

A

No.



PURCHASED FROM THE INCOME OF THE
JOSIAH H. BENTON FUND

Boston Public
- 700
Less 350

Bill for ^{\$} 350
cash - 100

LE SACRE
de
CONDOMINIUM
de
L'ILE DE YU
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NAVIGATION

10/10/10


Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Faint, illegible text in the middle section of the page.

Faint, illegible text in the lower middle section of the page.

Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a footer or signature.

F.



SACRE
ET
COURONNEMENT
DE
LOUIS XVI.

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE

A Rheims le 11. Juin 1775.

Précédé de Recherches sur le sacre des Rois de France depuis CLOVIS jusqu'à LOUIS XV; et suivi d'un Journal Historique de ce qui c'est passé a cette Auguste Cérémonie.

ENRICHÍ d'un très-grand nombre de Figures en 7 taille-douce Gravées par le SIEUR PATAS, avec leurs explications.



A PARIS

Chez VENTE, Libraire des Menus-plaisirs du ROI;
au bas de la Montagne S^{te} Genevieve.

Et Chez PATAS, rue Basse des Ursins derriere Saint
Denis de la Chartre.

Imprimé par Mallet.

M. DCC. LXXV.

Avec Approbation et Privilège du ROI.

R-B DC 137. P5

AVERTISSEMENT

DU LIBRAIRE.

COMME il ne reste rien à désirer après le Sacre & le Couronnement de LOUIS XVI, que d'en transmettre l'histoire à nos neveux, c'est avec empressement que je présente à la Nation le tableau fidèle de cette solemnité dont la mémoire lui sera à jamais précieuse. Excité par le vif intérêt qu'inspire le sujet par lui-même, je n'ai rien négligé de ce qui peut donner une juste idée de cette Fête, qui a été célébrée avec le plus pompeux appareil, & qui d'ailleurs est d'autant plus auguste que la Religion lui imprime un caractère essentiel de majesté.

C'EST M. l'Abbé Pichon, Historiographe de MONSIEUR, & Chantre en dignité de sa Sainte-Chapelle du Mans, auteur du Journal Historique, qui fait partie de ce volume, qui a bien voulu prendre la direction de cet ouvrage, &

viii A V E R T I S S E M E N T.

l'enrichir, de concert avec M. Gobet, Secrétaire du Conseil de Monseigneur le Comte d'ARTOIS, de sçavantes recherches sur ce que les mémoires particuliers & les annales de la Monarchie offrent de plus important & de plus remarquable dans les différens siècles, concernant les Rits observés dans cette grande cérémonie.

Comme mon dessein est de plaire en instruisant, j'ai cru qu'on me sauroit gré de mettre sous les yeux du Lecteur une suite de planches qui puissent en quelque sorte tenir lieu de ce superbe spectacle du Sacre & du Couronnement de LOUIS XVI, au plus grand nombre de Personnes qui n'ont point été à portée de contenter leur louable curiosité à cet égard.



CHRONOLOGIE DES ROIS DE FRANCE.

La Chronologie de la premiere Race de nos Rois étant encore très-incertaine , on ne s'est attaché ici à aucun système particulier. On a cru pouvoir adopter les époques qu'on a jugé les plus probables parmi les différentes opinions des Chronologistes dont les tables se trouvent dans le meilleur ordre à la tête de la Bibliothèque du Pere le Long.

PREMIERE RACE.

MÉROVINGIENS.	Avènemens au Trône. Années.	Années des Sacres.	Fin des Règnes. Années.
C LOVIS, Roi de France.	482	496	511
Clodion, Roi d'Orléans.	511		524
Childebert I, Roi de Paris.	511		558
Thierry, Roi de Metz. 1	511		534
Théodebert I, Roi de Metz. 2	534		547
Théobald I, Roi de Metz. 3	547		553
C LOTAIRE I, Roi de France.	511 - 558		561

PREMIERE RACE.

MÉROVINGIENS.	Avènemens au Trône. Années.	Années des Sacres.	Fin des Règnes. Années.
Charibert , Roi de Paris.	561	567
Gontran, Roi d'Or- léans & de Bour- gogne.	561	593
Sigebert I, Roi de Metz. 1	561	575
Childebert II, Roi de Metz. 2	575	596
Théodebert II, Roi d'Austrasie.	596	612
Thierry II, Roi de Bourgogne.	596	613
Chilpéric I, Roi de Soissons.	561	584
CLOTAIRE II, Roi de France.	584 - 613	628
DAGOBERT I, Roi de France.	628 - 630	638
Charibert II, Roi d'Aquitaine.	628	630
Sigebert III, Roi d'Austrasie.	633	655
CLOVIS II, Roi de France.	638 - 655	656
CLOTAIRE III, Roi de France.	656	671
CHILDERIC II, Roi de France.	660 - 671	674

P R E M I E R E R A C E. xi

MÉROVINGIENS.	Avènemens au Trône. Années.	Années des Sacres.	Fin des Règnes. Années.
<i>Dagobert II</i> , Roi d'Auftrasie.	674	679.
THIERRI III, Roi de France.	671	691.
CLOVIS III, Roi de France.	691	695.
CHILDEBERT III, Roi de France.	695	711.
DAGOBERT III, Roi de France.	711	715.
CHILPÉRIC II, Roi de France.	715	720.
THIERRI IV, Roi de France.	720	737.
Childéric III, Roi de France.	742	752.



SECONDE RACE.

CARLIENS, ou CARLOVINGIENS.	Avènements au Trône. Années.	Années des Sacres.	Fin des Règnes. Années.
<i>Pépin, dit le Bref,</i> Roi de France.	752	752-754	768
CHARLEMAGNE.	768	754-768-774-801	814
Carloman.	768	754-768	771
LOUIS, dit le DÉBONNAIRE.	814	781-813-816-835	840
Pépin II, Roi d'A- quitaine.	817		839
CHARLES II, dit le CHAUVE.	840	848-854-869-876	877
Charles, Roi d'A- quitaine.	860		866
LOUIS II, dit le BEGUE.	877	867-877-879	879
Louis III.	879	879	882
CARLOMAN II.	879	879	885
CHARLES-LÉ-GROS.	885		888



TROISIEME RACE.



MAISON DE FRANCE:

	Avènemens au Trône.	Sacre des Rois.	Fin des Règnes.
E UDES, Roi de France.	888 . . .	888 . . .	898
<i>Charles III, dit le Simple.</i> B.	893 . . .	893 . . .	929
ROBERT I , de France.	922 . . .	922 . . .	923
Raoul.	923 . . .	923 . . .	936
<i>Louis IV, dit d'Outre- mer.</i> B.	936 . . .	936 . . .	954
<i>Lothaire.</i> B.	954 . . .	954 . . .	986
<i>Louis V.</i> B.	986 . . .	986 . . .	987
HUGUES I , Capet. . .	987 . . .	987 . . .	998
Robert II.	998 . . .	988-991	1031
<i>Hugues II, mort jeune.</i>		1017 . . .	
Henri I.	1031 . . .	1027 . . .	1060
Philippe I.	1060 . . .	1059 . . .	1108
Louis VI , dit le Gros.	1108 . . .	1106 . . .	1137
<i>Philippe, mort jeune.</i>		1129 . . .	
Louis VII , dit le Jeune.	1137 . . .	1131 . . .	1180
Philippe II , dit Au- guste.	1180 . . .	1179 . . .	1223

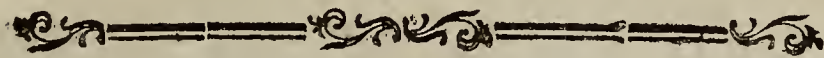


M A I S O N D E F R A N C E .

SUITE DES ROIS <i>De la troisième Race.</i>	Avènements au Trône.	Sacre des Rois.	Fin des Règnes.
Louis VIII.	1223 . . .	1223 . . .	1226
LOUIS IX. (Saint- Louis).	1226 . . .	1226 . . .	1270
Philippe III, dit le Hardi.	1271 . . .	1270 . . .	1285
Philippe IV, dit le- Bel.	1286 . . .	1285 . . .	1314
Louis X, dit Hutin. . .	1316 . . .	1314 . . .	1316
<i>Jean, mort quatre jours après sa naissance. . .</i>			
Philippe, dit le Long. Charles IV, dit le Bel.	1317 . . .	1317 . . .	1321
	1321 . . .	1321 . . .	1328



B R A N C H E D E S V A L O I S .

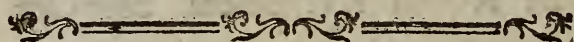


SUITE DES ROIS <i>De la troisième Race.</i>	Avènements au Trône.	Sacre des Rois.	Fin des Règnes.
PHILIPPE IV, dit de VALOIS.	1338	1328	1350
Jean II.	1350	1350	1364
Charles V, dit le Sage.	1364	1364	1380
Charles VI.	1380	1380	1422
Charles VII.	1422	1429	1461
Louis XI.	1461	1461	1483
Charles VIII.	1483	1484	1498

BRANCHE D'ORLEANS VALOIS.	Avènements au Trône.	Sacre des Rois.	Fin des Règnes.
---------------------------------	-------------------------	--------------------	--------------------

LOUIS XII, dit le <i>Pere</i> <i>du Peuple.</i>	1498	1498	1514
FRANÇOIS I	1514	1514	1547
Henri II.	1547	1547	1559
François II.	1559	1559	1561
Charles IX.	1561	1561	1575
Henri III.	1575	1575	1589

BRANCHE
DES BOURBONS.



SUITE DES ROIS <i>De la troisième Race.</i>	Avènements au Trône.	Sacre des Rois.	Fin des Règnes.
HENRI IV, dit LE GRAND.	1589 . . .	1594 . . .	1610
Louis XIII, dit <i>le Juste.</i>	1610 . . .	1610 . . .	1643
Louis XIV, dit <i>le</i> <i>Grand.</i>	1643 . . .	1654 . . .	1715
Louis XV, dit <i>le Bien-</i> <i>Aimé.</i>	1715 . . .	1722 . . .	1774
LOUIS XVI.	1774 . . .	1775 . . .	

Fin de la Chronologie des Rois de France.

RECHERCHES

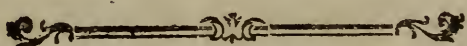


RECHERCHES
SUR QUELQUES ÉVENEMENS

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE,

RELATIFS AUX LOIX PRIMITIVES DE LA
NATION ET A LA CÉRÉMONIE DU SACRE
ET DU COURONNEMENT DE SES ROIS.



PREMIERE RACE.

LES Rois de France sont appelés au Trône par le droit de la naissance. Ce droit est fondé sur la *Loi Salique*. Cette Loi est en vigueur depuis le commencement de la Monarchie & doit en perpétuer la durée.

A

2 RECHERCHES SUR LE SACRE

La Loi Salique fut chere à Clovis. Les Francs, ses Sujets, l'adopterent avec empressement. On fait qu'ils regloient la succession de leurs propriétés acquises par les conquêtes comme leurs Princes faisoient celle de leur Domaine & de leur Couronne. C'étoit parmi eux un principe reçu qu'aucune portion de la Terre Salique ne pouvoit entrer dans l'hoirie des femmes. A cet égard la représentation masculine avoit lieu à l'infini. De-la naissoient trois maximes qui sont devenues la bête du droit public de cet Empire. La première est que le Royaume se confere par droit d'hérédité ; la seconde, que les femmes sont incapables de parvenir à la Couronne ; & la dernière, que les mâles sont habiles à y succéder à quelque degré de parenté qu'ils soient éloignés.

Ce privilège, comme nous venons de l'observer, étoit commun à tous les Francs possesseurs des Alleux ou des Terres Saliques, de même qu'à la famille de leurs Souverains. C'est une vérité importante qu'attestent tous les monumens historiques. Telle fut la raison pour laquelle on appeloit d'ordinaire les Francs, *Franci benè Salici**.

* Marculph. *Form. Vet. V.*

Si cette coutume a été peu-à-peu & presque entièrement abrogée, il faut en accuser ou des circonstances singulieres ou des intérêts particuliers. On apprend, avec quelque surprise, par les formules de Marculfe, que, dès ce tems, les peres de famille étoient libres de ne pas s'y conformer : ils avoient le pouvoir de disposer de tous leurs biens saliques, *æquâ lance* *. Il est probable que la Religion Chrétienne, qui prêche l'égalité, n'a pas peu contribué à opérer ce changement, qui seroit devenu général dans la Nation, si les Rois & les Princes du Sang, qui sont les seuls Saliques en France, n'y eussent toujours résisté avec autant de fermeté que de succès.



Ainsi la Loi Salique n'a jamais souffert d'altération, lorsqu'il s'est agi du droit à succéder au Trône de France, & l'on peut par conséquent affirmer que ce droit est aussi certain que sont glorieux les avantages qu'il procure au Prince qui est capable de l'exercer. Dès-lors nul intervalle de tems entre le règne du Monarque défunt & celui de son successeur. Nul besoin

* Marculph. *Lib. II, Form. xii.* La loi est appelée *imperia consuetudo*.

4 RECHERCHES SUR LE SACRE

d'un acte public qui le proclame. La naissance fait seule le droit. La Loi Salique est impérieuse sur ce point.

Reste à conclurre que c'est uniquement pour solemniser l'avènement du nouveau Prince au Trône que l'on a établi la fête de son Sacre & de son Couronnement. Cette cérémonie est d'autant plus auguste, que c'est des mains de la Religion même qu'elle reçoit sa splendeur principale. Elle doit être en même tems très-précieuse aux Peuples, puisque c'est-là où le Souverain promet, sous la foi du serment, de les gouverner selon les règles essentielles de la justice.

 496. 

Clovis, que nous devrions appeller K. Lovis, c'est-à-dire, le Roi Lovis, & qui étoit Souverain de la partie du Royaume connue depuis sous le nom d'Austrasie & de Neustrie, est le premier de nos Rois qui ait été sacré & couronné. C'est à Reims, qui étoit la principale Ville Ecclésiastique de ses Etats & la Métropole de la seconde Belgique, que fut faite cette Cérémonie. Cet événement, que la Providence avoit sans doute ménagé & préparé pour l'exécution de

ses desseins , assura en quelque sorte & d'une maniere plus particuliere la Couronne aux successeurs de Clovis. On peut dire que c'est à partir de cette époque mémorable, que la Monarchie Françoisise a pris une plus ferme consistence & qu'elle a réüssi à reculer les bornes de sa domination.

Ce fut en 496 , la veille de Noël & la quinzieme année du règne de Clovis, que ce Prince demanda le baptême & la consécration. Alors Saint Remi & la plupart des Evêques du Royaume étoient assemblés à Reims. Ils ne furent pas plutôt informés de la volonté du Roi , dit Grégoire de Tours * , qu'ils firent préparer le baptistaire & toutes les choses nécessaires à la Cérémonie. Les rues de la Ville furent tendues de tapisseries peintes ; les Eglises le furent de draps blancs ; on répandit des parfums en abondance & on alluma une grande quantité de cierges. Clovis, arrivé au Temple , reçut , avec le baptême , l'onction du Sacre. Voici comme Saint Remi s'exprime sur cet article dans son testament rapporté par Flodoard. « J'excepte des excommunica-

* *Lib. II.*

6 RECHERCHES SUR LE SACRE

» tions * (qu'il prononçoit contre les laïques usur-
» pateurs futurs des biens de son Eglise) le sang
» que j'ai élu aux honneurs de la Majesté Royale
» avec mes Freres les Evêques de la Germanie ,
» de la Gaule & de la Neuftrie , & que j'ai or-
» donné Roi par l'onction du chrême sacré » .

Hincmar , Archevêque de Reims , sous le règne de Charles-le-Chauve , paroît être le premier Ecrivain qui nous ait appris que la sainte Ampoule , qui contenoit l'huile qui avoit servi à la consécration de Clovis , avoit été apportée du Ciel par une colombe. Ce fait a été copié ensuite par une multitude d'Auteurs. Saint Remi & le Pere de notre Histoire ont omis d'en faire mention.

Dans cette cérémonie & en vertu de son Sacre , Clovis reçut le serment de fidélité des Prélats & des Seigneurs de ses Etats. Il combla de bienfaits les principales Eglises de ses Provinces , & en particulier celle de Reims , qui est la premiere Pairie Ecclésiastique. Alors Saint Remi consentit au démembrement de son Diocèse. On forma celui de Laon ** , qui en fut dé-

* *Hist. Rem. Lib. I. de Sancto Remigio.*

** Flodoard, *Chap. 13.*

taché, & Genebaud qui en fut fait Evêque, obtint la deuxième Pairie Episcopale par l'union faite à son Siège du Château & du Comté de Laonnois. Châlons-sur-Marne * a été érigé ensuite en Pairie. L'Evêque de Noyon **, Comte Palatin, fut le quatrième Pair Ecclésiastique. Comme ces quatre Eglises conservent encore les armes de France dans leurs écus, il est manifeste qu'à quelque époque que l'on veuille fixer l'origine des armoiries, les Seigneuries qui en dépendent sont émanées de la Couronne, & qu'elles ont été érigées en Pairies suivant les principes de la Loi Salique.

Il est à propos d'observer qu'il y a eu huit Pairs Laïques sous la première & la seconde race de nos Rois. C'est à la suppression de deux Pairies Laïques, comme nous le verrons dans son lieu, que les Evêques de Langres & de Beauvais doivent leur entrée au nombre des Pairs du Royaume.

C'étoit un usage chez les Francs d'avoir douze témoins dans toutes leurs actions civiles & cri-

* Fulbert, *Ep. 18. tertium locum habet.*

** Matthieu Paris.

RECHERCHES SUR LE SACRE

minelles. Ces témoins, qui devoient être des Francs *bien Saliques*, étoient choisis au nombre de huit du côté paternel, & de quatre du côté maternel. Les quatre Evêques* de la seconde Belgique étoient censés, par rapport au Roi, les quatre témoins maternels ou les quatre parens que depuis l'on a nommé *Pairs*, parce qu'il leur appartenoit de représenter les parens de la mere dans cette alliance spirituelle. Les huit témoins paternels étoient les huit principaux Seigneurs du Royaume; sçavoir, le Maire du Palais, ou le *Dapifer*, le Connétable, le Camérier, le Bouteiller, le Référéndaire, & trois Comtes, qui *Ducem super se non habebant*** . Il est très-probable que le Maire du Palais possédoit le Duché de France, que le Connétable avoit la Normandie, le Camérier, la Bourgogne; & qu'à mesure que les limites du Royaume furent poussées plus loin, on donna l'Aquitaine au Bouteiller. Les Comtes se trouverent pareillement au nombre de quatre, qui sont les Comtes *Forestiers* de Flandres, les Comtes *Palatins* de Champagne, les Comtes de Toulouse, & enfin les Comtes de Vermandois,

* *Form. Vet. V.*

** *Chronic. Alberici, An. 695.*

DÈS ROIS DE FRANCE. 9

qui ont été remplacés par les Evêques de Beauvais. On peut, sur ce sujet des douze témoins, consulter le titre 58 des Loix Saliques, les formules de Marculfe, les actes des plaids publics, les statuts de plusieurs villes, & la compilation des usages des fiefs François, faite par les Lombards. Ecoutons Frédégaire, lorsqu'il parle du différend qui, en 625, s'éleva entre Clotaire II & Dagobert son fils, à qui il avoit cédé le Royaume d'Austrasie* : *Electis ab his duobus Regibus duodecim Francorum proceribus, ut eorum disceptatione hæc finiatur intentio**.*

Les prérogatives distinctives des Pairs étoient de relever immédiatement de la Couronne, à cause de leurs terres; de pouvoir assembler des troupes, déclarer la guerre, faire battre monnoie, & de recommander aux Abbayes dont ils étoient les gardiens. Les Pairs Laïques avoient, au-delà des droits attachés aux pairies ecclésiastiques, celui de Régale & de la Recommandation aux Evêchés.

Tous les Pairs étoient regardés comme freres du Roi; c'est-à-dire, qu'en vertu d'un usage

* *An. Metens.*

** *Vita Dagoberti.*

très-ancien & qui subsiste encore, une certaine parenté d'adoption étoit établie entre ces Grands du Royaume & le Souverain, de manière que la réversion de leurs biens Saliques appartenoit au Roi par la mort des derniers héritiers mâles, ou par l'effet d'un jugement prononcé contre les possesseurs de ces biens qui s'étoient rendus coupables du crime de lèse-Majesté. C'est encore par une suite très-naturelle de ces principes que les causes des Pairs étoient portées devant le Souverain, seul juge compétent de leurs actions, & qui avoit un véritable intérêt de les soutenir, de les défendre & de les protéger. Mais s'agissoit-il de les condamner à une peine capitale, ou de procéder à la confiscation de leurs terres, alors le Roi devoit appeler tous les Pairs, & leur suffrage pouvoit balancer son avis. Telles sont les règles primitives qu'a respecté la nation Françoise. Ce n'a été que peu-à-peu que les malheurs des tems ou des motifs d'un plus grand bien y ont apporté des changemens considérables.

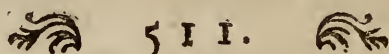
Les Francs, qui étoient à la suite de Clovis, & qui furent baptisés avec lui, consolidèrent l'alliance qui fut formée dans cet heureux jour entre

le Roi & tous les Ordres de l'Etat. Malgré cette nouvelle union des différentes classes des fujets entr'elles, il n'y eut pas une moins grande distinction à faire entre les Pairs & les autres Seigneurs. Les premiers restèrent les vassaux de la Couronne. Ceux-ci étoient vassaux du Roi ou des Pairs. On remarque cette différence très-réelle dans les termes de *proceres Regni*, & d'*optimates*, qui expriment un rang supérieur à la qualité de *domestici* ou commensaux que portoient les grands Seigneurs, très-inférieurs cependant en dignité & en puissance aux Pairs du Royaume.

Alors il n'y avoit que les Francs seuls qui, dans l'Empire, fussent hommes libres. Les autres fujets étoient ou attachés à la glèbe, ou ils vivoient soumis aux loix d'une dure servitude, à raison des fonds & autres biens qu'ils possédoient à titre onéreux. Cette dernière condition de la majeure partie du peuple auroit été invariable, & les chaînes de l'esclavage n'auroient point été brisées, si les Pairies, dont nous venons de parler, n'eussent été successivement réunies au domaine de la Couronne. C'est donc au courage, à l'habileté & à la bienfaisance de ses Princes, que

RECHERCHES SUR LE SACRÉ

le corps de la nation doit cette sorte d'égalité originelle qui tourne toute entière à son avantage. La puissance Royale, éclairée par la justice, a fait disparaître les prétentions de la tyrannie, & c'est sous le règne de Louis XVI que les François, remplis de zèle & d'amour pour son autorité, reconnoîtront que la volonté d'un Roi sage est la source féconde du bien général des peuples.



A la mort de Clovis, le Royaume fut partagé également entre ses quatre fils, *æquâ lance*, disent les Ecrivains, & *more Francorum*. Théodoric, ou Thierry I, eut la ville de Metz & le territoire qui s'étend jusqu'au fleuve du Rhin. Clodomir eut Orléans sous sa domination qui alloit jusqu'aux Pyrénées & aux bords de la Garonne. Paris, qui étoit le centre du Royaume de Clovis, entre la Meuse, l'Oise, la Marne & la Seine, fut le partage de Childebert. Clotaire fut souverain de Soissons & de tout le pays qui est compris entre l'Oise & la Hollande. S. Remi, assisté des Evêques des Gaules, de Germanie & de Neustrie, fit la cérémonie du Sacre & du Couronne-

ment de ces quatre Princes. Voici les termes que ce Prélat emploie dans son testament à cette occasion : *Genus illud Regium per benedictionem meam totiè Domino consecratum*, & ailleurs, *unà cum fratribus meis*, qui sont les Pairs Ecclésiastiques, & *Coepiscopis omnibus Germaniæ, Galliæ atque Neustriæ*. C'est une chose connue que chacun de ces nouveaux Monarques choisit dans ses états des Pairs Laiques, tant pour assister à ses conseils, que pour exercer les grands offices de son palais.

Ce fut conformément aux loix reçues dans la nation, que l'on divisa de la sorte le Royaume en quatre parties. La premiere de ces loix ordonnoit une égalité de partage entre les freres. La seconde concernoit la confédération qui devoit nécessairement subsister entr'eux, à cause de la représentation masculine à l'infini. C'est en suivant l'esprit de cette derniere loi, que l'on peut croire que l'aîné des quatre Princes, qui occupoit le siège principal de l'Empire François, conservoit une sorte de puissance sur ses freres. Cela même paroît assez clairement par l'acte d'envoi en possession, où l'on commet des officiers auxquels, est-il dit, l'administration du Royaume est

14 RECHERCHES SUR LE SACRE

confiée : *Quorum moderatione Regnum administrabatur* *.

On observera que , dans les assemblées solennelles des quatre Rois , on réduisoit au nombre de douze , conformément à la loi , les Pairs des quatre Royaumes. Dans ces actes publics de la confédération , tous les intérêts communs étoient discutés & réglés. Cet usage , si utile aux Souverains & à leurs peuples , fut en vigueur jusqu'à ce que l'esprit de discorde eût divisé ces quatre Princes , & les eût armés , ainsi que leurs successeurs , les uns contre les autres ; malheur épouvantable qui se renouvela sans cesse jusqu'à l'entière extinction de leur race.

Si les Pairs avoient séance dans ces célèbres assemblées , ce n'étoit point précisément en vertu du titre de leurs Pairies. D'ailleurs , comme c'est une maxime très-ancienne en France , que les Rois ont le pouvoir de créer des Pairs à leur volonté , il est vraisemblable que c'étoit cette même volonté des Rois qui assignoit le rang qu'ils devoient occuper dans ces sortes de congrès.

* *Vita Dagoberti Regis* , & le manuscrit de Saint Eucher de Trèves , cité par Miraumont.

Les Rois de Paris & d'Orléans ne laisserent point de postérité. L'histoire nous apprend quels affreux évènements les en priverent. Le Roi de Metz, plus heureux, fut pere de Theodébert I, qui lui succéda en 534. Théobald ou Thibaud, fils de Théodebert I, monta sur le trône en 547, & mourut sans héritier.

Il n'y a pas lieu de révoquer en doute que ces Rois n'aient été sacrés, & que cette cérémonie n'ait été faite dans la ville de Reims. La bulle du Pape Hormisdas, qui occupa la chaire de Rome depuis l'an 514, jusqu'en 523, & qui donnoit à Saint-Remi le titre de son vice-Légat dans le Royaume de Clovis, est le premier titre qu'invoquent avec avantage les Archevêques de Reims, & qui prouve qu'il appartient au premier des prélats & au plus puissant des Evêques de France de consacrer les Princes, successeurs de Clovis, dans le lieu où ce Monarque avoit reçu la grâce & les lumieres de la Foi Chrétienne, & les témoignages les plus certains de la soumission générale de son Empire.



 561 ——— 613. 

Clotaire ou K. Lothaire régna seul en France jusqu'en 561. A sa mort, ses États furent partagés entre ses enfans, comme ils l'avoient été par ceux de Clovis. Sigebert eut le Royaume de Metz ou d'Austrasie. Gontran fut Roi d'Orléans, & obtint la Bourgogne. Charibert I régna dans Paris, & Chilperic I dans Soissons.

Childebert II succéda à Sigebert I, son pere, l'an 575. Sa mort, arrivée en 596, donna lieu à un nouveau partage de ses États entre ses deux fils. Théodebert II devint Roi d'Austrasie. Théodoric, ou Thierrri II, régna sur Orléans & sur la Bourgogne, Royaume dont Childebert II, leur pere, avoit hérité de son oncle Gontran, en vertu d'un pacte de famille. Ces deux freres moururent l'un en 612, l'autre en 613, ainsi que Sigebert II, fils de Thierrri II, qui ne parut qu'un instant sur le trône de son pere.

L'ancien rituel du Sacre contient une oraison, dont les expressions semblent le faire remonter jusqu'à l'époque du couronnement des Rois d'Austrasie :

d'Austrasie : *Ut * Regale solium, est-il dit, Saxonum, Noricorum, Normannorum, Danorum & Cimbrorum scepra non deserat.*

A juger d'après le texte de cette priere, il est évident que tous ces Rois furent exacts à se conformer à l'usage de se faire sacrer & couronner. Mais l'Archevêque de Reims, malgré le privilège qui paroît attaché à son siège, n'a pas été constamment le seul Prélat qui ait été en possession de faire cette auguste cérémonie. Yves de Chartres, qui a poussé très-loin ses recherches sur cette matiere, assure que Gontran, Roi d'Orléans, & Charibert I, Roi de Paris, reçurent l'onction sainte & la couronne des mains des Evêques des provinces auxquelles ils commandoient. S'il en est ainsi, c'est à cette époque qu'il convient de fixer l'origine de la sainte Ampoule de l'Abbaye de Marmoutier, qui servit d'abord à l'onction des Rois de Paris, & ensuite au Sacre des Ducs de France. A l'égard des Rois d'Orléans qui possédoient les Provinces entre la Loire & la Garonne, il est probable que la cérémonie de leur Sacre se faisoit à Li-

* *In Remensi Codice.*

moge où les Ducs d'Aquitaine reçurent depuis l'onction du saint Chrême.

❧ 613 ——— 630 ❧

La branche des Rois de Soissons fut la plus heureuse. Clotaire II réunit en sa personne toute l'autorité. En 622 il régna seul dans l'Empire des François. Il céda ensuite le Royaume d'Austrasie à son fils Dagobert I, qui fut sacré à Reims suivant les témoignages très-précis de Jean Chenu, de Doublet & de Valtrame Evêque de Nuremberg.

On conjecture que Charibert II, autre fils de Clotaire II, qui ne régna gueres que pendant une année dans l'Aquitaine après la mort de son pere, arrivée en 628, ne reçut point l'onction sainte & ne fut pas couronné. Ce qui est plus certain, c'est que ses enfans ne recueillirent point sa succession. Peut-être aussi que, son mariage ayant été un *morginca* ou *morganatic* *, c'est-à-dire un mariage salique de la main gauche, ses héritiers naturels étoient par cette raison privés de l'exercice de ce droit. De-là, la réunion de tous les

* *Lib. II. de Feudis, Tit. 29.*

Etats François sous la main de Dagobert I, qui les gouverna depuis 629 ou 630 jusqu'à sa mort

Ces mariages , connus sous la dénomination de *morgincap* , nous offrent la trace de nos plus anciennes institutions contractuelles. C'étoit une loi , lorsqu'un grand Seigneur épousoit une femme non noble ou qu'il passoit à de secondes noces , de stipuler que les enfans & la mere seroient habiles à hériter seulement des biens du *morgincap* , c'est-a-dire de ceux qui étoient énoncés & assurés par l'acte de mariage. En conséquence de cette clause , ni la mere , ni les enfans ne pouvoient prétendre au partage des Alleux & des Terres Saliques qui dépendoient de la succession du pere , quand même toute sa famille se seroit éteinte avec sa personne. On ne sauroit imaginer combien cet usage & celui de la tonsure ont excité de guerres & occasionné de massacres pendant le règne de la premiere race de nos Rois.

❧ 632. ❧

Dagobert mit la Couronne d'Austrasie sur la tête de son fils Sigebert encore enfant. La Cé-

rémonie de son sacre , au rapport de Valtrame , se fit dans son Royaume *. Ce Prince , qui a été regardé comme un saint , mourut vers l'an 656. C'est en 1552 que ses reliques ont été transférées de Metz dans l'Eglise primatiale de Nanci.

Grimoald , Maire du Palais , fit raser Dagobert , fils de ce Prince , & le relégua en Ecoffe. Son ambition alla jusqu'à placer Childebert son propre fils sur le Trône , d'où il fut renversé après un règne de sept mois. Alors Clovis II , frere de Sigebert , se trouva , cette année 656 , seul maître de cet Empire. A sa mort , qui arriva peu de tems après , deux de ses fils partagerent les Etats. Childeric II fut Roi d'Austrasie. Clotaire III régna sur les peuple de la Neuftrie & de la Bourgogne. Thierrri fut tonsuré.

Clotaire mourut sans enfans. Childeric , qui avoit été sacré par Saint Lesdegaire ou Legier **, Evêque d'Autun (*Childericum presecit in Regem*) eut un fils nommé Daniel. Ce Prince fut rasé dans sa jeunesse vers l'an 670. Thierrri III , qui

* *De Investiturâ Episcoporum.*

** *Vita Sancti Leodegarii.*

avoit pareillement été rasé , fut invité par une ligue qui s'étoit formée en sa faveur à monter sur le Trône de ses peres. L'entreprise eut le plus grand succès , & Thierry III fut sacré Roi par Saint Réol Archevêque de Reims. Il se maria & eut deux fils qui se succéderent , savoir Clovis III , Roi en 691 , mort en 695 ; & Childebert III , mort en 711. Dagobert , fils de ce dernier Prince , ne lui survécut qu'environ quatre ans. Reparut ensuite Dagobert qui fut placé sur le Trône d'Austrasie , qu'il occupa jusqu'à sa mort arrivée l'an 715. Il avoit été sacré en 674 par Saint Rigobert , Archevêque de Reims. Daniel , qui avoit été rasé , fut appelé au Trône de France en 715 & prit le nom de Chilperic II. Il fut également sacré par Saint Rigobert , de même que Thierry son successeur qui prit les rênes de l'empire en 720 & le gouverna jusqu'à sa mort en 737.

Après un interrègne , Childeric III succéda à son pere & fut le dernier des Rois que donna à la France une famille qui lui devint odieuse par le trouble qu'elle entretenoit dans l'administration des affaires , soit en pervertissant l'ordre

22 RECHERCHES SUR LE SACRE

établi dans les successions , soit en favorisant des mariages extraordinaires , soit en suscitant sans relâche des guerres intestines qui étoient tout à la fois très-funestes aux Grands & aux peuples. Ce fut donc pour réparer les malheurs publics , que Childéric fut déposé l'an 751 , & que les François élurent pour Roi un Prince le premier des Pairs , & que par-là ils réussirent à tourner contre des voisins jaloux ou ambitieux leurs armées qui , pendant trois-cents années , avoient porté le désespoir & la mort au milieu de leur Nation.

Il est vraisemblable que la plupart des Rois de cette première race ont été sacrés à Reims avec l'huile de la sainte Ampoule , qui est encore conservée aujourd'hui dans l'Abbaye de Saint-Remi. Cela est attesté par Vincent de Beauvais (1) , Saint Antonin (2) , Saint Thomas-d'Aquin (3) , Saint Bernard (4) , &c. Guillaume le Breton

(1) *In speculo Historiali.*

(2) *In secundâ parte Chronic. Tom. XI, cap. 11.*

(3) *Libro 2. de Regim. Princ.*

(4) *Epist. 246.*

le dit expreffément dans ces vers où il parle du Sacre des autres Rois Chrétiens avec le Saint Chrême , & de celui de Clovis avec la fainte Ampoule.

Quem facrare fuis Remorum Metropolitæ
 Cum conpræfulibus habet illo Chrifmate fancto ,
 Hoc ad opus folùm , quod cœlica fudit oliva ,
 Unguine cum reliqui facrentur materiali.

Et dans un autre endroit :

Quo Rex facratus fuit , idem primus & omnes
 Poft ipfum Reges Francorum ad fceptra vocati ,
 Quandò coronantur , oleo facrantur eodem.

In Philipp.

C'eft pareillement à la cérémonie du Sacre des Rois de France que fe rapportent les vers de Fortunat (*liv. 11.*) où il appelle Childebert Roi & Prêtre, la gloire unique des Pontifes: *Rex atque Sacerdos , unica Pontificum gloria.* Et en effet le Sacre étoit regardé comme un acte fpirituel & un Sacrement particulier , ce qui répandoit tant de

24 RECHERCHÈS SUR LE SACRE, &c.

splendeur sur la majesté de nos Souverains , que Mathieu Pâris , Auteur Anglois , disoit que Saint-Louis , ayant reçu dans le Temple , à Paris , les Rois d'Angleterre & de Navarre , étoit dans l'Assemblée comme le Roi des Rois de la terre. Ailleurs le même Ecrivain , lorsqu'il traite de la prééminence de nos Rois , ajoute que l'Archevêque de Reims consacre le Roi des François par le Saint-Chrême , & que c'est la raison pour laquelle il est estimé le plus digne d'entre les Rois de l'Univers ; *quàpropter Rex Francorum omnium censetur dignissimus.*





R J E C H I E R C H I E S
SUR QUELQUES ÉVENEMENTS
D E
L'HISTOIRE DE FRANCE,
RELATIFS AUX LOIX PRIMITIVES DE LA
NATION ET A LA CÉRÉMONIE DU SACRE
ET DU COURONNEMENT DE SES ROIS.

— — — — —
SECONDE RACE.

750 ——— 751.

EN ce tems, le titre de Roi de France, que portoient les enfans des Moines, ou des bâtards de la race Mérovingienne, n'étoit soutenu que par les factions des Grands du Royaume. C'étoient les *Optimats*, sçavoir le Maire, les Pairs, les Ducs,

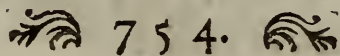
les Comtes & les Evêques possesseurs des Grands Offices de la Couronne , qui avoient en main les rênes de l'administration. Le Roi ne conservoit de puissance législative & militaire , que celle de mettre son nom aux chartres & aux privilèges que l'on accordoit à ses Sujets , ou de laisser les François se massacrer entr'eux , & les Seigneurs piller & ravager leurs vassaux.

C'étoit l'usage alors de tenir tous les ans des assemblées solennelles dans le Champ de Mars. C'est-là que les Grands de l'Etat offroient au Roi les impôts des peuples. Le Monarque, suivant l'ancienne coutume , étoit assis sur une chaire Royale. Toute l'armée l'entouroit. Son Grand-Maître ou Majordome étoit placé devant lui pour recevoir dans ce moment les ordres sur ce qu'il vouloit qui fût réglé & exécuté pendant la présente année. Ensuite le Majordome faisoit ce qui pouvoit lui plaire. Dès que cette belle cérémonie étoit terminée , le Roi retournoit s'asseoir dans son Palais.

Dans ces jours infortunés, le peuple François, d'autant plus malheureux que ses Rois étoient plus impuissans , étoit livré aux passions de mille despotes & plus voraces & plus barbares les uns que les autres. Ces affreux excès furent poussés si loin en tout genre , qu'on prit enfin la résolution

d'élire un Prince capable de voir , de penser & d'agir par lui-même. Comme le découragement étoit général , il y avoit des obstacles très-difficiles à surmonter. Les Grands du Royaume, qui n'osèrent se déterminer de leur propre mouvement , adressèrent un mémoire à consulter au Pape Zacharie Sa réponse aux députés fut qu'il étoit meilleur & plus utile d'appeller Roi celui qui avoit réellement la puissance royale , & qu'il conseilloit , par-conséquent , de choisir Pepin pour Roi , puisqu'il étoit le véritable Roi qui gouvernoit.



Pepin , Maire ou grand-Maître du Roi & de son Royaume , Duc de France , & le premier des douze Pairs , fut donc élu selon la coutume & les cérémonies prescrites en pareil cas. Ce nouveau Roi reçut l'onction royale dans la ville de Soissons des mains de Boniface , Archevêque de Mayence , Vice-Légat du Pape , qui l'avoit choisi pour régir & administrer l'Eglise de Reims dont le siège étoit alors vacant.





Le Pape Etienne III , venu en France , confirma , du consentement du peuple François ,

28 RECHERCHES SUR LE SACRE

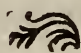

l'élection du Roi Pepin , (*consensu omnium Francorum**) & lui réitéra l'onction Sainte dans l'Eglise de Saint-Denys. Il sacra en même tems ses deux fils Charles I & Carloman.

 768. 

Mort de Pepin. C'est le neuf d'Octobre que Charlemagne est consacré Roi de France, dans la ville de Noyon , d'où il partit pour aller célébrer les fêtes de Noël à Aix-la-Chapelle. Le même jour la cérémonie du Sacre de Carloman , son frere , se fit à Soissons.



 774. 

Au mois de Mai , Charlemagne fut sacré Roi de Lombardie par l'Archevêque de Milan.



 781. 

Louis-le-Débonnaire , fils de Charlemagne , est sacré Roi d'Aquitaine , à Rome , par le Pape Adrien I , ainsi que Pepin , son frere , qui fut reconnu alors Roi d'Italie.

* Annal. Metens.

 801. 

Charlemagne , qui prenoit le titre de Patrice , est couronné Empereur d'Occident. Cette cérémonie fut faite à Rome , le jour de Noël , par Léon III , qui lui imposa une Couronne d'or sur la tête , à la grande satisfaction du peuple , qui crioit : *Vive Charles Auguste , le grand & le pacifique Empereur des Romains , couronné par Dieu* *. Le nouvel Empereur , à la fin de Laudes , fut adoré (*more antiquorum principum* , est-il dit ,) par l'Apostolique Léon III , & par tous les assistans.

 813. 

Charlemagne étoit au mois de Novembre à Aix-la-Chapelle , où s'étoient rassemblés les Evêques , les Abbés , les Ducs , les Comtes de son Empire , & même son armée , lorsqu'il lui plut de désigner Empereur son fils Louis , Roi d'Aquitaine. Ce fut le Dimanche suivant que , revêtu de ses ornemens royaux , & ayant la Couronne sur la tête , il se rendit à la Basilique dont il étoit le

* *Ann. Franc. apud Quercet. & in vit. Caroli Magni,*

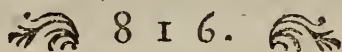
fondateur. Aussi-tôt il ordonna qu'une autre couronne fût placée sur un Autel que l'on avoit élevé pour cette cérémonie. Ensuite Charlemagne, après avoir fait à son fils les plus sages instructions sur la meilleure manière de régner, lui commanda d'aller prendre cette Couronne & de la mettre sur sa tête.

C'est une remarque qui n'est pas tout-à-fait indifférente ; savoir que, quand les Papes consacroient les Princes, ils prétendoient le faire en vertu d'un droit attaché à leur qualité de chefs spirituels de l'Eglise. Les Rois de France ont peut-être été les seuls, avec les Empereurs d'Orient, à qui les Souverains Pontifes aient reconnu qu'appartenoit immédiatement la puissance de la Couronne. Aussi la maxime qui dit que le Roi de France ne tient son autorité *que de la grace de Dieu* ; maxime, qui, comme le prouve le couronnement du fils de Charlemagne, est de la plus haute antiquité, le distingue admirablement entre tous les Potentats de l'Europe. Eh ! n'est-ce pas une opinion qui a été reçue dans tous les tems & dans tous les lieux, que tous les Rois, parce qu'ils sont les représentans de Dieu sur la terre, doivent

tenir de ses Ministres * le caractère & le pouvoir essentiels à leur dignité suprême? Ainsi paroît avoir pensé l'Auteur de l'Iliade , & après lui tous

* L'Auteur de l'Iliade nous représente Agamemnon comme le Ministre suprême de la volonté des Dieux, le Roi des Rois, auquel tous les hommes doivent être soumis immédiatement: les deux Puissances Royale & Sacerdotale paroissent réunies dans sa main. Cette idée, déjà ancienne sur la terre, & connue du tems d'Homere, a été successivement reçue pendant la durée des quatre grands Empires. Les hommes qui avoient dans le Paganisme une notion graduelle de la Divinité, si l'on peut ainsi s'exprimer, avoient aussi des idées à-peu-près semblables de proportion de la souveraineté. On adoroit les Empereurs; on révéroit les Rois. Jupiter étoit le plus grand des Immortels dans le Ciel; l'Empereur étoit le plus grand des hommes sur la terre. Les Rois & les Princes de l'Univers connu relevoient de l'Empire, qui, à l'époque où nous sommes arrivés, ne subsiste plus. Les Potentats de l'Orient, & quelques Princes de l'Occident en ont conservé des titres vains, sans avantage & sans réalité. Que l'on étudie l'ancienne histoire suivant ce système, qui est au moins plausible; & que l'on envisage sous ce point de vue ses principales révolutions, on se persuadera sans peine qu'il n'y avoit originairement que l'Empire du Monde qui eût le droit d'élever des Trônes & de conférer des Couronnes.

les Ecrivains qui ont eu occasion de traiter des sujets relatifs au droit des Empires.



Louis-le-Débonnaire est sacré de nouveau & couronné avec sa femme Ermengarde à Reims , par le Pape Etienne IV. Ce fut à l'Abbaye de Saint-Remi que l'Empereur descendit. Il eut pour cortége & pour témoins ses Ministres & les grands Officiers de son Palais & les plus grands Seigneurs du Royaume. La cérémonie fut très-pompeuse. L'Archevêque de Reims , Ebbon , pour en perpétuer la mémoire , la fit peindre sur les voûtes de son Eglise. On remarquera que , dans ce jour solennel , l'Empereur confirma la donation des biens qui avoit été faite à l'Eglise de Rome & à la Primatie du Souverain Pontife.



Louis partage ses Etats entre ses trois fils. Il désigne Lothaire pour son successeur à l'Empire , & lui donne en même tems le Royaume d'Austrasie , & une partie de celui de Bourgogne. Pepin II eut l'Aquitaine , la Gascogne , la
 Marche

Marche de Toulouse , & l'autre partie de la Bourgogne. Louis obtint la Baviere.

On apperçoit dans ce pacte de famille que le Roi de France , en vertu de son droit d'aînesse , conservoit la souveraineté sur ses freres qui n'étoient , en quelque sorte , que des appanagistes. Alors la France étoit regardée comme le centre de la puissance impériale qui s'étendoit sur l'Italie , l'Allemagne & l'Aquitaine.

Cet acte est le premier titre que nous connoissons qui contienne les vrais principes constitutifs des appanages. Ces principes ont souffert depuis quelque changement , puisque , sous les Rois de la troisieme race , on a retranché , des droits des Princes appanagistes , les grandes & les petites régales.

Si le Roi d'Aquitaine a été sacré & couronné , il est probable que ce fut le Métropolitain d'Aquitaine qui fit cette cérémonie dans l'Eglise de Limoges.

❧ 8 3 5. ❧

Couronnement de Louis-le-Débonnaire dans l'Eglise Cathédrale de Metz , suivant Hincmar.

G

839.

La mort de Pepin II donna lieu à un nouveau partage. Ce Prince avoit laissé un fils qui portoit le nom de Pepin III. Les Seigneurs d'Aquitaine vouloient, contre le gré de l'Empereur, reconnoître pour leur souverain & faire couronner ce fils, qui, certainement, étoit né d'un morgin-cap, ou d'un mariage de la main gauche. Louis s'y opposa, leur enleva le jeune Pepin qu'il retint auprès de sa personne, & fit proclamer Charles-le-Chaue Roi d'Aquitaine.

Ce fut dans ces conjonctures que l'on forma le projet de la division de l'Empire & du Royaume de France. Lothaire régnoit sur l'Italie & sur une partie de l'Allemagne. Les fils de la seconde femme, qui monterent sur le trône de France, possédoient la Neuftrie, l'Auftrasie & l'Aquitaine.

840 ——— 848.

Charles-le-Chaue est Roi de France. Le jeune Roi Pepin lui déclare la guerre. Ce Prince veut s'emparer de l'Aquitaine. Irruption des Bre-

tons & des Normands dans le Royaume. En 848, Charles est sacré à Orléans par l'Archevêque de Sens, Venillon *, qui, pour cela, fut appelé *Nobilissimus inunctor Caroli Calvi.*

854 ——— 869.

Charles-le-Chauve, après avoir mis en déroute l'armée de Pepin, & fait raser ce Prince avec ses fils, est sacré à Limoges par Raoul, Archevêque de Bourges. Il y a apparence qu'il désigna aussi-tôt Charles son fils Roi d'Aquitaine, puisqu'il fut sacré & couronné au mois d'Octobre suivant.

Mort de l'Empereur Lothaire. Son second fils Lothaire est proclamé Roi de Bourgogne & d'Austrasie, c'est-à-dire, des pays situés entre le Rhône, la Saône, la Meuse, l'Escaut & le Rhin. Robert le Fort, sur la naissance duquel on a formé tant de conjectures, & qui paroît avoir tiré son origine des Princes Saxons, est Duc de France. Lothaire, Roi d'Austrasie ou de Lorraine, meurt sans enfans légitimes.

* *In Capitularibus Caroli Calvi.*

Ce dernier évènement mit toute la France sous les loix de Charles-le-Chauve. D'abord il avoit été sacré Roi de la Neuftrie à Orléans , & ensuite Roi d'Aquitaine à Limoges. Ce fut le neuf de Septembre de cette année qu'il fut sacré & couronné Roi d'Austrasie , qu'on appeloit alors le Royaume de Lothaire ou de Lotharingie.

Comme la seconde Belgique , en conséquence des partages faits par Louis-le-Debonnaire , avoit passé sous la domination de la France , l'Archevêché de Trèves , Métropole de la première Belgique , étoit devenu la capitale ecclésiastique du Royaume de Lotharingie.

Il y avoit un usage observé entre les Métropoles de Trèves & de Reims , par lequel la primatie étoit attribuée à celui des deux Archevêques qui avoit été ordonné le premier. Ces Prélats présidoient alternativement aux assemblées * générales que l'on convoquoit pour délibérer sur les affaires communes aux deux Belges. Comme l'Archevêché de Trèves étoit vacant alors , ce fut des mains du célèbre

* *In Capitularibus Caroli Calvi.*

Hincmar que Charles - le - Chauve reçut l'onction sainte.

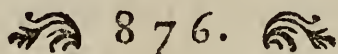
La cérémonie fut faite dans la Basilique de Saint-Etienne de Metz. Avent, Evêque de cette ville, la commença par un discours, où il se plaignoit avec amertume des maux auxquels les peuples avoient été en proie sous le règne de Lothaire. Il appelle Charles l'héritier légitime de ce Royaume, *hæres legitimus hujus Regni**; d'où il est aisé de conclurre combien la légitimité étoit nécessaire à la succession d'une Couronne. Le Roi parla ensuite, & promit de conserver dans toute leur vigueur les Loix ecclésiastiques & mondaines c'est-à-dire, les Loix Saliques & Ripuaires.

Hincmar, qui présidoit à cette fête solennelle, harangua l'assemblée à son tour & dit, pour honorer la personne de Charles, que ce Prince descendoit de S. Arnoul qui étoit de la Maison Royale de Clovis ou Lovis que Saint Remi avoit converti à la foi Catholique avec ses trois-mille François, sans y comprendre ni les femmes ni les enfans. Hincmar finit par faire

* *In Capitularibus Caroli Calvi.*

mention d'un Couronnement de Louis-le-Débonnaire dans l'Eglise de Metz, dont on fixe l'époque à l'année 835.

Pendant qu'on chantoit le *Te Deum*, les Evêques de Metz, de Verdun, de Toul, de Tongres, de Liège, l'Evêque de Laon, un des Pairs, & celui de Beauvais, donnerent leur bénédiction au Roi*. L'Archevêque de Reims prononça la sienne à voix haute, & fit l'onction sur la tête du Roi depuis l'oreille droite, en remontant vers le front, jusqu'à l'oreille gauche. Charles reçut ensuite la Couronne, & on lui présenta la Main de Justice, *palma manus*, & le Sceptre. Le rituel qui servit à cette consécration, & qui contient les oraisons particulières qui furent dites à la Messe, est la pièce la plus ancienne que l'on ait découverte touchant le cérémonial du Couronnement des Rois.



Charles-le-Chauve est couronné Empereur à Rome, le dix-huit Décembre, par le Pape Jean VIII. Ce fut le cinq du mois de Janvier

* *In Capitularibus Caroli Calvi.*

suivant , qu'on le couronna Roi des Lombards dans la ville de Pavie.

Il est à propos d'observer ici que les mariages de *Morgincap* qui étoient proscrits, en quelque manière, par les Loix Françoises , & qui , par cette raison , ne donnoient aucun droit à la succession des biens Saliques , n'étoient point réprouvés par la Religion , & qu'en conséquence le Clergé Romain les regardoit comme des mariages canoniques. On sçait que ces principes si différens des deux puissances subsistent encore aujourd'hui. Il n'est point rare qu'il arrive qu'un mariage que les Tribunaux Ecclésiastiques ont jugé valide-ment contracté , soit déclaré nul par les Juges Séculars , parce qu'il blesse les loix & les maximes publiques du Royaume. Ces mariages de la main gauche, que la Jurisprudence Civile ne reprovoit pas absolument , donnerent encore lieu à de fréquentes & à de violentes querelles , qui hâterent la révolution qui devoit préparer les François à former l'heureux desir de placer sur le Trône la famille qui l'occupe si glorieusement de nos jours.

Charles-le-Chauve eut , entr'autres enfans , Charles qu'il fit sacrer Roi d'Aquitaine l'an 855 ; Judith qui , le premier du mois d'Octo-

bre 856, épousa Ethelwolp, Roi des Anglois, & Louis-le-Bégué qui devint son successeur.

Judith resta veuve après deux ans de mariage. Elle fit vendre les possessions qu'elle avoit obtenues en Angleterre & revint en France dans le palais de son pere, pour y demeurer, disent les Ecrivains *, sous l'autorité royale, *sub mundeburdo regio*, suivant les Loix divines & humaines. Mais Baudouin, ayant conçu une forte passion pour cette Princeſſe, l'épouſa en ſecret pendant l'abſence du Roi, en 862, & du conſentement de Louis-le-Bégué. Il s'enfuit auffitôt avec elle, & la conduiſit dans le Royaume de Lotharingie.

La nouvelle de cette aventure cauſa le plus violent chagrin à Charles-le-Chauve. Les Evêques du Royaume, dans une aſſemblée générale, excommunierent les deux amans fugitifs; & ce jugement fut rendu en conformité de ce canon de Grégoire II **: *Si quis viduam furatus fuerit in uxorem & conſentientes ei, anathema ſint.* Hincmar fut chargé en même tems d'écrire à

* *In Capitularibus Caroli Calvi.*

** *Greg. II. Cap. x.*

l'Evêque Hungarius pour l'instruire de cette sentence & le prier d'avertir Roricon, chef des Normands, qui s'étoit depuis peu converti à la Foi Chrétienne, de ne point recevoir Baudouin, & de se garder de lui donner aucun secours. Hincmar adressa même directement une lettre à Roricon, par laquelle il le conjure de ne pas permettre que Baudouin, qui avoit épousé clandestinement la fille du Roi, & qui venoit d'être anathématisé par l'Esprit de Dieu auteur des saints canons, trouve chez lui un asyle, si lui-même ne veut pas être enveloppé dans cette terrible condamnation.

Un des motifs qui rendoit beaucoup plus grave la faute de Judith, c'est qu'elle avoit été sacrée & couronnée Reine par l'Archevêque de Reims & les Evêques de France le jour de son mariage *. Ce qui donna la plus grande solemnité au jugement contre cette Princesse, c'est qu'il fut prononcé dans un synode nombreux, où se trouverent les Pairs Ecclésiastiques de Reims, de Laon, de Châlons-sur-Marne, & de Noyon, tous les suffragans de la Métropole, les Arche-

* *In Capitularibus Caroli Calvi.*

vêques de Tours & de Sens, avec leurs suffragans, & quelques Evêques de la Primatie de Lyon & de Rouen.

Le Roi, de son côté, convoqua l'assemblée des Pairs Laiques, *Primores Regni*, & des Grands de son Royaume, où la sentence rendue & publiée selon les Edits de Grégoire II, *secundùm Edicta Gregorii* *, fut examinée & confirmée. Ainsi Baudouin & Judith furent de nouveau condamnés par la loi mondaine, *per legem mundanam*.

Les deux époux appelerent au Pape Nicolas du jugement Ecclésiastique de France. On est surpris de voir l'Eglise Romaine paroître souvent varier dans les principes de sa jurisprudence. Le Pape Hormisdas avoit lancé autrefois un decret par lequel il déclare illicites les mariages clandestins; *nuptias occultè factas non esse legitimas*** . Grégoire & Evariste l'avoient jugé de la même maniere. Cependant le Pape Nicolas-le-Grand porte une décision contraire. On observera que ce sont ces variations dans le droit & la discipline, qui ont donné naissance aux libertés de l'Eglise Gallicane,

* *Ibidem*, & *Flodoard*, *Hist. Rem.*

** *Apud Yvon. Carnotens.*

parce qu'elle s'est fait un devoir de ne point changer ses maximes. Le Souverain Pontife donna donc l'absolution aux deux époux fugitifs, & conséquemment il adressa des lettres aux Evêques de France & au Roi qui consentit de reconnoître cette nouvelle sentence du Saint-Siège dans un synode tenu à Soissons, où il ne voulut néanmoins assister que par ses mandataires. Charles leur rendit les honneurs, c'est-à-dire les fiefs, à condition qu'ils contracteroient leur mariage conformément aux loix du siècle ou aux loix civiles. Ces expressions, *secundùm leges seculi*, sont remarquables. Ce fut à Auxerre que se fit la cérémonie de la bénédiction nuptiale.

Charles, Roi d'Aquitaine, qui a peine étoit âgé de quinze ans, épousa dans la même année, & à l'instigation d'Etienne, Comte d'Auvergne, la veuve d'un Comte Herbert, sans avoir ni consulté, ni reçu le consentement de son pere, *sine conscientia & voluntate patris* *. Cet événement causa un nouveau chagrin à Charles-le-Chauve, qui eut avec son fils une conférence à Meun sur ce sujet. Le jeune Prince, en refusant de répon-

* *Rec. des Hist. de France.*

47 RECHERCHES SUR LE SACRE

dre , rendit inutile cette entrevue , qu'il sembla ne quitter que pour s'en retourner promptement dans son Royaume d'Aquitaine , où , après avoir fait beaucoup de mouvemens & tenté de se révolter contre son pere , il mourut l'an 866 , près de Busançois , d'une blessure à la tête , qui lui avoit occasionné une épilepsie.

Louis le-Begue , qui avoit donné son approbation à l'enlèvement de Judith sa sœur , craignant l'effet du courroux de son pere , prit le parti de se retirer en Bretagne , où son premier soin fut d'exciter une rébellion contre lui. Ce fut dans ces affreuses circonstances qu'il épousa Ansgarde , fille du Comte Hardouin & sœur du Comte Odon son favori. Charles fut irrité & indigné de la conduite de son fils. Cependant il voulut bien , dans la même année , lui accorder son pardon , recevoir son serment de fidélité sans bornes , & lui permettre de faire venir à la cour sa femme qui lui donna deux fils , savoir Louis & Carloman.

Malgré ce témoignage public d'affection donné par le Roi à Ansgarde , la protection spéciale que lui accordoit le Pape Nicolas , le silence respectueux que gardoient tous les Prélats sur son ma-

riage & la tendresse que Louis-le-Bègue lui conféroit, cette Princesse fut répudiée.

On observera que Louis-le-Bègue avoit été couronné Roi d'Aquitaine à Beaupouilly sur Loire, en 867 Les Annalistes ne sont pas d'accord sur l'époque du second mariage que son pere l'obligea de contracter avec Adélaïde, qu'on soupçonne fille du Roi d'Angleterre, & qui a été mere de Charles-le-Simple.

❧ 877. ❧

Charles-le-Chauve mourut dans son voyage à Rome où il alloit recevoir la couronne Impériale. Louis-le-Bègue, qui, pendant l'absence de son pere, étoit chargé de l'administration du Royaume de France, en apprit la nouvelle à Compiègne. L'Impératrice Richilde, sa belle-mere, se hâta de venir le trouver & de lui remettre le *précepte* ou le diplôme de l'Empereur son pere qui lui donnoit la Couronne. Elle lui présenta en même tems l'épée de Saint-Pierre, les habits royaux, la couronne enrichie de pierreries & le sceptre d'or. Mais la fête du Sacre de ce Prince a-t-elle été célébrée à Compiègne ou à Reims ? C'est une

question mal éclaircie. Il est vrai que le titre du cérémonial dit que ce fut à Compiègne. Ce témoignage seroit sans réplique, si l'on n'avoit pas lieu de présumer que ce titre est une addition faite postérieurement à ce rituel qui commence par une requête des Evêques & les promesses du Roi, & où sont les Oraisons de l'onction, qui est appelée *l'onction des Prêtres, des Rois, des Prophètes & des Martyrs*, & celles pour l'imposition de la couronne & la tradition du sceptre. Le sentiment de du Tillet, qui croit que Louis-le-Bègue a reçu la consécration à Reims, des mains d'Hincmar qui en étoit Archevêque, est beaucoup plus probable. Ce qu'il y a de très-certain, c'est que l'assemblée générale des Grands de l'Etat se tint, à cet effet, le huit du mois de Décembre & que les Pairs (*primores Regni*) & les vassaux du Roi (*vassi Regii*) lui prêtèrent le serment de fidélité, suivant la coutume, *secundùm morem*. Peu de tems après l'Archevêque de Reims adressa à ce Prince des remontrances sur la nullité de son second mariage. Il l'exhortoit avec force à éloigner de lui Adélaïde & à reprendre Ansgarde sa première & sa seule femme légitime.

879.

Ce fut le 7 Septembre que le Pape Jean VIII, qui s'étoit retiré en France pour se mettre à l'abri des violences de Carloman, fils aîné de Louis I, qui prétendoit à l'Empire, consacra une seconde fois Louis-le-Begue dans la ville de Troyes & lui imposa la couronne d'Empereur.

La même année, qui est celle de sa mort, comme ce Prince se sentoit approcher de sa fin, il envoya Eudes, Evêque de Beauvais, avec le Comte Aubin, porter à Louis, son fils aîné, l'épée, la Couronne & les ornemens Royaux. Il déclara hautement par cette démarche, & d'une maniere bien expresse, combien il étoit persuadé de la nullité de son second mariage, puisque, sans attendre l'évènement de la grossesse d'Adélaïde, il faisoit toutes ces dispositions dernières & ordonnoit au grand Référéndaire de couronner ce Prince. Tous les Seigneurs s'empresserent de seconder les vœux du Roi; &, pour suivre l'esprit de la loi Salique, ils résolurent de faire sacrer ensemble ses deux fils Louis & Carloman. Ansegise, Archevêque de Sens, fit cette cérémonie dans l'Abbaye de Ferrieres en Gatinois, l'an 880.



Louis mourut l'an 882 sans postérité. Le règne de Carloman finit avec sa vie en 884.

Les François , jaloux de régler leur conduite d'après les anciennes maximes & conformément aux loix Ecclésiastiques & civiles , n'étoient nullement disposés à élever sur le trône le fils de Louis-le-Bégué & d'Adélaïde , qu'ils croyoient illégitime. Charles-le-Simple , qui étoit né après la mort de son pere , étoit réputé dans la nation pour un bâtard. Quelques-uns même soutenoient qu'il étoit un enfant supposé.

Charles-le-Gros (*), fils de Louis-le-Germanique, & couronné Empereur de Rome par le Pape

(*) Hincmar écrivit à l'Abbé Hugues une épître en faveur de Charles-le-Gros , dont je crois devoir rapporter le texte même : * « Pro regibus adhuc pueris Ludovico » & Carolomano : hortansque ut , si potuerit , obtineat quatenus idem Carolus , quia filium non habebat , unum ex » his regulis sibi adoptet in filium , & sub manu boni ac

* Flodoard *Hist. Remensis.*

Adrien III , dès l'an 881 fut appelé au trône. C'étoit le seul Prince légitime du sang de Charlemagne. Il ne fut point sacré. Il tint jufqu'en l'année 888 les rênes du Gouvernement , que la haïne & le mépris de fes fujets le forcerent d'abandonner.

Alors la bâtardife de Charles-le-Simple ne faifoit plus une queftion dans le Royaume. Il étoit généralement reconnu que la race de nos Rois s'étoit éteinte dans la perfonne de Charles-le-Gros. S'il y eut de grands mouvemens dans l'Etat , s'il s'éleva des partis , ce n'est pas parce que l'on manquoit en France de Princes qui , par leur nobleffe illuftre , par leur grande valeur & leur fageffe ne fuffent très-capables de la gouverner , mais parce que plufieurs avoient des titres égaux pour faire valoir les mêmes prétentions *.

» strenui bajuli ad hoc eum nutriri faciat , ut fibi hæredem
 » aut in totum , aut in partem faciat & ftatuat , & ut fe-
 » cretè apud Carolum obtineat quò & horum puerorum
 » & Regni hujus caufam fuper fe totam fufcipiat , & quæ-
 » que difponenda regio funt in ministerio ipfe difponat.

* Non quia Francorum principes deeffent qui nobilitate , fortitudine & fapientia Regni imperare poffent , fed quia inter ipfos æqualitas , generofitas , dignitatis ac potentia discordiam augebat, *Rec. des Hift. de Fr. t. x.*

50 RECHERCHES SUR LE SACRE, &c.

Ici finit véritablement l'Histoire des Rois de la seconde race qui comprend environ 237 années. Une autre famille prit possession du Trône où elle fut appelée légalement par les vœux de la Nation & qui l'occupe heureusement depuis 887 ans.





RECHERCHES

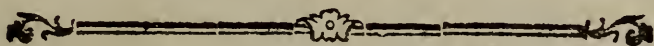
SUR QUELQUES ÉVÉNEMENS

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE,

*Relatifs aux Loix primitives de la Nation & à la Cérémonie
du Sacre & du Couronnement de ses Rois.*

TROISIÈME RACE.



888.

EUDES, Duc de France, qui étoit originaire d'une maison Saxonne, est élu Roi *.

En ce tems il y avoit à Reims un Archevêque nommé Foulques, homme factieux

* Populi Galliarum in unum Congregati Odonem... Regem super se PARI Consilio & voluntate creant, *Ann. Metensès.*

dont les intrigues exciterent de grands troubles qui agiterent l'Etat pendant plus d'un siècle. Ce Foulques avoit été domestique dans le Palais des Rois jusqu'au règne de Carloman. A la mort de Charles-le-Gros , ce Prélat , qui avoit imaginé de jouer un rôle considérable , fit solliciter Arnoul de s'emparer du Royaume ; proposition que ce Prince refusa.

Arnoul , qui étoit bâtard , n'avoit nulle prétention à la Couronne de France. Homme sage , il se croyoit assez puissant pour se maintenir sur le Trône d'Allemagne qu'il avoit obtenu par l'élection libre de ses Sujets ; mais il comprenoit bien qu'il ne seroit jamais à son pouvoir d'effacer les préjugés , ni de renverser les loix des François qui l'excluoient formellement de la Royauté à raison du défaut de sa naissance. Ainsi , loin d'écouter les conseils téméraires de l'Archevêque de Reims , il prit le parti de seconder les vœux du peuple François qui demandoit à se choisir un Roi.

Foulques ne crut pas devoir insister davantage. Il tourna ses vues du côté de Gui , Duc de Spolette , & sollicita vivement les Grands du Royaume en sa faveur ; car il ne pensoit

pas alors à mettre Charles-le-Simple sur les rangs. Les Princes s'assemblerent, & les suffrages se réunirent sur la personne d'Eudes. Arnoul même applaudit à cette élection. Eudes fut Sacré par Gautier, Archevêque de Sens. On ne sauroit assurer que cette cérémonie ait été faite à Compiègne, puisque l'Histoire ne le dit pas. Il est plus vraisemblable que le Roi fut couronné dans le district de la Primate de Sens, & que l'on eût recours à la sainte Ampoule de Marmoutier.

Quand Eudes eût été reconnu Roi par les peuples d'Aquitaine & de Bourgogne, les chroniques nous apprennent qu'il fut couronné une seconde fois à Limoges, Ville qui paroît avoir toujours été destinée au Sacre des Rois dans la partie méridionale de la France. *Odo Rex elevatus est apud Lemovicam**. On peut rapporter cet évènement à l'année 892.

893.

Quoique ce fût une opinion reçue dans le Royaume, que Charles-le-Simple n'étoit

* *Apud Quersetan. Tom. 2. pag. 553.*

point le fils de Louis , & que l'Empereur Arnoul eût la même idée de l'illégitimité de sa naissance , Foulques , qui voyoit en lui le portrait de son pere , n'en conçut pas moins le projet de le placer sur le Trône. En conséquence il forma une ligue avec Herbert , Comte de Vermandois , & le Comte Pepin. Le jeune Prince , qui s'étoit retiré en Angleterre avec sa mere , revint donc en France où il fut effectivement Sacré & Couronné à Reims le 28 du mois de Décembre. Eudes avoit fixé son séjour en Aquitaine. L'Archevêque de Reims fit mouvoir tous les ressorts possibles pour élever contre lui le Pape , les Evêques , le Clergé , & tous ceux dont le crédit pouvoit lui promettre quelque avantage. Eudes , qui avoit une grande droiture d'âme , demeura peut - être trop tranquille au milieu de tant de factions & de cabales. Il a dû se reprocher une faute ; c'est de n'avoir pas cédé aux circonstances , en faisant faire à Reims la cérémonie de son Sacre. On fait que Foulques avoit obtenu des souverains Pontifes le privilège exclusif de couronner les Rois , & que ç'a été la prétention de tous les successeurs de Foulques jusqu'à Gervais , élu en 1033.

A dater de cette année, on trouve souvent dans les chartres & dans les diplômes de nos Rois, un Archi-Chancelier, qui, en les soucrivant, leur donnoit toute authenticité. Foulques est le premier qui ait été revêtu de cette dignité importante. Elle fut le prix qu'il avoit imposé à Charles-le-Simple (qui étoit aussi nommé Charles-le-Sot) pour les peines qu'il avoit eues à lui mettre la Couronne sur la tête.

L'Archi-Chancellerie de France étoit un Office réel qui donnoit à celui qui le possédoit la plus grande autorité dans le Royaume, puisqu'il étoit le Ministre nécessaire des grâces & le chef essentiel de la législation. On peut définir les Offices réels dans ces temps des Charges & de grandes dignités incommutables auxquelles étoient annexés des fiefs considérables dont les droits étoient exercés suivant la volonté du propriétaire. Ces titres étoient de la même nature que les Electorats de l'Empire: ils portoient le caractère de la Souveraineté. L'anarchie les engendra. Ce n'a été que peu-à-peu que les Rois sont parvenus à les éteindre en réunissant ces immenses propriétés à leur domaine.

L'Archi-Chancelier étoit donc un des chefs & peut-être le chef principal du Conseil de la

Pairie & de l'Etat. Il lui appartenoit de nommer les Vice-Chanceliers & les Directeurs de la Chancellerie. Foulques qui, comme nous venons de le dire, extorqua ce grand bénéfice, lui fit attribuer tous les droits dont jouissoit le R^éf^érendaire sous le règne de la première race. Une autre grâce qu'il obtint fut la confirmation de la propriété des biens du Comté-Pairie de Reims, de ceux de l'Abbaye de Saint-Remi & des autres Abbayes qui dépendoient de sa métropole. Si les Rois ne sont point excommuniés par le testament de Saint-Remi, c'est, disoit-il, parce qu'ils sont de la famille de Clovis & qu'ils reçoivent l'onction sainte à Reims.

On trouve dans les lettres de Foulques un article assez curieux concernant le droit de Régale. Il demande qu'aucun des Rois de France, lors du décès des Evêques de Reims, ne puisse rien appliquer à son trésor des revenus de leur Eglise, & que cet Evêché ne soit pas compris dans son domaine*. *Ut nemo regum de cedente Remorum episcopo, ipsum episcopatum, vel res ipsius Ecclesiæ suis compendiis applicet,*

* Flodoard, *Hist. Rem.*

neque sub suo dominio teneat. Ce privilège, s'il l'eût obtenu en entier, assuroit sa parfaite indépendance. Il sollicita encore le Pape de lui confirmer la Primatie de toutes les Gaules, accordée, disoit-il, par Hormisdas. Il s'adressa pareillement au Pape Formose pour l'engager à prononcer que les suffragans de sa Primatie, qu'il croyoit s'étendre sur tous les Diocèses de France, ne pourroient bénir, ni Sacrer validement les Rois sans en avoir obtenu sa permission. Le Souverain Pontife ne lui fit aucune réponse sur cet article. C'étoit parce que la consécration de Clovis avoit été faite à Reims, que Foulques prétendoit être le seul Evêque du Royaume qui eût droit de faire l'élection & le couronnement des Rois de France. Les successeurs de cet Archevêque qui pouvoit si loin ses projets d'usurpation, exercèrent la plupart de ces privilèges qu'ils avoient soin de faire confirmer par chaque nouveau Roi, jusqu'au règne de Philippe I, c'est-à-dire, pendant l'espace de plus de cent-cinquante années.

Ce conflit de souveraineté entre Eudes & Charles-le-Simple causa bien des maux au Royaume, dont les fideles sujets se trouverent

§8 RECHERCHES SUR LE SACRÉ

accablés sous la puissance de l'usurpateur. Charles-le-Simple fut particulièrement protégé par le Clergé, qui dut avoir d'autant plus de respect pour ses préceptes ou ses diplômes, que la plupart étoient autant de titres qui confirmoient ses anciens privilèges, ou lui en accordoient de nouveaux.

On est surpris du ton de hauteur avec lequel Foulques ôsoit traiter Charles, sous le nom duquel il gouvernoit. « Jusqu'à ce jour, lui écrit-il, j'avois conçu de plus flatteuses espérances de vous. . . . Il vous seroit plus avantageux de n'être pas né : *hadēnūs quidem de vobis meliora sperabam. . . . melius enim fuerat vos non nasci* *. Comment peut-on appeler Roi celui qui ne regna qu'après la mort d'Eudes, Roi de France en 898, & qui fut enfin détrôné par les François; ce qui démontre combien son élévation leur fut odieuse ?

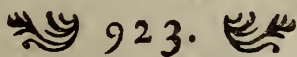
922.

Robert, Comte de Paris, Duc de France & frere d'Eudes, est élu & proclamé Roi par

* Flodoard, *Hist. Remig.*

les François. Les Pairs & la plupart des Grands du Royaume le conduifirent à Reims, où il fut facré & couronné le 20 Juin, par Hervé qui en étoit Archevêque. Ce Prélat est le fecond Archi-Chancelier de France.

Le règne de Robert fut de peu de durée. Charles-le-Simple lui livra bataille près de Soissons, & le tua de fa propre main. Charles ne jouit pas des fruits de fa victoire. On croit que, livré en proie aux remords d'avoir porté le coup mortel au Roi Robert, il se retira d'abord en Allemagne auprès de Henri Roi de Germanie, qui lui fit céder la Lotharingie, d'où il passa dans les Etats du Comte de Vermandois son protecteur, qui trahit la confiance de ce prince au point de le retenir prifonnier, & de le faire enfermer dans la tour de Peronne, où il mourut, accablé de chagrin & de misere, le 29 Octobre 929.



Hugues-le-Grand, fils de Robert Roi de France, devint l'arbitre de la Couronne. Il pouvoit la placer sur fa tête. On raconte qu'il consulta fa sœur Emme & lui demanda lequel,

ou de son mari ou de son frere , elle préféreroit de voir assis sur le Trône. Si cette question a jamais été faite , elle annonceroit que les mœurs se ressentoient déjà de cet esprit singulier de chevalerie , qui , dans la suite , a produit des effets si extraordinaires. Il est vrai que de tout tems les Germains & les Francs avoient témoigné , dans des conjonctures très-difficiles , la plus grande déférence pour les avis des femmes. On ajoûte que la réponse de la Princesse fut , qu'elle aimoit mieux baiser les genoux d'un Roi son mari que ceux de son frere. Quoi qu'il en soit de cette décision d'Emme , Hugues-le-Grand , qui étoit alors Duc des François & chef de l'armée , ne crut pas devoir encore s'emparer du Sceptre. Ce fut pour mieux l'affurer à sa postérité qu'il fit élire son beau-frere Raoul , fils de Richard Duc de Bourgogne , Comte d'Autun , & d'Hildegarde petite fille de Charlemagne. Ce Prince fut Sacré le 13 de Juillet dans l'Abbaye de Saint-Médard de Soissons , par Abbon , Evêque de cette Ville.

Alors Seulfe gouvernoit l'Archevêché de Reims. C'étoit un homme pieux & d'une grande simplicité. Soit que ce Prélat n'ait point été envoyé

en possession réelle de son diocèse, soit qu'il ne fût nommé que Coévêque de Reims, il paroît qu'Abbon a été l'administrateur du temporel de cet Archevêché, & c'est en cette qualité qu'il exerça les fonctions de l'Archi-Chancellerie pendant la vie de Seulfé & celle de Hugon, fils de Herbert Comte de Vermandois, qui fut pourvu dans son bas âge de cette grande prélatrice. On trouve Abbon Archi-Chancelier jusqu'à l'année 931.

Si l'on en croit Fauchet, Raoul & Emme sa femme furent sacrés & couronnés de nouveau à Reims dans l'église de Saint-Remi. En ce cas, il est probable que la cérémonie a été faite par Ansegise, Evêque de Troyes, Archi-Chancelier du Royaume, après Abbon, jusqu'en 936.

936.

Raoul meurt à Autun sans laisser de postérité. Hugues de France s'étant assuré de la bonne volonté des Grands de l'Etat, rappelle Louis d'Outre-mer & le fait monter sur le Trône, après avoir réuni dans ses mains les deux grandes Pairies de France & de Bourgogne. Herbert, Comte de Vermandois, ayant été condamné à mort pour cause de félonie, la Pairie qu'il pos-

62 RECHERCHES SUR LE SACRE

fédoit fut éteinte. La cérémonie du couronnement fut faite à Laon par Artold, Archevêque de Reims, qui, par cette raison, devint Archi-Chancelier du Royaume.

Le regne de Louis d'Outre-mer ne fut, jusqu'en 945, que le règne de Hugues de France. Il arriva néanmoins que ce Prince forma seul le projet qu'il exécuta de s'emparer de la Normandie, au préjudice de Richard, fils du Duc Guillaume, & contre la parole qu'il avoit donnée à Hugues de France. Celui-ci, ayant fait le Roi prisonnier, le contraignit de restituer sa conquête. Cette action lui concilia l'amitié de Richard qui, par reconnoissance, épousa Emme sa fille.

954.

Hugues de France, Grand-Sénéchal du Royaume, Duc des François & des Bourguignons, fait assembler les Seigneurs les plus considérables de la France, de la Bourgogne, de l'Aquitaine, & fait sacrer à Reims Lothaire, fils de Louis d'Outre-mer, par l'Archevêque Artold, Archi-Chancelier. Ce fut, dit-on encore, de l'avis de Gerberge, mere du jeune

Prince & sa belle-sœur, qu'il se détermina à ce procédé généreux.

956.

Mort de Hugues-le-Grand. Ses enfans partagerent entr'eux les Pairies de France & de Bourgogne. L'ainé conservoit une sorte d'autorité sur ses cadets, conformément aux maximes Normandes ou Saxonnnes qui avoient été les premières loix de cette famille. Hugues Capet eut le Duché de France, & fut Grand-Sénéchal.

962.

Oldaric, Archevêque de Reims, est Archi-Chancelier de France jusqu'à l'année 969.

978.

La dignité de Grand-Sénéchal de la Maison des Ducs de France est possédée par Geoffroy Grifegonelle, & devient héréditaire dans la Maison des Comtes d'Anjou.

986.

Louis fils de Lothaire, dit le *Fainéant*, qui *nihil fecit*, fut sacré & couronné à Com-

64 RECHERCHES SUR LE SACRE

piegne par Aldaberon , Archevêque de Reims & Archi-Chancelier du Royaume. L'an 979, son pere l'avoit désigné Roi d'Aquitaine. Il mourut sans enfans le 22 Juin 987, & laissa la Couronne à Hugues Capet.

On doit remarquer que ces trois derniers Princes ne furent point placés sur le Trône par le droit que leur donnoit la naissance , mais par la protection que leur accorda la Maison des Ducs de France , & par une élection libre des Pairs représentans tous les Ordres de l'Etats.

9 8 7.

Hugues Capet est proclamé Roi dans une assemblée générale des Etats tenue au mois de Mai à Noyon. Ce fut le 3 de Juillet que , suivant le vœu unanime des Pairs , des Ducs & de tous les grands vassaux , Aldaberon Archevêque de Reims & Archi-Chancelier du Royaume , fit la cérémonie de son sacre dans son Eglise métropolitaine.

Comme Charles , Duc de Lotharingie , faisoit ses plaintes à ce Prélat de ce qu'il ne l'avoit pas sacré Roi de France , Aldaberon lui répond en ces termes : Qu'étois-je pour donner
seul

seul un Roi aux François? Ce sont-là des intérêts publics, & non des affaires particulières : *quis eram ut solus Regem Francis imponerem : publica sunt hæc negotia , non privata**. De-là on peut conclurre que Hugues Capet réunissoit tous les suffrages de la Nation.

988.

Robert II, désigné Roi par Hugues Capet son pere dans une assemblée générale de la Nation, fut couronné à Orléans le premier du mois de Janvier.

991.

Assemblée générale des Archevêques, Evêques & Pairs du Royaume, pour procéder à la déposition d'Arnoul, Archevêque de Reims, qui excitoit des troubles dans l'Etat. Gerbert est nommé pour remplir ce siége.

Hugues Capet, qui avoit associé son fils Robert II à l'administration des affaires, fait faire à Reims la cérémonie du sacre de ce jeune Roi.

* Flodoard, *Hist. Rem.*

996.

Arnoul est rétabli Archevêque de Reims ; & alors il fait les fonctions d'Archi-Chancelier du Royaume.

999.

Gerbert, qui avoit été nommé à l'Archevêché de Reims lors de la déposition d'Arnoul, & qui en même tems avoit été pourvu de la dignité d'Archi-Chancelier de France, étoit assis sur la chaire de Rome, & gouvernoit l'Eglise sous le nom de Sylvestre II. Ce Pape, en envoyant le *Pallium* à Arnoul, lui adressa une bulle par laquelle il confirme les privilèges des Archevêques de Reims & les maintient dans l'usage de consacrer les Rois*.

1017.

Robert II, qui destinoit Hugues II son fils aîné à lui succéder, le fait sacrer à Compiègne par Arnoul, Archevêque de Reims, en présence des Pairs de France & des grands Vassaux du

* Flodoard, *Hist. Rem.*

Royaume. Huit ans après cette cérémonie, ce jeune Prince mourut dans sa dix-huitième année.

Le Comté de Beauvais, qui appartenoit, en vertu d'une concession faite par le Roi, (*ex beneficio Regis*) aux descendans en ligne féminine des Comtes de Vermandois Pairs de France, dont le dernier avoit été dépouillé du droit de Pairie à cause de ses félonies, fut partagé entre Eudes, Comte de Champagne & de Brie, & Rogèr son frere, Comte de Beauvais*. Ce fut Roger qui, ayant acquis la moitié du Comté de Beauvais, de son frere, à qui il donna en échange les terres de Sancerre, d'Ailli, de Moncy & d'Agache, devint propriétaire du Comté en entier, dont il fit le don à perpétuité à son Eglise. Robert II confirma cette donation qui avoit été reprise en fief du Roi, afin d'obtenir son consentement : & *reddidit nobis*, dit le Prince dans ses lettres, *ipsam divisionem*.

On observera que la Pairie de Beauvais est la seule Pairie Ecclésiastique qui ait été fondée avec le patrimoine d'un Seigneur particulier. Et

* Louvet & Loyfel, *Hist. & Mém. du Beauvoisis*.

c'est-là vraisemblablement la raison pour laquelle ce Comte & Pair ne porte pas les armes de France dans son écu. Une preuve encore que cette Pairie étoit laïque dans son origine, se tire de quelques anciens vers qui ont été écrits sur la cérémonie du sacre :

Moy, Comte Evêque de Beauvais,

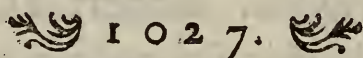
La cotte d'armes pour mestier,

Au Sacre du Roy,

Je dois porter.

C'est mon office spécial.

Il est certain que Roger assista comme Pair de France au Sacre de Hugues II.



Robert II fit couronner son second fils, Henri I, qui étoit Duc de Bourgogne. Ebalus, Archevêque de Reims & Archi-Chancelier du Royaume, consacra le 14 Mai ce très-jeune Prince dans son Eglise. Les six Pairs Ecclésiastiques assisterent à cette cérémonie.

Il y avoit à la Cour entre les Grands de l'Etat beaucoup de méfintelligence. C'étoient les

intrigues de la Reine Constance qui y donnoient lieu. Elle avoit entrepris d'écarter Henri I du Trône & de faire mettre la Couronne sur la tête de son troisieme fils *. Les vœux secrets & publics des personnes sages se réunirent à la volonté du Roi, parce qu'il agissoit conformément à ce que lui prescrivoient la Loi salique & tous les principes constitutifs de la Monarchie.

Alors les quatre Ducs de France, qui étoient dans l'usage de se faire sacrer & couronner chacun dans sa Pairie, avoient été réduits au nombre de trois par la réunion de la premiere Pairie & du Duché de France à la Couronne. Le Duché de Bourgogne, depuis que le Roi en étoit devenu propriétaire, n'étoit plus donné qu'en appanage, & conséquemment on ne faisoit plus la cérémonie d'un sacre dans cette Province. L'Evêque de Langres, qui en étoit le célébrant, demanda sans doute à être dédommagé de la perte d'un droit qui lui assuroit de grandes prérogatives. Le Prince appanagiste de la Bourgogne obtint du même Evêque de Langres l'inféodation de la Ville & du Comté

* Fulbert, *Epist.*

de Dijon , qui devint ensuite le séjour des Ducs. Lambert obtint du Roi que généralement tous les biens de son siège releveroient de la Couronne de France. On ne nous a pas laissé ignorer que ce Prélat fut du nombre de ceux qui assistèrent au Sacre de Henri I , & que , dans une autre assemblée de Pairs , comme il étoit d'une petite taille , & qu'il se trouvoit assis sur une chaise haute , le Roi Robert , voyant qu'il étoit mal à son aise , poussa la complaisance jusqu'à lui présenter lui-même un escabeau pour appuyer ses pieds.

C'est dans ce tems que les principes concernant la nature des appanages * & le droit des Princes appanagistes commencent à se développer.

Hugues II , Henri I , & Robert , Duc de Bourgogne , obtinrent des propriétés afin de pouvoir soutenir la dignité de leur Maison particulière. Ces Princes s'étoient révoltés en quelque sorte contre leur pere Robert II , parce

* Ce sont , dit l'Oyseau , des propriétés patrimoniales , de la même manière que , dans une substitution , l'héritier institué est seigneur de l'héritage substitué jusqu'à ce que la substitution soit éteinte.

que, s'étant laissé subjugué par les conseils de la Reine, il leur avoit long-tems refusé ces moyens nécessaires de se procurer un état convenable. Ainsi, suivant les anciens principes, si les aînés avoient le droit de recueillir de la succession du Roi leur pere toutes les grandes possessions & la souveraineté, ils étoient tenus d'assigner une légitime à leurs freres cadets*. C'est sur-tout dans les lettres de Fulbert, Evêque de Chartres, lorsqu'on veut les comparer avec les actes publics & les Historiens ses contemporains, qu'on découvre les vrais principes & les maximes certaines qui, pendant deux siècles, ont réglé les droits des appanages, des Pairies & des fiefs.

1059.

Le 17 Mai, Philippe I, petit-fils de Robert II & fils de Henri I, est sacré & couronné à Reims

* La Loi Salique ordonnoit l'égalité entre les freres dans les partages pendant la premiere & la seconde race. Mais la Maison de France, en prenant la Couronne, ajouta à l'ancienne Loi l'institution de l'aîné mâle dans les honneurs & les biens, à la charge de légitimer & d'appanager ses puînés qui relevoient en fief de son aînesse. Sous les premiers Rois ils avoient des Royaumes: sous la Maison de France, ils ont eu des appanages.

par l'Archevêque Gervais de Bellesme, qui fut le dernier Archi-Chancelier de France. Cette cérémonie se fit avec beaucoup d'appareil. Il s'y trouva cinq Pairs Ecclésiastiques. Gilbert Comte & Pair de Beauvais n'y assista point : il étoit excommunié. Les Pairs de Bourgogne & de Flandres y envoyèrent leurs Légats. Le Duc d'Aquitaine s'y rendit en personne. Il y eut trois Archevêques, dix-sept Evêques, & vingt-six Abbés.

Avant la célébration, Gervais représenta au Roi, en recevant le bâton de Saint-Remi, que, suivant les privilèges accordés à son siège par les Papes Hormisdas & Victor, il lui appartenoit, exclusivement à tous les Prélats du Royaume, de sacrer les Rois *, & qu'il étoit pareillement

* L'acte de cette cérémonie, qui est dans Godefroi & dans le Rec. des Hist. de Fr. mérite d'être lu avec attention. Il est certainement une copie & une rénovation du traité que Foulques passa avec Charles-le-Simple, & qui fut renouvelé par tous les Rois le jour de leur Sacre. C'est à dater de l'acte de cette cérémonie que les Archevêques de Reims paroissent prendre le titre d'Archi-Chancelier jusqu'à ce Gervais.

fondé à étendre sur toute la Gaule le droit de la Primatie. Le Roi Henri ayant agréé la prétention du Prélat, la proclamation du jeune Monarque fut faite aussi-tôt par les Pairs & les autres Seigneurs.

Philippe confirma les privilèges & ratifia les actes de possession des biens de l'Eglise de Reims, de Saint-Remi, & des autres Abbayes. Il institua Gervais Archi-Chancelier du Royaume, de la même manière que l'avoient été les Archevêques ses prédécesseurs.

Il est à propos de remarquer à cette occasion, 1°. Que Gui de Châtillon, auquel Gervais avoit succédé, n'avoit pas été pourvu de l'Archi-Chancellerie, parce qu'il n'avoit point sacré de Roi; 2°. Que pendant le jugement d'Arnoul en 991, qui fut fait par les Evêques de France, on nomma des Proto-Chanceliers; 3°. Que, du temps des Archi-Chanceliers, il y eut aussi des Chanceliers du Roi, du Palais & des Vice-Chanceliers; 4°. Enfin, qu'après la mort de Gervais l'Archi-Chancellerie resta vacante, & qu'alors, quand on publioit des Lettres-Patentes relatives à l'administration, on ne manquoit pas d'y insérer cette clause : *vacante Cancellariâ*, ou *Cancel-*

lario nullo ; ce qui doit s'entendre de l'Archi-Chancelier dont l'office fut supprimé & réuni à la Couronne. Cette clause , qu'on estimoit nécessaire , a été employée jusqu'en 1317. On la trouve encore exprimée dans les Lettres-Patentes qui furent expédiées cette même année pour constater l'état des biens de la fondation du Monastère de Saint-Louis de Poissy.

Les Princes de la Maison de France , qui avoient réuni à leur domaine la première Pairie du Royaume , étoient aussi entrés en possession de l'office réel de Grand-Sénéchal ou *Dapifer*. Cette charge , la plus distinguée & la plus considérable de l'Etat , étoit la même que le Majorat ou la Mairie sous le règne de la première race de nos Rois. C'est lorsque le Sceptre passa dans les mains des descendants de Robert-le-Fort , que le Duché & la Sénéchaussée de France firent partie du domaine de la Couronne.

L'office de Grand-Sénéchal dans la Maison de France appartenoit aux Comtes d'Anjou. Tant que cette Province demeura séparée du domaine du Roi , ses Comtes prétendirent être les Grands-Sénéchaux du Royaume. S'ils conserverent avec soin le titre de cette importante

dignité, ce furent des Vicaires, qu'ils avoient à la Cour du Roi, qui en remplissoient les fonctions. Ainsi, les Sénéchaux ou les *Dapifer*, qui dans la suite & jusqu'en 1317, souscrivirent les chartres, ne doivent être regardés seulement que comme des Chanceliers qui étoient amovibles à la volonté du Prince. Comme il y avoit eu cinq grands Offices de la Couronne, il y eut cinq Vicaires pour les exercer. Insensiblement ces Vicaireries elles-mêmes s'éteignirent par la réunion faite au domaine des fiefs qui leur étoient annexés.

🌿 1093 ——— 1094. 🌿

Philippe I, qui avoit enlevé & épousé Bertrade, fille de Simon, Comte de Monfort, & femme de Foulques-le-Rechin, Comte d'Anjou, est excommunié dans une assemblée d'Evêques tenue à Autun le 16 Octobre, à laquelle présidoit Hugues, Légat du Pape & Archevêque de Lyon.

L'Archevêque de Reims (Manassès), qui étoit excommunié & expulsé de son siége, & les Archevêques de Sens & de Tours, reçurent l'ordre du Roi d'inviter leurs Suffragans de se ren-

dr à Troyes après la Touffaint *. Philippe fut obéi. Le résultat de leur conférence fut de convoquer un autre synode à Laon dans les fêtes prochaines de Noël.

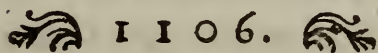
On observera que les Rois de la première, de la seconde & du commencement de la troisième race, assembloient leur cour plénière quatre fois par an, aux jours des principales solennités; savoir à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, & le jour de Saint-Jacques ou de Saint-Martin. Ce fut donc dans l'une de ces cours, indiquée par Philippe dans la Ville de Laon, où Manassès **, qui se porta toujours pour Archevêque de Reims, malgré les prétentions d'un Rainold qui étoit entré en possession de son siège dès l'an 1085, & les Pairs Ecclésiastiques de Laon, de Châlons, de Noyon, de Beauvais, & les Evêques de Senlis, de Soissons, d'Amiens, &c. le consacrerent de nouveau, & réitérerent la cérémonie de son couronnement. Ces Prélats, pénétrés de la vérité des anciennes maximes, voulurent, autant qu'il étoit en eux,

* *Epist. Yvonis* 46.

** *Cartul. Laudunens. Cart. Ludov. 6.*

s'opposer aux entreprises du Pontife Romain & annoncer publiquement à la Nation, qu'ils étoient très-éloignés de croire que Philippe fût frappé d'une excommunication canonique, & que le Royaume pût être mis en interdit. Il est aisé de deviner qu'il y eut de grands mouvemens à cette occasion dans le Clergé & même parmi le peuple*. Les Evêques de France attachés aux opinions romaines, se déchaînèrent contre les Evêques qui avoient paru les fronder. Manassès sur-tout fut en bute à leurs reproches : voici comme un certain Baudry, Abbé de Bourgueil, en parle dans ses vers :

Iram qui Papæ funditus emeruit,
 Imposuit si quidem regi diadema Phillippo,
 Nunc & in hoc Papæ negligit imperium;



Louis VI, dit le Gros, fut sacré le 3 du mois d'Août dans l'Eglise de Saint-Samson d'Orléans. Les Evêques de Paris, de Meaux, de

* *Apud Quercetan. Tom. 4.*

Chartres, de Nevers, & d'Auxerre, assistèrent à cette cérémonie. Ce fut des mains de Daimbert, Archevêque de Sens, que le nouveau Roi reçut l'Onction sainte, la Couronne, le Sceptre, la Main de Justice, & les autres ornemens royaux.

On rapporte qu'au moment même où l'on faisoit cette auguste cérémonie, les Baïles ou les Syndics de l'Eglise de Reims se présentèrent avec des lettres adressées au Prince, qui portoit que le couronnement des Rois étoit devenu un droit essentiel de leur Métropole depuis le Baptême & le Sacre de Clovis. Ils étoient encore chargés de pouvoirs secrets qui les autorisoient à demander que le Roi confirmât l'élection de Raoul à l'Archevêché de Reims, qui avoit été faite sans son consentement. Comme ces Syndics étoient arrivés trop tard, ils s'en retournerent sans avoir pu signifier leur opposition. *Ibi muti*, dit Suger, *ad propria loquaces redierunt : aut si quid dixerunt, nihil tamen utile ; redierunt.*

Yves de Chartres prit la défense de l'Eglise d'Orléans & discuta, dans une lettre, la valeur des motifs qui pouvoient justifier les plaintes

faites par la Ville de Reims. Il a recours à l'Histoire, & fait voir que, sous le règne de la première & de la seconde race de nos Rois, tandis que le Royaume étoit partagé en plusieurs Souverainetés, chaque Prince se faisoit couronner dans la Métropole de son Etat. Il défie en même tems qu'on lui prouve que les Archevêques de Reims aient jamais sacré aucun Roi au delà de la Belgique. L'usage de faire à Reims la cérémonie du Sacre, ajoute Yves de Chartres, est sans doute une dévotion très-louable; mais une dévotion ne fait point un droit rigoureux. Enfin, continue ce sçavant Prélat, il n'étoit gueres possible que le Sacre de Louis se fît à Reims, tant parce que le nouvel Archevêque n'étoit point intronisé, que parce que la Ville étoit excommuniée & que d'ailleurs, si l'on eût différé le couronnement, l'Eglise & l'Etat auroient été en danger.

On place sous ce règne l'usage de porter au Sacre des Rois l'oriflâme, qui étoit un étendard destiné pour la guerre, fait de sandal fort épais, fendu par le milieu comme un gonfanon, dont le bâton étoit couvert de cuivre doré, au

bout duquel étoit un fer aigu. C'étoit la bannière des Comtes du Vexin-François, qui étoient les Avoués de l'Abbaye de Saint-Denys, & qui devoient combattre sous le commandement du Connétable dans les guerres de la Nation. Alors cette petite Province du Vexin venoit d'être réunie au domaine de la Couronne.

Sous ce même règne on porta pareillement la bannière de France. Elle étoit chargée de fleurs-de-lys d'or sur un fond de velours azuré & bordé de grosses perles. Comme l'oriflâme étoit gardée dans l'Abbaye de Saint-Denys, la bannière étoit mise en dépôt dans l'Eglise de Joyenval près le Château de Montjoie.

La tradition que c'est à Joyenval où les fleurs-de-lys de France ont été découvertes n'a peut-être d'autre fondement que le dépôt de cette bannière & l'ancien usage où l'on étoit de crier *Montjoie & Saint-Denys* pour le ralliement des étendards, & sur la strophe d'une hymne que l'on a conservée dans le Bréviaire propre de cette Maison, qui depuis a été érigée en Abbaye de Prémontrés.

❧ 1129. ❧

Le Roi fait sacrer un de ses fils appelé Philippe, qui meurt deux ans après cette cérémonie; laquelle, selon la chronique de Mongni, fut faite à Reims, le 14 du mois d'Avril. par Rainaud II, qui en étoit Archevêque. Les Pairs Ecclésiastiques y assisterent, & , entr'autres, de Guillene ou Guillaume, Evêque de Langres : *adfuit inter Pares Wilencus.*

❧ 1131. ❧

Louis VII, dit *le Jeune*, fut sacré & couronné à Reims dans le mois d'Octobre par le Pape Innocent II, à qui Renaud déféra cet honneur. Ce qui rendit cette cérémonie la plus pompeuse & la plus brillante qu'on eût vue encore, c'est qu'elle eut pour témoins, outre la plus grande Noblesse de France qui s'étoit empressée de s'y rendre, 13 Archevêques, 263 Evêques, un nombre plus considérable d'Abbés, de Prêtres, de Moines, & les Pairs du Royaume qui, pour lors, célébroient dans cette Ville un Concile national.

82 RECHERCHES SUR LE SACRE

On lit dans la Chronique de Morigni , que Louis-le-Jeune fut couronné de nouveau à Bordeaux le jour de son mariage avec Eléonore de Guyenne.

On assure encore que Samson Després, Archevêque de Reims, lui imposa la Couronne pour la troisième fois, sous le pontificat d'Eugène III, dans le tems même où il régnoit, entre ce Pape & le Roi, de très-vives contestations. La conduite de l'Archevêque de Reims fut blâmée à Rome. Saint-Bernard crut devoir prendre la défense du métropolitain : il écrivit au Souverain Pontife en sa faveur.

L'an 1155, quatrième couronnement de Louis VII, & de Constance fille du Roi d'Espagne sa seconde femme, célébré à Orléans par Hugues Archevêque de Sens.

Arrangemens faits au profit de la Ville & de l'Evêché de Langres. Gautier de Bourgogne, Evêque de Langres, de la Maison de France, Pair du Royaume, obtint en 1168 des Lettres-Patentes qui accordent aux Habitans de la Ville de ne pouvoir être contraints à l'avenir d'aller plaider hors de son enceinte, & toutes les autres prérogatives que comporte la nature d'une

Pairie. Un autre avantage que Gautier procura à son siège, fut la concession que lui fit Hugues III, Duc de Bourgogne, d'une portion du Comté de Langres que ce Prince venoit d'acquérir de Gui, Comte de Saulx. L'Evêque de Langres lui abandonna en échange la propriété de la Ville de Dijon qui, par-là, devint un patrimoine de l'appanage. Des Lettres-Patentes, données à Sens l'an 1179, par Louis VII, nous apprennent que l'Evêque Pair de Langres mit son Comté avec tous les fiefs & domaines dépendans de son siège sous la protection du Roi, qui lui accorda de relever toujours de la Couronne de France, sans pouvoir jamais en être distrait, ni séparé. L'an 1181 Philippe Auguste, étant à Fontainebleau, selon le témoignage de Gautherot qui cite le Livre rouge de la ville de Langres *, confirma ces Lettres-Patentes.

1179.

Philippe II, dit *Auguste*, fut sacré & couronné le jour de la Toussaint, dans l'Eglise de Reims, par le Cardinal Guillaume de Champagne,

* Fol. 38. 324. 365 & 550.

84 RECHERCHES SUR LE SACRE

son oncle maternel qui en étoit Archevêque. Cette fête fut encore plus solennelle & plus magnifique que n'avoit été celle du premier couronnement de Louis-le-Jeune, parce qu'on y observa le formulaire des cérémonies que ce Prince avoit fait dresser, à cet effet, quatre ans auparavant, & enregistrer à la Chambre des Comptes de Paris.

Tous les Pairs du Royaume se rendirent à cette cérémonie, où chacun occupa la place qui lui étoit assignée, & remplit les fonctions qui lui étoient prescrites. L'ordre des Pairs Ecclésiastiques fut aussi réglé. A leur tête étoit l'Archevêque de Reims; ensuite les Evêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons & de Noyon.

Henri, fils du Roi d'Angleterre, vint exprès en France pour assister à cette fête & y faire les fonctions de Pair. Ce fut en cette qualité, & comme Duc de Normandie (*jure Ducatus Normaniæ*) qu'il porta la Couronne royale depuis la chambre du Roi jusqu'à l'Eglise. le Comte de Flandres, à cause de sa Pairie, porta l'épée de l'Etat, *gladius Regni*.

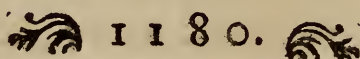
Quatre Barons allèrent, par ordre du Roi, chercher la sainte Ampoule à l'Abbaye de Saint-Remi, où on les fit prêter serment de venir la rendre après la cérémonie du sacre. En même tems l'Abbé de Saint-Denys apporta la Couronne, l'épée, les éperons d'or, le sceptre, la main de justice, les bottines de couleur azurée & semées de fleurs-de-lys d'or, la dalmatique & le manteau.

Ce fut le Camérier qui chauffa les bottines au Roi & le revêtit de la Dalmatique. Le Duc de Bourgogne lui attacha les éperons, & l'Archevêque de Reims lui ceignit l'épée que le Roi remit entre les mains du Sénéchal.

Alors l'Archevêque tira, avec une éguille d'or, de l'huile de la sainte Ampoule, qu'il mêla avec le saint chrême sur une patène, & fit les onctions sur la tête, sur les deux épaules, entre les épaules & aux jointures des bras du Roi. Ensuite il lui mit l'anneau au doigt, & lui présenta le sceptre & la main de justice. Le Chancelier appela aussitôt les Pairs par leurs noms, suivant l'ordre de leur Pairie, qui tous ensemble soutinrent la Couronne pendant qu'on l'im-

posoit sur la tête du Roi, & puis s'écrierent: *vive le Roi éternellement.*

Il est déjà mention à ce Sacre de la neuveine à Saint-Marcoul, & de l'usage de toucher les écrouelles.



Le 29 Mai, Philippe-Auguste, après la mort de Louis VII son pere, fut couronné une seconde fois avec la Reine Isabelle sa premiere femme & fille de Baudouin, Comte de Hainault, dans l'Eglise de Saint-Denys par Gui Archevêque de Sens. Il arriva, dans cette cérémonie, un petit évènement assez remarquable. Un Chevalier, du nombre des Officiers du Roi, qui tenoit en sa main une baguette pour ordonner le silence, en frappa par inadvertence trois lampes de verre qui furent brisées. Toute l'huile s'en répandit sur la tête du Roi & celle de la Reine. L'assemblée donna à cet accident l'interprétation la plus favorable. Le règne glorieux de Philippe-Auguste confirma cet heureux présage.

Sous ce règne la Pairie de Normandie fut réunie au domaine de la Couronne.

1216.

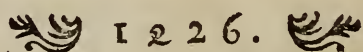
Louis VIII est couronné Roi d'Angleterre dans la ville de Londres.

1223.

Ce fut à Reims, le 6 Août, que Guillaume de Joinville, qui en étoit Archevêque, sacra & couronna Louis VIII, dit *le Lion*, à cause de son grand courage, avec la Reine Blanche sa femme & fille d'Alphonse Roi de Castille. La cérémonie fut très-pompeuse. Jean de Brienne, Roi de Jérusalem, y fit les fonctions de Connétable. Tous les Princes, les Pairs & les Seigneurs du Royaume s'étoient empressés de s'y rendre.

Le nouveau Roi fit dresser un autre formulaire des cérémonies du sacre, qui ne diffère presque pas de celui qu'avoit donné Louis-le-Jeune. Il est seulement à propos d'observer que ces paroles, *ut regale solium Saxonum, Merciorum*, ne doivent s'entendre que des peuples de l'Austrasie. Il n'est pas vraisemblable que l'on ait supprimé dans ce rituel, comme quelques écrivains le prétendent, ces mots *Francorum*,

Burgundiorum. N'eût-il pas été contradictoire de ne faire mention que du Trône d'Angleterre & nullement de l'Empire François, à l'infant même où l'on célébroit le couronnement d'un Roi de France ? Cette dernière remarque peut être de quelque utilité aux personnes qui lisent le cérémonial de Godefroy *.



Louis étant mort à Montpensier en Auvergne, lorsqu'il revenoit de faire la guerre aux Albigeois, la Reine Blanche sa femme se pressa de faire couronner son fils Louis IX, âgé de 12 ans. Comme l'Archevêché de Reims étoit vacant, ce fut Jacques Bazoches, Evêque de Soissons qui, le 29 Novembre, consacra le jeune Prince. Plusieurs d'entre les Pairs & les Grands Barons refuserent de se rendre à cette

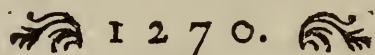
* Sous la première Race Charles Martel fit la conquête des *Cimbres*. Charlemagne, dans la seconde Race, fit celle des Peuples de la Baviere, *Noricorum*, & des Saxons ; Louis-le-Debonnaire fit celle des Danois & des Normands. Ceux, dit Marlot, qui ont examiné cette Oraison, tiennent qu'elle a été faite avant le Regne de Pepin. p. 303.

cérémonie. Leur dessein étoit d'exciter des troubles dans le Royaume. La Reine mere les prévint, & sa grande prudence réussit à déconcerter les intrigues des mal-intentionnés & à renverser les obstacles qu'ils s'efforcèrent de lui opposer dans le cours de sa régence. Tant de travaux ne lui firent point perdre de vue l'éducation du jeune Roi. Elle y apporta tous ses soins, & « plaça auprès de lui des gens de conseil les plus prud'hommes & les plus sages » qu'on put trouver. . . . pour les besognes du » Royaume gouverner ». On fait combien le zèle de cette vertueuse Princesse a été utilement & glorieusement récompensé.

C'est dans ce tems que l'on traduisit en François le formulaire des cérémonies du Sacre. Il est probable que la Reine-mere l'avoit demandé pour son instruction. Jusqu'alors, le serment que le Roi doit prononcer, ne contenoit que trois articles concernant la paix, la justice & la clémence. Il fut augmenté d'un quatrième, par le conseil d'un Dominicain qui étoit à la Cour. Ce dernier article est une constitution du concile de Latran de l'année 1215, savoir :

de mettre hors de son Royaume les Hereges ou Hérétiques.

C'est pendant le règne de Louis IX que l'on introduisit les Clercs Chevaliers & Bacheliers ès loix ou praticiens dans les Tribunaux. On inscrivait leurs noms sur deux rôles , après qu'ils avoient prêté le serment. Les Clercs-Avocats juroient *de officio advocacionis*. Les Clercs-Notaires écrivoient les Sentences & recevoient verbalement ou par écrit la volonté des parties suivant l'ordonnance des Juges & les mandats des Gardes-fcels aux contrats. C'est encore à cette époque que l'on fixe le commencement des registres des Chartres & des registres du Parlement , usage qui fut suivi aussitôt par toutes les juridictions inférieures du Royaume.



Philippe III, dit *le Hardi*, incontinent après la mort de Saint-Louis son pere , rend une ordonnance datée de son Camp devant Carthage en Afrique , qui fixe à quatorze ans la Majorité des Rois de France. Cette premiere Majorité féodale est admise par quelques coutumes du Royaume.

1271.

Philippe, de retour en France, est Sacré le 15 Août, dans la Ville de Reims, par Milon de Basoches, Evêque de Soissons, lequel tranfigea, à cet effet, avec le Chapitre de Reims *. Robert d'Artois, frere du Roi, porta l'épée *de l'Etat* à cette cérémonie. On appeloit autrement cette épée, l'épée de Charlemagne, ou la *Joyeuse*. Les Pairs, les grands Barons & les Prélats concoururent à solemniser cette Fête.

Réunion de la Pairie de Toulouse à la Couronne pendant ce règne.

1284.

Couronnement de Philippe-le-Bel à Pampelune le 15 du mois d'Août. Jeanne, Reine de Navarre, lui apporta cette Couronne en mariage.

1286.

Philippe IV, dit *le Bel*, après la mort du Roi son pere, fut sacré & couronné à Reims,

* Pièces justificatives de la Conf. pour M. le Coadjuteur de Reims.

92 RECHERCHES SUR LE SACRE

avec Jeanne de Navarre sa femme, par Pierre Barbet, qui en étoit Archevêque. Ce fut ce Prince qui poursuivit la canonisation de Louis IX comme une affaire utile à l'Etat & à la gloire de sa Maison.

En 1307. ❧

Louis X, dit *le Hutin*, est couronné le 1^{er}. Octobre, après la mort de Jeanne sa mere, Roi de Navarre, dans la ville de Pampelune.

En 1315. ❧

Robert de Courtenay, Archevêque de Reims, fait dans son Eglise la cérémonie du Sacre & du couronnement de Louis X & de Clémence de Hongrie sa femme, que le Dauphin de Viennois avoit conduite en France.

En 1316. ❧

Philippe V, dit *le Long*, est appelé à la succession de la Couronne, par la mort de Jean son neveu, mort quatre jours après sa naissance. Ce Prince, qui étoit fils de Philippe-le-Bel, avoit épousé Jeanne d'Artois. L'un & l'autre furent sacrés & couronnés à Reims le 6 Janvier, par Robert de Courtenay.

Cette cérémonie donna lieu à quelques évènements remarquables. L'Evêque de Langres y disputa la préséance à l'Evêque de Beauvais. Le Roi décida en faveur de celui-ci, parce que sa Pairie est de plus ancienne érection.

Autre différend plus considérable. La Duchesse Agnès de Bourgogne, Douairiere, fille de Saint-Louis, fit intimer les Pairs de France, afin qu'ils ne procédassent point au couronnement du Roi, qu'au préalable on n'eût réglé les droits que Jeanne, fille de Louis X, avoit dans le Royaume de France & sur celui de Navarre. Cette signification n'eut pas plutôt été faite, qu'Eudes, Duc de Bourgogne, fils d'Agnès, & Charles-le-Bel, frere de Philippe V, se retirerent. Alors il s'éleva un esprit de méfintelligence entre les Pairs & les grands Seigneurs. Le Roi en fut d'autant plus touché, qu'on lui avoit persuadé que Charles de Valois son oncle s'étoit livré sans réserve au parti des mécontents. Cependant la fête du Sacre n'en fut pas moins célébrée. La majeure partie des Pairs & même le Comte de Valois, ainsi que Louis, Comte d'Evreux, y assisterent.

Il est expédient d'observer , 1°. , que Jeanne de France demandoit qu'on lui assignât un douaire sur le Royaume de France , & qu'on la mît en possession de celui de Navarre ; prétention bien contraire au projet qu'avoit formé Philippe , de réunir cette dernière couronne à celle qu'il portoit : 2°. que Charles-le-Bel avoit le plus grand intérêt d'obtenir un appanage en sa qualité de frere du Roi. Il fallut du tems pour calmer les esprits & statuer définitivement sur les droits respectifs. Le Roi fut obligé d'abandonner à Eudes , Duc de Bourgogne , l'Artois & le Duché de Bourgogne , & à Jeanne le Royaume de Navarre , qu'elle porta en mariage à Philippe , fils du Comte d'Evreux.

Particulatité. Mahaud , Comtesse d'Artois , fit la fonction de Pair de France au sacre de Philippe V, en soutenant, avec les autres Pairs, qui étoient en trop petit nombre, la Couronne sur la tête du Roi. Cet acte de Pairie de la part d'une femme , qui a été cité depuis si souvent & si mal-à-propos , choquoit les principes essentiels de la Monarchie , & causa de l'indignation à plusieurs des Grands, *de quo aliqui indignati fuerunt.*

Environ un mois après le Sacre de Philippe V, il y eut à Paris une grande assemblée, à laquelle furent convoqués les Pairs, les Seigneurs, les Prélats, les Bourgeois de la Ville & l'Université que présidoit le Cardinal Arrablay, Chancelier du Roi. Ce fut là que, d'une voix unanime, on confirma l'acte du couronnement de Philippe; que l'on aprouva que Louis son fils fût désigné son successeur au Trône, & que l'on déclara solennellement que les femmes étoient incapables de se porter héritières de la Couronne de France, *quòd ad Coronam Regni Franciæ femina non succedit.*

Les nouvelles Pairies données en appanage, ou avec la clause de réversion au domaine royal en certain cas, étoient, sous ce règne, Alençon, l'Artois, Bourbon, Etampes, Clermont & la Bretagne.

Comme Jean, Duc de Bretagne, ne s'étoit point rendu au Sacre du Roi, il fut obligé de justifier sa cause, & le Roi lui remit ce défaut sous la réserve de tous les droits de sa Couronne.



❧ 1321. ❧

Charles-le-Bel, après la mort de Louis son neveu, qui précéda celle de Philippe-le-Long, est sacré à Reims par Robert de Courtenay. Les Mémoires du tems ne nous apprennent rien de particulier sur la cérémonie de ce couronnement.

❧ 1328. ❧

Le 29 Mai, Philippe VI, dit *de Valois*, petit-fils de Philippe-le-Hardi, & Jeanne de Bourgogne sa femme, furent sacrés & couronnés à Reims par Guillaume de Trie, qui en étoit Archevêque.

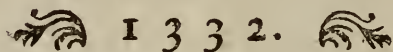
Charles-le-Bel laissa, en mourant, Jeanne d'Evreux, sa femme, enceinte. Cette Princesse accoucha d'une fille. Pendant sa grossesse, les contestations, qui s'étoient élevées du tems de Philippe-le-Long, se renouvelerent à l'occasion de la régence *au ventre*. Edouard, Roi d'Angleterre, soutenoit que cette régence lui appartenoit. Il fondoit son droit sur ce que sa mere étoit propre fille de Philippe-le-Bel. La
cause

cause fut jugée en faveur du Comte de Valois comme à capable & plus prochain de la Couronne; & Edouard fut débouté de sa prétention pour être venu de fille incapable.

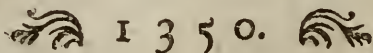
Philippe étoit à Amiens, lorsque le Roi d'Angleterre lui fit hommage de la Pairie d'Aquitaine. Ce Prince chercha ensuite de nouveaux moyens de faire valoir ses prétentions à la Couronne de France, sans avoir égard aux dispositions les plus précises de la Loi Salique, qui ne lui laissoit aucune espérance raisonnable. C'est une maxime inviolable dans ce Royaume, que toutefois qu'une femme est deboutée de succession en fief noble, les fils qui en descendent en sont aussi forclos.

Sous ce règne le Comté-Pairie de Champagne est réuni au domaine de la Couronne. A mesure que les grandes Pairies s'éteignoient, les Rois avoient attention d'en créer de nouvelles pour les représenter. En ce cas, leur volonté étoit la Loi souveraine, & ces nouvelles Pairies ne pouvoient avoir d'autres droits que ceux qu'il plaisoit au Monarque de leur attribuer.

Humbert , dernier Dauphin de Viennois , donne le Dauphiné aux Rois de France , aux conditions que les fils aînés de France porteront le nom de Dauphin , & que l'écu de leurs armes sera écartelé de France & de Dauphiné.



Mariage de Jean , fils du Roi , avec Bonne , fille de Jean , Roi de Bohême. Le jour de Saint-Michel , Philippe de Valois fait son fils Chevalier en présence des Rois de Bohême , de Navarre , des Ducs de Bourgogne , de Bretagne , de Lorraine & de Brabant. Le vendredi suivant , comme le Roi se dispoit à faire le voyage de la Terre-Sainte , il établit ce Prince , âgé de quatorze ans , Régent du Royaume , & le fait reconnoître pour son successeur par les Pairs , par les Prélats , & les Barons assemblés dans la Sainte-Chapelle de Paris.

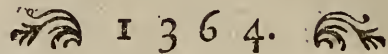


Philippe , étant dangereusement malade , fit approcher de son lit ses deux fils , Jean , & le Duc d'Orléans. Il leur communiqua des lettres

qui contenoient les motifs & la décision des Docteurs en Théologie par forme de decret (& *legum scriptæ*), & le texte de la Loi Sallique , toutes pièces qui démontroient que la Couronne de France lui appartenoit , & à ses enfans mâles , par droit héréditaire , & non au Roi Edouard , qui lui suscitoit à ce sujet une guerre très-injuste. Il recommanda à ces deux Princes , & particulièrement à son successeur , de soutenir avec force & courage la légitimité de sa cause contre les entreprises des Anglois.

Le 26 de Septembre , Jean est sacré & couronné par Jean d'Arcy , Archevêque de Reims , avec la Reine Jeanne , Comtesse de Boulogne , sa seconde femme. Le Roi fit Chevalier de l'Ordre de l'Etoile , dans l'Eglise de Reims , Charles son fils aîné , Dauphin de Viennois , Louis son second fils , les Comtes d'Alençon , d'Estampes , d'Artois , de Dammartin , les Ducs d'Orléans , de Bourgogne , & Monseigneur Philippe de Bourgogne.

C'est sous ce règne que le Duc appanagiste de Bourgogne a été déclaré le premier des douze Pairs de France.



Charles V., Dauphin de France, le premier fils de nos Rois qui ait pris ce titre, fut sacré & couronné le 19 de Mai avec Jeanne de Bourbon sa femme, dans l'Eglise de Reims, par Jean de Craon, qui en étoit Archevêque.

Ce Roi, le cinquième qui ait été surnommé le *Sage*, à cause de sa grande prudence, fit rédiger un nouveau formulaire des cérémonies du Sacre. On ne voit pas qu'il ait rien changé au rang des Pairs Ecclésiastiques, qui étoient les Evêques de Laon, de Beauvais, de Langres, &c.

Comme les Rois de France étoient depuis longtems dans l'usage de suppléer aux Pairs & aux grands Officiers de la Couronne, dont les premières Pairies & les grands Offices avoient été supprimés & réunis à leur domaine, les Barons du Royaume ou les Pairs Laïques chargés de les représenter & d'en faire les fonctions, furent le Duc d'Anjou, le Duc de Touraine, Marguerite, Comtesse de Flandres & d'Artois en sa qualité de Pair (tant l'exemple d'un premier abus est dangereux!) Pierre de Lusignan,

Roi de Chypre , le Duc de Brabant , oncle du Roi de Lorraine , & le Duc de Bar.

1380.

Après la mort de Charles V , le Parlement de Paris jugea sur les conclusions de Jean des Mares , Avocat du Roi , que l'on pouvoit sacrer & couronner les Rois de France avant qu'ils eussent atteint l'âge de la majorité royale ; & *etatem regiam non sic attendendam primogenitorum lege , quin anticipando præfixum terminum , potestate sceptrigerâ & regalibus insignibus valeret insigniri*. En conséquence le jeune Charles VI , dit le Bien-Aimé , fut sacré & couronné le 25 Octobre par Richard de Pique , dans la ville de Reims.

Il s'éleva , à l'occasion de cette cérémonie , une dispute touchant la préséance entre Louis I Duc d'Anjou , & Philippe II Duc de Bourgogne , frere & fils du Roi Jean. Le premier fondoit sa prétention sur ce qu'il étoit Pair de France & l'aîné. Le second alléguoit qu'il étoit le Doyen des Pairs , & que son frere ne tenoit qu'en Pairie. Le Roi avec son Conseil prononça en faveur du Duc de Bourgogne. Ce

Jugement , qui confirme une des plus anciennes maximes de la puissance royale , établit encore d'une manière bien précise la distinction à faire entre posséder une Pairie de France , & tenir ses terres en Pairie.

Les cinq autres Pairs Laiques furent tous représentés a la fête de ce Couronnement , qui néanmoins fut pompeuse. Le Comte de Flandres ne s'y trouva point : il s'excusa. Le Duc d'Aquitaine , s'étant rendu coupable de félonie , avoit été jugé suivant les formes , & sa Pairie , réunie au domaine. On fait que les trois autres Pairies étoient successivement rentrées dans les mains du Roi. Les Ducs d'Orléans , de Berry & de Bourbon assisterent au Sacre. Le Comte de Blois ne s'y présenta point , & fit agréer ses excuses. Les Ducs de Brabant , de Bar , de Lorraine ; les Comtes de Savoie , de la Marche , d'Eu & de Namur , s'y rendirent , ainsi que les enfans héritiers de Navarre , d'Albret , de Bar , & d'Harcourt.

Il convient de remarquer ici que les Pairs réels étoient priés & convoqués , & que les nouveaux Pairs *tenants en Pairie* étoient convoqués & mandés. Les autres Officiers ou Sei-

gneurs étoient mandés. On signifioit le Sacre aux Princes étrangers , c'est à dire qu'on leur en faisoit part.

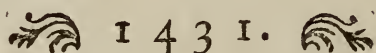
❧ 1 4 2 2. ❧

Au mois d'Octobre , Charles VII , dit *le Victorieux* , est proclamé Roi dans la ville de Poitiers , pendant les troubles du Royaume.

❧ 1 4 2 9. ❧

Jeanne d'Arc conduit à Reims l'armée du Roi , qui y fut sacré & couronné par Renaud de Chartres son Chancelier , qui en étoit Archevêque. Le Duc d'Alençon , le Comte de Clermont , le Sire de Gaucourt , le Sire de Beaumanoir , & le Sire de Maillé , représenterent à cette cérémonie , les Pairs de France absens , qui furent appelés à voix haute , & chacun selon son rang , par le Hérault-d'Armes , devant le grand-Autel. Les Ducs de Bar & de Lorraine y assisterent. Les Maréchaux de France , de Rais & de Bouffac , le Sire de Graille , Maître des Arbalétriers , & l'Amiral de Culant , allerent chercher la sainte Ampoule. Jeanne la Pu-

celle , dans ce jour de triomphe , tenant son étendard à la main , accola le Roi , & lui dit :
 « gentil Roy , or est exécuté le plaisir de Dieu
 » qui vouloit que vinssiez à Reims recevoir
 » le Sacre , en montrant que vous êtes vrai
 » Roy , & celui auquel le Royaume doit
 » appartenir » .



Henri , Roi d'Angleterre , vient à Paris à la tête de son armée , & s'y fait sacrer & couronner Roi de France par le Cardinal de Wincester son oncle. Les Evêques de Beauvais & de Noyon , & des gens de la Noblesse , du Clergé & de la Robe , ne rougirent point de se trouver à cette cérémonie. L'Evêque de Beauvais perdit son rang de Pairie pour y avoir assisté.

La Pairie de Guyenne est réunie à la Couronne.

Le Duc de Bourgogne , Doyen des Pairs & appanagiste , ajoute à ses fiefs la Pairie de Flandres.



1461.

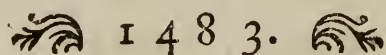
Le 15 Août, sacre & couronnement de Louis XI, fils aîné de Charles VII, par Jean Jouvenel, Archevêque de Reims. Cinq Pairs Ecclésiastiques assistent à la cérémonie dans cet ordre : les Archevêques de Reims & de Langres, Ducs ; les Evêques de Châlons, de Noyon & de Beauvais, Comtes. L'Evêque Duc de Laon fut remplacé par un autre Prélat. Les Pairs Laiques qui y assisterent, étoient le Duc de Bourgogne en personne, le Duc de Guyenne représenté par le Duc de Bourbon, le Duc de Normandie par le Comte d'Angoulême, le Comte de Flandres représenté par le Comte de Nevers, le Comte de Champagne par le Comte de Vendôme, & le Comte de Toulouse par le Comte d'Eu.

Quand le Roi fut revêtu de ses habits royaux, & sur le point de recevoir l'onction sainte, il tira son épée, la remit au Duc de Bourgogne, & le pria de le faire Chevalier ; chose nouvelle, *car tous fils de Rois sont Chevaliers sur les fonts*. Le Duc obéit & lui donna l'accolade. Le Roi fit aussi-tôt six autres Che-

valiers , & chargea le Duc de faire Chevaliers près de deux-cents hommes nobles qui étoient présens à cet effet.

Le Duc de Bourgogne fit ensuite son hommage au Roi de la Bourgogne & de la Flandre , ainsi que les Princes , les Ducs , les Comtes , les Barons , & les Seigneurs qui étoient ses Vassaux.

La cérémonie du Couronnement de Louis XI fut très-magnifique : les Princes , les Ducs & les Comtes s'y rendirent en grand nombre : le Légat du Pape , le Cardinal de Constance , & le Patriarche d'Antioche , avec dix-sept Evêques & six Abbés , y assistèrent.



Louis XI , dangereusement malade , écrit le 7 Avril , de Saint-Laurent de la Roche , une lettre close , signée Loys , plus bas *Parent* , & adressée aux Abbé & Religieux de Saint-Remi de Reims. « Nous voudrions bien , leur dit-il , » s'il se pouvoit faire avoir une petite goutte » de la sainte Ampoule. . . . Et pour ce , en- » querrez , s'il se pouvoit faire d'en tirer un » peu de la phiole où elle est sans péché , ne

» danger , & se ainfi est Vous mêmes ap-
 » portez-nous en quelque part que ferons ; car
 » plus grand plaisir ne me pourriez faire » .

Comme les Religieux lui opposerent probablement quelques difficultés , le Roi eut recours au Pape Sixte II , & en obtint une Bulle datée du 9 des calendes de Juillet , qui lui permet de faire transporter , & la sainte Ampoule de Saint-Remi , & celle de l'Abbaye de Marmoutiers , & la Croix de la Sainte - Chapelle de Paris. En conséquence Louis XI fit expédier des lettres - patentes de Montils-lez-Tours le 14 Juillet Signées LOYS & plus bas , par le Roi, *les Comtes de la Marche & de Clermont , vous & autres presens de Ville Chartre* , portant pouvoir à l'Évêque de Séez , à Claude de Mont-faucon , Gouverneur d'Auvergne & à Jean de Sammeville-la-Heuse ses Chambellans ou à l'un d'eux , de prendre la Sainte-Ampoule , de la lui apporter & pour après l'avoir vue & à icelle fait à sa devotion la rapporter , ainsi le promettant en parole de Roi & sur son honneur.

Le Sire de Mont-faucon fut seul chargé de cette commission pour laquelle ce Prince lui fit donner de nouvelles lettres closes , adres-

féés aux Abbé & Religieux de Saint-Remi ; Signées LOYS , & plus bas , *Ville-Chartre*. Enfin il chargea un courier de lettres particulieres datées du 16 Juillet Signées LOYS , & plus bas , *le Moyne*, qui devoient être promptement remises aux Moines de Reims , pour les prévenir de la demande qu'alloit leur faire de sa part le Sire de Mont-Faucon.

Ce transport de la Sainte-Ampoule excita une très-grande sensation dans le public. Le Parlement rendit un Arrêt le 30 Juillet pour ordonner que la Cour iroit la recevoir en cérémonie. En effet les Magistrats en corps l'accompagnèrent jusqu'à Notre-Dame des Champs.

La Sainte-Ampoule , arrivée auprès du Roi , « fut placée , dit Comines , sur le buffet de la » chambre où il étoit malade ; & elle y demeura » jusqu'à l'heure de sa mort , ayant dessein de s'en » faire oindre comme le jour de son Sacre , ou » même aucuns estiment par tout le corps ; ce qui » n'est vraisemblable , la phiole étant fort petite » & n'ayant d'onction suffisante à cet effet ».

C'est sous ce Regne que l'Office de Grand-Bouteiller a été supprimé & réuni à la Couronne.

En 1482. Louis XI envoya au Parlement le ferment qu'il avoit fait à son Sacre pour y être enregistré.

1484.

Charles VIII. succeda à son Pere Louis XI. & fut Sacré le 30 Mai par Pierre de Laval, Archevêque de Reims. L'Evêque de Beauvais fut le seul Pair Ecclesiastique qui ne se trouva point à cette Cérémonie. Il y fut remplacé par l'Evêque d'Amiens qui ne mangea point à la table du Roi.

On lit dans un Poëme qui contient la Relation de cette fête, que le Duc d'Orléans, qui représentoit le Duc de Bourgogne, porta la Couronne & ceignit l'épée au Roi; que l'Evêque de Laon porta la Sainte-Ampoule; que le Duc d'Alençon, représentant le Duc de Normandie, porta la premiere Banniere ou l'Oriflâme; que l'Evêque de Langres porta le Sceptre, & que le Comte de Clermont, qui représentoit le Duc de Guyenne, porta la seconde Banniere, *la Cornette blanche* ou *la Croix blanche*, qui étoit l'enseigne du Roi. L'Evêque de Beauvais y porta la Cotte-d'Armes; le Comte Dauphin d'Au-

TIO RECHERCHES SUR LE SACRE

vergne , représentant le Comte de Flandres , l'Epée ; l'Evêque de Châlons , le *Signet* , fonction qui appartenoit certainement au Référendaire , lorsqu'il étoit du nombre des Pairs. Le Comte de Bresse , représentant le Comte de Champagne , porta l'étendard d'épée , de lance ou le dard de fin azur luisant à fleurs-de-lys d'or ornées. L'Evêque de Noyon porta la ceinture , & le Comte de Vendôme , qui représentoit le Comte de Toulouse , porta les éperons. Le Grand-Ecuyer , le Grand - Maître d'Hôtel & le Grand - Chambellan exercèrent les fonctions de leurs Charges dans cette Cérémonie. Le Maréchal de Gié y fit celle de Connétable.

On ignore pour quelle raison on retrancha , à ce Sacre , du serment du Roi ces mots , & *Superioritatem , jura , & nobilitates Coronæ Franciæ inviolabiliter custodiam , & illa nec transportabo , nec alienabo* , qui en faisoient partie & que l'usage avoit consacré depuis le Couronnement de Charles V.

❧ 1498. ❧

Charles VIII étant mort sans enfans , Louis XII , dit le *Pere du Peuple* , fils de Charles Duc

d'Orléans & premier Prince du Sang , de la troisième branche de Valois , monta sur le Trône. Il fut Sacré & couronné le 27 Mai dans l'Eglise de Reims , par Guillaume Briçonnet , qui en étoit Archevêque.

Il y eut un grand concours de Peuple à cette Cérémonie. Le Pape Alexandre VI avoit accordé des Indulgences au Roi & à toutes les personnes qui assisteroient à son Sacre. Les Pairs Ecclésiastiques y firent leur service en personne. Le Duc de Bourgogne fut représenté par le Duc d'Alençon , le Duc de Normandie par le Duc de Bourbon , le Duc de Guyenne par le Duc de Lorraine ; & les Comtes de Champagne , de Flandres & de Toulouse par le Comte de Nevers , Monseigneur de Ravestain & par le Comte de Foix.

1514.

François I, dit *le Pere des lettres*, fils de Charles Comte d'Angoulême , succéda au Trône après la mort de Louis XII , qui ne laissa point d'enfans mâles. La cérémonie du Sacre & du couronnement de ce jeune Monarque fut faite le 25 Janvier par Robert de Lénoncourt , Archevêque

de Reims. Les six Pairs Ecclésiastiques y assistèrent en personne. Le Duc d'Alençon y représenta le Duc de Bourgogne, le Duc de Lorraine celui de Normandie, le Duc de Chatellerault celui d'Aquitaine; les Comtes de Vendôme, de Saint Paul & le Prince de la Roche-sur-Yon représentent les Comtes de Frandres, de Champagne & de Toulouse. Le Duc de Longueville y fit les fonctions de Grand-Chambellan. le Duc de Bourbon étoit Connétable, & Antoine du Prat étoit Chancelier.

Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII, étoit dans son lit, où, suivant l'étiquette de la Cour de France, les Reines doivent passer six semaines après la mort du Roi leur mari, « sans voir fors de la chandelle, quand Mon-
» sieur d'Angoulême lui demanda s'il se pou-
» voit bien nommer Roy (à cause qu'il ne
» savoit si elle étoit enceinte ou non); sur
» quoi la bonne Dame lui fit réponse *qu'oui,*
» *qu'elle n'y savoit autre Roi que lui* ».

Sous le règne de François I, l'office de Grand-Camerier, avec les Terres, Seigneuries, Fiefs, Droits & Jurisdiction qui en dépendoient, est réuni au domaine de la Couronne.

Le

1547.

Le 28 Juillet , Henri II fut sacré & couronné après la mort du Roi son pere , par le Cardinal Charles de Lorraine , Archevêque de Reims. Les Evêques de Langres , de Beauvais & de Noyon , assisterent à cette cérémonie : les Evêques de Laon & de Châlons y furent représentés par les Evêques de Saintes & de Troyes. Ces deux derniers Prélats eurent l'honneur d'être admis à dîner à la table du Roi. Le Roi de Navarre représenta le Duc de Bourgogne ; le Duc de Vendôme , celui de Normandie ; le Duc de Guise , celui d'Aquitaine ; le Duc de Nevers , le Comte de Toulouse ; le Duc de Montpensier , le Comte de Flandres , qui étoit l'Empereur , lequel dénioit l'obéissance ; & M. d'Aumale , le Comte de Champagne.

Quoique le Parlement de Paris eût jugé , en 1541 , conformément aux anciennes maximes , que les Princes du Sang précéderaient les autres Pairs , il arriva que le Roi , dont la volonté fait la principale loi dans ces matieres , rendit cette année un Arrêt dans son Conseil , par lequel la préséance étoit accordée aux Ducs

de Guise & de Nevers sur le Duc de Montpensier. Les lettres qui furent enregistrées à cet effet, portent que ce règlement ne devoit concerner que la cérémonie du Sacre, sans qu'il pût préjudicier aux droits & prérogatives de M. le Duc de Montpensier. Mais en 1551, le Duc de Guise, ayant été précédé par ce Prince du sang, obtint du Roi une Déclaration pour conserver le rang de son Duché tenu en Pairie, & qui étoit plus ancien que celui de Montpensier.

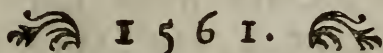
Ces atteintes, portées aux usages, & en quelque sorte, au droit commun, engendrèrent des contestations qui restèrent indécises, tant le crédit des Guises étoit puissant à la Cour. Si cependant il est certain que la Maison de France soit la plus ancienne Maison de l'Europe, ne s'ensuit-il pas qu'elle mérite des préférences en tout lieu, & sur-tout dans le Royaume, puisqu'il peut arriver qu'un Prince du Sang devienne le Souverain de l'homme qui lui auroit disputé cet honneur.





François II monta sur le Trône après la mort de Henri son Pere. Ce Prince fut sacré & couronné à Reims le 18 de Septembre par le Cardinal de Lorraine.

On ne nous a conservé aucune relation circonstanciée de ce qui s'est passé à ce Sacre. On fait seulement que le Roi de Navarre y assista en sa qualité de Pair, avec les Ducs de Guise & de Lorraine, qui eurent encore la préséance sur le Duc de Montpensier. Le Roi prit l'Ordre de la Toison d'or dans cette cérémonie, qui fut très-brillante & très-magnifique. C'est à la fois contre la vérité & la vraisemblance, que le Journaliste Brulard a écrit que François II fut sacré sans pompe, & couronné étant vêtu d'un habit de deuil.

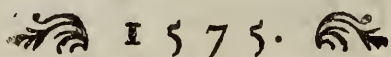


Ce fut encore le Cardinal Charles de Lorraine, Archevêque de Reims qui sacra & couronna, le 15 Mai, Charles IX, frere de François II mort sans postérité. Les Cardinaux de Bourbon, de Châtillon, de Guise & de Givry,

représentèrent quatre des Pairs Ecclésiastiques. L'Evêque de Châlons y assista en personne. Henri, Duc d'Anjou & d'Orléans, représenta le premier des Pairs Laïques, & eut la préséance. Le Roi de Navarre attacha les éperons d'or. Les autres Pairs suivoient dans cet ordre, savoir : les Ducs de Guise, de Nevers, de Montpensier & d'Aumale.

Bien loin que le Duc de Guise dût précéder un Prince du Sang, il ne devoit marcher qu'après la Maison de Longueville, qui descendoit d'un fils naturel de Louis d'Orléans fils de Charles V.

« La postérité du Comte de Longueville, dit » le Président la Place dans ses Mémoires à » l'année 1561, tient le premier rang après » les Princes du Sang.



Charles IX, étant mort sans enfans, laissa la Couronne à son frere Henri III. Comme Louis de Lorraine, nommé à l'Archevêché de Reims, n'étoit point encore Prêtre, ce fut des mains du Cardinal de Guise Evêque de Metz que le nouveau Roi reçut le 15 Février l'Onction sainte. Quatre Pairs Ecclésiastiques, entre les-

quels étoit le Cardinal de Bourbon Evêque de Beauvais , affisterent en personne à cette cérémonie. L'Evêque de Soiffons y représenta l'Evêque de Noyon. Le Duc de Bourgogne y fut représenté par le Duc d'Alençon , frere du Roi , le Duc de Normandie par Henri Roi de Navarre , ayant sur la tête une Couronne Royale , le Duc d'Aquitaine par le Duc de Guise , le Comte de Toulouse par le Duc de Nevers , le Comte de Flandres par le Duc d'Aumale , & le Comte de Champagne par le Duc du Maine.

Le Roi , le lendemain de la fête de son couronnement , se maria dans la même Eglise avec Louise de Lorraine , fille du Duc de Mercœur.

Henri III , par un Edit donné à Blois au mois de Décembre de l'année suivante , déclare & ordonne que les Princes du Sang auront la préséance , suivant leur degré de consanguinité ,
 « sur les autres Princes & Seigneurs Pairs de
 » France , tant ès sacres qu'autres assemblées &
 » cérémonies publiques » .



1594.

A la mort de Henri III, la branche des Valois fut éteinte; &, par l'immuable disposition de la loi Salique, le Trône devoit appartenir à Henri IV, dit le *Grand*, fils d'Antoine de Bourbon II, fils de Charles & de Françoise d'Alençon, & Roi de Navarre par sa femme Jeanne d'Albret, fille de Henri Roi de Navarre, & de Marguerite, fille de François I. Ce Prince descendoit en ligne droite par les mâles du Roi Louis IX, pere de Robert, Comte de Clermont.

Comme le Royaume étoit en proie aux factions, & que la ville de Reims étoit au pouvoir des rebelles, Henri IV prit le sage parti de se faire sacrer & couronner dans l'Eglise de Notre-Dame de Chartres, par Nicolas de Thou, qui en étoit Evêque. Quatre Barons, chacun faisant porter devant soi sa bannière, allerent chercher la sainte Ampoule de Marmoutier, que des Religieux de cette Abbaye avoient apportée avec beaucoup d'appareil, sous la garde de Gilles de Souvray, Gouverneur de la Touraine.

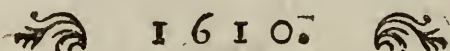
La cérémonie de ce Couronnement, malgré les malheurs des conjonctures, fut faite avec pompe & magnificence. Le Prince de Conti y représenta le Duc de Bourgogne ; le Comte de Soissons, le Duc de Normandie ; le Duc de Montpensier, celui d'Aquitaine ; le Duc d'Epiney, le Comte de Toulouse ; le Duc de Retz, le Comte de Flandres ; & le Comte de Ventadour, le Comte de Champagne : les Pairs Ecclésiastiques y furent tous représentés : l'Evêque de Nantes représenta l'Evêque de Laon ; l'Evêque de Digne, celui de Langres ; l'Evêque de Maillezais, celui de Beauvais ; l'Evêque d'Orléans, celui de Châlons ; & l'Evêque d'Angers, celui de Noyon. M. Hurault étoit alors Chancelier du Roi ; le Duc de Saint-Pol, Grand-Maître ; le Duc de Longueville, Grand-Chambellan ; le Duc de Bellegarde, Grand-Ecuyer, & le Maréchal de Matignon, Connétable.

Le lendemain du Sacre, après les Vêpres, le Roi reçut des mains de l'Evêque de Chartres le Collier de l'Ordre du Saint-Esprit, & fit le serment dans les formes prescrites par les statuts.

Rusé, Secrétaire d'Etat, fut chargé de rédiger le serment fait par le Roi à son Sacre,

dont il remit des copies dans les archives de l'Evêché , du Chapitre , & de l'Hôtel-de-Ville de Chartres.

Comme les Ligueurs avoient pillé l'Abbaye de Saint-Denys , & qu'ils en avoient enlevé les ornemens royaux , on fut obligé d'en faire faire de neufs pour le couronnement de Henri IV. Ceux-ci sont restés dans le Trésor de l'Eglise de Chartres.

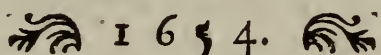


Louis XIII , âgé de dix ans , monte sur le Trône de son pere. Ce fut des mains du Cardinal de Joyeuse , Archevêque de Rouen , qui représenta l'Archevêque de Reims , à qui son grand âge ne permit pas de faire la cérémonie , que le jeune Roi reçut , le 17 Octobre , l'onction sainte & la Couronne. Cette fête eut peu d'éclat. Le Roi , les Princes , & tous les Seigneurs y assisterent en habit de deuil : les Pairs Ecclésiastiques s'y rendirent. Le Prince de Condé y représenta le Duc de Bourgogne , le Prince de Conti le Duc de Normandie , le Comte de Soissons le Duc d'Aquitaine , le Duc de Nevers le Comte de Toulouse , le Duc d'El-

beuf le Comte de Flandres , & le Duc d'Épernon le Comte Champagne.

Le lendemain du Couronnement , le Cardinal de Joyeuse fit la cérémonie des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit , où Louis XIII fut reçu Grand-Maître souverain de l'Ordre. Ce Cardinal voulut , dans ce jour , faire valoir une prétention bien extraordinaire. Il disputa le pas au Prince de Condé , & foutenoit qu'en qualité de Prince de l'Eglise & de Doyen des Cardinaux , il devoit avoir la préséance sur le premier Prince du Sang.

Sous ce règne , le grand Office de Connétable est supprimé.



Louis XIV , dit le *Grand* , adressa à Simon le Gras , Evêque de Soissons , une lettre datée du 13 Mai , & conçue en ces termes : « Je » vous ai destiné pour Officier à la solemnité » de mon Sacre , & pour représenter l'Ar- » chevêque & Duc de Reims , l'un des six » Pairs de France , Clercs » . C'est donc la volonté seule du Roi qui règle ordinairement le choix des personnes qui doivent représenter les

Pairs & les grands Officiers de la Couronne à son Sacre ? On ne fauroit néanmoins se dissimuler que , lors de la vacance du Siège de Reims , l'honneur de faire la cérémonie du Couronnement n'ait été déférée quatre fois aux Evêques de Soissons. Cet usage a-t-il obtenu force de loi ? Comment le prononcer , puisque Simon le Gras reconnut , le 5 Juin , dans le Chapitre de Reims que « le Siège de cette Ville étant » vacant , il ne pouvoit faire aucune fonction » dans l'Eglise de Notre-Dame de Reims au » Sacre & au Couronnement des Rois , que sous » l'autorité & la permission du Chapitre de la » dite Eglise ; que les offrandes & oblations » qui se font ledit jour , appartiennent à la Fa- » brique d'icelle » .

Ce fut le 7 Juin qu'on célébra , avec toute la pompe & la magnificence possible , la solemnité du Sacre & du Couronnement de Louis XIV. Alors les trois premières Pairies Ecclésiastiques étant vacantes , l'Evêque de Beauvais représenta le Duc de Laon , l'Evêque de Châlons le Duc de Langres , l'Evêque de Noyon le Comte de Beauvais ; & par une décision particulière du Roi en faveur des Pairs de la Province Rémoise ,

l'Archevêque de Bourges représenta le Comte de Châlons , & l'Archevêque de Rouen le Comte de Noyon. A l'égard des Pairs Laïques , ce furent les Ducs d'Anjou , de Vendôme & d'Elbeuf , qui représenterent les Ducs de Bourgogne , de Normandie & d'Aquitaine. Le Comte de Toulouse fut représenté par le Duc de Candale ou d'Epernon , celui de Flandres par le Duc de Roannez , & celui de Champagne par le Duc de Bourbonville.

Louis XIV reçut le lendemain de son Sacre le Collier de l'Ordre du Saint-Esprit , & en fut institué le Chef , Grand-Maître , & Souverain Protecteur.

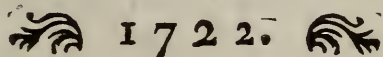
Louis XIV donne , au mois de Mai 1711 , un Édit pour régler à perpetuité l'ordre de la représentation des Pairs au Sacre & Couronnement des Rois : voici comme il s'explique :

« Depuis que les anciennes Pairies Laïques
 » ont été réunies à la Couronne , dont elles
 » étoient émanées , & que , pour les remplacer,
 » les Rois nos prédécesseurs en ont créé de
 » nouvelles , d'abord en faveur des seuls Princes

» de leur Sang , & ensuite en faveur de leurs
 » Sujets On attendoit de Nous une décision
 » suprême , qui , fixant pour toujours le droit
 » des Pairies , pût distinguer les différens de-
 » grés d'honneur qui sont dûs aux Princes de
 » notre Sang , à nos enfans légitimés , & aux
 » autres Pairs de France.... Nous avons or-
 » donné 1°. Que les Princes du Sang
 » Royal seront honorés & distingués en tous
 » lieux , suivant la dignité de leur rang , &
 » l'élévation de leur naissance. Ils représente-
 » ront les anciens Pairs de France aux Sacres
 » des Rois , & auront droit d'entrée , séance ,
 » & voix délibérative en nos Cours de Par-
 » lement , à l'âge de quinze ans , tant aux Au-
 » diences , qu'au Conseil , sans aucune forma-
 » lité , encore qu'ils ne possèdent aucune Pai-
 » rie. 2°. Nos enfans légitimes , & leurs en-
 » fans & descendans mâles qui posséderont des
 » Pairies , représenteront pareillement les an-
 » ciens Pairs aux Sacres des Rois , après , &
 » au défaut des Princes du Sang.... 3°. Les
 » Ducs & Pairs représenteront au Sacre les
 » anciens Pairs , lorsqu'ils y seront appellés ,
 » au défaut des Princes du Sang & des Princes

» légitimés qui auront des Pairies » . Cette loi est l'ouvrage de l'illustre Chancelier Phelypeaux de Pontchartrain.

Sous le glorieux règne de ce Prince , la partie la plus considérable du Comté - Pairie de Flandres a été réunie au domaine de la Couronne.



Louis XV , dit *le Bien-aimé* , sous le règne duquel les François ont joui du double avantage de goûter les douceurs de la paix plus longtemps qu'ils n'avoient fait sous celui d'aucun des Rois ses prédécesseurs , & de ne connoître les ennemis de leur patrie qu'au-de-là de ses frontieres , fut sacré & couronné à Reims le 25 Octobre , par Armand-Jules de Rohan , qui en étoit Archevêque. La magnificence de cette fête a été remarquable. Les Pairs Ecclésiastiques furent l'Evêque de Laon , l'Evêque de Langres représenté par l'Evêque de Châlons , l'Evêque de Beauvais , l'Evêque de Châlons représenté par celui de Noyon , & l'Evêque de Noyon représenté par l'ancien Evêque de Fréjus. Le Duc d'Orléans y représentoit le Duc de

Bourgogne, le Duc de Chartres y représentoit le Duc de Normandie, le Duc de Bourbon celui d'Aquitaine, le Comte de Charolois le Comte de Toulouse, le Comte de Clermont celui de Flandres, & le Prince de Conti le Comte de Champagne.

Le 26 Octobre Louis XV fut reçu Grand-Maître, & souverain Chef de l'Ordre du Saint-Esprit.



LE SACRE

DE

LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE

ET DE NAVARRE,

DANS L'ÉGLISE DE REIMS,

Le Dimanche 22 Juin 1775.



A PARIS,
Chez Vente Libraire des Menus Plaisirs du
Roi; Au bas de la Montagne de St^e Genevieve,
et Chez Patas Graveur, Rue Babe des Ursins
Maison de M^r Foncier.





EXPLICATION

DES FIGURES ALLÉGORIQUES

Qui répondent au Tableau

DU LEVER DU ROI.

LA France, parée de sa Couronne & revêtue du Manteau Royal, est assise dans un char lumineux tel que l'imagination des Poètes le prêtent au Soleil entrant dans sa carrière; &, à la place des heures qui l'accompagnent ordinairement, on voit dans les airs plusieurs Génies ailés portant les or-

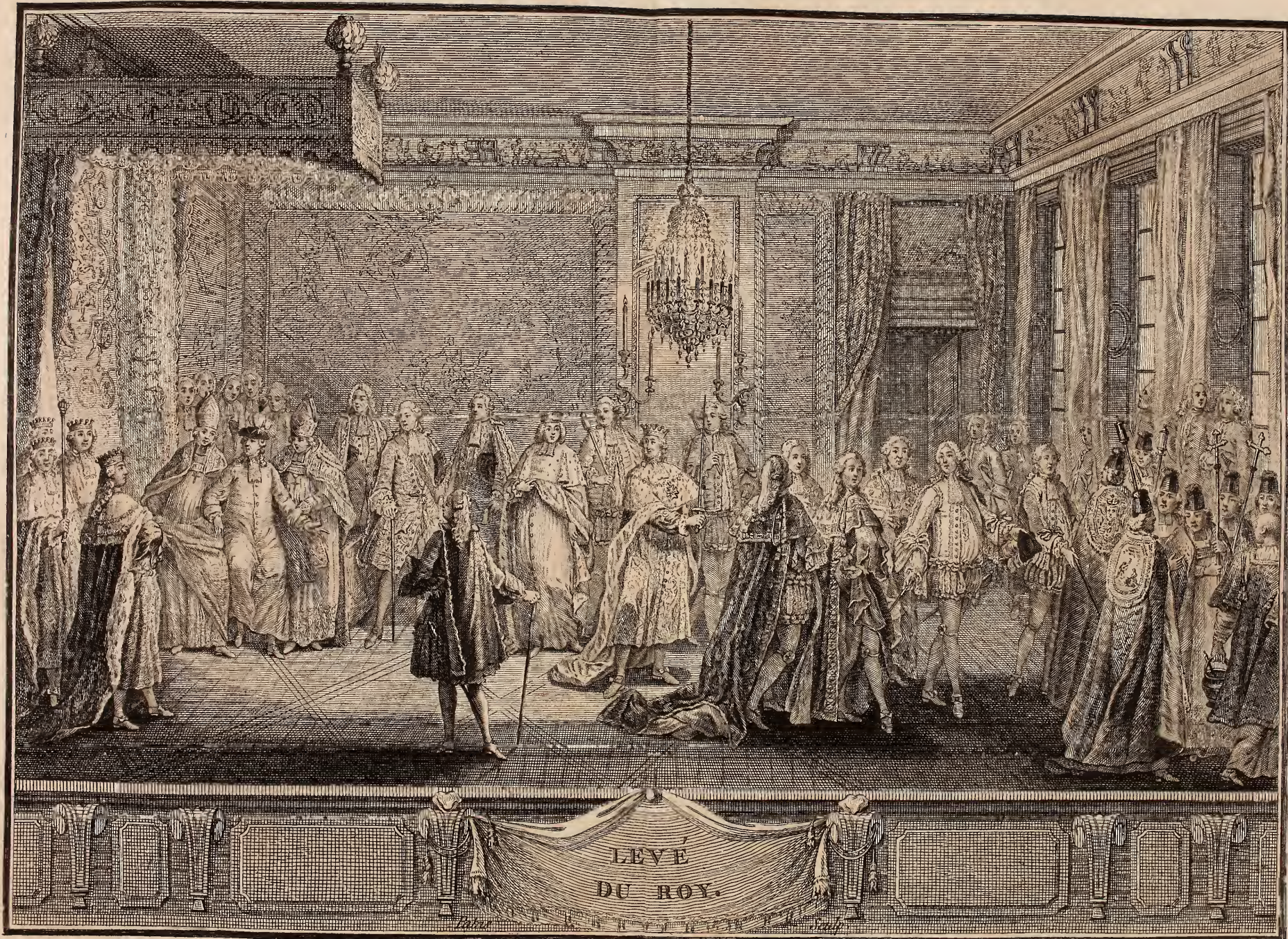
nemens de la Royauté. A son approche la nuit se dissipe & la lumière renaît.

Ces Figures, qui désignent le L... DU ROY, ont d'ailleurs un juste rapprochement de son règne.

Après avoir pleuré la mort d'un Roi qui avoit mérité le sur-nom de *Aimé*, cette perte sembloit plonger dans une nuit profonde une Nation toujours distinguée par l'amour qu'elle porte à ses Souverains. Mais, au milieu de cette profonde consternation, le nouvel Astre qui devoit nous ramener les jours les plus sereins commençoit à répandre sa lumière vivifiante : ses premiers regards calmerent nos regrets & furent le présage de notre bonheur.



107
108
109
110
111



LEVE
DU ROY.

DESCRIPTION

DU PREMIER TABLEAU

REPRÉSENTANT

LE LEVER DU ROI.

LE jour du Sacre & du Couronnement du Roi, les Pairs Ecclésiastiques en chappe & en mître entrèrent dès le matin dans le Chœur de l'Église Métropolitaine où tout étoit préparé pour la Cérémonie. L'Archevêque Duc de Reims, qui devoit officier, s'assit dans un fauteuil au milieu du Sanctuaire, & les cinq autres Pairs Ecclésiastiques se placèrent près de l'Autel, du côté de l'Épître, sur une forme couverte d'un tapis de velours violet, semé de fleurs-de-lys d'or.

Vers les sept heures, les Pairs Laïques arrivèrent & furent placés sur une forme

semblable du côté de l'Évangile. Peu de tems après, les Pairs Laiques & les Pairs Ecclésiastiques se leverent, &, s'étant assemblés, députerent l'Évêque Duc de Laon & l'Évêque Comte de Beauvais, pour aller chercher le Roi au Palais Archiépiscopal.

Ces deux Prélats, en habits Pontificaux, partirent en procession précédés des Chanoines, du Chantre & du sous-Chantre, & conduits par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies. Quand ils furent arrivés dans la salle du Palais, le Chantre frappa de son bâton à la porte de la chambre du Roi. M. le Duc de Bouillon, Grand-Chambellan, sans ouvrir la porte, dit : *Que demandez-vous?* L'Évêque de Laon répondit : *Le Roi.* Le Grand-Chambellan répartit : *Le Roi dort.* Le Chantre ayant frappé & l'Évêque demandé une seconde fois *le Roi*, le Grand-Chambellan fit la même réponse : mais à la troisième fois le Chantre ayant frappé & le Grand-Chambellan ayant ré-

DU PREMIER TABLEAU. 133

pondu de même , l'Evêque de Laon dit : *Nous demandons LOUIS XVI que Dieu nous a donné pour Roi.* Aussi-tôt les portes de la Chambre s'ouvrirent & le Grand-Maître des Cérémonies conduisit les Evêques de Laon & de Beauvais auprès de SA MAJESTÉ , qui est couchée sur un lit de parade. Ils saluerent profondément le Roi , lui présentèrent de l'eau-benite ; & , après avoir récité les prières ordinaires , ils aiderent SA MAJESTÉ à se lever de dessus son lit.

C'EST LE MOMENT EXPRIMÉ
DANS LE TABLEAU.

LE fond représente la Chambre de SA MAJESTÉ.

Le Roi vêtu d'une longue robe de toile d'argent par-dessus une camifole de satin cramoisi , ouverte , de même que sa chemise , aux endroits ménagés pour les onctions , est sur le bord de son lit. L'Evêque

de Laon soulève SA MAJESTÉ par le bras droit , & l'Evêque de Beauvais par le bras gauche.

A la droite du Roi sont les quatre grands Officiers de sa Maison ; au milieu le Prince de Soubise faisant les fonctions de Grand-Maître ; le Duc de Bouillon , Grand-Chambellan est à sa droite , & à sa gauche le Maréchal de Duras , premier Gentilhomme de la Chambre , & M. le Duc de Liancourt , Grand-Maître de la Garderobe , tous quatre en habits de Pairs avec des Couronnes de Comte sur la tête.

Devant le Roi les deux Capitaines des Gardes , le Maréchal de Noailles à la droite & le Prince de Baudeau à la gauche.

Plus avant , le Prince de Lambesc , Grand-Ecuyer , destiné à porter la queue du Manteau Royal.

Vers le milieu du tableau , M. de Miro-ménil , Garde-des-Sceaux , faisant les fonctions de Chancelier & attendant le mo-

DU PREMIER TABLEAU. 135

ment de se mettre en marche à la suite de
SA MAJESTÉ.

Le Maréchal de Clermont Tonnerre, en habit de Pair, avec une couronne de Comte sur la tête, représentant le Connétable, & tenant son épée nue à la main, paroît déjà en mouvement pour marcher devant SA MAJESTÉ: deux Huissiers de la Chambre, leurs masses sur l'épaule, sont derrière lui.

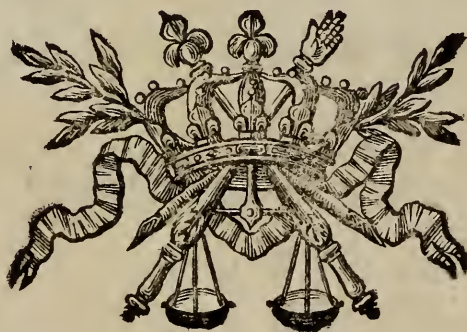
On voit devant le Connétable les quatre Chevaliers du Saint-Esprit qui doivent porter les offrandes, les Maréchaux de Mouchy, de Muy, le Comte du Châtelet & le Marquis de Poyanne. Ils sont précédés du Grand-Maître & du Maître des Cérémonies, le Marquis de Dreux à la droite & M. de Nantouillet à la gauche.

Plus loin, presque à la porte de la chambre, le Chantre & le sous-Chantre, quelques Chanoines en chappe & les Ecclésiast-

136 DESCRIPTION, &c.

tiques qui portent les deux croix & le bénitier paroissent marcher en ordre pour retourner à l'Eglise.

Vers les portes & dans les croisées sent les Huissiers & autres Officiers de la Chambre.





É X P L I C A T I O N

DES FIGURES ALLÉGORIQUES

Qui répondent au Tableau de la Marche

D U R O I

ALLANT A L'ÉGLISE.

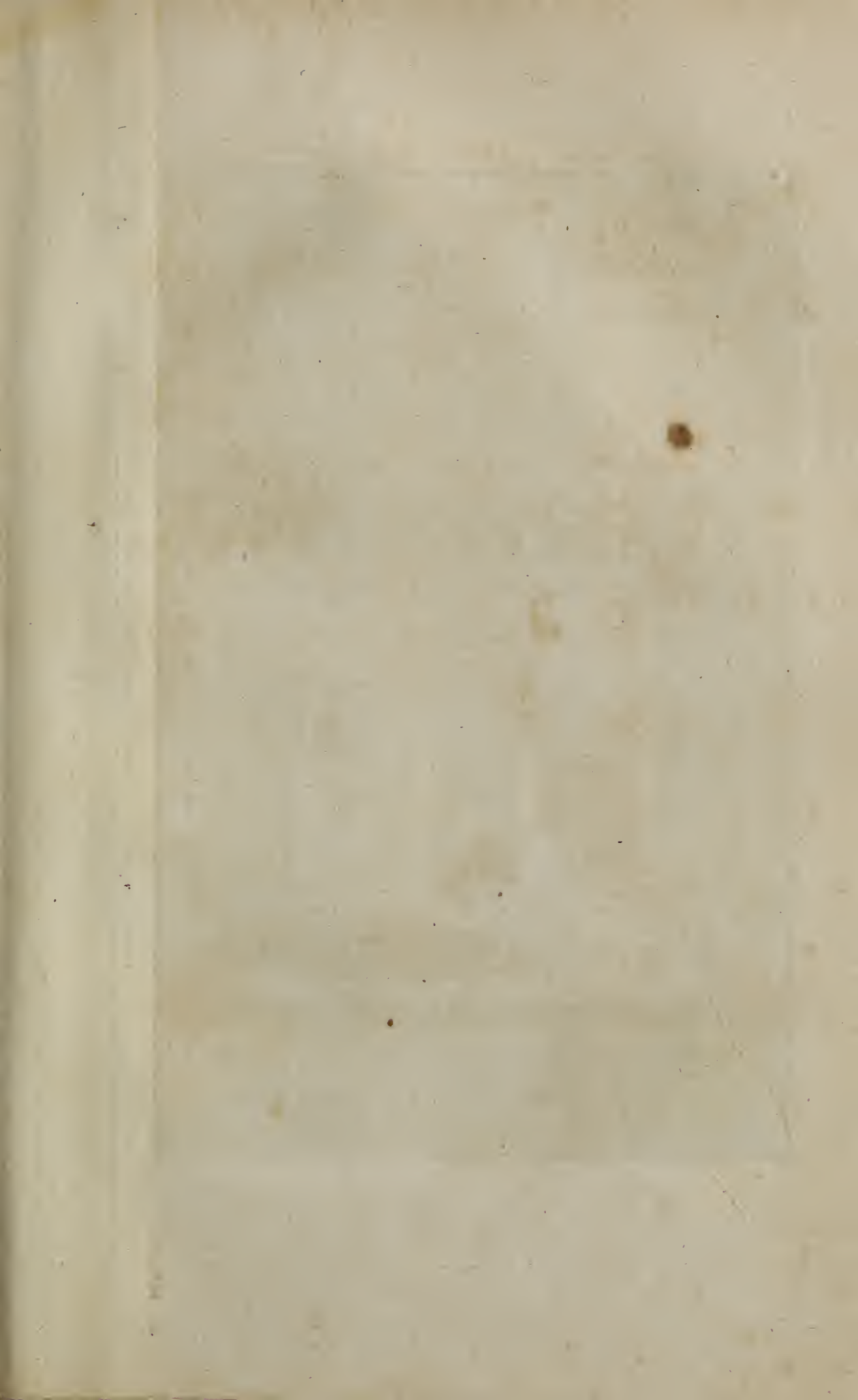
— — — — —
LA France, descendue de son char, s'avance majestueusement vers un Temple au fond duquel paroît un Autel à l'antique, où brûle déjà le Feu Sacré. La Religion, caractérisée par ses attributs, vient au-de-

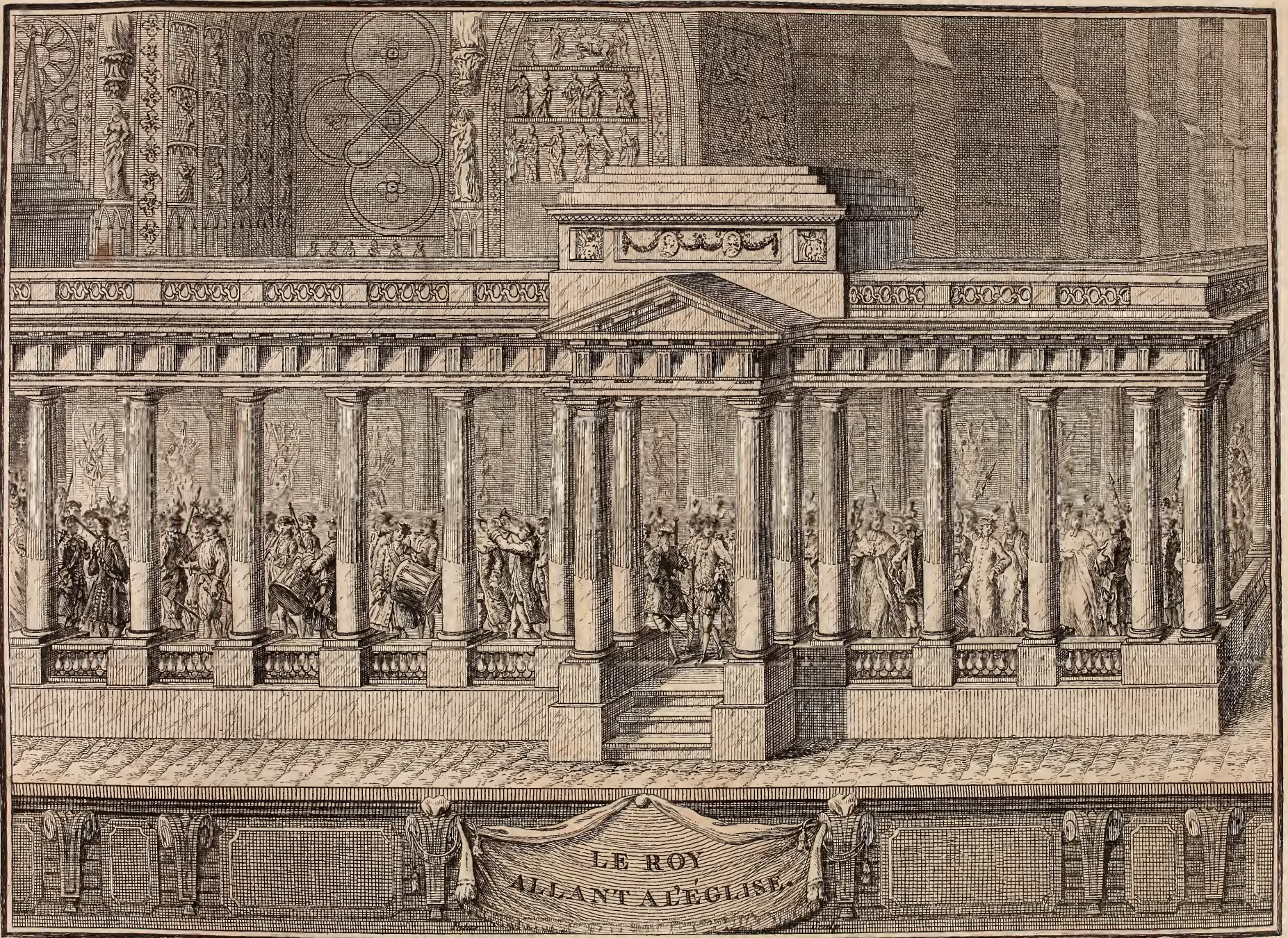
138 EXPLICATION, &c.

vant d'elle, lui présente une main & lui montre de l'autre le lieu destiné à la Cérémonie.

Il est aisé de reconnoître dans cette Allégorie le moment où le Roi est conduit à l'Eglise. Elle peint aussi, d'une manière heureuse & naturelle, l'alliance qui est entre la Royauté & le Sacerdoce, & qui, plus particuliere encore à nos Rois, leur a mérité, dès les premiers siècles de la Monarchie, le glorieux titre de Fils aîné de l'Eglise.







LE ROY
ALLANT A L'ÉGLISE.

DESCRIPTION
DU SECOND TABLEAU
REPRÉSENTANT
LE ROI ALLANT A L'ÉGLISE.

LES deux Evêques & le Clergé conduisirent le Roi à l'Eglise par une Galerie couverte, construite exprès depuis la Salle de l'Archevêché jusqu'au portail de la Métropole. Cette Galerie, qui est en pente douce, est décorée de vingt-une arcades de chaque côté, peintes en marbre blanc tant extérieurement qu'intérieurement, & qui sont portées sur un soubassement peint aussi en marbre.

Le Marquis de Sourches, Grand Prévôt de l'Hôtel, & les Gardes de la Prévôté, revêtus de leur nouvel uniforme, com-

140 DESCRIPTION

mencerent la marche : le Clergé venoit ensuite , & sur les aîles les Cent-Suisses de la Garde dans leur habit de cérémonie , conduits par M. le Duc de Cossé , faisant les fonctions de Capitaine pour M. le Marquis de Courtenvaux absent pour maladie.

Les Gardes de la Prevôté se rangerent en haie à la porte de l'Eglise ; le Clergé s'y arrêta quelque tems pour réciter les prieres ; les Cent-Suisses allerent se poster dans la Nef , tandis que le Roi continuoit sa marche.

C'EST LE MOMENT EXPRIMÉ
DANS LE TABLEAU.

LE fond représente un des collatéraux de la Métropole & la Galerie construite en pente douce pour le chemin du Roi.

Auprès du portail paroissent encore des Chanoines , des Cent-Suisses de la Garde

DU SECOND TABLEAU. 141

& des Gardes de la Prévôté. Les hautbois, les tambours & les trompettes s'avancèrent vers l'Eglise suivis du Roi d'Armes de France & de cinq Héraults d'Armes en habit de cérémonie, & de huit Pages de la Chambre qui marchèrent aux côtés.

Après les Héraults marchèrent le Maître des Cérémonies, le Grand-Maître des Cérémonies, les quatre Chevaliers de Saint-Esprit, vêtus du grand Manteau de l'Ordre, le Connétable tenant son épée à la main, les deux Huissiers de la Chambre à ses côtés.

Le Roi parut immédiatement après, accompagné de l'Evêque de Laon à sa droite & de l'Evêque de Beauvais à sa gauche. SA MAJESTÉ fut suivie des deux Capitaines des Gardes & du Grand-Ecuyer.

Six Gardes Ecoffois, revêtus de leurs cottes-d'armes, escortèrent le Roi, trois de chaque côté.

On voit ensuite le Chancelier, & après lui les quatre Grands Officiers sur une même ligne, le Grand-Maître au milieu, le Grand-Chambellan à la droite; & le premier Gentilhomme de la Chambre & le Grand-Maître de la Garderobe à sa gauche.

Cette marche fut fermée par un nombre de Gardes-du-Corps ayant à leur tête leurs Officiers, entre lesquels étoient M. le Marquis de Pujols, Lieutenant; M. le Comte de Meun, premier Enseigne; M. le Comte d'Avrincourt, Exempt; tous trois de la Compagnie de Noailles, nommés pour la Cérémonie.

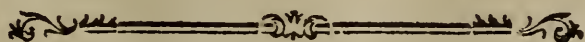




EXPLICATION
 DES FIGURES ALLÉGORIQUES

Qui répondent au Tableau

DE L'ARRIVÉE DE LA SAINTE-AMPOULE.



Au milieu d'un Temple élevé en forme de rotonde se présente l'Autel, qui ne paroït qu'en éloignement dans le précédent Tableau. On voit à l'entour, d'un côté, les Génies des Pairs Ecclésiastiques, & de l'autre ceux des Pairs Laïques; ils en tiennent chacun l'Écu & la Couronne, &

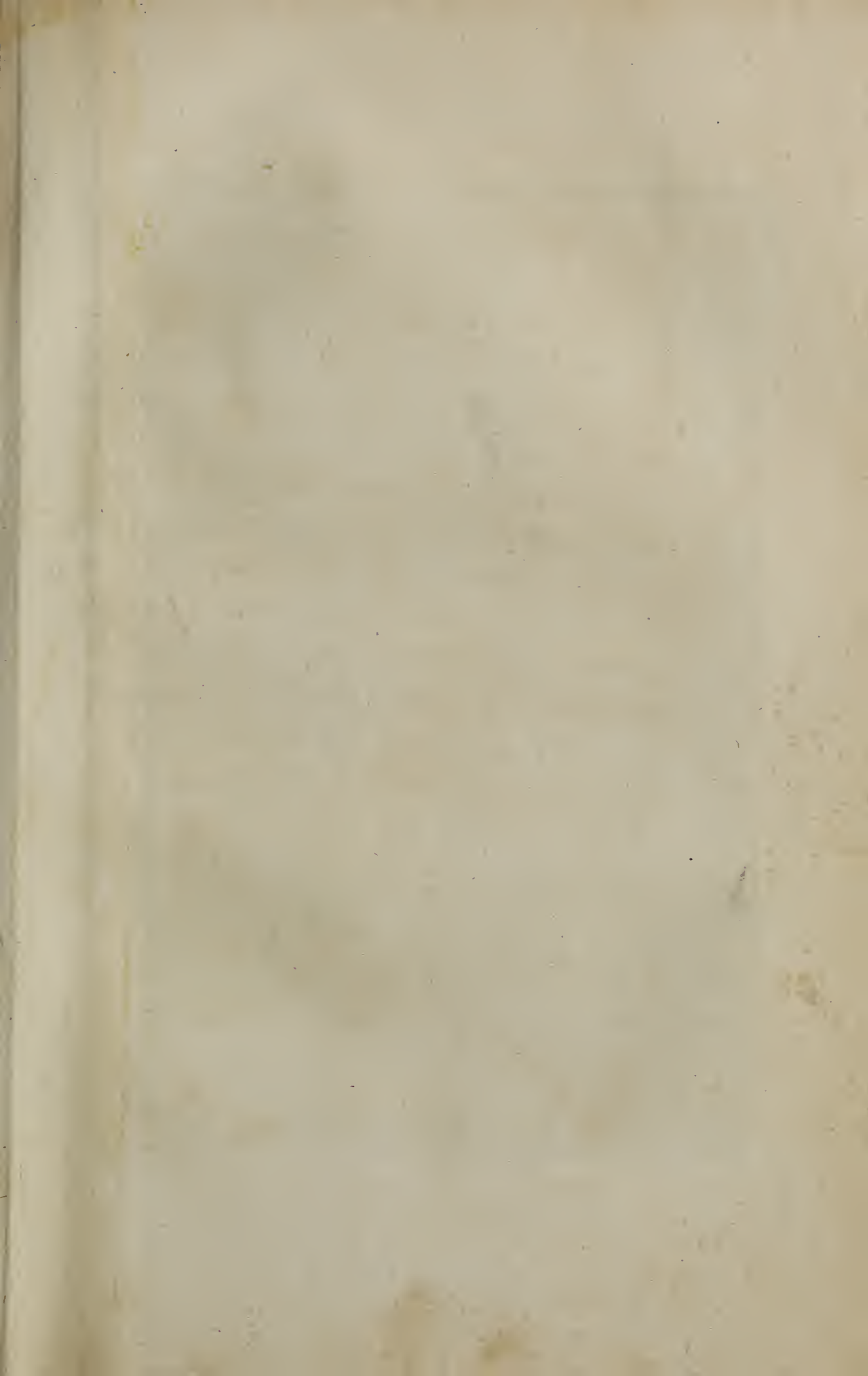
144 EXPLICATION, &c.

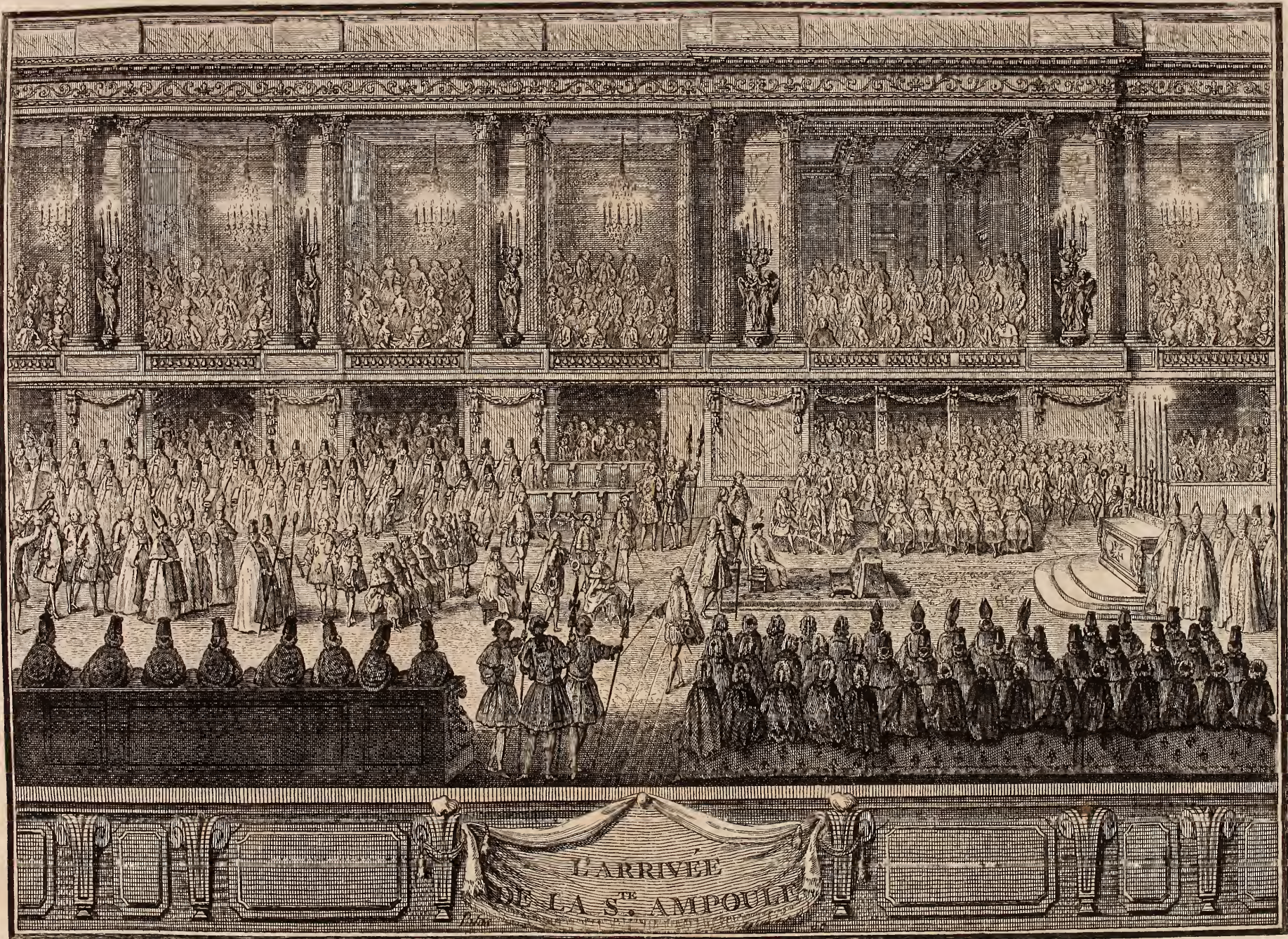
leurs différentes attitudes marquent l'Humilité, la Confiance & l'Admiration. La France, qui est au pied de l'Autel, lève les yeux & les mains au Ciel, d'où part une Colombe rayonnante portant dans son bec la Sainte-Ampoule.

Cette image rappelle l'évènement miraculeux que la tradition a fait passer jusqu'à nous, suivant laquelle Saint Remi, faisant la cérémonie du Baptême de Clovis, le premier de nos Rois Chrétiens, reçut ainsi, par le ministère d'une Colombe, une phiole de ce baume céleste qui depuis a été employé au Sacre de ses Successeurs.

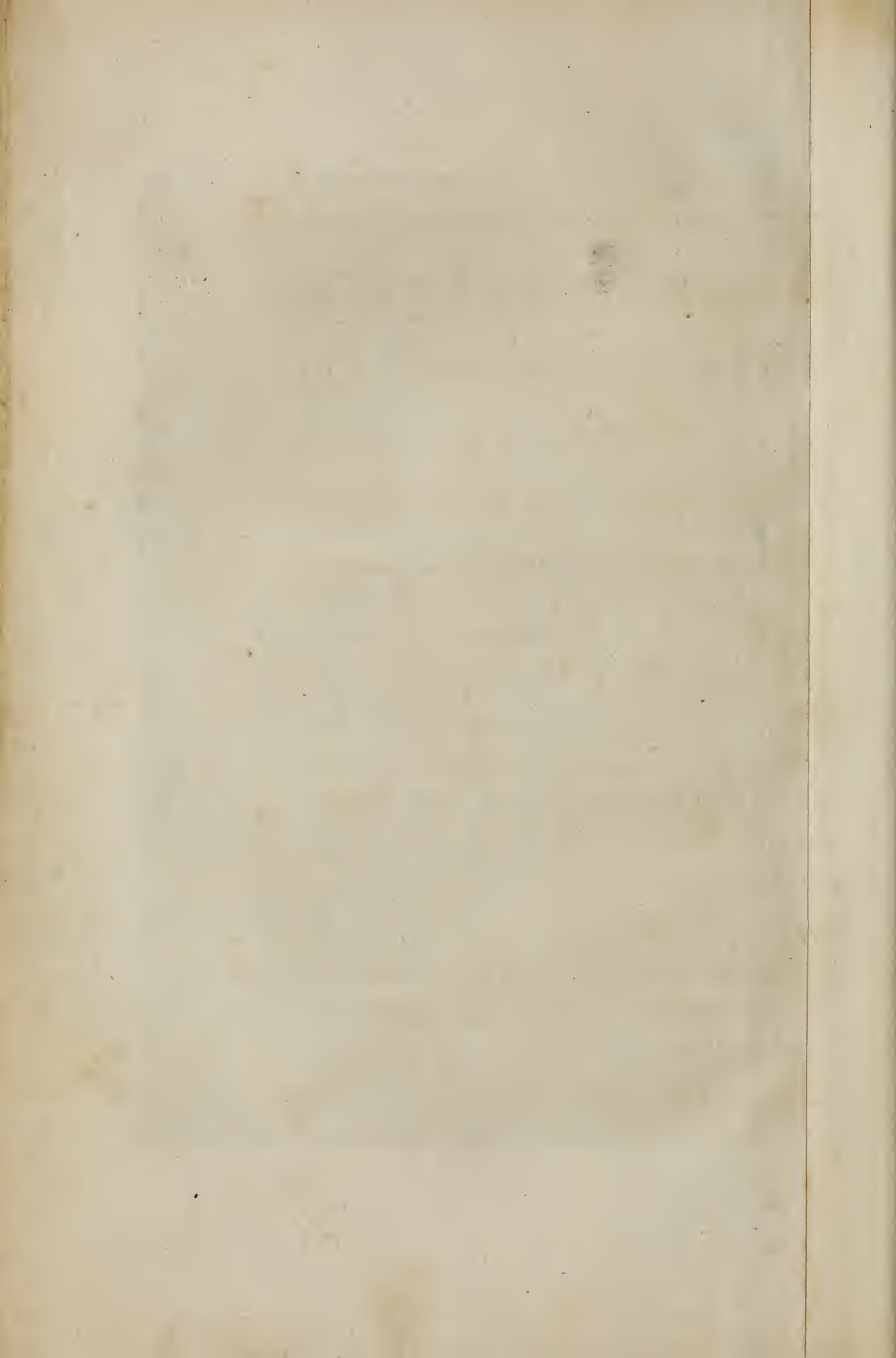


DESCRIPTION





L'ARRIVÉE
DE LA S. AMPOULE



DESCRIPTION**DU TROISIÈME TABLEAU,****REPRÉSENTANT****L'ARRIVÉE DE LA SAINTE-AMPOULE.**

LE Roi , étant entré dans le Chœur , se mit à genoux au pied de l'Autel & fut ensuite conduit au milieu du Sanctuaire où il resta dans un fauteuil jusqu'à l'arrivée de la Sainte-Ampoule , que SA MAJESTÉ avoit envoyé chercher à l'Abbaye de Saint-Remi par les quatre Seigneurs Otages. Elle fut apportée en procession avec les cérémonies ordinaires. L'Archevêque , accompagné de deux Evêques , faisant les fonctions de Diacre & de Sous-Diacre & de tout son Clergé , alla la recevoir à la porte de

146 DESCRIPTION

l'Eglise des mains du Grand-Prieur & l'apporta lui-même dans le Chœur.

C'EST LE MOMENT EXPRIMÉ
DANS LE TABLEAU.

Le fond représente une partie de la Nef & toute l'étendue du Chœur superbement décorée & éclairée d'un grand nombre de lumières.

Le Roi est au milieu du Sanctuaire, assis sous un dais, un tapis sous ses pieds, un carreau & un prié-Dieu devant lui.

On voit derrière le fauteuil de SA MAJESTÉ les deux Capitaines des Gardes debout : entre eux le Prince de Lambesc, & à leur droite le Capitaine des Cent-Suisses & le Grand-Maître des Cérémonies.

Près des stalles, du côté de l'Evangile, vis-à-vis le Grand-Maître des Cérémonies, est le Maître des Cérémonies, & derrière lui, à quelque distance, M. de Watronville, Aide des Cérémonies.

DU TROISIÈME TABLEAU. 147

Au bas des degrés du Sanctuaire, le Connétable est assis, les deux Huissiers de la Chambre sont debout auprès de lui, & un peu plus loin, près des stalles, les six Gardes Ecoissois, trois de chaque côté.

Après le Connétable, le Chancelier est assis de même.

On voit ensuite le Grand-Maître, le Grand-Chambellan, le premier Gentilhomme de la Chambre & le Grand-Maître de la Garde-Robe assis sur une même forme; le Grand-Maître au milieu, le Grand-Chambellan à la droite, & le premier Gentilhomme de la Chambre & le Grand-Maître de la Garde-Robe à la gauche: près d'eux le Roi d'Armes de France & les six Héraults-d'Armes debout, trois de chaque côté.

Vers l'extrémité du tableau paroît le Maître-Autel, près duquel, du côté de l'Epître, est l'Evêque de Trajanopolis. Derrière eux quatre Evêques qui doivent chanter les Litanies du côté de l'Evangile, deux

Chanoines assistans qui portent la croix & la crosse de l'Archevêque & un des Religieux de l'Abbaye de Saint-Denys.

Sur le premier des bancs rangés dans le Sanctuaire, du côté de l'Évangile, sont placés sur la même ligne les six Pairs Laïques ; MONSIEUR, Frere du Roi, représentant le Duc de Bourgogne ; Monseigneur le COMTE D'ARTOIS, Frere du Roi, représentant le Duc de Normandie ; Monseigneur le Duc d'Orléans, représentant le Duc d'Aquitaine ; Monseigneur le Duc de Chartres, représentant le Comte de Toulouse ; Monseigneur le Prince de Condé, représentant le Comte de Flandres ; & Monseigneur le Prince de Bourbon, représentant le Comte de Champagne.

Derriere eux, les Maréchaux de Contades, de Broglie & de Nicolai, qui doivent porter la Couronne, le Sceptre, & la Main de Justice, que, selon l'ancien usage, on appelle les Honneurs.

DU TROISIÈME TABLEAU. 149

A la droite des Maréchaux de France , sur un banc séparé & un peu plus éloigné de l'Autel , sont MM. le Duc de la Vrilliere , Bertin , de Vergennes & de Sartines , Secrétaires d'Etat.

Dans le troisième rang , derrière les Pairs Laïques , sont assis les Maréchaux de France invités ; & sur plusieurs bancs reculés , un nombre des principaux Officiers de SA MAJESTÉ placés sans aucun rang marqué.

Au côté droit de l'Autel on voit la Tribune où sont les Ambassadeurs invités à la Cérémonie , & auprès d'eux & sur la même ligne MM. de Lalive de la Briche & Tolozan , Introduceurs des Ambassadeurs : le reste de la Tribune est rempli par un nombre de Seigneurs étrangers.

Dans les autres tribunes au-dessus des stalles sont plusieurs personnes de distinction.

Les Chanoines de la Métropole remplissent les hautes & basses stalles du Chœur , à l'exception de celles qui sont destinées

aux quatre Seigneurs Otages & à leurs Ecuyers.

A l'entrée du Chœur on voit arriver la Sainte-Ampoule.

Le Chantre & le sous-Chantre, en chappe, leur bâton à la main, marchent les premiers; l'Archevêque vient ensuite portant la Sainte Ampoule; il est accompagné des deux Evêques Diacre & sous-Diacre, & suivi du Grand-Prieur de Saint-Remi en chappe, & du Trésorier de cette Abbaye en aube.

Près d'eux on voit les quatre Seigneurs Otages, le Vicomte de la Rochefoucault, le Comte de Taleyrand, le Marquis de Rochechouart & le Marquis de la Roche-Aymon : ils sont suivis de leurs Ecuyers, portant chacun une bannière où sont brodées, d'un côté les armes de France & de Navarre, & de l'autre les armoiries particulières de chaque Seigneur Otage.

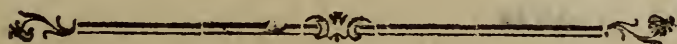




EXPLICATION
DES FIGURES ALLÉGORIQUES

Qui répondent au Tableau représentant

LE ROI PROSTERNÉ DEVANT L'AUTEL.

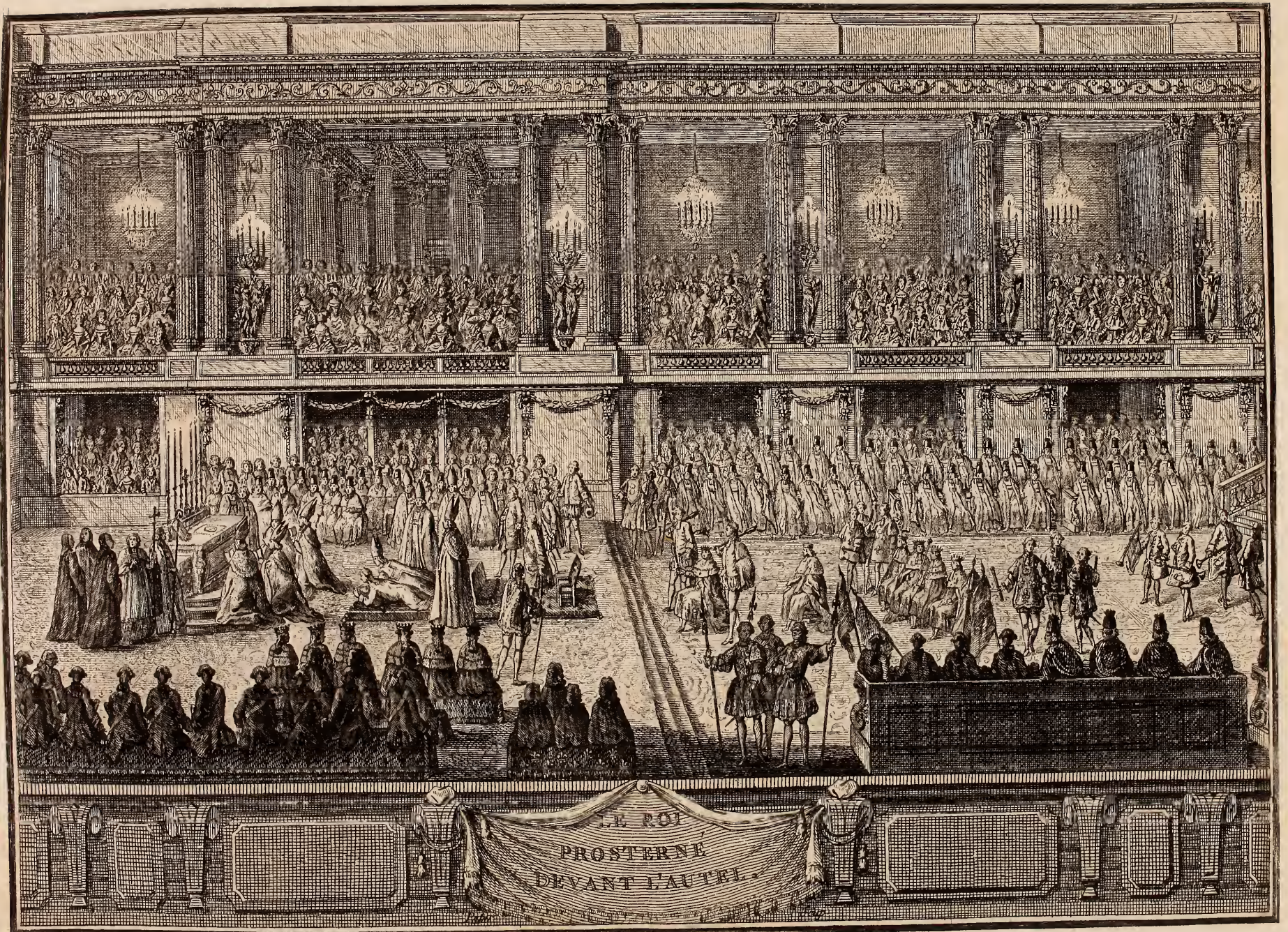


RIEN ne nous donne une plus grande idée de la MAJESTÉ DIVINE, que lorsque nous voyons les Puissances de la Terre s'humilier devant Elle & lui rendre leurs hommages avec plus de ferveur encore que le reste des hommes. C'est dans cet appareil

que l'Écriture-Sainte nous montre, en quelque sorte, l'Être-Suprême remplissant au haut des Cieux un Trône étincelant de lumière que des légions de purs Esprits environnent. Vingt-quatre Vieillards couronnés déposent à ses pieds les marques de leur grandeur, lui présentent des coupes pleines de parfums & chantent sans cesse des hymnes à sa gloire.

Cette même image, à laquelle on a seulement ajouté la France aux pieds du Trône du Très-Haut, exprime avec autant de force que de dignité le moment de la Cérémonie du Sacre où le Roi se prosterne devant l'Autel.





LE ROI
PROSTERNE
DEVANT L'AUTEL.

DESCRIPTION
DU QUATRIÈME TABLEAU,
REPRÉSENTANT

LE ROI

PROSTERNÉ DEVANT L'AUTEL.

L'ARCHEVÊQUE alla poser la Sainte Ampoule sur le Maître-Autel, du côté de l'Épître, où le Grand-Prieur & le Trésorier de l'Abbaye de Saint Remi resterent debout. Le Prélat passa ensuite derrière l'Autel pour se disposer à la célébration des SS. Mystères.

Dans cet intervalle les quatre Seigneurs Otages allerent s'asseoir dans les quatre premières hautes stalles du Chœur, du côté de l'Évangile, & leurs Ecuyers se placerent au-dessous dans les quatre premières basses stalles.

L'Archevêque, revêtu de ses habits Pontificaux, revint accompagné de six Chanoines

154 DESCRIPTION

Diacres en dalmatiques & de six autres Chanoines sous-Diacres en tuniques, & fit à l'Autel & au Roi les saluts ordinaires & ensuite, ayant à ses côtés l'Evêque de Laon & l'Evêque de Beauvais, il s'approcha du fauteuil de SA MAJESTÉ, qui, restant assise & couverte, prêta entre ses mains les sermens accoutumés.

Après cette cérémonie, le Roi fut conduit devant l'Autel où le premier Gentilhomme de la Chambre lui ôta sa robe longue, qu'il remit au Sieur de Livry, premier Valet de Chambre. Le Prince de Lambesc reçut la toque des mains de SA MAJESTÉ & la remit au Sieur Gentil, premier Valet de Garde-Robe.

Le Roi, vêtu seulement de sa camisole de satin, resta debout & la tête découverte pendant que l'Archevêque récitoit les prières marquées dans le Formulaire. Après que le Grand-Chambellan eut chaussé à SA MAJESTÉ les bottines de velours violet semées de fleurs-de-lys d'or, & que MONSIEUR, re-

DU QUATRIÈME TABLEAU. 155

présentant le Duc de Bourgogne, lui eut mis les éperons d'or qu'il lui ôta aussi-tôt, l'Archevêque fit la bénédiction de l'épée de Charlemagne, la donna au Roi, & SA MAJESTÉ la remit au Connétable qui la porta nue pendant le reste de la cérémonie.

Alors le Roi se prosterna sur un grand carreau semé de fleurs-de-lys : l'Archevêque, qui étoit à sa droite, se prosterna de la même manière.

C'EST LE MOMENT EXPRIMÉ DANS LE TABLEAU.

Le fond représente une partie du Chœur de l'Eglise.

Devant le Maître-Autel le Roi & l'Archevêque paroissent prosternés sur le même carreau.

Sur les marches de l'Autel, l'ancien Evêque de Limoges & les Evêques de Boulogne, d'Arras & de Montpellier chantent les Litanies.

156 DESCRIPTION, &c.

Derriere eux les deux Capitaines des Gardes, le Grand-Ecuyer, & un peu à côté le Capitaine des Gardes Suisses.

Ensuite au bas des degrés du Sanctuaire, on voit le Connétable avec les Huissiers de la Chambre; le Chancelier seul, les quatre Grands-Officiers, les Gardes Ecoissois au bout des stalles, les Héraults d'Armes aux deux côtés du Chœur, les Chanoines dans leurs stalles, les tambours, haut bois & trompettes, au bas des escaliers du Jubé.

Près de l'Autel, du côté de l'Évangile, deux Chanoines assistans en chappe, le premier tient la crosse & le second la croix de l'Archevêque: plus loin sont les trois Religieux de l'Abbaye de Saint-Denys qui en avoient apporté les ornemens royaux destinés à la cérémonie, le premier est en aube & les deux autres en habit de leur ordre.

Au-dessus de l'Autel, du côté de l'Épître, est la tribune où est la Reine avec Madame, Madame Clotilde, Madame Elisabeth & les Dames de leur suite.



É X P L I C A T I O N
DES FIGURES ALLÉGORIQUES
QUI RÉPONDENT
Au Tableau de la Cérémonie
DES ONCTIONS.

—
C'EST dans les Onctions sacrées que consiste le point le plus essentiel & le plus auguste de la Cérémonie du Sacre ; & , pour l'exprimer d'une manière convenable, on a représenté dans cette allégorie la France qui, pénétrée de reconnoissance & d'admi-

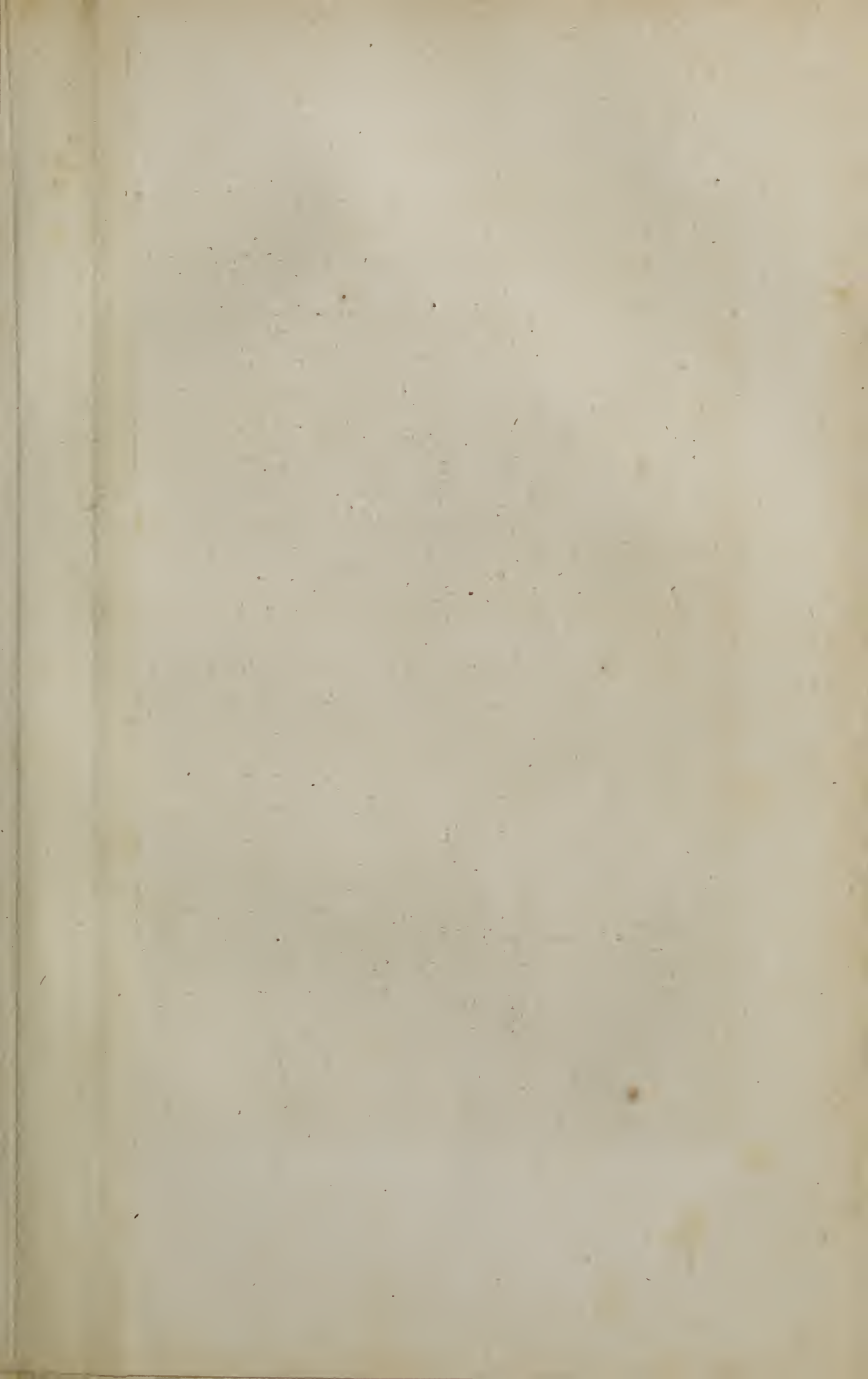
158. E X P L I C A T I O N , &c.

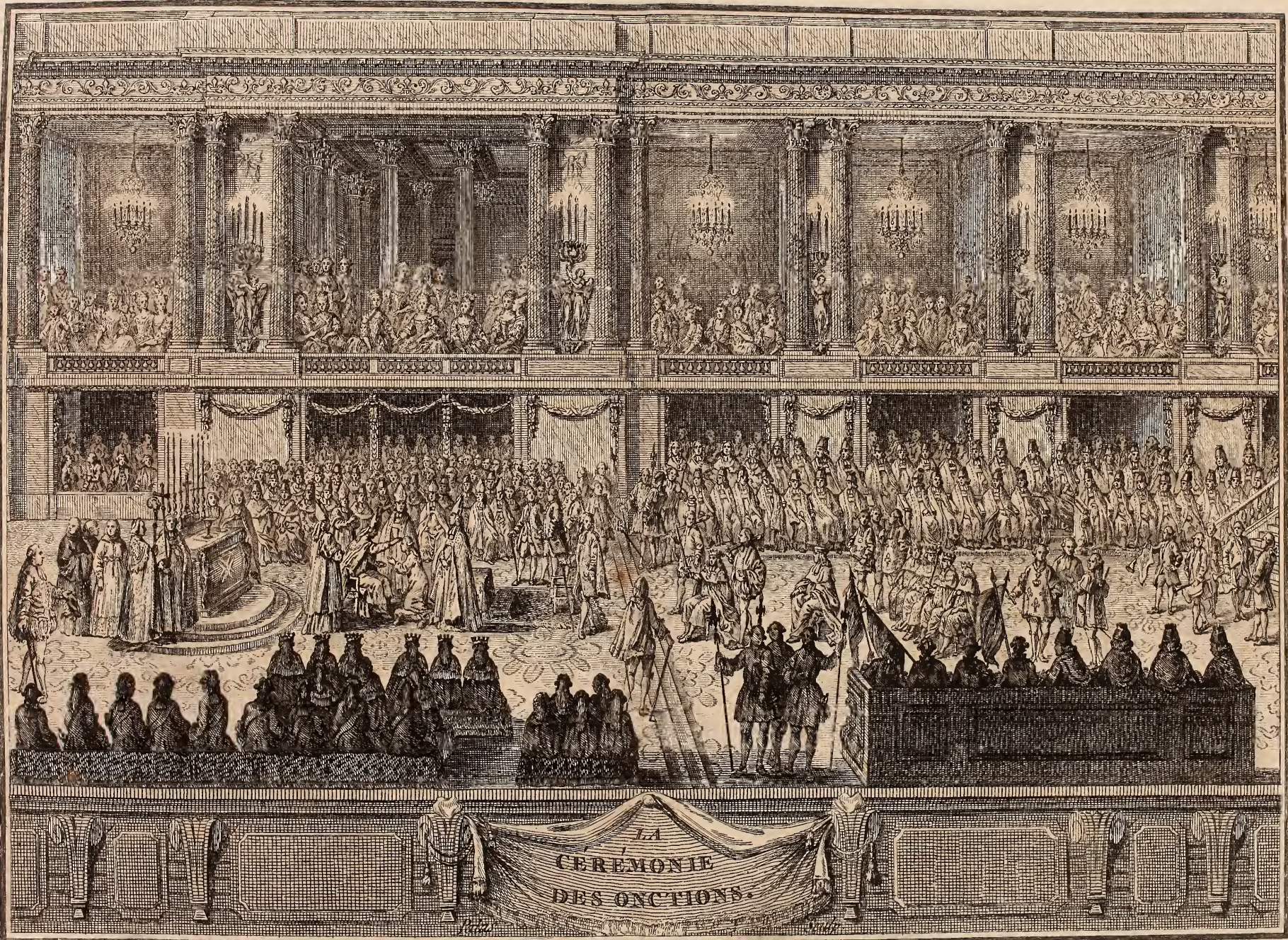
ration, voit venir à elle, du haut des Cieux, les vertus dont le Tout-Puissant remplit les Souverains qu'il donne à la Terre dans les jours de sa bonté.

Ces Vertus font toutes caractérisées par leurs symboles particuliers. La Justice tient sa balance & son épée ; la Prudence, son serpent & son miroir ; la Force, une colonne ; & la Tempérance, un frein.

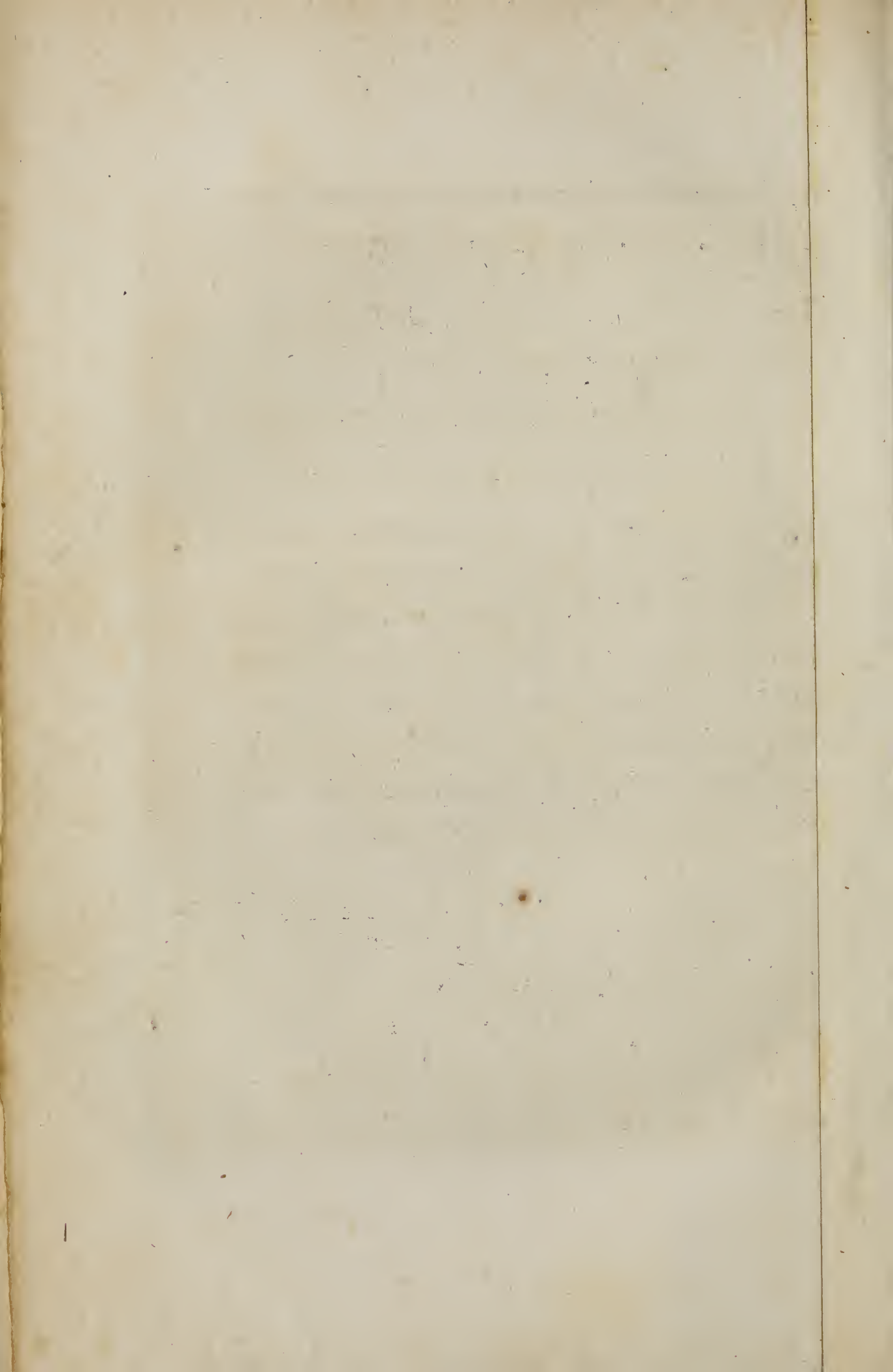
Sous l'arc-en-ciel, qui forme la route des Vertus, s'ouvre un abîme où se précipitent l'Hérésie, le Duel & la Discorde que l'Oint du Seigneur a juré de proscrire.







LA
CEREMONIE
DES ONCTIONS.



DESCRIPTION
DU CINQUIÈME TABLEAU,
REPRÉSENTANT
LA CÉRÉMONIE DES ONCTIONS.

LE Roi & l'Archevêque se leverent après les Litanies. Quelque tems auparavant tout avoit été préparé pour la cérémonie des Onctions. L'Archevêque alla s'asseoir dans un fauteuil placé au bas des marches du Grand Autel. Le Roi se mit à genoux sur un carreau devant le fauteuil de l'Archevêque pour recevoir les Onctions.

C'EST LE MOMENT EXPRIMÉ
DANS LE TABLEAU.

L'Archevêque paroît assis dans son fauteuil, le dos tourné vers l'Autel ; il a à ses côtés les deux Evêques Diacre & sous-Diacre. Le Roi est à genoux sur son carreau,

les mains jointes , s'inclinant vers l'Archevêque qui tient de la main gauche la patène sur laquelle est l'huile sainte , & qui de la main droite , avec son pouce , commence à faire à SA MAJESTÉ , sur le sommet de la tête ; la première onction.

On voit aux deux côtés du Roi l'Evêque de Laon & l'Evêque de Beauvais ; & au-delà de son prié-Dieu & de son fauteuil , les deux Capitaines des Gardes , les Huissiers de la Chambre , le Chancelier , les quatre autres Grands-Officiers , les Gardes Ecoffois , les Héraults-d'Armes. Les Hautbois & Trompettes occupent leurs mêmes places.

Auprès de l'Autel , du côté de l'Evangile , paroissent les deux Ecclésiastiques qui portent la croix & la crosse de l'Archevêque ; ensuite les trois Religieux de l'Abbaye de Saint-Denys , & un peu plus loin , le Grand-Maître des Cérémonies & les Pairs Laïques.

De l'autre côté de l'Autel on voit le Prieur de l'Abbaye de Saint-Remi. Ensuite
font

DU CINQUIÈME TABLEAU. 161

sont assis les Pairs Ecclésiastiques : il n'y en paroît que trois, l'Evêque Duc de Langres, l'Evêque Comte de Châlons, l'Evêque Comte de Noyon. Dans ce moment l'Archevêque Duc de Reims, l'Evêque Duc de de Laon, & l'Evêque Comte de Beauvais étoient occupés à la Cérémonie.

A la droite des Pairs Ecclésiastiques, sur une forme un peu moins avancée, sont placés plus près de l'Autel, les Evêques de Boulogne, de Limoges, d'Arras & de Montpellier.

Derriere les Pairs Ecclésiastiques, les Prélats invités à la Cérémonie.

A leur suite, sur la même ligne, les Abbés du Lau & de Vogué, Agens Généraux du Clergé.

Derriere eux, MM. l'Abbé de Radonvilliers, Aumônier ordinaire du Roi, & les Abbés de Thémines, de Montagnac, de Narbonne, de Beaumont, de Lubersac, de Veziac, d'Albiniac, de Chabillant & de

Castellane, Aumôniers du Roi, en rochet & en manteau long par-dessus.

A la gauche des Pairs Ecclésiastiques, sur un banc retiré en arriere, sont assis MM. de la Galaisiere, Feydeau de Marville, le Pelletier de Beaupré, Bertier de Sauvigny, Trudaine, de Boulogne, Bastard & Turgot, Conseillers d'Etat.

Derriere les Conseillers d'Etat, MM. Saunier, Boula de Quincy, Pouletier de la Salle, Doublet de Perfan, de Côte, Meulan d'Ablois, Gueau de Reverseau, Lambert, de Meaupeou, Joly de Fleury, Bignon, Feydeau de Brou, Maîtres des Requêtes, tous en robe de cérémonie.

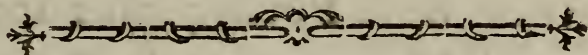
Derriere les Maîtres des Requêtes, six Secrétaires du Roi, MM. Pomier, le Begue, Mangot, Monchard, Villantroy & Tiffet.

Au-dessus on voit la tribune qu'occupe la Reine.

Plusieurs personnes de distinction sont placées dans les autres tribunes.



EXPLICATION
DES FIGURES ALLÉGORIQUES
Qui répondent au Tableau
DU COURONNEMENT DU ROI.

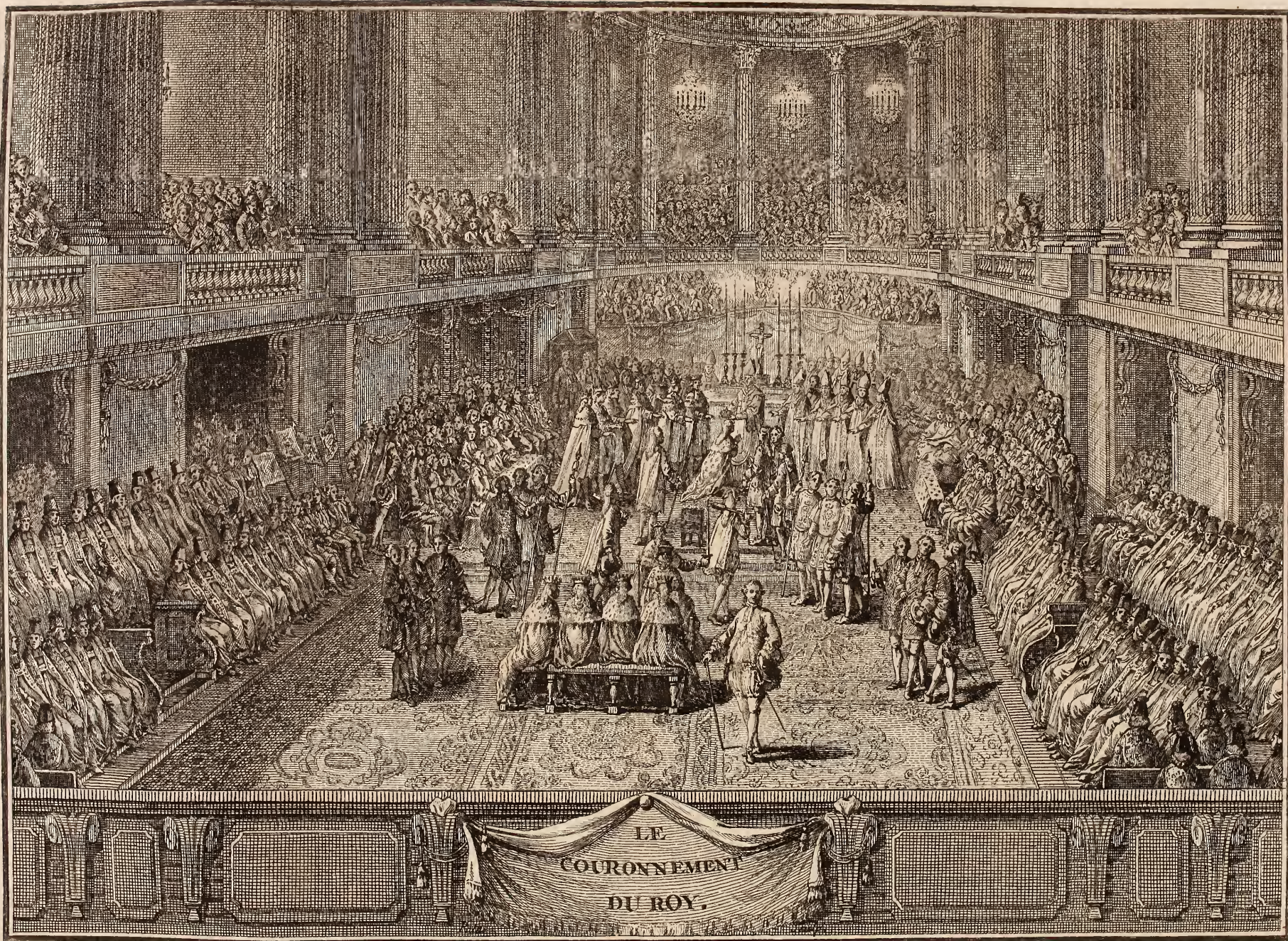


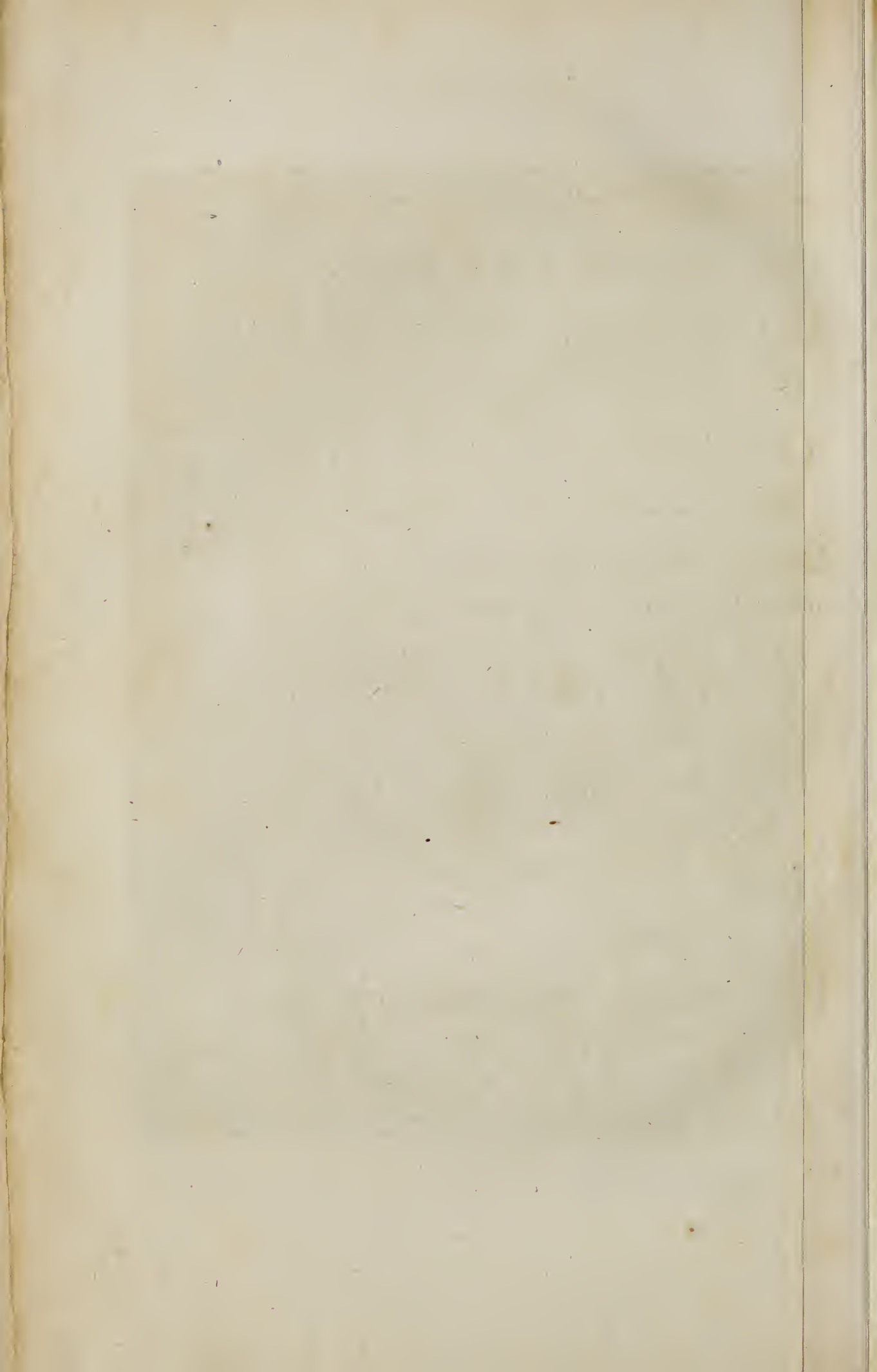
LE Couronnement du Roi pouvant être regardé comme le Couronnement de la Vertu même & des Beaux Arts, on a représenté la France assise à l'ombre de deux palmiers & offrant des Couronnes aux divers Génies qui sont autour d'elle. On remarque, d'un côté les Génies Militaires

dont les uns tracent des plans de fortifications, & d'autres se reposent sur des tambours à l'abri des trophées & de tout l'appareil des combats, tandis que d'autres cueillent des palmes & en forment des Couronnes pour les Guerriers.

La Couronne que la France présente de l'autre main excite également les Génies qui paroissent de ce côté-là. Les plus près sont ceux de la Doctrine & de la Justice, parce qu'ils sont la force & la gloire d'un Empire. On voit ensuite ceux qui l'embellissent & le rendent florissant, l'Histoire, l'Éloquence & la Poésie; plus loin ceux des Arts, l'Astronomie, la Peinture, la Sculpture, l'Architecture & la Musique.







DESCRIPTION
DU SIXIÈME TABLEAU
REPRÉSENTANT
LE COURONNEMENT DU ROI.

L'ARCHEVÊQUE, récitant les prières accoutumées, continua de faire les Onctions au Roi, sur la poitrine, entre les deux épaules, sur l'épaule droite, sur l'épaule gauche & au pli de chaque bras. Alors l'Évêque de Laon & l'Évêque de Beauvais qui, à chaque Onction, avoient ouvert la camifole & la chemise de Sa Majesté, aiderent à refermer les ouvertures.

Ensuite le Roi s'étant levé, le Grand-Chambellan lui présenta les vêtemens que Sa Majesté devoit mettre par-dessus sa camifole, la tunique, la dalmatique & le manteau Royal.

Lorsque le Roi en fut revêtu, il se mit à genoux devant l'Archevêque & reçut les deux dernières Onctions aux deux mains que Sa Majesté joignoit, pendant qu'on bénissoit les gants & l'anneau qui lui furent présentés par l'Archevêque.

Ce Prélat prit sur l'Autel le Sceptre & la Main de Justice, & mit l'un dans la main droite du Roi & l'autre dans la gauche. Aussitôt le Chancelier ayant appelé les douze Pairs, selon leur rang, l'Archevêque prit sur l'Autel la Couronne de Charlemagne &, après en avoir fait la bénédiction, il s'approcha du Roi pour la mettre sur la tête de Sa Majesté.

C'EST LE MOMENT EXPRIMÉ
DANS LE TABLEAU.

LE fond représente le Maître-Autel & la tribune occupée par la musique, selon le point de vue; le Chœur du côté de l'Évangile paroît presque dans toute son étendue, & plus racourci du côté de l'Épître.

DU SEPTIÈME TABLEAU. 167

L'Archevêque, le dos tourné au Maître-Autel, tient la Couronne de Charlemagne. Les Pairs Laiques du côté de l'Évangile & les Pairs Ecclésiastiques du côté de l'Épître sont debout & se préparent à porter tous ensemble la main à la Couronne, lorsqu'elle fera sur la tête de Sa Majesté.

Derriere les Pairs Laiques sont assis les trois Maréchaux de France, & auprès d'eux, les Ministres & Secrétaires d'État, les Seigneurs & les principaux Officiers de SA MAJESTÉ.

Derriere les Pairs Ecclésiastiques, sont assis en leur rang, le Cardinal de Luynes, les Évêques, les Abbés, les Conseillers d'État, les Maîtres des Requêtes & les Secrétaires du Roi.

On voit du côté de l'Épître, dans le milieu du sanctuaire, auprès du fauteuil & du prié-Dieu du Roi, le Capitaine des Gardes Ecoissois, le Grand Ecuyer & le Capitaine des Cent-Suisses.

168 DESCRIPTION, &c.

Du côté de l'Évangile, au milieu du sanctuaire, l'autre Capitaine des Gardes.

Au bas des degrés du sanctuaire, le Connétable assis; à ses côtés, les deux Huissiers de la Chambre, debout.

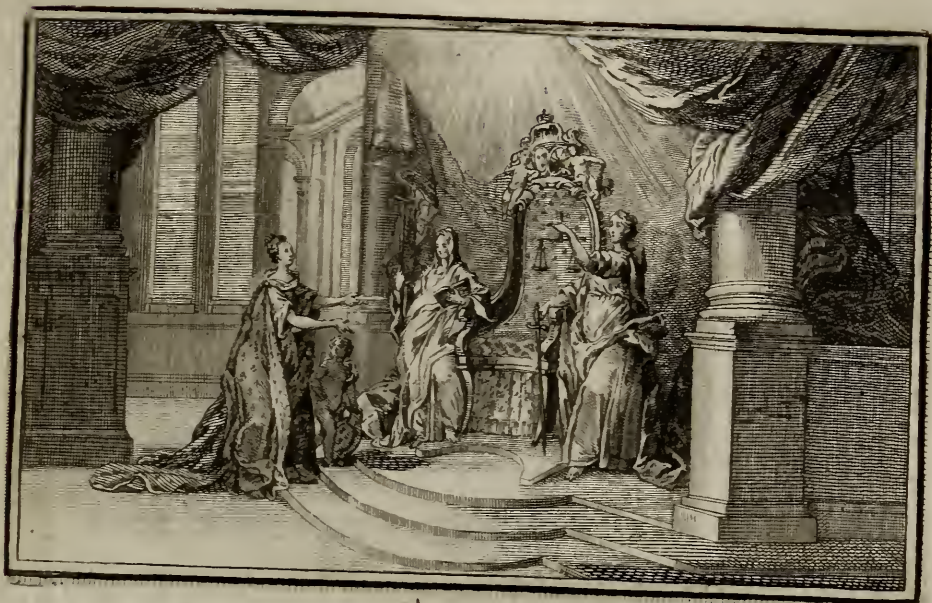
On voit après le Connétable, le Chancelier assis; derrière lui, les quatre grands Officiers sur la même forme.

Au bas des degrés du sanctuaire sont postés les Gardes Ecoffois; & vers les stalles des Chanoines, les Héraults-d'Armes.

Les Chanoines de la Métropole dans les hautes & basses stalles. Les quatre premières hautes stalles du côté de l'Épître sont occupées par les quatre Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit qui doivent porter les offrandes.

Les quatre premières hautes stalles du côté de l'Évangile, sont occupées par les quatre Seigneurs ôtages, & les quatre basses stalles au-dessous par leurs Ecuyers qui tiennent en main leurs bannières.

Au-devant du tableau paroît un Aide des cérémonies.



EXPLICATION

DES FIGURES ALLÉGORIQUES

Qui répondent au Tableau représentant

LE ROI CONDUIT AU TRÔNE.

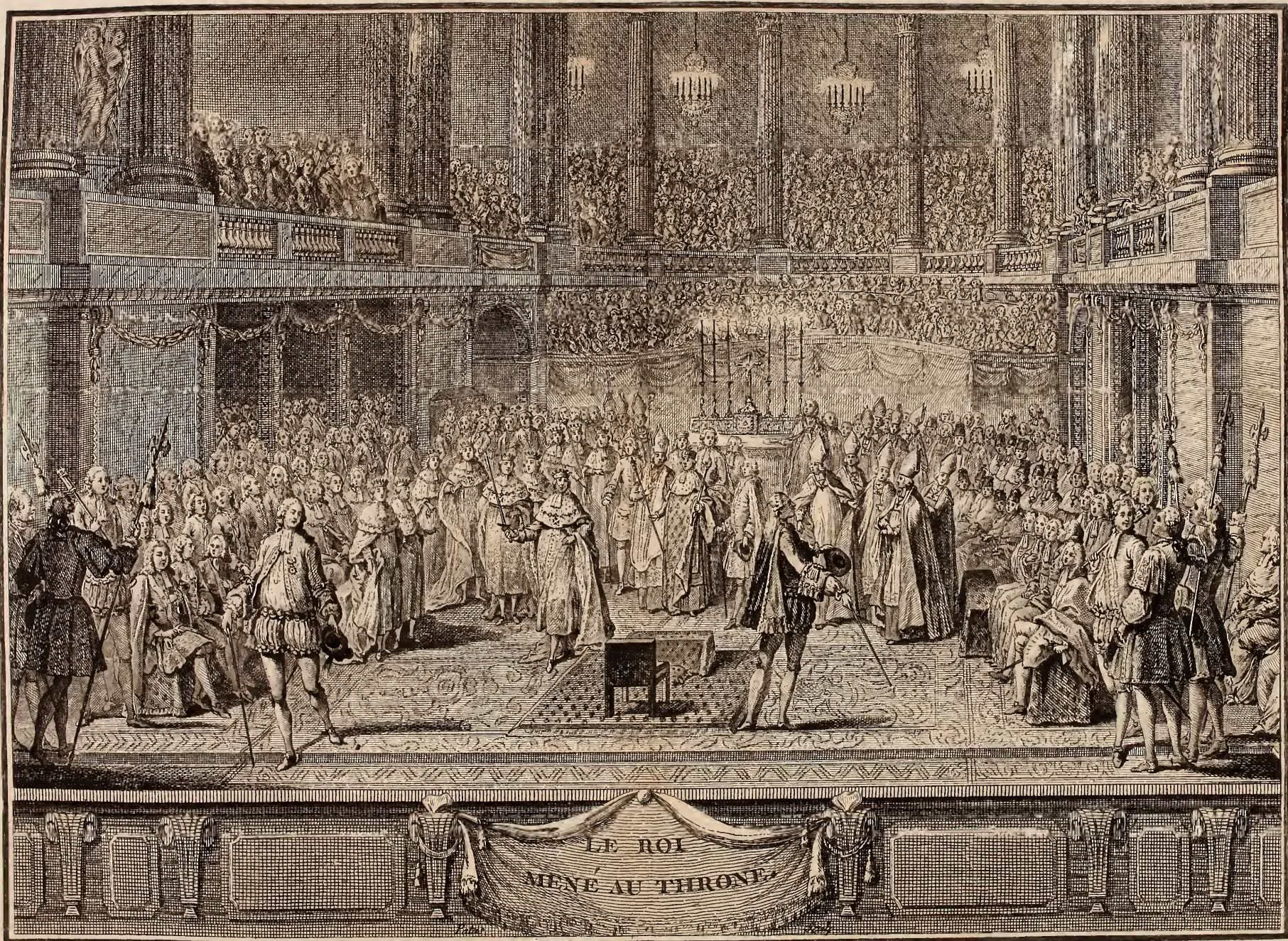


POUR exprimer le moment de la Cérémonie, qu'on appelle communément l'INTRONISATION, on a représenté la France qui va se placer sur un Trône élevé entre deux colonnes sous un pavillon que des Génies tiennent suspendu. Un trait de lu-

170 EXPLICATION, &c.

mière qui descend sur ce Trône & qui l'éclaire des plus vifs rayons est le symbole de la Gloire & des faveur singulieres que le Ciel y attache. La Religion & la Justice, reconnoissables l'une & l'autre à leurs attributs, en viennent faire l'appui & semblent annoncer aux Peuples empresseés tout ce qu'ils doivent attendre du Prince qui vient le remplir sous de si heureux auspices.





LE ROI
MENE AU THRONE.

DESCRIPTION
 DU SEPTIÈME TABLEAU
 REPRÉSENTANT
 LE ROI CONDUIT AU TRÔNE.



LE ROI, ayant été couronné de la couronne de Charlemagne, l'Archevêque, tenant SA MAJESTÉ par le bras droit, la conduisit au Trône préparé au milieu du Jubé.

C'EST LE MOMENT EXPRIMÉ
 DANS LE TABLEAU.

LE fond représente le Maître-Autel, & derrière le Maître-Autel la tribune où la Musique du Roi est placée.

On voit aux deux côté les deux principales tribunes qui avoient été élevées ; celle du côté de l'Épître où font la Reine , Madame , Madame Clotilde , Madame Elifabeth , & celle du côté de l'Évangile où font les Ambassadeurs : près de cette dernière tribune paroît le pavillon du confessional du Roi.

Au bas des degrés de l'Autel , le Roi vêtu de tous les ornemens Royaux , ayant la Couronne sur la tête , tenant le Sceptre de la main droite , & de la gauche , la Main de Justice , commence à marcher pour aller au Trône. SA MAJESTÉ est précédée du Connétable qui tient à la main l'épée de Charlemagne.

Le Cardinal de Luynes , les Archevêques , les Evêques & les autres personnes

DU SEPTIÈME TABLEAU. 173

placées près du banc des Pairs Ecclésiastiques ; les Maréchaux de France ; les Ministres , les Secrétaires d'Etat , les Seigneurs & principaux Officiers placés près du banc des Pairs Laïques , y sont toujours dans le même ordre.

Au-devant du tableau , vers les degrés du Sanctuaire , du côté de l'Évangile , est le Grand-Maître des Cérémonies précédant les Pairs Laïques ; & , du côté de l'Épître , le Maître des Cérémonies précédant les Pairs Ecclésiastiques.

Au bas du tableau , vers les deux extrémités , sont les deux Huissiers de la Chambre qui doivent marcher aux côtés du Connétable.

Après les Huissiers de la Chambre , les Gardes Écossais attendant le moment

174 DESCRIPTION, &c.

que le Roi approche des degrés du Sanctuaire , pour aller prendre leurs postes aux côtés de SA MAJESTÉ & l'escorter dans la marche.





EXPLICATION

DES FIGURES ALLÉGORIQUES

Qui répondent au Tableau représentant

LA CÉRÉMONIE DES OFFRANDES.



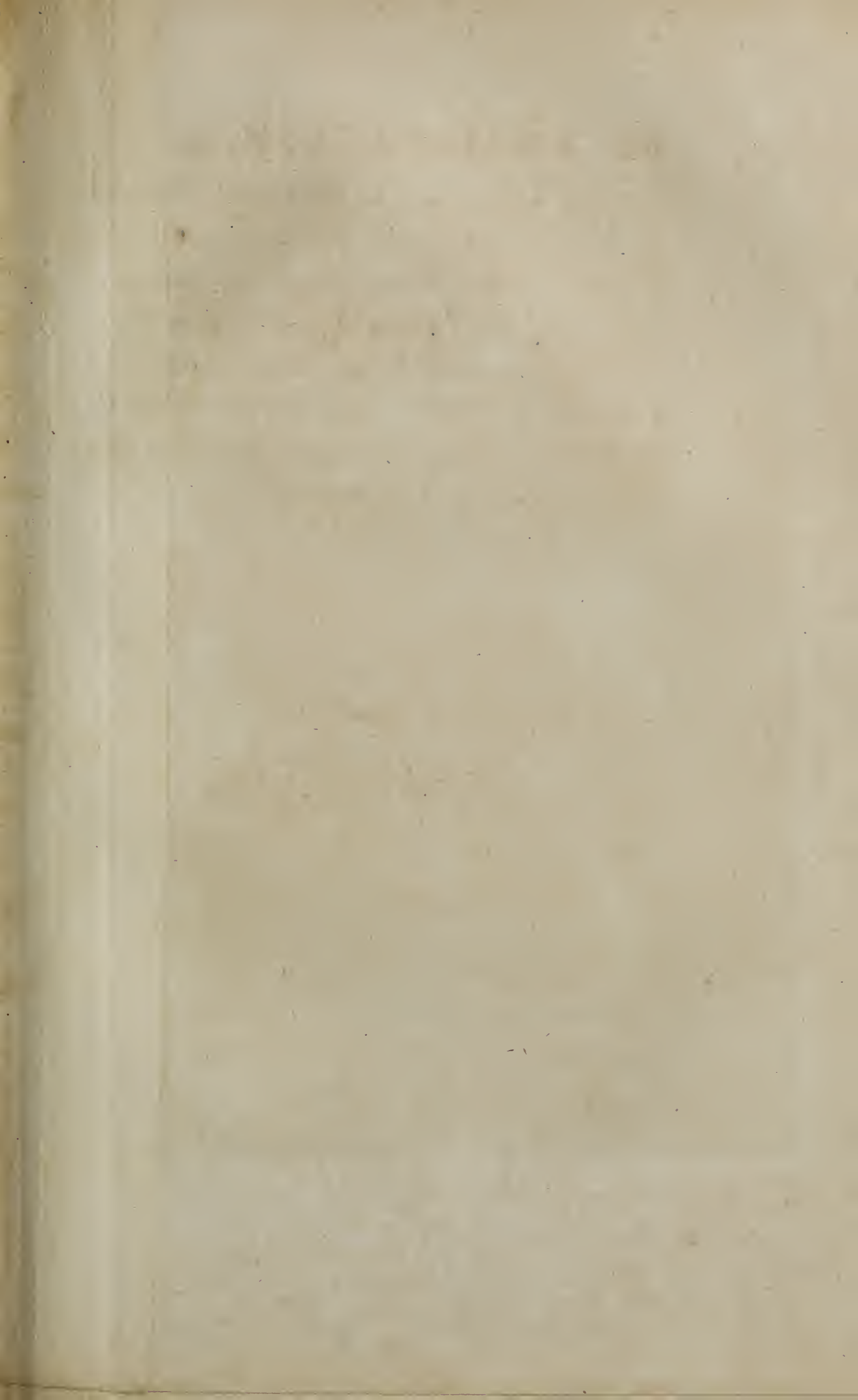
A la vue de la Table des pains de proposition & de tout ce qu'on y plaçoit devant le Seigneur, la France reconnoît les offrandes que son Roi vient de pré-

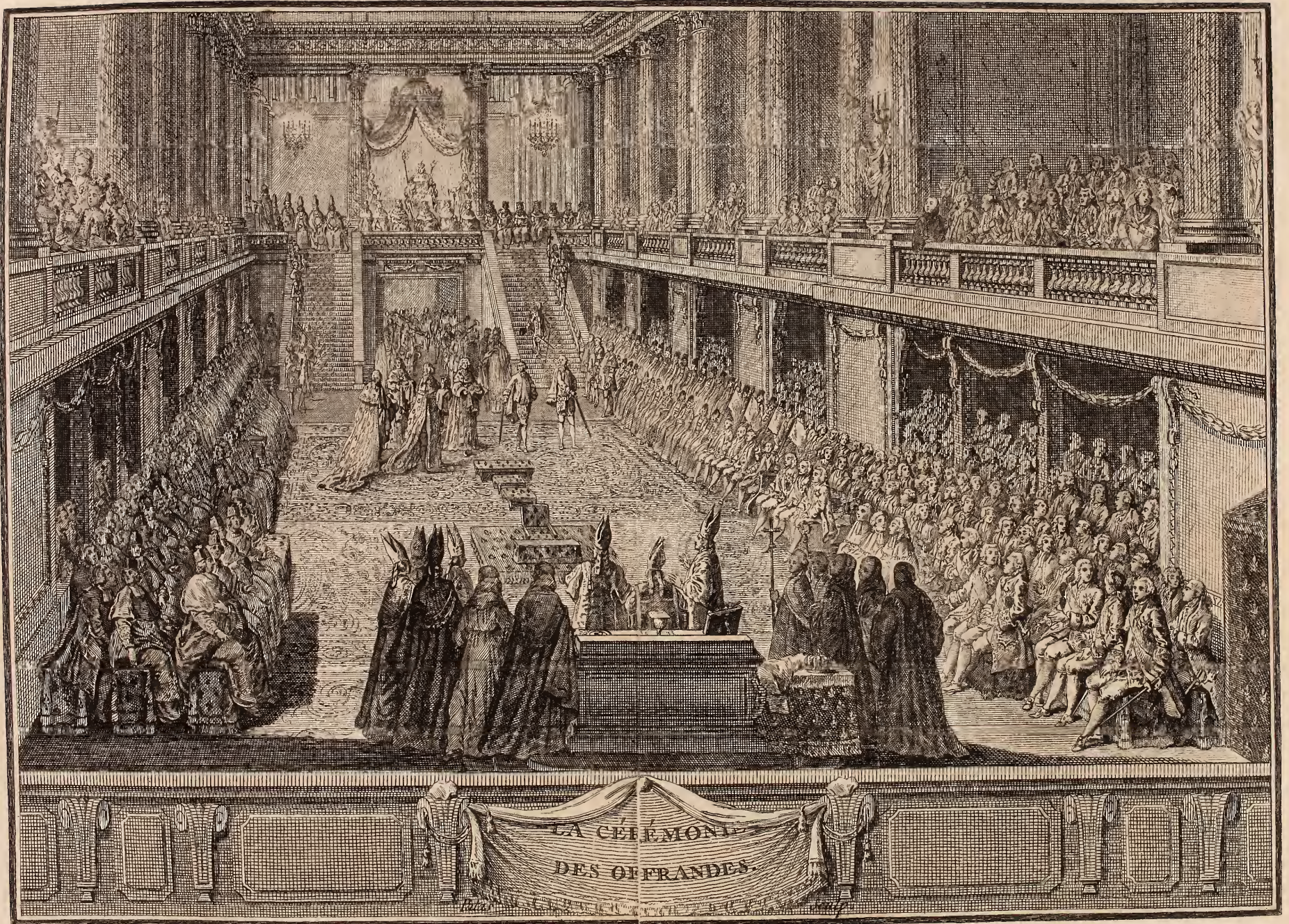
176 EXPLICATION, &c.

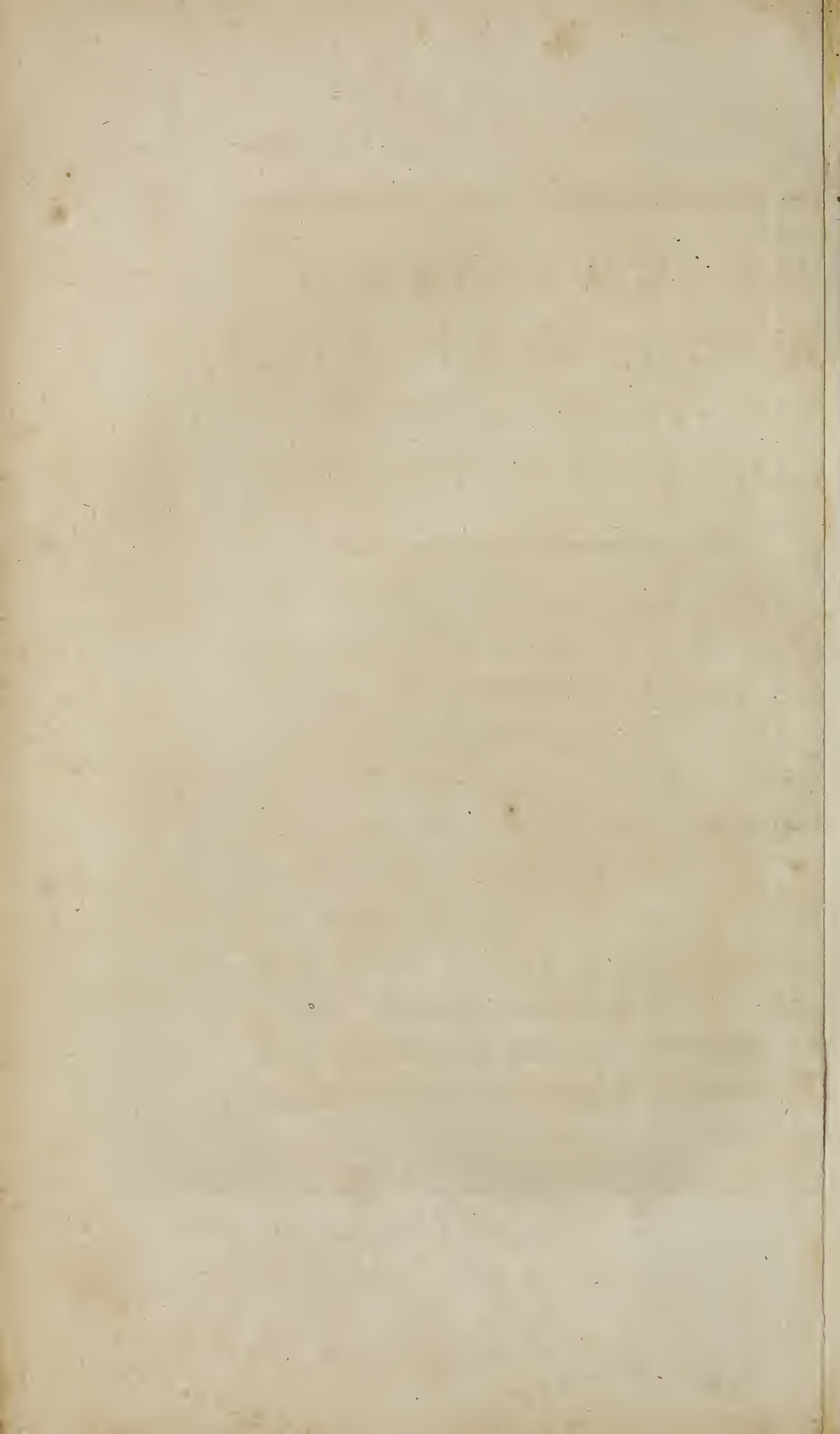
senter à Dieu ; & , se tournant du côté de la Renommée & de l'Histoire, elle approuve l'empressement qu'elles marquent déjà l'une & l'autre de porter aux extrémités de la terre & de transmettre à la postérité la plus reculée les vertus de son Souverain , & la Piété qui signale les commencemens de son règne.



DESCRIPTION





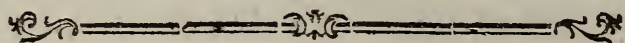


 DESCRIPTION

DU HUITIÈME TABLEAU,

REPRESENTANT

 LA CÉRÉMONIE DES OFFRANDES:



LE Roi, précédé du Grand-Maître des Cérémonies & du Connétable, accompagné de l'Archevêque & des deux Capitaines des Gardes, & suivi du Chancelier & des trois Grands-Officiers, monta dans le Jubé par l'escalier pratiqué du côté de l'Évangile. Les Pairs Laïques l'y suivirent par le même escalier, & les Pairs Ecclésiastiques par l'escalier du côté de l'Épître. Les six Gardes Écossais se posterent en haie vers le haut des degrés, trois de chaque côté, & les six Héraults-d'Armes de même au bas des degrés.

M

Le Roi fut placé sur son Trône par l'Archevêque, qui, après avoir ôté sa mître & fait une profonde révérence, eut l'honneur de baiser SA MAJESTÉ; les autres Pairs Ecclésiastiques & les Pairs Laiques y furent admis de même, disant : *Que le Roi vive éternellement.* Alors les acclamations se firent entendre dans toute l'Eglise : les trompettes & les autres instrumens se joignirent aux acclamations. Les Héraults-d'Armes distribuèrent dans le Chœur & dans la Nef les médailles frappées pour la Cérémonie. L'Archevêque descendit du Jubé pour aller célébrer la grand'messe. Après que l'Evangile fut chanté, l'Evêque de Senlis, premier Amônier du Roi, faisant les fonctions de Grand-Aumônier, qu'accompagnoient l'Evêque de Soissons, Diacre, & un Chanoine, Diacre, vint présenter au Roi le livre des Evangiles à baiser; après quoi, il le remit entre les mains de l'Evêque de Soissons.

DU HUITIÈME TABLEAU. 179

Dans le même tems , les quatre Chevaliers du Saint-Esprit nommés pour porter les offrandes se leverent de leurs places pour aller au Jubé.

C'EST LE MOMENT EXPRIMÉ
DANS LE TABLEAU.

LE fond représente dans l'éloignement la Nef de l'Eglise , & sur le devant le Jubé & les deux côtés du Chœur.

On voit le Roi sur son Trône , au-dessus duquel est un dais placé entre quatre colonnes. Le fond du Trône est à jour pour laisser voir SA MAJESTÉ au Public dans la Nef. Les deux Capitaines des Gardes debout à ses deux côtés ; les Pairs Ecclesiastiques assis à la droite du Trône, & les Pairs Laiques assis à la gauche.

Au devant du Trône , près de l'appui du Jubé est le Connétable ; à la droite

du Connétable , le Chancelier ; & à la gauche , le grand Maître ; entre eux & le Trône , sur des sièges séparés , le grand Chambellan à droite , & le premier Gentilhomme de la Chambre & le grand Maître de la garde-robe à gauche.

Au côté du Jubé , à la droite du Roi , est un Autel où un Chapelain de Sa Majesté célèbre une messe basse ; de l'autre côté du Jubé , contre le mur à la gauche du Roi , est assis le grand Ecuyer.

Les places du Chœur & du Sanctuaire sont remplies des deux côtés par les personnes nommées dans les précédentes descriptions. Le Chantre & le sous-Chantre paroissent debout , au bas des degrés du Jubé , leur bâton à la main.

Les quatre Chevaliers du Saint - Esprit sont vers le milieu du Chœur , prêts à marcher deux à deux vers le Roi & portent

DU HUITIÈME TABLEAU. 181

les offrandes : le Maréchal de Monchy porte le vin dans un vase doré, le Maréchal de Muy un pain d'argent, le Comte du Châtelêt un pain d'or, & le Marquis de Poyanne une bourse pleine de pièces d'or destinées aux offrandes. Ils sont conduits par le Grand-Maître & par le Maître des Cérémonies : l'Aide des cérémonies est déjà sur l'escalier par lequel les quatre Chevaliers doivent monter au Jubé.

Au devant du tableau, paroît le Maître-Autel. L'Archevêque, le visage tourné vers le Roi, est assis entre les deux Evêques Diacre & sous-Diacre.

Près de l'Autel du côté de l'Epître, sont debout les quatre autres Evêques Assistans ; derrière eux, le grand Prieur & le Trésorier de l'Abbaye de Saint-Remi.

Du côté de l'Evangile sont les deux Chanoines assistans ; & derrière eux, les trois

182 DESCRIPTION, &c.

Religieux de l'Abbaye de Saint-Denys ;
& près d'eux , sur les degrés de l'Autel , on
voit une crédence sur laquelle sont posés
la Couronne de Charlemagne & le pre-
mier habillement du Roi.



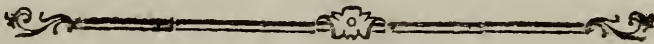


EXPLICATION

DES FIGURES ALLÉGORIQUES

Qui répondent au Tableau représentant

LE FESTIN ROYAL.

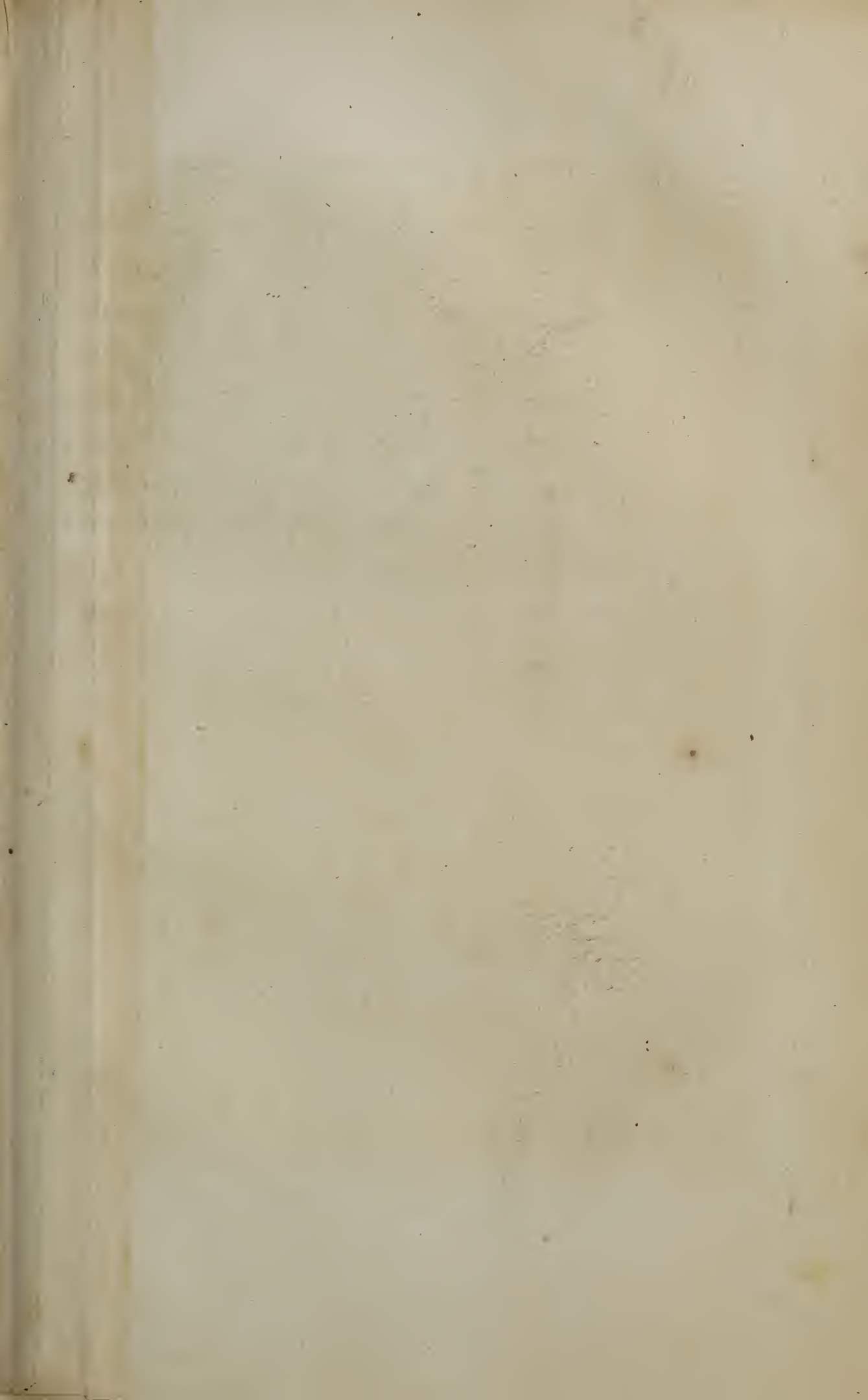


UN spacieux appartement, dans lequel on voit un buffet dressé & richement orné, fait assez connoître que le lieu est préparé pour un festin ; &, ce qui achève de le marquer, c'est la France représentée assise & recevant la Déesse de l'Abondance qui vient répandre des fruits à ses pieds.

184 EXPLICATION, &c.

Cette Divinité est conduite par un Génie tenant le bâton fleurdelisé du Grand-Maître de la Maison du Roi & suivi de trois autres qui portent, l'un la buire, l'autre la grande nef & le troisieme la coupe; &, pour exprimer encore la bonté du Prince qui daigne oublier la distance qui est entre lui & ses sujets pour leur faire l'honneur de manger avec eux, la France remet son Sceptre entre les mains des Grâces qui sont auprès d'Elle.







LE
FESTIN ROYAL.

DESCRIPTION

DU NEUVIÈME TABLEAU,

REPRÉSENTANT

LE FESTIN ROYAL:



LE Roi, étant rentré dans sa chambre ; s'y reposa quelques momens & après que le Prince de Soubise faisant les fonctions de Grand-Maître fut venu dire à Sa Majesté qu'elle étoit servie, la marche commença pour aller au Festin Royal. Le Maréchal de Contades, portant la Couronne, marchoit entre les Maréchaux de Broglie & de Nicolai devant le Connétable. Quand le Roi fut arrivé dans la salle où le festin étoit préparé, l'Archevêque bénit les viandes, & Sa Majesté, ayant déposé le Sceptre & la Main de Justice entre les mains des Ma-

186 DESCRIPTION

réchaux de Broglie & de Nicolai, se mit à table.

C'EST LE MOMENT EXPRIMÉ
DANS LE TABLEAU.

Le fond représente trois faces de la grande salle du Palais: dans la face du milieu, au-dessus de la cheminée, paroît un dais dont le dossier est semé de Fleurs-de-lis & orné des armes de France & de Navarre. Sous ce dais est la table du Roi posée sur une estrade élevée de quatre marches & couverte d'un tapis.

Le Roi est à table assis dans un fauteuil, ayant à sa droite MONSIEUR & à sa gauche Monseigneur le Comte d'Artois. Les deux Capitaines de ses Gardes sont debout à ses côtés, & au milieu, derrière le fauteuil de Sa Majesté, le Prince de Soubise.

Devant la table du Roi est le Connétable tenant l'épée nue à la main; les deux

DU NEUVIÈME TABLEAU. 187

Huiffiers de la Chambre font derriere lui. A la droite du Roi paroît le Grand-Maitre, le bâton élevé.

Du même côté, au bas de la table, où la Couronne de Charlemagne est déposée, on voit le Maréchal de Contades.

A l'autre bout de la table, où sont déposés le Sceptre & la main de Justice, on voit les Maréchaux de Broglie & de Nicolai.

Au-devant de la table du même côté, sont le Duc de Coffé, le Marquis de Verneuil, le Marquis de la Chenaye, faisant leurs charges de Grand-Pannetier, Echanfon & Ecuyer-Tranchant.

Les autres personnes qui paroissent derriere, sont des Officiers du Roi.

On voit les six gardes Ecoffois postés de file sur l'estrade, trois de chaque côté.

Dans l'angle de la salle, sur l'estrade à gauche du Roi, est un tribune où l'on voit la Reine & Madame, Madame Clotilde, & Madame Elisabeth.

188 DESCRIPTION

Au bas de l'estrade sont placés quatre tables séparées, deux de chaque côté.

A la droite de l'estrade, la table où les six Pairs Ecclésiastiques sont assis tous en chappe & en mitre, & de l'autre côté de la table, les Evêques de Soissons, d'Amiens & de Senlis suffragans de l'Archevêque de Reims en camail & en Rochet.

On voit derriere l'Archevêque deux Chanoines en chappe, & devant lui deux Ecclésiastiques en surplis tenant la croix & la crosse.

A la gauche de l'estrade, est la table où sont assis les autres Pairs Laiques.

La seconde table du côté des Pairs Ecclésiastiques est celle des Ambassadeurs où sont assis le Nonce du Pape, l'Ambassadeur de l'Empire, l'Ambassadeur d'Espagne, l'Ambassadeur de Naples, l'Ambassadeur de Venise, l'Ambassadeur de Hollande, & l'Ambassadeur de Malte; vis-à-vis les Ambassadeurs, le Garde-des-Sceaux faisant

DU NEUVIÈME TABLEAU. 189

les fonctions de Chancelier de France , & ensuite MM. de Lalive de la Briche , & de Tolozan , Introduceurs des Ambassadeurs.

La seconde table après les Pairs Laiques, est celle des Officiers & des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit. Le Grand Chambellan occupe la premiere place ; le premier Gentilhomme de la Chambre occupe la seconde place , le Grand-Maitre de la Garde-de-Robe la troisieme ; ensuite sont les quatre Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit.

Toutes les personnes qui paroissent debout autour de ces quatre tables, sont des Officiers du Corps de Ville de Reims qui ont droit de servir au Festin Royal.

Dans le milieu du tableau , au bas des degrés de l'estrade , est le Comte d'Escars premier Maitre d'Hôtel, son bâton à la main : à ses côtés sont rangés les douze Maitres d'Hôtel, six en haie de chaque côté. Après

les Maîtres d'Hôtel font les Héraults-d'Armes , les tambours , hautbois & trompettes aussi rangés en haie de part & d'autre.

Dans le milieu du tableau , un peu sur le devant , font le Grand-Maître des Cérémonies , à droite , & le Maître des Cérémonies ; à gauche , les Gentilhommes & Officiers qui vont servir la table de Sa Majesté.



EXPLICATIONS
DES DIFFÉRENS HABILLEMENTS
POUR LE SACRE
DE
LOUIS XVI.



LOUIS XVI, né à Versailles le 23
Août 1754, marié le 16 Mai 1770, Roi
de France & de Navarre, le 10 Mai 1774,
sacré & couronné à Reims le Dimanche,
11 Juin 1775.

PREMIER HABILLEMENT DU ROI.

UNE robe longue de drap d'argent en
forme de foutane : une toque de velours
noir garnie d'un bouquet de plumes blan-
ches surmontée d'une aigrette de plumes
noires de héron : au retrouffis de la toque,
sous le bouquet de plumes, une agraffe de
diamants. Des mules de drap d'argent
comme la robe.

SECOND HABILLEMENT DU ROI.

UNE camisolle de fatin cramoisi , garnie de petits galons d'or à jour sur toutes les coutures , & ouverte , de même que la chemise , aux endroits ménagés pour les Onctions , ses ouvertures fermées par de petits cordons d'or & de soie. Des bottines de velours violet , semées de fleurs-de-lys d'or en broderie.

TROISIÈME HABILLEMENT DU ROI.

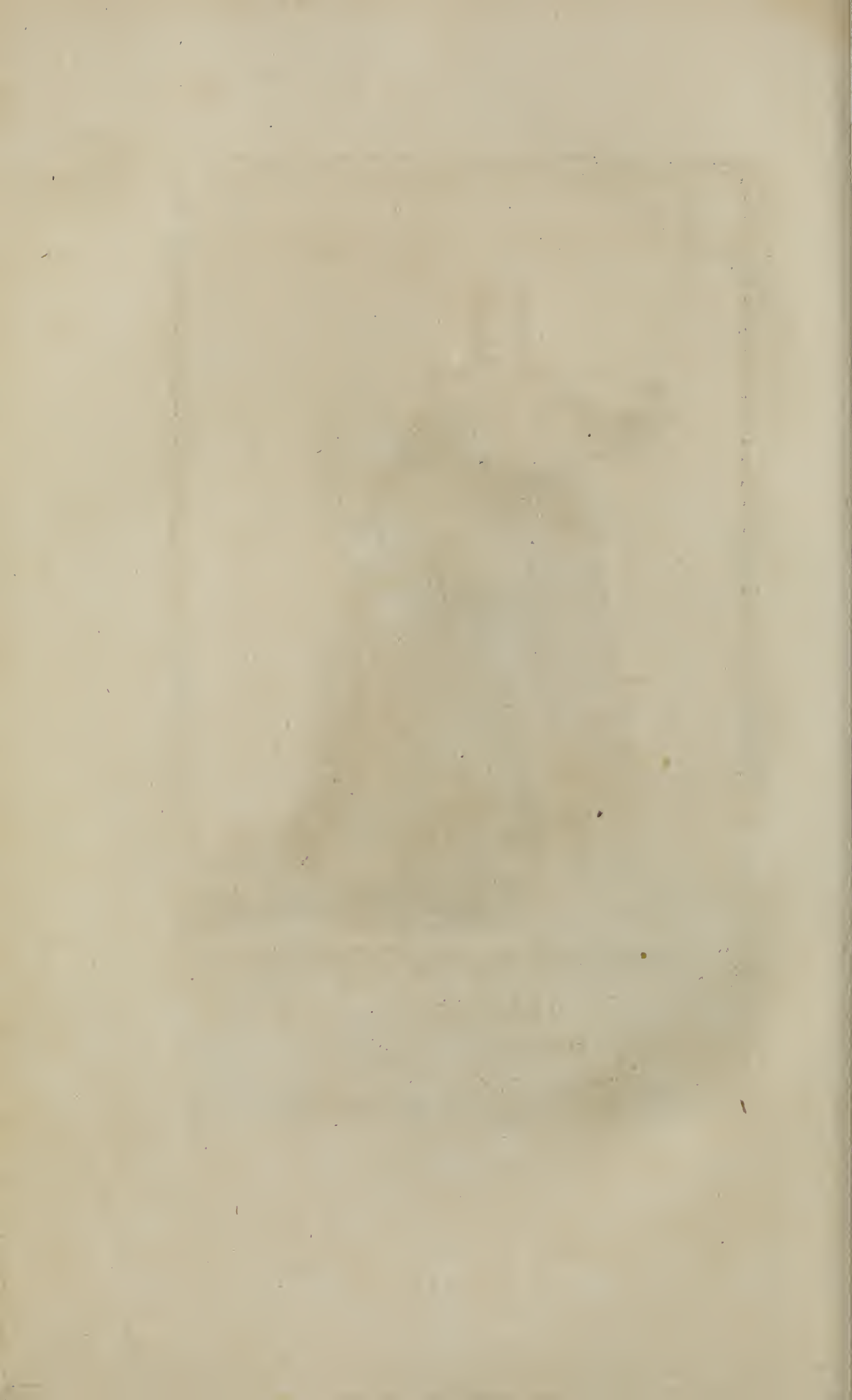
LE Manteau Royal de velours violet semé de fleurs-de-lys d'or , fourré & bordé d'hermine. L'épitoge toute d'hermine ; sous le manteau , une tunique & une dalmatique de fatin violet , semées de fleurs - de - lys d'or en broderie , & garnies tout-au-tour de frangeons d'or. La Couronne de Charlemagne sur la tête. Le Sceptre dans la main droite , & dans la gauche la Main de Justice. Les bottines de velours violet , semées de fleurs-de-lys d'or.



PREMIER
Habillemeut du Roy.



SECONDE,
Habillement du Roy.





TROISIEME,
Habillement du Roy.

Publ. de



LES SIX PAIRS LAÏQUES.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER DE FRANCE, MONSIEUR, représentant le Duc de Bourgogne.

CHARLES-PHILIPPE DE FRANCE, COMTE D'ARTOIS, représentant le Duc de Normandie.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, Duc d'ORLÉANS, représentant le Duc d'Aquitaine.

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS, Duc de Chartres, représentant le Comte de Toulouse.

LOUIS-JOSEPH DE BOURBON, Prince de Condé, représentant le Comte de Flandres.

LOUIS-HENRI-JOSEPH DE BOURBON
CONDÉ , DUC DE BOURBON ,
représentant le Comte DE CHAMPAGNE.

HABILLEMENT DES PAIRS
LAIQUES.

UN Manteau long de drap violet doublé
& bordé d'hermine , l'épitoge toute d'her-
mine. Sous le manteau une robe longue
de drap d'or en forme de soutane. La
ceinture de soie violette or & argent , la
Couronne Ducale sur la tête.

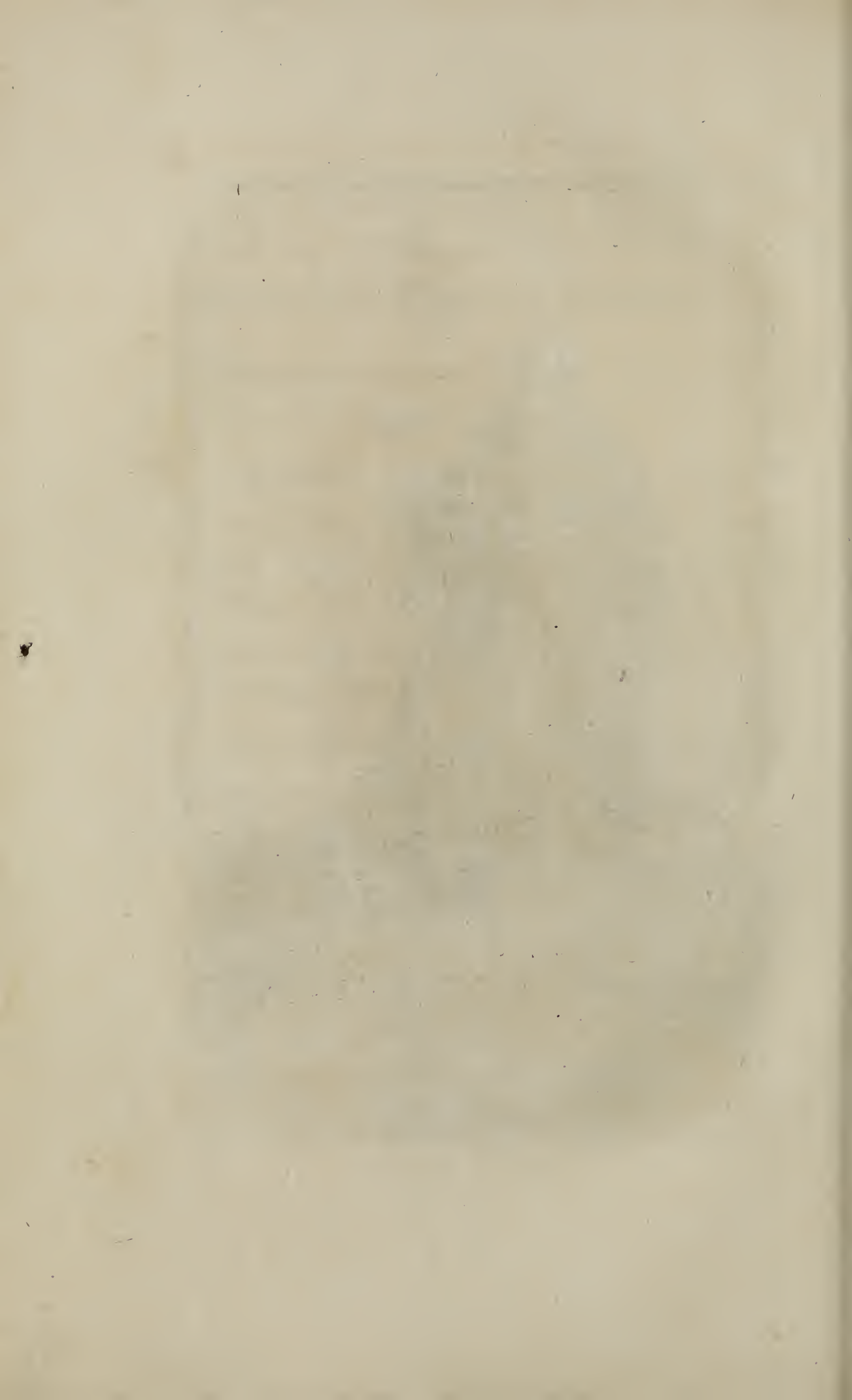
LES trois premiers qui représentent les
Ducs ont des Couronnes Ducales , & les
trois autres qui représentent les Comtes ,
des Couronnes de Comte. Ils portent sur
leurs manteaux les Colliers de leurs Ordres.





HABILLEMENT,
Du Pair Duc de Bourgogne.

Petit





HABILLEMENT,
Du Par Duc de Normandie

Edouard Sc.



HABILLE MENT,
Du Pair Duc d'Aquitaine.

Salon



HABILLEMENT,
Du Pair Comte de Toulouse.

F. G. P.

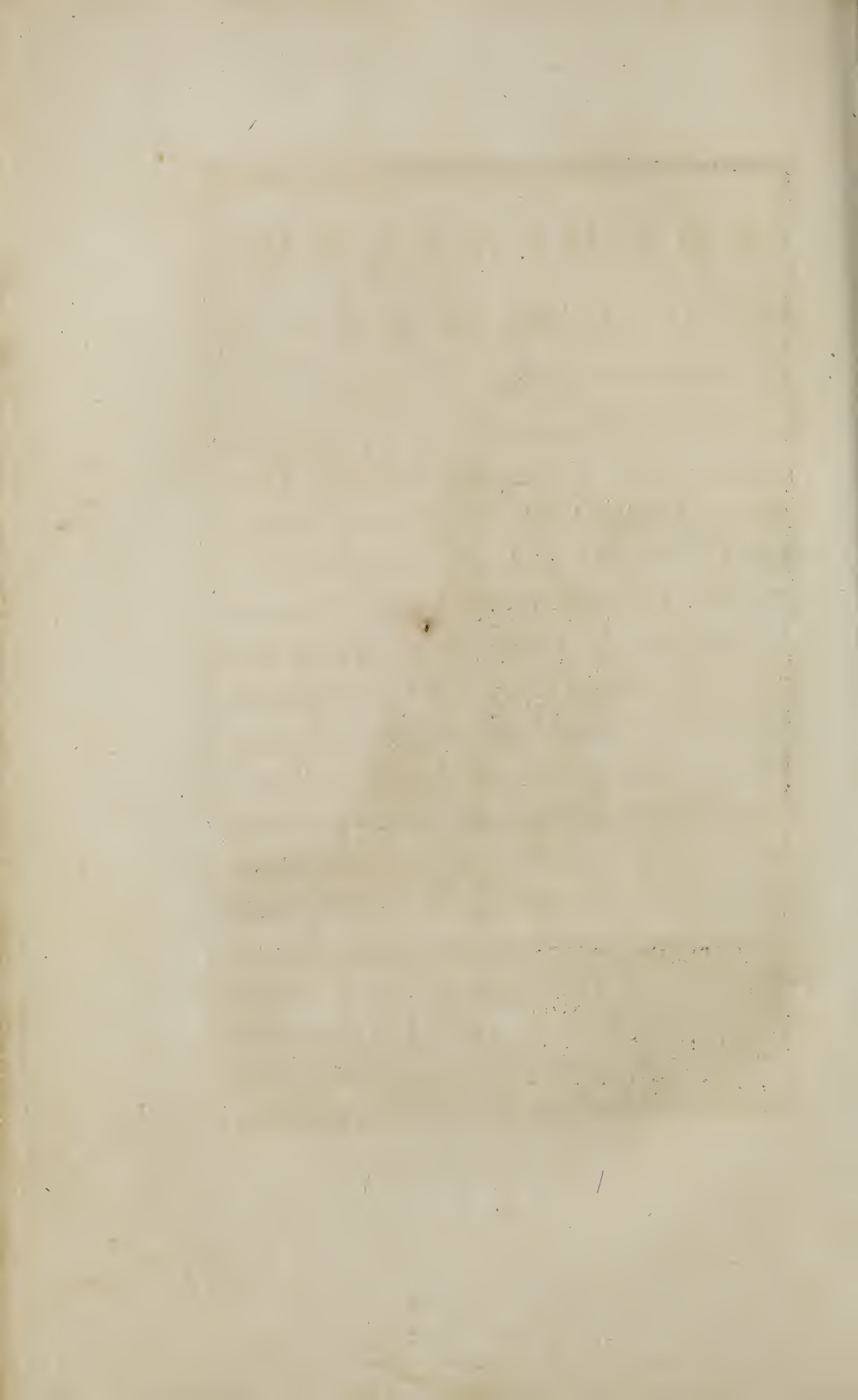




HABILLEMENT,
Du Pair Comte de Flandres.

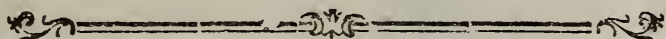


HABILLE MENT,
Du Par Comte de Champagne.



A R C H E V È Q U E

D U C D E R E I M S.



C H A R L E S - A N T O I N E D E L A R O C H E - A Y M O N , né au Château de Menfat , Diocèse de Limoges , le 17 Février 1697 , sacré Évêque de Sarept le 5 Août 1725 , nommé à l'Évêché de Tarbes en 1729 , à l'Archevêché de Toulouse en 1740 , & à celui de Narbonne en 1752 ; Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit en 1753 , Grand-Aumônier de France en 1760 , Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de la Sainte-Trinité de Fécamp en 1761 , Archevêque Duc de Reims en 1762 , en cette qualité Premier Pair Ecclésiastique , Légat né du Saint-Siège & Primat de la Gaule Belgique , Cardinal de la Sainte Église Romaine en 1771 , & Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de Saint-Germain-des-

Prez en 1772. A baptisé le ROI, étant Duc de Berry, le 18 Octobre 1761 ; lui a administré le Sacrement de Confirmation, étant Dauphin, le 19 Décembre 1766, lui a fait faire sa Première Communion le 24 du même mois ; l'a marié le 16 Mai 1770, & sacré Roi de France & de Navarre le 11 Juin 1775.

HABILLEMENT DE L'ARCHEVÊQUE
DE REIMS, FAISANT LES FONCTIONS DE
SACRER LE ROI.

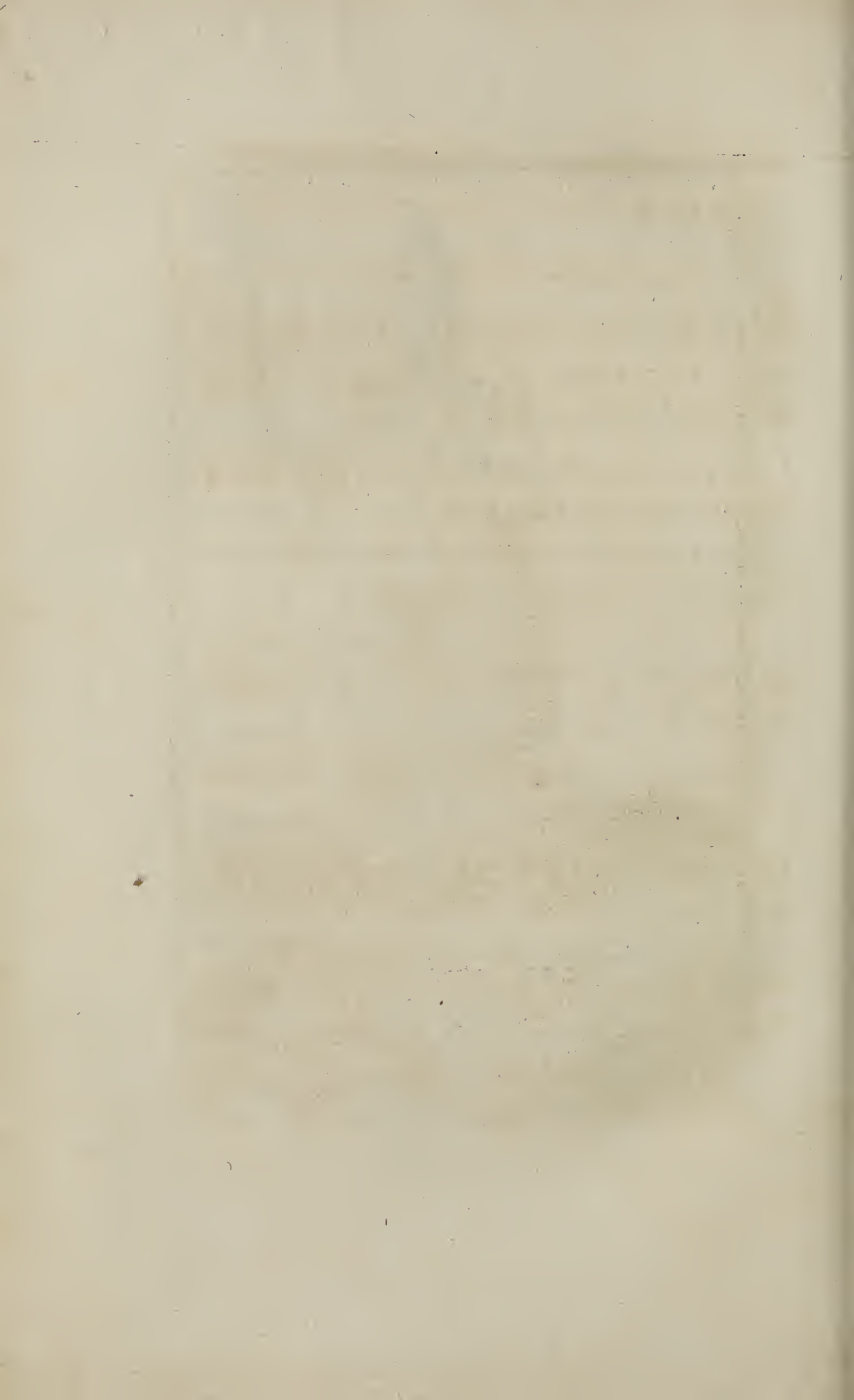
UNE chappe de drap d'or, les orfrois & le chaperon d'étoffe d'or brodés, avec franges d'or.

A PRÈS l'arrivée de la Sainte-Ampoule, l'Archevêque va dans la Sacristie se revêtir des ornemens Sacerdotaux pour célébrer la Messe, la chasuble de drap d'argent, & les orfrois de drap d'or, brodés & ornés de coques de perles fines, avec franges & mollettes d'or aux Armes de France & de Navarre ; la mître de drap d'argent avec broderie en or.



HABILLEMENT
Du 1^{er} Pair Ecclesiastique faisant fonc-
tions de Sacrer le Roy.

Paris Sc.



PAIRS ÉCLÉSIASTIQUES.

JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH DE ROCHE-
CHOUART , Cardinal de la Sainte Église
Romaine , Évêque Duc de Laon.

CÉSAR - GUILLAUME DE LA LUZERNE ,
Évêque Duc de Langres.

FRANÇOIS-JOSEPH DE LA ROCHE-
FOUCAULT , Évêque de Beauvais.

ANTOINE - ÉLÉONORE - LÉON LE CLERC
DE JUIGNÉ DE NEUCHELLES , Évêque
Comte de Châlons.

CHARLES DE BROGLIE , Évêque
Comte de Noyon.

HABILLEMENT DES PAIRS ECCLÉSIASTIQUES.

UNE chappe d'étoffe d'or doublée de
moire de couleur. Le chaperon & l'orfroi
de la chappe brodé d'or, le rochet garni
de dentelles, la mître brodée.



CARDINAL ASSISTANT.



PAUL D'ALBERT DE LUYNES ,
Cardinal- Prêtre de la Sainte Église Ro-
maine , du titre de Saint Thomas , *in Pa-*
rione , Archevêque - Vicomte de Sens ,
Primat des Gaules & de Germanie , Com-
mandeur de l'Ordre du Saint-Esprit , Abbé-
Comte de l'Abbaye Royale de Saint-Pierre
de Corhis , &c.

HABILLEMENT D'UN CARDINAL ASSISTANT.

UNE chappe de moire couleur de feu , le
chaperon de même , dont la doublure
d'hermine forme l'épitoge. Le rochet garni
de dentelles ; le bonnet quarré de drap
couleur de feu ; la houpe de soie de même
couleur.





HABILLEMENT,
D'un Pair Ecclesiastique.

Paris. Scul.

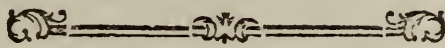


HABILLE MENT,
D'un Cardinal assistant.

Paris



C O N N É T A B L E.



GASPART DE CLERMONT TONNERRE,
DUC DE CLERMONT, Pair & Premier
Maréchal de France, Chevalier des Ordres
du Roi, Premier Baron, Grand-Maître Hé-
réditaire & Premier Commissaire né des
États du Dauphiné, Lieutenant-Général
& Commandant pour le Roi dans la même
Province, Gouverneur des Ville & Cita-
delle de Betfort, faisant les fonctions de
Connétable au Sacre & Couronnement de
LOUIS XVI.

*Le même habillement que les Pairs Laïques,
la Couronne de Comte sur la tête, & dans
sa main l'épée de Charlemagne.*

CHANCELIER.



ARMAND HUE DE MIROMÉNIL,
Chevalier, Garde-des-Sceaux, faisant les
fonctions de Chancelier aux Sacre &
Couronnement de LOUIS XVI.

HABILLEMENT DE CHANCELIER.

UN manteau long de drap écarlate,
ouvert sur le côté droit, & relevé sur le
gauche, fourré & bordé d'hermine. L'épi-
toge toute d'hermine. La soutane de fatin
cramoisi; la ceinture & glands de soie cra-
moisi & or. Sur la tête le Mortier de drap
d'or bordé d'hermine.





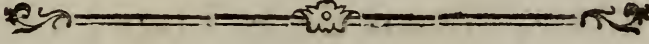
HABILLE MENT,
du Connetable.



HABILLEMENT,
Du Chancelier.

GRANDS-OFFICIERS
DE LA COURONNE.

GRAND-MAITRE.

CHARLES DE ROHAN, Prince de Soubise, d'Epinoÿ & de Maubuisson, Duc de Rohan-Rohan, Pair & Maréchal de France, Ministre d'Etat, Vicomte de Gand, premier Béer & Connétable héréditaire de Flandres, Sénéchal de Hainault, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la garde ordinaire du ROI, Gouverneur & Lieutenant-Général, pour SA MAJESTÉ, des Provinces de Flandres & Hainault, Gouverneur particulier des Ville & Citadelle de Lille, & Souverain Bailli de ladite Ville & de sa Châtellenie, faisant la fonction de Grand-Maitre de la Maison du ROI.

GRAND-CHAMBELLAN.

GODEFROY-CHARLES-HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE, Duc de Bouillon, d'Albret, & de Château-Thierry, Comte d'Auvergne, d'Evreux & du bas Armagnac, Baron de la Tour, Orliègues & Montguyon, Pair & Grand-Chambellan de France, Maréchal des Camps & Armées du ROI, Gouverneur & Lieutenant-Général pour SA MAJESTÉ des haut & bas pays d'Auvergne.

HABILLEMENT DES GRANDS-OFFICIERS DE LA COURONNE.

Le même habit que les Pairs Laïques, une Couronne de Comte sur la tête, excepté le Grand-Maître, qui porte dans la main droite un bâton bleu semé de fleurs-de-lys d'or, & sommé d'une Couronne royale.



HABILLEMENT,
Du Grand Maître de la Maison
du Roy.



HABILLEMENT,
Du Grand Chambellan.

Del.

PREMIER GENTILHOMME
DE LA CHAMBRE.

EMMANUEL-FÉLICITÉ DE DURFORT
DE DURAS , Duc de Duras , Pair &
Maréchal de France , Prince de Bournon-
ville , Chevalier des Ordres du ROI,
& de la Toison d'Or , premier Gentil-
homme de la Chambre de SA MAJESTÉ,
Gouverneur de la Province de Franche-
Comté , & du Comté de Bourgogne , &
Gouverneur particulier des Ville & Cita-
delle de Befançon , &c.

GRAND-MAITRE DE LA
GARDE-ROBÉ.

FRANÇOIS-ALEXANDRE-FRÉDÉRIC
DE LA ROCHE-FOUCAULT , Duc de
Liancourt , Mestre de Camp d'un Régiment
de Dragons de son nom , reçu en sur-

vivance de M. le Duc d'Estissac , son pere ;
en la charge de Grand-Maitre de la Garde-
Robe.

Le même habit que le Grand-Chambellan.





HABILLEMENT,
Du Premier Gentilhomme de la
Chambre.

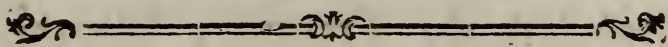


HABILLEMENT,
du Grand Maître de la Garderobe.

Paris 88

P R I N C E

*Nommé par le ROI, pour porter la
queue du Manteau Royal.*



CHARLES-EUGENE DE LORRAINE,
Prince de Lambesc, Duc d'Elbeuf, Pair
& Grand-Ecuyer de France, Gouverneur
& Lieutenant-Général, pour SA MAJESTÉ,
en la Province d'Anjou, Gouverneur par-
tulier des Ville & Château d'Angers &
du Pont-de-Cé, & Grand Sénéchal hé-
ditaire de Bourgogne, &c.

H A B I L L E M E N T.

UN habit ordinaire, un Manteau court,
le tout d'étoffe d'or, à fleurs; un Chapeau
noir, garni d'un bouquet de plumes noires
à deux rangs.



CAPITAINES
DES GARDES-DU-CORPS.

LOUIS, DUC DE NOAILLES, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du R O I, Capitaine de la Compagnie Ecoissoise des Gardes-du-Corps de SA MAJESTÉ, Gouverneur de la Province de Roussillon, Gouverneur & Capitaine des Chasses de Saint Germain-en-Laye.

CHARLES-JUSTE DE BEAUVEAU, Prince du Saint-Empire, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Chevalier des Ordres du R O I, Capitaine de ses Gardes & Lieutenant-Général de ses Armées.

HABILLEMENT DES CAPITAINES DES
GARDES.

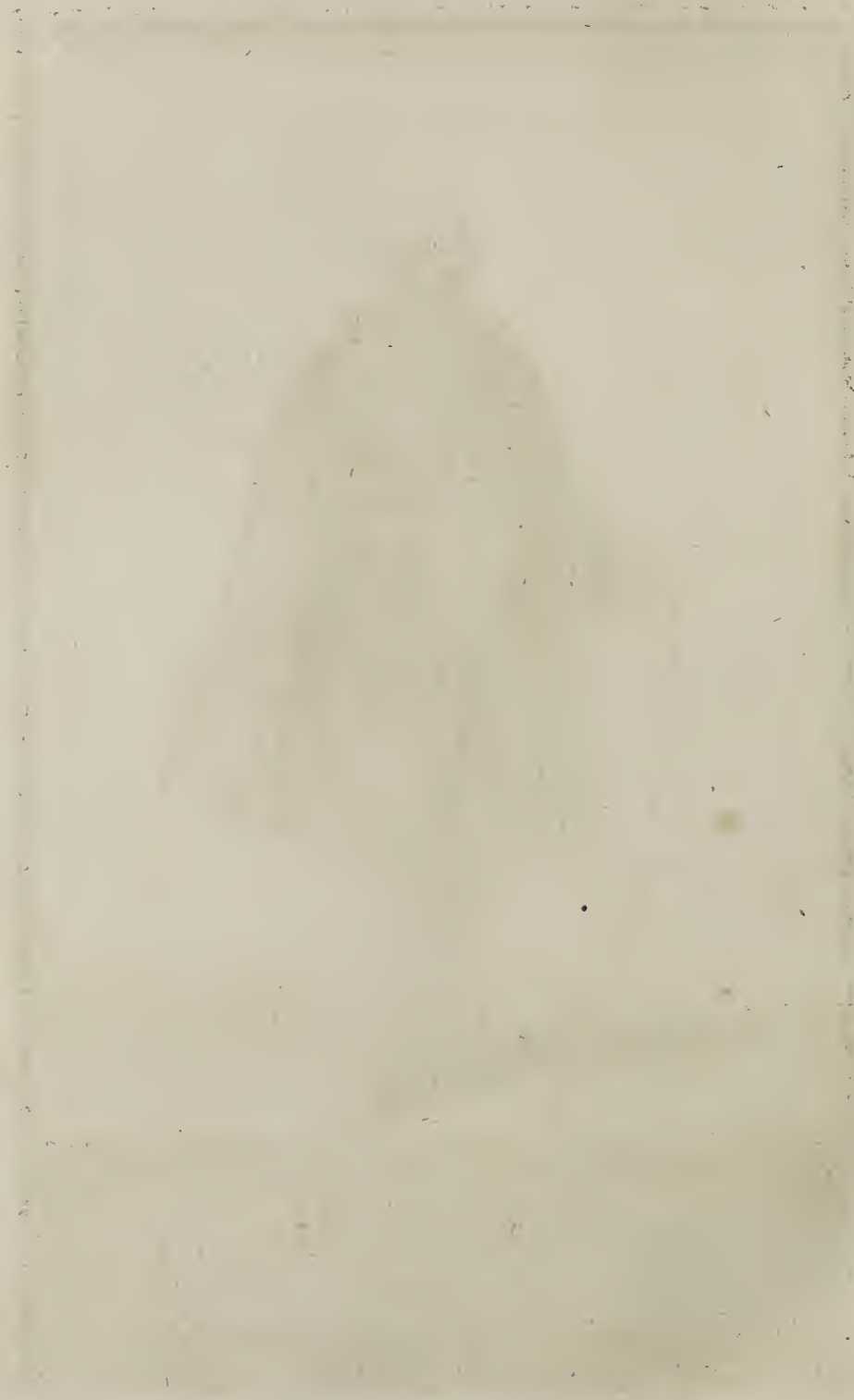
UN Habit ordinaire d'étoffe d'or à fleurs, un Manteau court de même étoffe, un Chapeau noir, garni d'un bouquet de plumes blanches, le Bâton de Commandement à la main,



HABILLEMENT.

Du Prince nommé pour porter la queue du
Manteau Royal.

Del. et Sculp. J. B. de la Motte.





HABILLEMENT,
du Capitaine des Gardes Ecossois.





HABILLEMENT.
Du Capitaine des Gardes du Corps

Paris

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

MARÉCHAUX DE FRANCE

PORTANT LES HONNEURS.

LOUIS-GEORGE ERASME, Marquis de Contades, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du R O I, Gouverneur des Ville & Château du Fort-Louis, du Rhin & de Beaufort-en-Vallée, en Anjou, Commandant en chef dans la haute & basse Alsace.

VICTOR-FRANÇOIS, Duc DE BROGLIE, Maréchal de France, Prince du Saint-Empire, Chevalier des Ordres du R O I, Gouverneur de Metz & Pays Messin, Commandant pour SA MAJESTÉ dans les Trois Évechés, Premier Baron Fossier de Normandie.

ANTOINE-CHRÉTIEN, Comte DE NICOLAY, Maréchal de France, Seigneur d'Herblai & autres lieux, Gouverneur,

pour SA MAJESTÉ, des Forts & Citadelle de Marseilles.

HABILLEMENT D'UN MARÉCHAL DE FRANCE PORTANT LES HONNEURS.

UN habit ordinaire, un manteau court de velours noir, la doublure, les paremens de l'habit & le collet du manteau d'étoffe d'or, le tout garni de point d'Espagne d'or, un chapeau noir, garni d'un bouquet de plumes noires & couleur de feu à deux rangs; le carreau sur lequel est la couronne de Charlemagne, est de velours violet, semé de fleurs-de-lys d'or.





HABILLEMENT,
d'un Marechal de France portant
les honneurs.

Petit Sc.

CHEVALIERS DES ORDRES DU ROI
PORTANT LES OFFRANDES.

PHILIPPES DE NOAILLES, Duc de Mouchy, Maréchal de France, Grand-d'Espagne de la premiere Classe, &c. Chevalier des Ordres du R O I & de la Toison d'Or, Grand'-Croix de l'Ordre de Malte, Gouverneur & Capitaine des chasses des Villes, Châteaux & Parcs de Versailles, & Marly, Lieutenant-Général de Guyenne, & Commandant en chef de cette Province.

LOUIS - NICOLAS - VICTOR DE FELIX, Comte du Muy, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du R O I, Gouverneur de Ville-Franche en Roussillon, Ministre & Secrétaire d'État.

LOUIS - MARIE - FLORENT, Comte du CHATELET-LOMONT D'HARANCOURT, Chevalier des Ordres du R O I, Maréchal des Camps & Armés, Colonel-Lieutenant de

son Régiment d'Infanterie, Gouverneur des Villes & Châteaux de Toul & Pont-à-Mousson en Lorraine, Grand Bailli de Semur en Auxois, &c.

CHARLES-LÉONARD DE BAYLENS, Marquis de Poyane, Chevalier des Ordres du ROI, Lieutenant-Général de ses Armées, Inspecteur Général de Cavalerie & de Dragons, Mestre de Camp, Lieutenant du Corps des Carabiniers de MONSIEUR, Gouverneur de Dax, Saint-Severs & Pays des Saunes, &c.

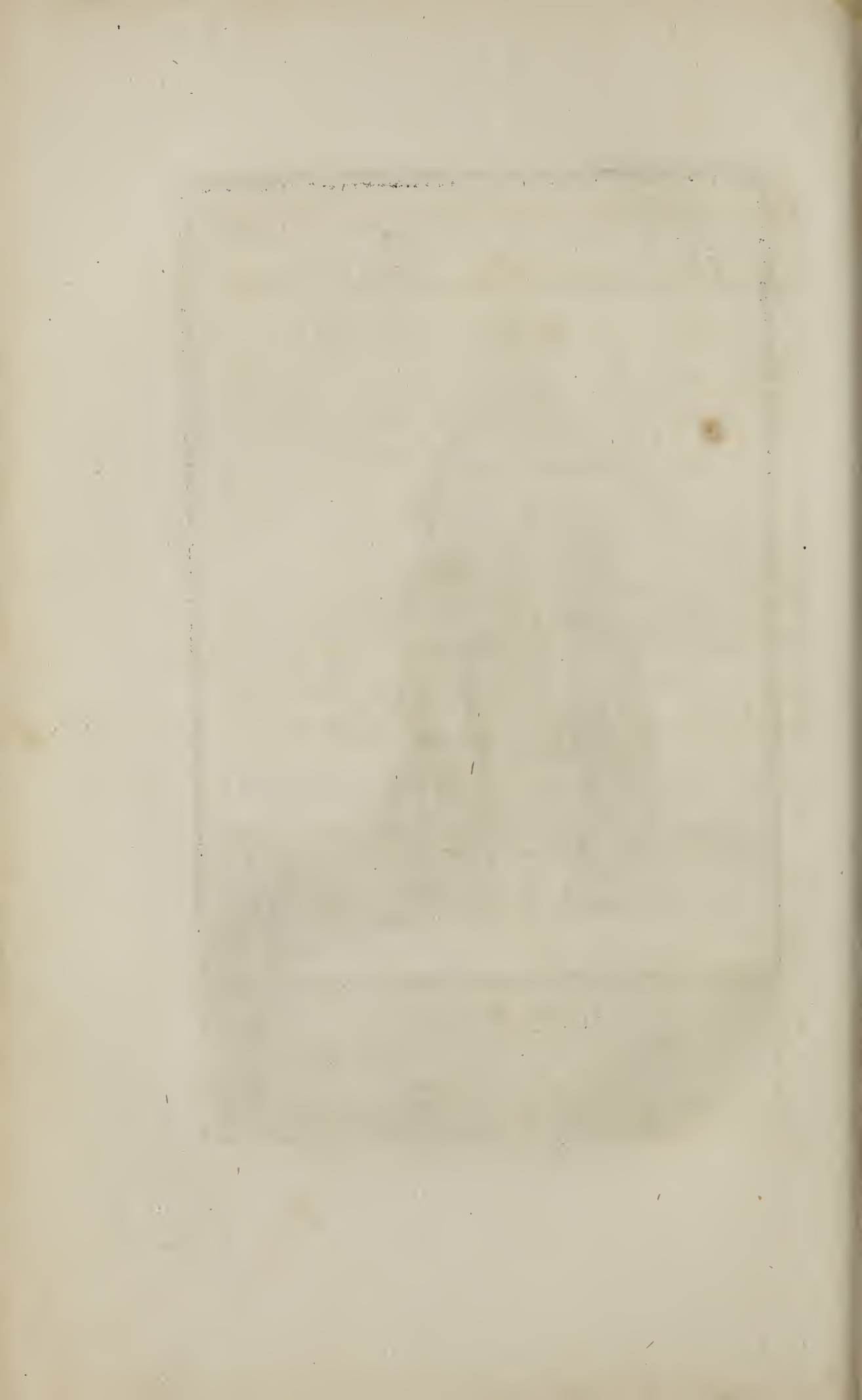
H A B I L L E M E N T .

LE grand manteau de l'Ordre, de velours, semé de flammes brodées d'or, ouvert sur le côté droit, & relevé sur le gauche, le Collier de l'Ordre avec la croix du Saint-Esprit attachée sur le collet; le pourpoint & les chausses retroussées, de drap & de dentelles d'argent, la toque de velours noir, garnie d'un bouquet de plumes blanches, surmonté d'une aigrette de plumes de héron.



HABILLEMENT,
D'un Chevalier des ordres du Roy,
Portant les Offrandes.

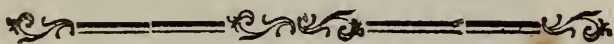
Paris.



CAPITAINE-COLONEL

DES CENT-SUISSES

DE LA GARDE DU ROI.



FRANÇOIS-CÉSAR LE TELLIER,
Marquis de Courtenvaux, Comte de
Tonnerre, Baron d'Anecy, le Franc &
de Montmirail, Seigneur de Baugy &
autres lieux, Capitaine-Colonel des Cent-
Suisses de la garde ordinaire du ROI.

HABILLEMENT.

UN pourpoint de drap d'argent, garni de
dentelles & de passemens d'argent, un
nœud de ruban d'argent sur les paremens
des manches, les chausses taillées par ban-
des de velours noir, bordées de dentelles
d'argent à réseau, les autres bandes de
satin blanc, une fraise de dentelles à plu-
sieurs rangs, le baudrier de même drap

que le pourpoint , avec les mêmes ornemens ; le manteau de velours noir garni de dentelles noires , doublé de drap d'argent , garni de dentelles d'argent , la toque de velours noir garnie de plumes blanches à deux rangs , le bâton de commandement , à la main.

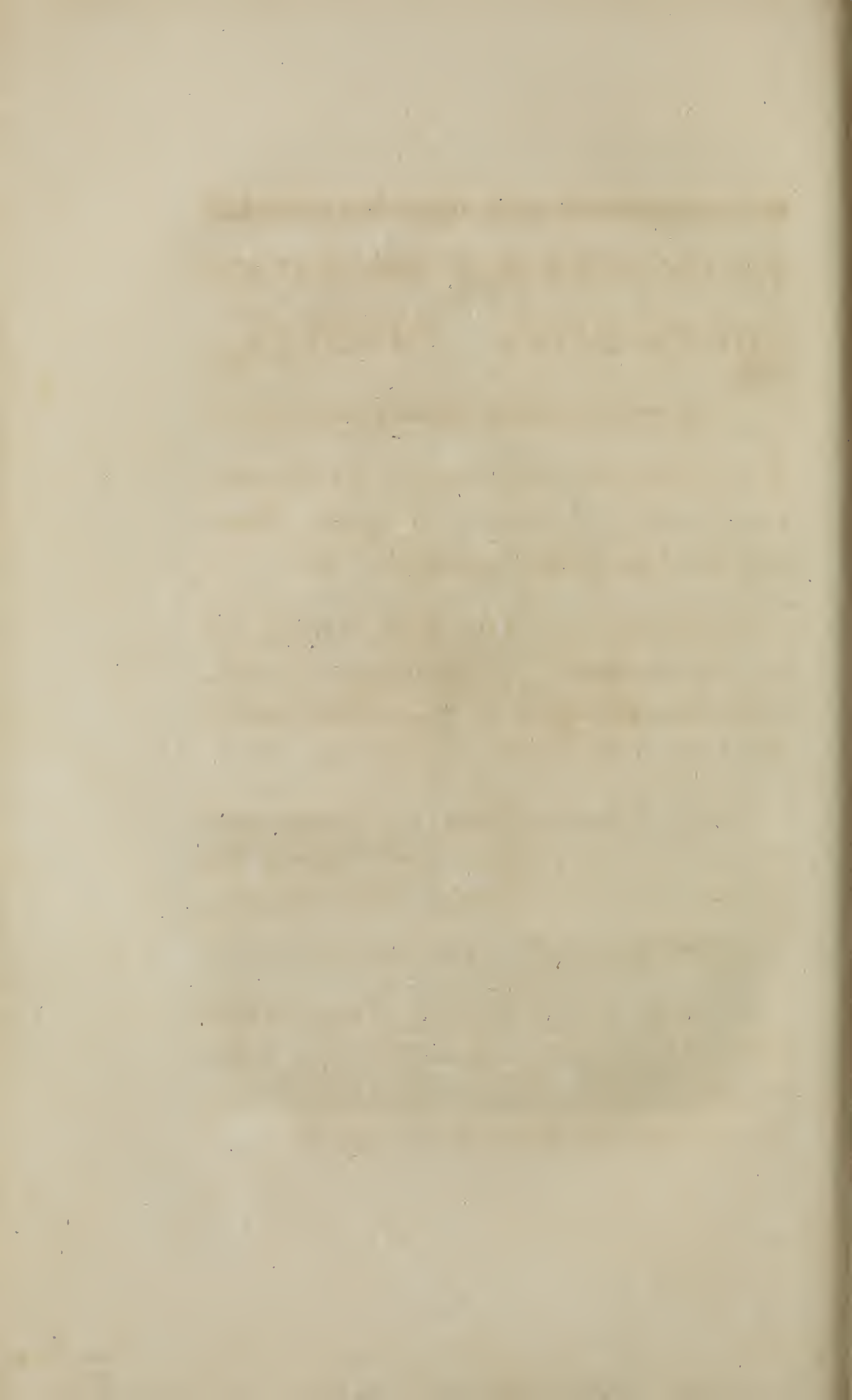
Nota. M. le Marquis de Courtenvaux étant tombé malade quelques jours avant la Cérémonie du Sacre , les fonctions de sa charge ont été remplies par **LOUIS-HERCULE-TIMOLÉON DUC DE COSSÉ-BRISSAC** , Capitaine-Colonel des Cent-Suisses de la Garde ordinaire du Corps du Roi , en survivance , Grand-Pannetier de France , Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi de la Ville , Prévôté & Vicomté de Paris.





HABILLEMENT
Du Capitaine des Cent Suisses
de la Garde du Roy.

Lebrun sc.



SEIGNEURS OTAGÈS
DE LA SAINTE-AMPOULE.

JEAN-FRANÇOIS, Vicomte DE LA ROCHE-FOUCAULT, Comte de Surgeres, Maréchal des Camps & Armées du ROI.

ANTOINE-LOUIS-FRANÇOIS, Comte DE LA ROCHE-AIMON, Marquis de Mainfal, Châtelus, Sanfule & autres lieux, Maréchal des Camps & Armées du ROI.

JEAN-LOUIS ROYER, Marquis DE ROCHECHOUART, Lieutenant-Général des Armées du ROI, Gouverneur de Péronne, Commandant en chef en Provence.

CHARLES-DANIEL TALLEYRAND PERIGORD, Comte DE TALLEYRAND, Maréchal des Camps & Armées du ROI, Menin de feu Monseigneur le DAUPHIN.

**HABILLEMENT D'UN SEIGNEUR OTAGE
DE LA SAINTE-AMPOULE.**

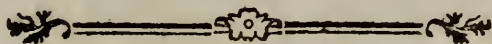
UN habit ordinaire & un manteau court
d'étoffe d'or, un chapeau noir, garni d'un
bouquet de plumes noires à deux rangs.





HABILLEMENT,
D'un Seigneur Otage de la Ste
Amponle.

SECRETAIRES D'ÉTAT.



LOUIS-PHELIPPEAUX, Duc de la Vrillière, Ministre & Secrétaire d'État, Commandeur des Ordres du ROI.

HENRI-LÉONARD-BERTIN, Ministre & Secrétaire d'État, Commandeur des Ordres du ROI.

CHARLES GRAVIER, Comte de Vergennes, Ministre & Secrétaire d'État, Commandeur des Ordres du ROI.

ANTOINE-RAYMOND-JEAN-GALBERT-GABRIEL DE SARTINE, Ministre & Secrétaire d'État.

HABILLEMENT D'UN SECRÉTAIRE
D'ÉTAT.

UN habit de velours noir avec des boutons & boutonnières de fil d'or, les

paremens des manches d'étoffes d'or ; un
manteau de velours noir garni de dentelle
noire , la doublure du collet du manteau
d'étoffe d'or.





HABILLEMENT,
D'un Secrétaire d'Etat assistant.

Pecheur del.

14

CONSEILLERS D'ÉTAT.

M^o D'AGUESSEAU , Conseiller d'État,
Doyen du Conseil , Prévôt & Maître des
Cérémonies des Ordres du R O I.

M. DE CHAUMON DE LA GALAISIERE,
Conseiller d'État ordinaire.

M. FEYDEAU DE MARVILLE , Conseiller
d'État ordinaire au Conseil Royal.

M. LE PELLETIER DE BEAUPRÉ,
Conseiller d'État ordinaire.

M. BERTIER DE SAUVIGNY , Conseiller
d'État ordinaire , Premier Président du
Grand-Conseil , & Intendant de la Géné-
ralité de Paris.

M. TRUDENNE , Conseiller d'État
ordinaire au Conseil Royal & au Conseil
Royal du Commerce , Intendant des Fi-
nances.

M. DE BOULOGNE , Conseiller d'État
ordinaire au Conseil Royal & Intendant
des Finances.

M. DE BASTARD, Conseiller d'État &
Garde-des-Sceaux de Monseigneur le
COMTE D'ARTOIS.

M. TURGOT , Ministre d'État &
Conseiller ordinaire au Conseil Royal,
Contrôleur-Général des Finances.

HABILLEMENT D'UN CONSEILLER
D'ÉTAT.

UNE robe longue , avec des manches
pendantes par-dessus , une soutane de
faun noir, avec une ceinture noire à glands
d'or.





HABILLEMENT,
D'un Conseiller d'état assistant.

G R A N D = *M A I T R E*
DES CÉRÉMONIES.

—
*J*OACHIM DE DREUX, Chevalier, Marquis de Brézé, Baron de Berrye, Seigneur de Somloire & autres lieux, Grand-Maître des Cérémonies de France, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur des Ville & Château de Loudun & pays Loudunois.

MAITRE DES CÉRÉMONIES.

M. DE NANTOUILLET, reçu en survivance de M. des Granges.

AIDE DES CÉRÉMONIES.

M. RENÉ-LOUIS PIERRE-URBAIN
DE WATRONVILLE.

HABILLEMENT.

Un pourpoint ouvert, de drap d'argent, garni de réseaux de dentelles, & de rubans d'argent, des chausses de velours noir retroussées & coupées par bandes, garnies de même de dentelles, & de rubans d'ar-

gent ; un manteau , avec le capeau de velours noir , doublé de toile d'argent , garni de dentelle noire par-deffus , & de dentelle d'argent par-deffous ; une toque de velours noir , garnie d'un bouquet de plumes blanches , surmontée d'une aigrette de plumes noires de héron ; des bas de soie blanc , les fouliers d'étoffe d'argent ; les jarretieres rose , & rosettes de rubans d'argent , le bâton de commandement à la main.

EXEMPT DES CÉRÉMONIES.

M. DE ROMAINVILLIERS , Mestre de Camp de Cavalerie , Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis , Exempt des Gardes du ROI , servant aux Cérémonies.

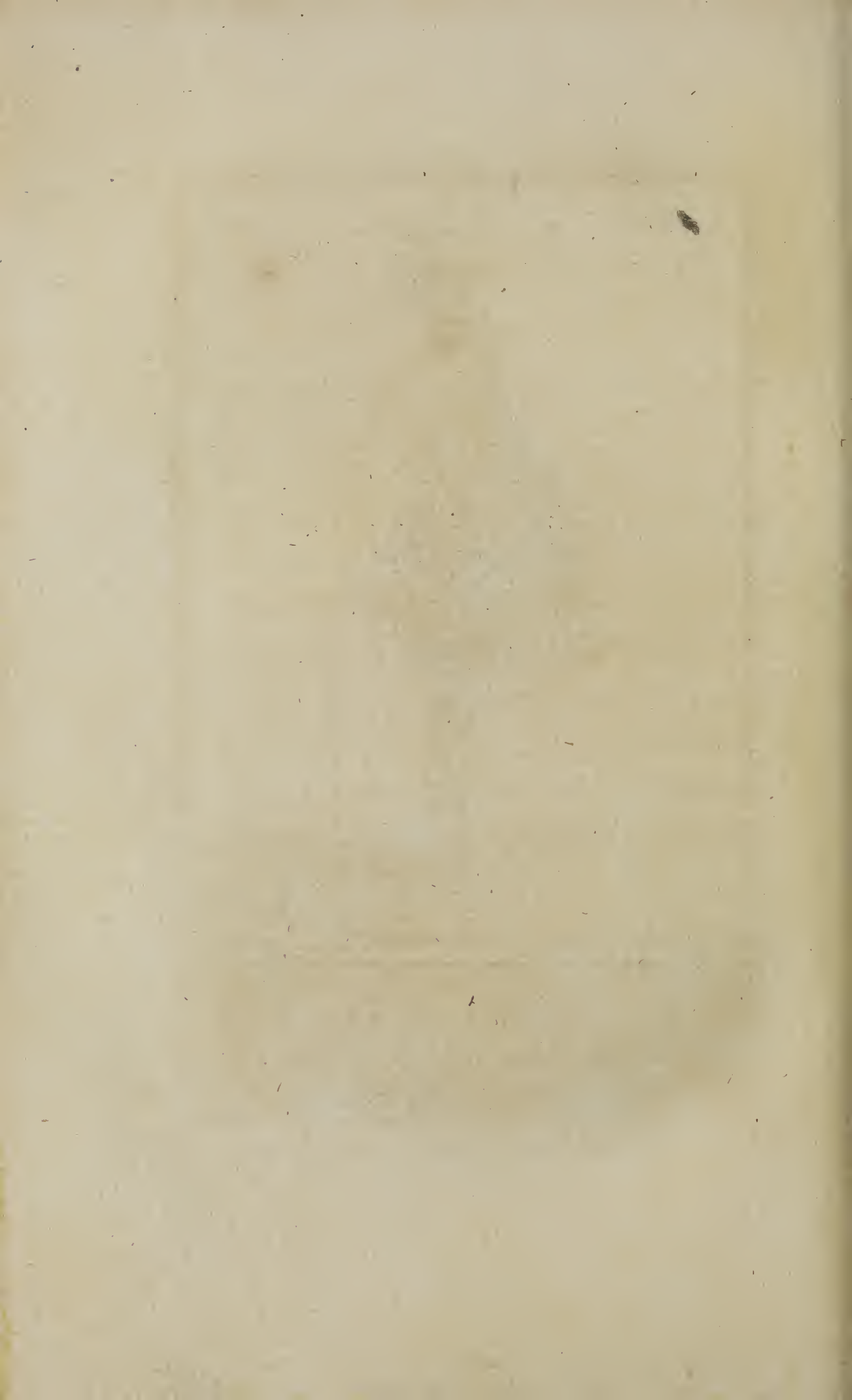
H A B I L L E M E N T .

U N habit bleu , paremens rouges , galonné d'argent sur toutes les tailles , les boutonnières du même galon , veste , culotte & bas rouges , chapeau bordé en argent , un bâton d'Exempt à la main.



HABILLEMENT,
Du Grand Maitres des Ceremonies.

Planché



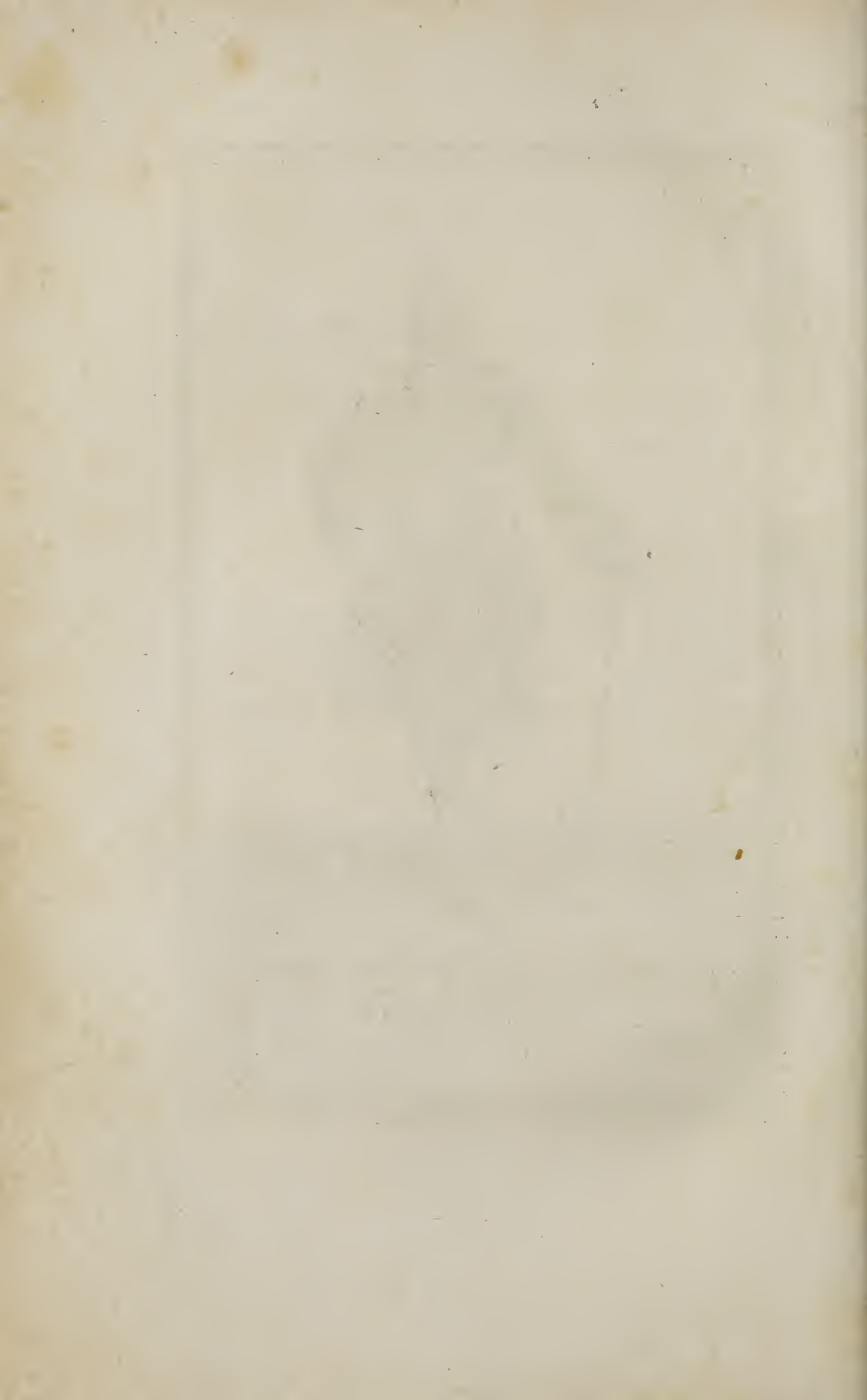


HABILLEMENT,
Du Maître des Cérémonies.



HABILLEMENT,
d'un Exempt des Gardes du corps du
Roy, servant aux Cérémonies.

Paris 1760

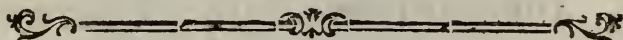


R O I D' A R M E S ,

E T

HÉRAUTS D'ARMES DE FRANCE ;

*Qui ont fait fonctions de leurs Charges
au Sacre du R O I.*



M^{RE} . FRANÇOIS-GABRIEL BRONOD DE
LA HAYE, Chevalier, Roi d'Armes de
France, du titre de *Montjoye Saint-Denys.*

CLAUDE DE SAUZZEA, premier Héraut
d'Armes, du titre de *Bourgogne.*

JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE
DES CORMIERS, du titre de *Saintonge.*

FRANÇOIS-JEAN WILLEMAIN D'ABAN-
COURT, du titre d'*Angoulême.*

JEAN DE VAUZELLES, du titre de
Normandie.

N JOURDIER, du titre de
Dauphiné.

HABILLEMENT DU ROI D'ARMES.

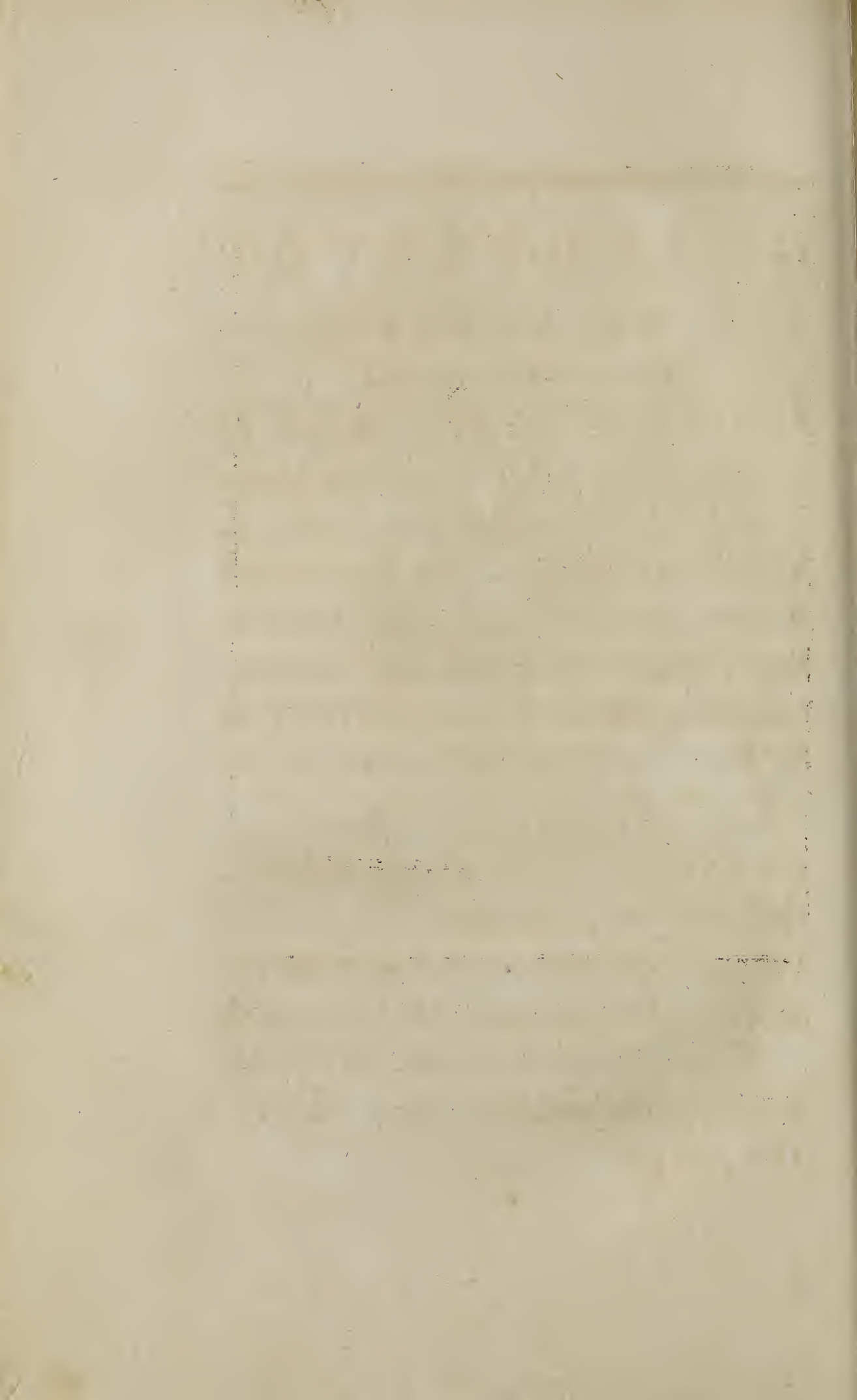
UN pourpoint de velours blanc , de même que les chausses retrouffées , garni de rubans , un manteau court , aussi de velours blanc ; une cotte - d'armes de velours violet , avec trois fleurs - de - lys en broderie d'or , surmontées d'une couronne d'or fermée ; sur une manche , le cri *Montjoye Saint - Denys* , & sur l'autre , *Roi d'Armes de France* ; une toque de velours blanc , avec un bouquet de plumes blanches surmonté d'une plume de héron ; à la main , le bâton de commandement de velours violet , semé de fleurs-de-lys d'or , sommé d'une couronne fermée.



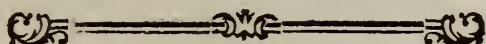


HABILLEMENT,
Du Roy d'Armes de France.

Paris 1788



GRAND-PRÉVÔT
DE L'HÔTEL.



LOUIS DE BOUCHET, Marquis de Sourches & du Bellay, Comte de Montforeau, Seigneur de la Coutancieres, & Vozelle, la Roche-Quoisnon, Germainville & autres lieux, Chevalier des Ordres du ROI, Lieutenant-Général de ses Armées, Conseiller d'Etat, Prévôt de l'Hôtel de SA MAJESTÉ, & Grand-Prevôt de France.

LOUIS-FRANÇOIS DE BOUCHET DE SOURCHES, Marquis de Tourzel, Mestre de Camp du Régiment Royal Crayatte, Grand-Prévôt de France en survivance, a fait, au Sacre, les fonctions de la Charge de Grand-Prévôt de l'Hôtel, conjointement avec M. le Marquis de Sourches, son pere.

HABILLEMENT DU GRAND-PRÉVÔT DE L'HÔTEL.

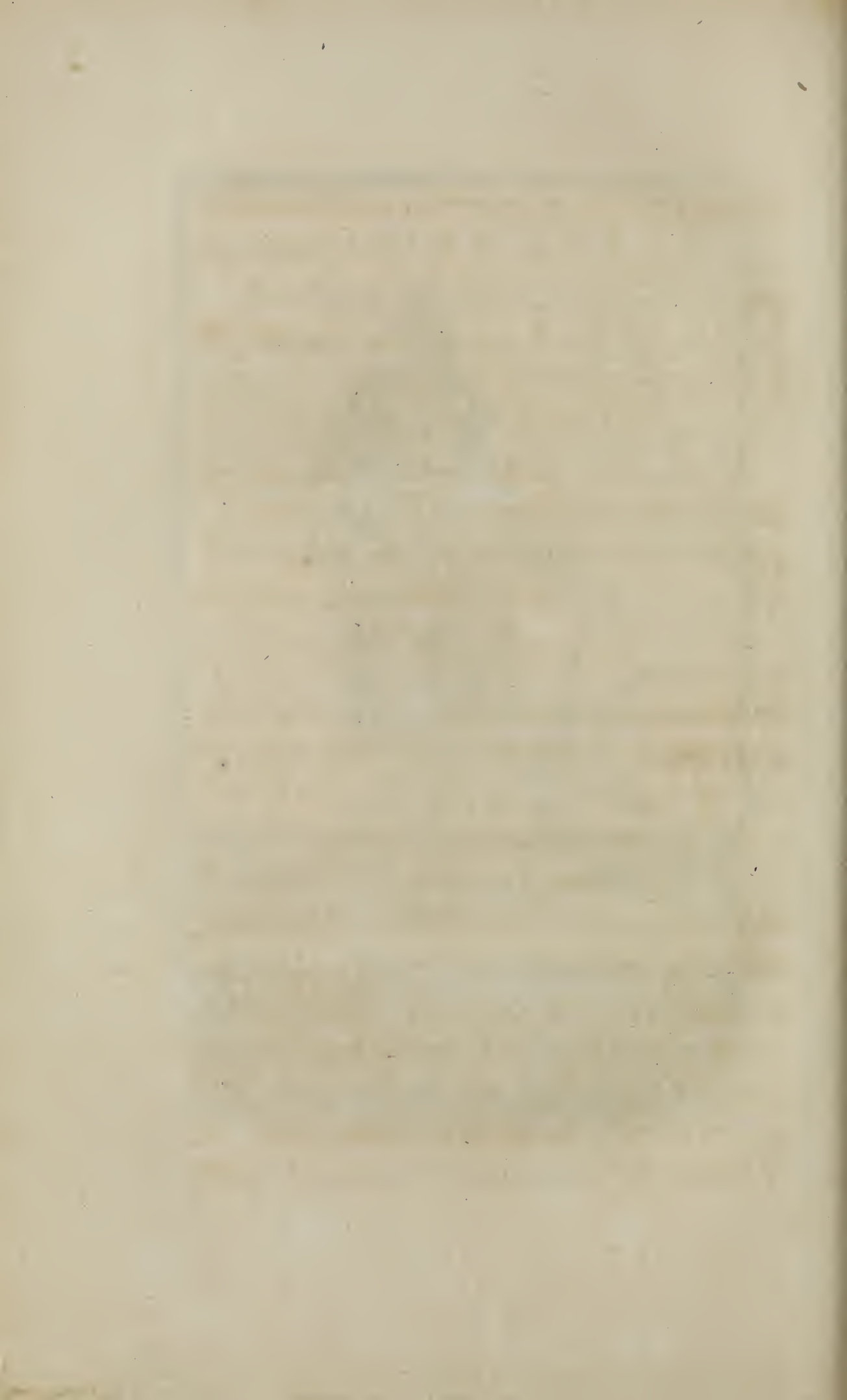
UN habit de drap bleu , galonné d'or sur toutes les coutures , la doublure de l'habit , & les paremens des manches de drap couleur de feu , les boutons & les boutonnières de galon & de fil d'or , le bâton de commandement à la main.





LE GRAND PREVOST,
de l'Hôtel.

P. de...



GRAND-PRIEUR.

DOM DE BARE, Grand-Prieur de l'Abbaye de Saint-Remy.

HABILLEMENT.

UNE aube, & par-dessus, une chappe & une étole d'étoffe d'or; le reliquaire suspendu au cou par une chaîne d'argent & qui renferme la Sainte-Ampoule, est de vermeil d'oré, enrichi de Diamans & de pierres précieuses de différentes couleurs.

CHEVALIERS PORTE-DAIS DE LA SAINTE-AMPOULE.

MM. CHARLES-JEAN-BAPTISTE-ALEXANDRE DESLAIRE, Chevalier, Seigneur de Gernicourt, ancien Capitaine au Régiment de Touraine, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Baron de Souastre.

LOUIS-ALEXANDRE, Comte d'AUGÉ, Lieutenant-Général des Armées du ROI,

Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire
de Saint-Louis , Baron de Neuvizy.

PIERRE - ALEXANDRE , Comte d'AUGÉ ,
Mestre de Camp de Cavalerie , Sous-Lieute-
nant des Gendarmes d'Orléans , Chevalier
de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-
Louis , Baron de Belestre.

JEAN-CHARLES GAUDEFROY DE ROMANCE,
Lieutenant au Régiment de Guyennes ,
Chevalier , Baron de Terrier.

H A B I L L E M E N T .

UN pourpoint & des chausses retroussées,
de fatin blanc ; un manteau de fatin noir ,
doublé de fatin blanc ; la Croix de la Sainte-
Ampoule , suspendue au cou par un ruban
noir ; la même Croix , brodée sur le côté
gauche du pourpoint & du manteau ; une
écharpe de velours blanc , bordée d'une
petite frange d'argent ; un chapeau blanc ,
garni d'un bouquet de plumes blanches à
deux rangs ; les bas & les souliers blancs ,
avec des jarretieres & des rosettes de ruban
noir.



HABILLEMENT,
Du Grand Prieur de l'Abbaye
de St. Remy.

Paris



HABILLEMENT,
D'un Chevalier porte-daix de la
S^{te} Ampoule.

Del. et Sculp. J. B. de la Motte.

PAGES DE LA CHAMBRE DU ROI.

M E S S I E U R S ,

DE VALORY. DE ST.-GEORGE.

DE CHATEAUBOURG. DE SIGY.

DE MONTBRUN. DU CHERET.

DE MAZELIERES. DE GUEMY.



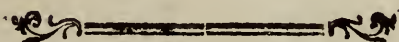
HABILLEMENT DES PAGES DE LA CHAMBRE.

UN pourpoint en étoffe d'or, brodé sur toutes les tailles, d'une broderie à ramage cramoisi & argent, avec basques & crevasses de gros de Naples, bleu de Roi, nœuds d'épaules brodés en or, & une ringrave retroussée de gros de Naples bleu, avec bandes de velours cramoisi brodées en or, ornées de réseaux d'or, & bouffettes bleues & or au bas; un manteau & capeau de velours cramoisi, ornés de réseaux d'or, à revers en gros de Naples bleu brodés en or & argent, bas blancs, toque de velours noir avec plumes de héron noires, fouliers d'étoffe d'argent, & gants blancs avec des franges d'or.

HUISSIERS DE LA CHAMBRE
DU ROI.

M E S S I E U R S ,

P A L L A S . L A G N Y D E L A C H A U V E R I E .



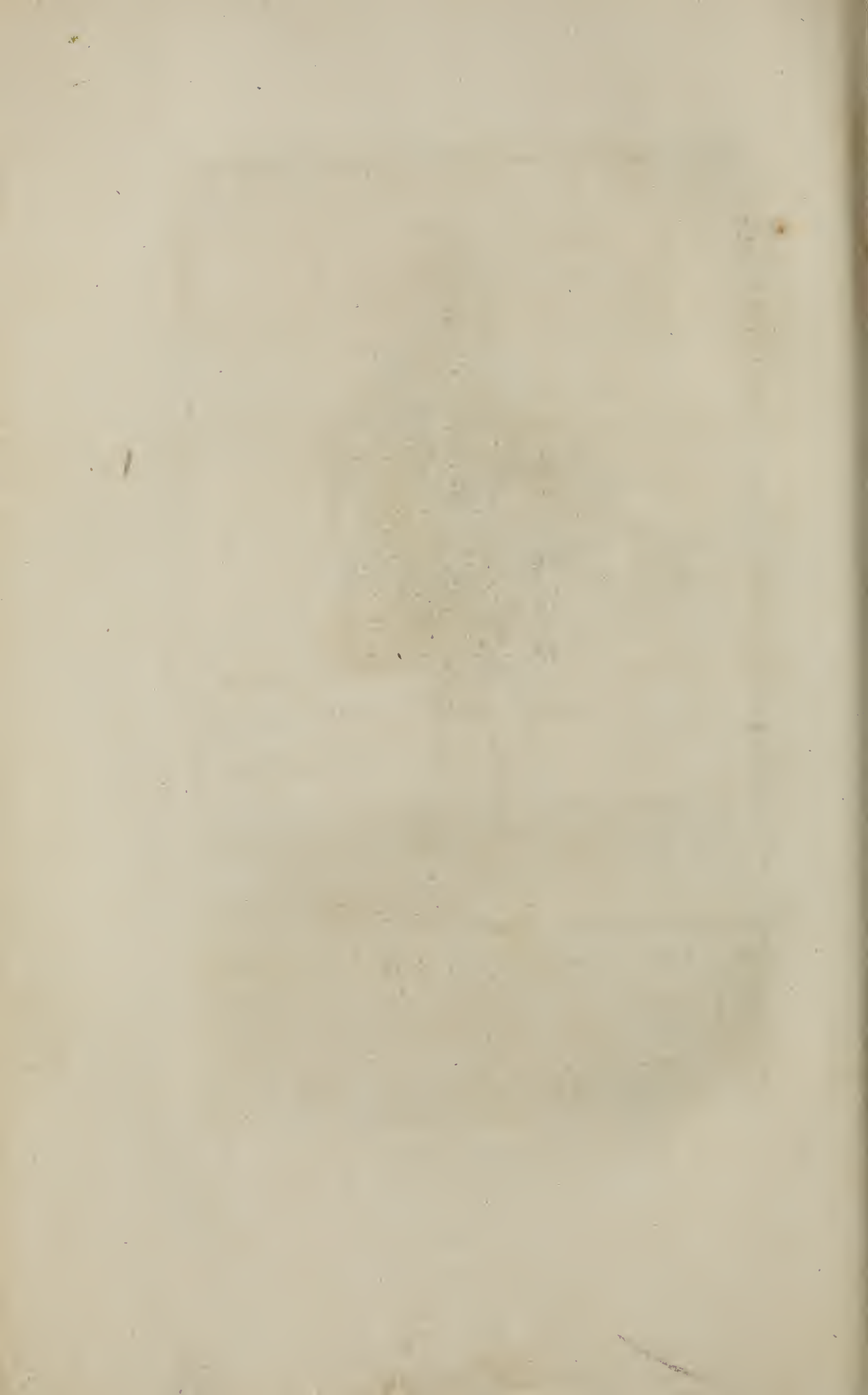
H A B I L L E M E N T D E S H U I S S I E R S
D E L A C H A M B R E .

U N pourpoint ouvert, de fatin blanc, des chausses retrouffées & découpées par bandes; un manteau court avec le capeau de velours blanc, brodés de petites dentelles bouillonnées, & de rubans d'argent, une toque de fatin blanc, avec un bouquet de plumes blanches, & une aigrette noire, les bas de soie gris de perle, & les souliers de velours blanc; la masse de vermeil doré sur l'épaule.





HABILLEMENT,
D'un Page de la Chambre du
Roy.





HABILLEMENT,
D'un Huisier de la Chambre
du Roy.

Paris chez la

20

GARDES ÉCOSSOIS,

OU

GARDES DE LA MANCHE.

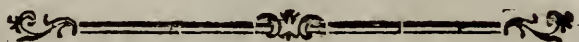
MESSEURS,

POUMIER DE LA SALLE. DESLIBERT.

MARIN. DE CHANTELOUT.

BARNAULD DE VILLE- DE LA ROCHE.

NEUVE.



HABILLEMENT DES GARDES
ÉCOSSOIS.

UN habit de fatin blanc , par-dessus une cotte - d'armes , en broderie d'or ; sur le corselet , les Armes de France , surmontées d'un soleil avec la devise ; le tout brodé en cartifane d'or , sur un fond de trait d'argent formant des mailles ; les manches & basques de la cotte-d'armes brodées en or , sur un fond blanc ; un chapeau blanc , garni d'un bouquet de plumes blanches à deux rangs , la pertuisane à la main.

HABILLEMENT D'UN DES CENT-SUISSES DE LA GARDE DU ROI.

LE pourpoint & le haut-de-chauffe découpé par bandes & galonné de la livrée du ROI, les autres bandes de taffetas bleu cramoisi, le bas du haut de chaussé bordé & orné d'aiguillettes, une fraise d'étoile à plusieurs rangs; une toque de velours noir, ornée d'une aigrette de plumes blanches & noires; la halebarde sur l'épaule.

HABILLEMENT D'UN DES GARDES DE LA PRÉVÔTÉ DE L'HÔTEL.

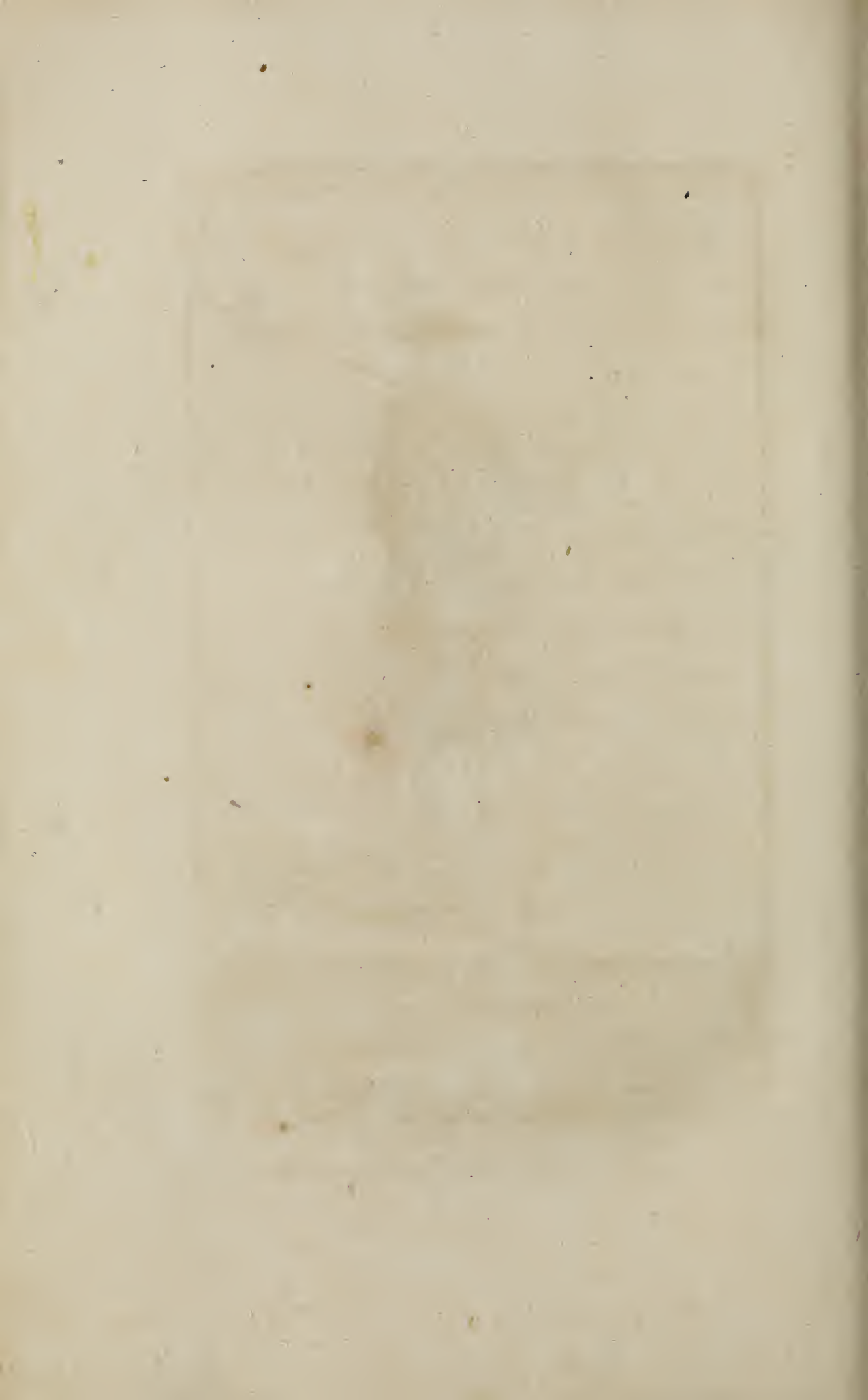
L'HABIT bleu, paremens rouges, galonné en or sur les tailles, veste, culotte & bas rouges, chapeau bordé d'or, la bandoulière & le ceinturon couleur de feu & or; le mousqueton sur l'épaule.

Nota. Avant le Sacre de LOUIS XVI, les Gardes de la Prévôté de l'Hôtel portoient sur l'habit d'ordonnance une cote-d'armes, le plastron du corset fond d'argent, formant des mailles bordées de trois rangs de têtes de clous d'argent, au milieu une massue, armée & accostée de deux épées posées en palmes, avec la devise du Corps; les manches & les basques de la cote-d'armes partagées par bandes de drap blanc, rouge & bleu, brodées de différens ornemens d'or & d'argent.



HABILLEMENT,
D'un des six Gardes Ecossois

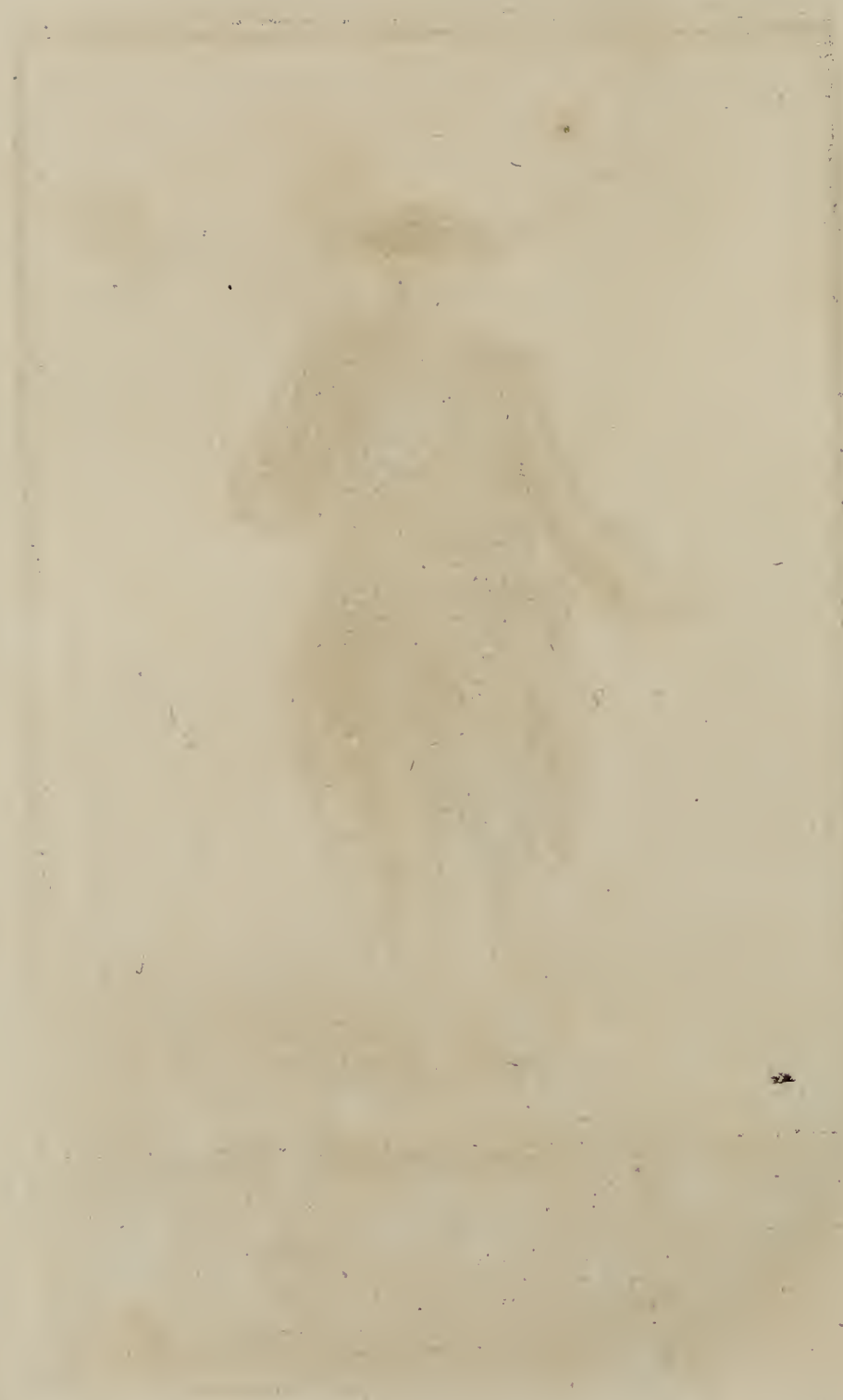
Peter Sculp





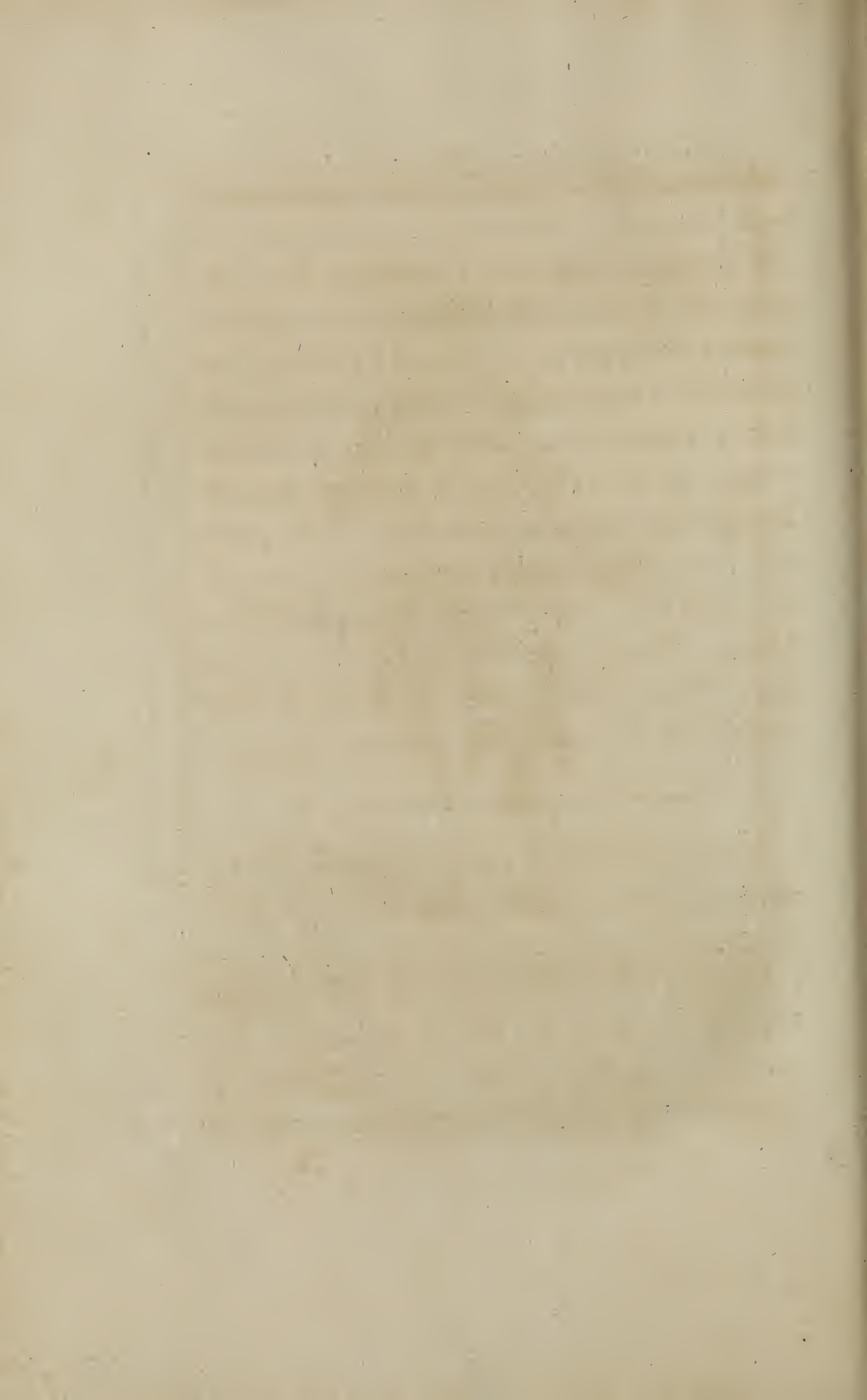
HABILLEMENT,
D'un des Cent-Suisses de la
Garde.

Del. et Sculp. J. B. Guillemin.

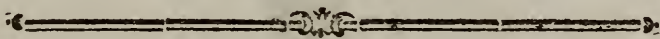




GARDE
de la Prevosté de l'Hotel.



Tous les Habits & Ornemens Royaux qui ont servi au R O I le jour de son Sacre , ainsi que ceux des PRINCES DE SON SANG , du Connétable , du Chancelier , des Grands Officiers de la Couronne , & autres Seigneurs qui ont fait des fonctions à cette auguste Cérémonie , ont été exécutés d'après les dessins de M. B O Q U E T , Peintre & Inspecteur des Menus-Plaisirs de SA MAJESTÉ , par le Sieur DELAISTRE , Tailleur Breveté du R O I pour ses Menus-Plaisirs.



LE Poêle Royal , envoyé par le R o i , après la Cérémonie de son Sacre , à Aix-la-Chapelle , pour être déposé , selon l'ancien usage , sur le Tombeau de l'Empereur CHARLEMAGNE , est de velours noir , coupé dans son milieu d'une Croix de brocard d'argent , & entouré d'une bordure

de velours violet , semée de Fleurs-de-lys
d'or en broderie , avec une seconde bor-
dure d'hermine , bordé de galons or &
argent. Ce Poêle , aussi exécuté d'après
les deffins de M. B O Q U E T , est surchargé
de quatre grands Écuffons aux Armes de
France & de Navarre , & de seize Chiffres
brodés en or (*).

(*) Voyez à la fin du Journal , page 87.



JOURNAL
HISTORIQUE
DU SACRE ET DU COURONNEMENT
DE LOUIS XVI,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

JOURNAL
OF THE
SOCIETY OF
MUSICIANS
AND
COMPOSERS
OF GREAT
BRITAIN

JOURNAL



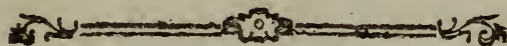
JOURNAL

HISTORIQUE

DU SACRE ET DU COURONNEMENT

DE LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE.



DEPUIS un an que Louis XVI est monté sur le Trône, où règnent avec lui la justice & la bienfaisance, il semble qu'il manquoit encore à sa véritable gloire de recevoir

* A

2 JOURNAL HISTORIQUE DU SACRE

La Couronne des mains de la Religion ; & au bonheur de
les Peuples, de lui donner, dans cette grande occasion,
les témoignages les plus sincères & les plus expressifs de
leur amour & de leur fidélité.

L'époque, si fort désirée & à jamais mémorable de
cette pompeuse cérémonie du Sacre de Sa Majesté, étant
fixée au Dimanche onze Juin 1775, tous les talens & le goût
des plus habiles Artistes furent mis aussi-tôt en action par
M. le Maréchal de Duras, premier Gentilhomme de la
Chambre du Roi, en exercice, dont le zele éclairé se
porte avec tant d'activité à tout ce qui peut intéresser le
bien de son service & l'honneur de sa place. Ça été sous
la conduite de M. Papillon de la Ferté, Intendant & Con-
trôleur-Général de l'Argenterie, Menus-Plaisirs & Affaires
de la Chambre du Roi, que des Artistes distingués ont exé-
cuté, avec autant de succès que d'intelligence, toutes les
décorations qui ont servi à rehausser l'éclat surprenant
de cette admirable fête, célébrée dans l'Eglise Métro-
politaine de Reims (a).

(a) Les antiquités de cette Ville, dit Dom Coutans, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, qui vient de publier une *Description Historique & Topographique de la grande route de Paris à Reims*, &c. les restes des différens monumens, les dénominations de quelques-unes de ses portes, tout annonce son ancienneté & sa grandeur. Elle est située dans une plaine agréable que la riviere de Vesle arrose du côté de la Porte de Paris. Dès son origine, on regardoit Reims comme la Capitale de la Gaule Belgique. Si cette Ville est célèbre par son antiquité, elle ne l'est pas moins par le Baptême de

D É P A R T D U R O I.

LE Lundi 5 de Juin, le Roi partit de Versailles avec la Reine, Monsieur, Madame, & Monseigneur le Comte d'Artois, pour se rendre à Compiègne, où Madame

Clovis que Saint-Remi, quinzième Successeur de Saint Sixte; premier Evêque, lui administra le jour de Noël, 496, & qu'il sacra Roi avec l'huile d'une phiole que l'Histoire nous dit être descendue miraculeusement du Ciel pour ce sujet. Saint-Remi mourut au mois de Janvier, vers l'an 533. L'Abbaye de son nom conserve son corps tout entier dans une Châsse.

Depuis le Couronnement de Louis VII, dit le Jeune, fait à Reims, tous les Rois ses successeurs y ont été sacrés, si on en excepte Henri IV, lequel, à cause des troubles qui agitèrent le commencement de son règne, fut sacré à Chartres avec l'huile sainte qui est en dépôt dans l'Abbaye de Marmoutier.

Le Siège Archiépiscopal de l'Eglise de Reims est le plus illustré du Royaume. Le Prélat qui l'occupe jouit des titres de premier Duc & Pair Ecclésiastique. Il est Primat de la Gaule Belgique & Légat né de l'Eglise Romaine. Depuis S. Sixte jusqu'à M. le Cardinal de la Roche-Aymon, qui gouverne aujourd'hui ce Diocèse, on compte 95 Archevêques.

L'Eglise Métropolitaine est d'un gothique admirable. Son portail a, de tout tems, excité l'attention des curieux. L'intérieur de cette grande Eglise doit son embellissement à Jean Godinot, qui en étoit Chanoine, & qui y dépensa des sommes immenses. Le Chapitre est très-nombreux.

Il y a à Reims deux Abbayes célèbres de Bénédictins, l'une est Saint-Remi & l'autre Saint-Nicaise. C'est dans l'Eglise de la première de ces Abbayes qu'est déposée la Sainte Ampoule qui contient l'huile qui sert à sacrer nos Rois. Cette phiole précieuse est conservée dans le tombeau même de Saint Remi.

Clotilde & Madame Elisabeth l'avoient précédé. Sa Majesté y est restée jusqu'au Jeudi 8 qu'elle en est repartie pour aller coucher à Fismes, petite Ville distante de six lieues de celle de Reims.

Le Mercredi 7 sur les six heures du soir, M. le Duc de Bourbon, Gouverneur & Commandant de Champagne, arriva à Reims où il fut reçu à la Porte du Feuxbourg de Vesse, au bruit du canon, par une partie considérable de la Bourgeoisie qui étoit sous les armes. Les Officiers Municipaux, ayant à leur tête M. Rouillé d'Orfeuil, Intendant de la Province, complimenterent le Prince.

Le même jour, M. Papillon de la Ferté présenta au Chapitre de Reims, de la part du Roi, un superbe ornement de drap d'argent, les orfrois en or, rebrodés & ornés de coques de Perles fines, avec franges & molettes d'or, & aux Armes de France & de Navarre. Ce magnifique ornement consiste en une Chasuble, quinze Tuniques, dix Chappes, neuf Étoles, seize Manipules, une Bourse, un Voile, vingt neuf palles, vingt-huit Poignets, quinze Collets, dix Tuniques & dix Chappes d'Enfans-de-Chœur, la couverture de l'Autel en étoffe d'argent avec franges d'or, trois tapis cache-gradins en étoffe d'argent avec molettes d'or; trois autres Tapis, dont l'un pour l'Épître, l'autre pour l'Évangile, & le troisième pour le Célébrant, tous d'étoffe d'argent, ornés de molettes & franges d'or, avec les Armes de France & de Navarre en broderie d'or; deux Coussins d'Autel en étoffe d'argent; trois Tavoïoles de satin blanc, brodées en or, à deux envers, dont une pour la communion du Roi, une pour le calice, & l'autre pour le Saint

ET DU COURONNEMENT DE LOUIS XVI. §

chrême ; quatre Tavoïoles de damas cramoisi pour les offrandes , ornées de réseaux d'or ; trois Tapis de velours violet , avec leurs soubassement semés de fleurs-de-lys d'or , dont un pour les présens du Roi , & les deux autres pour les crédences de l'Autel ; & une Tenture de la Chaire du Prédicateur , composée d'un dossier , de trois pentes , ciel & devant de cuve ; le tout de velours violet à franges d'or , & semé de fleurs-de-lys d'or , & généralement toutes les Aubes , Amicts , Ceintures , Nappes de communion du Roi , Tour de Chaire du Prédicateur , Nappes d'Autel , de Crédence , &c. &c. , le tout garni de dentelles.

Ensuite M. de la Ferté se rendit à l'Abbaye de Saint-Remi , où il remit au Grand-Prieur , de la part du Roi , le Dais qui devoit servir au transport de la sainte Ampoule.

M. de la Ferté alla pareillement , de la part du Roi , remettre , suivant l'usage , à Saint-Marcoul , un Ornement de damas verd aux Armes de France & de Navarre , en broderie d'or , composé d'une Chasuble , de deux Tuniques , avec une Etole & le Manipule ; d'un Devant d'Autel & Couffins , ainsi que des Aubes , Ceintures , Amicts , Nappes d'Autel & de Communion , garnies de dentelles.

Le lendemain Jeudi , vers les onze heures du matin , le Corps Municipal de la ville de Reims alla au-devant de Madame Clotilde & de Madame Elisabeth , qu'ils eurent l'honneur de recevoir , au bruit de l'artillerie , à la porte du Fauxbourg de Vesle. Ces Princesses , qui attirèrent les regards empressés d'un Peuple nombreux , furent conduites à l'Abbaye de Saint-Pierre-aux-Dames , où elles ont demeuré pendant leur séjour à Reims.

Le Vendredi 9 Juin, la Reine & Madame arriverent *incognito*, à une heure du matin. Sa Majesté descendit au Palais Archiépiscopal, & Madame, à l'Hôtel de Madame la Présidente Roger, rue de l'Oignon, que l'on avoit meublé des meubles de la Couronne.

ENTRÉE DU ROI A REIMS.

Ce même jour, qui étoit celui où le Roi devoit faire son entrée solennelle dans la ville de Reims, toutes les avenues qui conduisent au Fauxbourg de Vesle étoient couvertes d'un Peuple immense. Les Gardes Françaises & Suisses étoient rangées en haie depuis l'Eglise de Notre-Dame jusqu'à la porte. Les Gardes à pied de M. le Duc de Bourbon & ses Suisses Hallebardiers occupoient, des deux côtés, le Pont qui est au-de-là des murs de la Ville. Six Compagnies de la Milice Bourgeoise bordoient, depuis ce Pont, les deux côtés du Fauxbourg jusqu'à Saint-Eloy. La Compagnie des Arquebusiers étoit posée en avant dans la campagne sur le bord du grand chemin, à un demi-quart de lieue.

A une heure après midi, les Officiers Municipaux, vêtus d'un habit noir, avec le manteau & le rabat, ayant chacun une fleur-de-lys brodée en or sur leur habit, précédés des Hoquetons de la Garde, du Lieutenant des Habitans, tous en uniforme, l'épée nue à la main, ayant deux Trompettes à leur tête, & de huit Sergens de la Forteresse, revêtus de leur casaque, portant leurs baguettes, & tous à cheval, partirent de l'Hôtel-de-Ville, & se rendirent à une demi-lieue de la Ville, vis-à-vis le village de Tinquieux où M. le Duc de Bourbon, Gouverneur de Champagne, M. le Marquis d'Écquevilly,

ET DU COURONNEMENT DE LOUIS XVI. 7

Lieutenant Général de la Province au département de Reims, M. Rouillé d'Orfeuil, Intendant de la Province, & M. le Marquis d'Ambly, Capitaine pour le Roi dans la ville de Reims, vinrent les joindre.

Ce fut dans ce lieu que le Prince & Messieurs mirent pied à terre. Les Gardes de la Ville restèrent à cheval. On attendit Sa Majesté, qui arriva à quatre heures un quart, & qui monta dans son carrosse de cérémonie, qui étoit à cent pas de l'endroit où s'étoient arrêtés les Officiers Municipaux. L'air retentit, à l'instant, des cris redoublés de *vive le Roi*, qui furent continués, sans interruption, jusqu'à ce que Sa Majesté fut arrivée à l'Eglise Métropolitaine.

Le carrosse de cérémonie s'étant mis en marche, le Corps de Ville alla au - devant, & l'ayant joint, le carrosse arrêta. Un Valet de pied en ouvrit la portiere. M. le Duc de Bourbon, M. d'Écquevilly & M. l'Intendant présentèrent le Corps Municipal à Sa Majesté.

Alors, Monsieur Cocquebert, Ecuyer, Président, Trésorier de France au Bureau des Finances de Champagne, & Lieutenant des Habitans, mit un genou en terre, ainsi que tous les Officiers de l'Hôtel de Ville, & harangua le Roi, de la manière suivante :

Quel moment ! SIRE, que celui de porter aux pieds de Votre MAJESTÉ, les très-humbles hommages & la parfaite soumission d'un Peuple dont Elle fait les délices ! Ma foible voix, SIRE, ne peut suffire à ses transports, & que pourrois-je y ajoûter, quand la Renommée nous annonce que Votre Majesté, par le commencement du plus beau règne a déjà épuisé tous les éloges ? L'allégresse pu-

8 JOURNAL HISTORIQUE DU SACRE

blique , les cris du cœur toujours intarissable pour le meilleur des Rois , & toujours éloquent pour une ame sensible , sçauront mieux que moi le persuader de notre amour.

Daignez , SIRE , par un coup-d'œil favorable , mettre le comble à notre bonheur (*).

Après que le compliment eût été prononcé , M. le Duc de Bourbon & M. d'Ecquevilly monterent à cheval , & précéderent le carrosse de Sa Majesté , qui continua sa marche. Aussi-tôt M. l'Intendant , M. d'Ambly , & les Officiers Municipaux , traverserent le grand chemin derriere la voiture du Roi , pour se rendre , par Tinquieux & les allées de Muire , à Saint-Eloi , premiere barriere , & y attendre Sa Majesté pour lui présenter les clefs de la Ville.

Dès que le Roi fut arrivé à quelque distance de cet endroit , M. le Duc de Bourbon & M. d'Ecquevilly descendirent de cheval. M. l'Intendant , M. d'Ambly , & le Corps de Ville s'en approcherent. M. d'Ambly , & M. Coquebert , Lieutenant des Habitans , remirent chacun à M. le Duc de Bourbon , une clef d'argent , ornée d'un gland d'or. Ce Prince les présenta à Sa Majesté , qui les prit & les rendit à son Capitaine des Gardes.

Le Roi , ayant continué sa route , entra dans la Ville au milieu de l'allégresse & des acclamations d'un Peuple

(*) En finissant son Compliment , le Lieutenant des Habitans de la ville s'est tourné vers le Peuple & a crié VIVE LE ROI : ce cri a été répété & s'est perpétué , comme par échos , à une distance très-éloignée aux environs & jusqu'aux portes de la ville par la foule innombrable qui couvroit la campagne.

ET DU COURONNEMENT DE LOUIS XVI. 9

innombrable , au son des cloches de toutes les Eglises & au bruit des salves de l'artillerie des remparts. Sa Majesté étoit accompagnée des troupes de sa Maison , qui étoient rangées dans l'ordre suivant.

Un détachement des Mousquetaires & des Gendarmes de la Garde marchoit au devant d'un carrosse du Roi , dans lequel étoient les Ecuyers , qui étoient précédés par le Vol du Cabinet. Dans le second carrosse , qui suivoit , étoient les Grands Officiers de la Couronne : ensuite paroissoient les Pages de la grande & de la petite Écurie , qui marchaient devant le magnifique Carrosse où étoit Sa Majesté , accompagnée des Princes ses freres , & de M. le Duc d'Orléans , de M. le Duc de Chartres , de M. le Prince de Condé. Le Maréchal de Noailles , & le Prince de Beauveau , Capitaines des Gardes à cheval , se tenoient aux portieres du carrosse. Le Maréchal Prince de Soubise , commandant les Gens d'Armes de la Garde , & M. le Comte de la Chaise , Commandant les Mousquetaires Gris , à la hauteur de la petite roue , à droite. M. le Marquis de la Roche-Dumaine , commandant les Chevaux-Légers , & M. le Marquis de Monboissier , commandant les Mousquetaires Noirs , à la hauteur de la petite roue , à gauche , tous quatre à cheval , le carrosse étoit entouré de vingt-quatre Valets-de-pied.

Les Gardes-du-Corps , qui avoient accompagné le Roi dans son voyage & les Chevaux-Légers , suivoient le carrosse de Sa Majesté , que précédoient le Gouverneur & le Lieutenant Général de Champagne , tous deux à cheval. Le Grand-Maître , & le Maître des Cérémonies marchaient ensuite. Le Guet des Gardes-du-Corps , suivi de

celui des Gendarmes, fermoit, avec les Officiers Municipaux, cette pompeuse marche (a).

La ville de Reims, empressée de manifester, en toute maniere, les vifs sentimens de son allégresse, n'avoit point manqué de faire élever, sur le chemin que Sa Majesté devoit tenir, des monumens qui annonçassent à la fois l'attachement inviolable des François pour leur Souverain, & quelles sont les vertus du Roi, qui le rendent si cher à ses sujets.

A un quart de lieue de distance de la porte de Vesle, sur les côtés du chemin, étoient érigées deux statues de dix pieds de hauteur, quoiqu'assises sur des bases quarrées, de quinze pieds, sur douze de largeur. L'une figuroit la Religion, & l'autre la Justice. On a voulu préparer l'entrée de Sa Majesté, disent MM. Bergeat, Vidame de Reims, & l'Abbé de Loches, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine, & dignes interprètes de Messieurs du Conseil de la Ville, par la représentation des vertus qui ont plus particulièrement signalé son avènement au Trône.

La Religion étoit représentée tenant de la main gauche la Couronne de France, qu'elle appuie sur le code sacré que l'on voyoit couché sur son genou du même côté. Elle présentoit de la main droite un rameau d'olivier, dont les fruits sont le symbole de l'huile sainte qui devoit couler sur le front de nos Rois, & les branches, celui de la paix dont l'Eglise se promet de jouir toujours sous le Règne de notre sage & vertueux Monarque. On lisoit sur une des faces du socle, au-dessus de la corniche du piédestal :

(a) La Reine, Madame, Madame Clotilde & Madame Elisabeth, s'étoient rendues dans la maison du Sieur Andrieux, rue de Vesle, pour y voir passer Sa Majesté.

ET DU COURONNEMENT DE LOUIS XVI. 11

*Huc ades ; imponam fronti , LODOICE , coronam ;
Hanc amor , hanc virtus , hanc tibi jura dabunt.*

Le sens du distique est rendu par les vers suivans :

Quel spectacle pompeux ! quel triomphe plus grand !
Rayonnant de l'éclat de la grandeur suprême ,
LOUIS vient à mes pieds ceindre le Diadème
Que lui donnent l'amour , ses vertus & son rang.

La Justice étoit représentée tenant d'une main la balance qu'elle voyoit avec satisfaction dans l'équilibre le plus exact. De l'autre , elle soutenoit un faisceau qui posoit à terre , & qui étoit en partie caché par la draperie. Les vers qu'on lisoit sur le socle , exprimoient son action.

*Hinc tua , Rex , illinc populorum pondero jura ;
Justa que jam premitur pondere libra pari.*

Du Prince & des Sujets je partage les droits ,
L'heureuse égalité comble mon espérance ;
Le MONARQUE chéri , qui fait regner les Loix ,
Rétablit l'équilibre & fixe la balance.

Le bas-relief de la face du piédestal de la Religion , qui regardoit le grand chemin , représentoit un lys au moment où il vient de recevoir la rosée , avec ces mots :

Melius spirat que nitet que.

De ce bienfait du Ciel la bénigne influence
Donne , en m'affermissant , du lustre à ma beauté ,
De mes parfums exquis répand au loin l'essence ,
Et me fait déployer toute ma majesté.

Sur la face qui regarde le passage , Circé étoit représentée dans une des salles de son Palais , parée de tout

ce qui pouvoit ajoûter à l'éclat de sa beauté. Elle étoit assise près d'une table couverte d'un riche tapis dont le dessin étoit le monument de son pouvoir. Le coude appuyé sur la table, la main au front, son attitude annonçoit la consternation. Sa coupe étoit renversée sur la table & sa baguette étoit à ses pieds. On avoit voulu exprimer la fermeté avec laquelle SA MAJESTÉ, environnée de tout ce qui peut charmer les passions, fait s'en défendre dans un âge qui les rend si impérieuses.

Solum nec doctæ veterunt pocula circa.

Ép.

Ne crois pas, Déesse perfide,
Que Louis cede à tes attraits;
La vertu, qu'il choisit pour guide,
Le garantira de tes traits.

La flatterie est l'écueil le plus ordinaire de la vertu des Souverains. C'est l'eau qui baigne le pied d'un rocher, qui le mine, en paroissant s'accommoder à sa forme, & l'engloutit. L'averfion que le Roi a spécialement marquée pour les flatteurs, étoit le sujet de l'emblème de la face tournée du côté de la Ville. Il présentoit un cyprès dont l'odeur attiroit des insectes que l'on voyoit voltiger auprès sans pouvoir se reposer, ni l'attaquer.

Nil vobis.

Ennemis de celui que vous semblez aimer,
Vous approchez en vain, troupe vile & perfide:
Mon bois solide & franc, par votre espee avide
Ne se laisse pas entamer.

ET DU COURONNEMENT DE LOUIS XVI. 13

Louis XVI, est né le 23 Août 1754, à l'instant où le Soleil ramène Astrée qui, après six mois d'absence, jette ses premiers regards sur la terre. C'étoit pour exprimer cette circonstance d'un évènement si précieux, que l'on avoit représenté sur la face du piédestal de la Justice qui regarde le grand chemin, un Soleil éclairant de ses premiers rayons une campagne couverte d'arbres chargés de fruits. La constellation paroît se lever avec lui.

Spondeo digna tuis ingentibus omnia cæptis. Virgil.

Présage signalé des vertus de Louis,
J'annonçai les beaux jours dont on bénit l'aurore ;
France, vois dans les biens dont déjà tu jouis,
Ceux dont tu dois jouir encore.

Sur la face qui regarde le passage, on voit un Soleil qui parcourt, dans leur ordre, les signes du Zodiaque. Il exprimoit l'attachement que Sa Majesté a marqué pour les Loix & les Coutumes de son Royaume.

Regit qui regitur.

Je règle les saisons, je partage les jours ;
L'Univers s'embellit de ma clarté féconde ;
Et, fidèle à la loi qui gouverne mon cours,
Je suis le bienfaiteur du monde.

Comme le rappel du Parlement est un de ces bienfaits qui rendent le Roi si cher à la Nation, c'étoit pour figurer cet heureux évènement, que l'on avoit représenté sur la face, du côté de la Ville, un cadran qui reçoit la

lumière du Soleil que des nuages obscurs lui avoient dérobée ; avec ces mots :

Utilitati publicæ restitutus.

Ils sont passés ces jours marqués par tant d'orages,
Où le flambeau des cieux me cachoit sa clarté :
Un souffle bienfaisant a chassé les nuages ;
Il m'a rendu ma gloire & mon utilité.

La Ville de Reims , pour témoigner à Sa Majesté son vif empressement de le recevoir, a fait abattre la porte de Paris, dont l'ouverture trop étroite pouvoit gêner son entrée. Elle a voulu que la grille qui la remplace, fût, par les ornemens dont elle est décorée, un monument qui rappelle à jamais la glorieuse époque de sa construction. Cette grille est accompagnée de deux pilastres à bossages en talut, d'ordre rustique, terminés par une corniche & surmontés d'amortissemens qui portent des cartouches remplis par des bas-reliefs. Celui qui décore le côté de l'amortissement qui fait face au grand chemin sur la droite, représente NUMA POMPILIUS, recevant le bouclier du Ciel. La scène se passe dans un lieu découvert de la forêt d'Aricie & au moment où NUMA, consterné du fléau qui ravageoit le berceau de l'Empire Romain, traçoit, sous la dictée de la Nymphé Égérie, l'ordre des cérémonies des sacrifices expiatoires. Un coup de foudre entr'ouvre le Ciel & porte sur l'autel un bouclier d'airain. Le Roi-Pontife est dans une attitude qui exprime plutôt l'étonnement que la frayeur. La Nymphé le rassure, & , indiquant le bouclier, paroît lui annoncer qu'il est un gage de la protection du Ciel. Cet évènement fut regardé comme

ET DU COURONNEMENT DE LOUIS XVI. 15

une espèce de consécration qui fit respecter & craindre , à l'égal des Dieux , celui qu'ils protégeoient d'une manière si spéciale.

Sacrat, sacrumque uetur.

L'assistance des Dieux est une Egide sainte ;
Où se brisent les traits qui menacent les Rois ;
Elle marque leur front de cette auguste empreinte
Qui force nos respects & consacre leurs droits.

Le bas-relief de la face du pilastre , à gauche , où l'on a représenté une Vestale versant quelques gouttes d'aromates sur le foyer du feu sacré , exprime l'ardent amour des François pour leurs Souverains.

Nutrimenta dedit. Virgil.

De l'Empire à jamais cette flamme sacrée
Doit assurer la gloire & la prospérité :
Coulez, parfums exquis ; votre essence épurée
Redouble sa chaleur & son activité.

Sur le côté du pilastre , à droite , on voit le Génie de la félicité , qui découvre à la France un médaillon de la Reine. Frappée de l'accord des grâces & de la majesté , pénétrée des vertus & des qualités de cette Auguste Princesse , la France s'écrie dans les transports de son admiration :

Quale rosæ fulgent inter sua lilia mixtæ.

Pour exprimer , en même tems , les qualités heureuses qui assûrent le bonheur de la France & les vertus du sage Ministre qui les seconde si efficacement , le cartouche sur

le côté de l'amortissement du pilastre gauche, qui fait face au passage, représente un espalier chargé de fruits, appliqué contre un mur ancien, que des bas-reliefs indiquent appartenir à un Temple de la Vertu.

Naturæ maturat opus.

Des peuples & des tems cet appui respecté,
Sur moi d'un ciel propice appelle l'influence;
Des beaux fruits que j'étale il maintient l'abondance,
Et presse leur maturité.

Au milieu de la rue de Vesle s'élevoit un Arc de triomphe à deux faces dédié à la Bienfaisance, cette vertu si précieuse aux Rois & à l'Humanité; il portoit sur la face d'entrée cette inscription :

LUDOVICO AUGUSTO,
FRANCIÆ ET NAVARRÆ REGI CHRISTIANISSIMO;
SACRA UNCTIONE INAUGURANDO,
IN QUO
HENRICI IV. PATERNAM INDOLEM,
LUDOVICI XIII. MENTEM PIAM ÆQUAMQUE,
LUDOVICI MAGNI SUBLIMEM ANIMUM,
AVI DILECTISSIMI
VIRTUTES HEROICAS SIMUL ET PACIFICAS
MIRAMUR.
S. P. Q. R. AN. M. DCC. LXXV.

Cet Arc de triomphe, qui étoit exécuté avec autant de vérité que d'intelligence, offroit une suite d'emblèmes
très-

ET DU COURONNEMENT DE LOUIS XVI. 17

très-expressifs. Les vers suivans avoient été faits pour le buste du compartiment du milieu de la voûte.

Héritier ad ré du Trône des Bourbons,
Tu te montres jaloux de mériter leur gloire,
L'auguste bienfaisance, à côté de leurs noms,
Vient de placer le tien au temple de Mémoire.

Deux autels élevés, l'un à l'entrée de la rue Neuve & consacré à la Fidélité, l'autre placé un peu plus loin le long du mur de l'Hôpital, dédié à la Pitié, ce sentiment noble & généreux & qu'il est si doux d'éprouver lorsqu'on cède à sa divine impulsion, produisoient un très-bel effet. Le premier de ces autels présentoit trois faces, ornées chacune d'une grande figure en bas-relief; l'Autorité, la Tendresse, & la Fidélité. Au-dessous sur le plinthe de la base de cette dernière figure, on lisoit :

LUDOVICO AUGUSTO
PROBATUM MULTOTIES IN POPULOS AMOREM
SACRAMENTO ASSERENTI,
APPLAUDENS,
S. P. Q. R.
HOC COMMUNIS OBSEQUII,
PECULIARISQUE DEVOTIONIS
MONUMENTUM
FIDÆ FIDEI, EREXIT. AN. M. DCC. LXXV.

Le choix des bas-reliefs & des inscriptions de l'autel de la Pitié annonçoit pareillement le zèle éclairé de M. Rouillé d'Orfeuil, qui a présidé à ces belles décorations, la per-

fection des Dessins de M. Doyen & les talens des sieurs Clermont & Gautier , habiles Artistes de la Ville de Reims.

ARRIVÉE DU ROI A L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.

Sa Majesté passa sous l'Arc de triomphe en traversant la grande rue du Fauxbourg de Vesle où étoient rangés en haie les Gardes jusqu'à la porte principale de l'Église Métropolitaine , où Sa Majesté étant arrivée , descendit de carrosse & fut reçue par M. le Cardinal de la Rochelaymon , Archevêque Duc de Reims , revêtu de ses habits Pontificaux assisté des Évêques ses suffragans & accompagné de son Coadjuteur. Ces Prélats étoient en chappe & en mitre , & les Chanoines , les Chapelains & tout le Clergé de l'Église , en chappe.

Le Roi se mit à genoux à la porte de l'Église , & , après que l'Archevêque lui eut présenté de l'eau bénite , Sa Majesté baïsa le livre des Evangiles que portoit un Chanoine en habit de Diacre ; l'Archevêque adressa au Roi le discours suivant :

SIRE ,

SUCCESSEUR de Saint Remy , j'ai le bonheur de recevoir , dans son Église , l'Héritier de Clovis. Entrez , Sire , à son exemple , sous ces voûtes sacrées où la Religion le reçut ; il y venoit embrasser la foi qu'il a transmise à ses successeurs. Vous venez promettre de protéger cette même foi que vos Peres vous ont transmise ; il y apporta les qualités nécessaires pour fonder un Empire Chrétien ; vous

y apportez les vertus propres à en maintenir la splendeur. Elles sont toutes renfermées dans l'amour de l'ordre , & l'amour de l'ordre est le caractère distinctif de Votre Majesté : nous allons redoubler nos prières pour obtenir la Bénédiction du Ciel sur Votre Personne & sur Votre Règne. Que ce Règne , Sire , se prolonge au gré de nos desirs , & puissent nos arrière - neveux avoir encore pour Votre Majesté les mêmes sentimens d'amour , de respect , & d'obéissance dont nous sommes tous pénétrés.

Ensuite le grand Chantre entonna un répons & le Clergé rentra dans le Chœur en ordre de procession. Le Roi , marchant après les Evêques , fut conduit au prié-Dieu dressé au milieu du Chœur sous un dais. Après que l'on eut chanté une Antienne à la Vierge & que l'Archevêque eut dit quelques Oraisons , le *Te Deum* fut chanté par les Musiciens de la Métropole au bruit de plusieurs salves de l'artillerie de la Ville. A cet instant, M. le Maréchal de Duras , premier Gentilhomme de la Chambre , remit entre les mains du Roi un Ciboire d'or , riche présent que faisoit Sa Majesté à l'Eglise de Reims & qu'elle alla offrir à Dieu en le posant sur l'autel (a). Après le *Te Deum* , l'Archevêque donna la bénédiction , & le Roi se retira dans le Palais-Archiepiscopal qui étoit paré des

(a) Ce Ciboire d'or , du poids de seize marcs , est une pièce d'Orfèvrerie du meilleur goût , tant par la forme que par la distribution des ornemens qui sont analogues au sujet. On y voit neuf bas - reliefs , six sur la coupe , & trois sur le pied , qui représentent divers sujets de la Passion. La tige est formée par trois Anges , qui , sous la figure de trois adolescens , soutiennent la coupe. Une Gloire de quatre Chérubins dans les

plus superbes ameublemens de la Couronne. Sa Majesté y reçut les hommages de l'Eglise de Reims, & M. l'Abbé de Maurous, Prévôt du Chapitre & Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale des Echalis, eut l'honneur de lui adresser ce discours à la tête de sa Compagnie & de lui présenter le pain.

SIRE,

VOTRE présence dans ce Temple nous rappelle un des plus beaux jours de la Nation sur laquelle vous réglez ; ce jour ou Clovis, après avoir affermi les fondemens de l'Empire François, vint adorer le Dieu de Clotilde, & réunir dans sa personne, aux yeux de son peuple, tous les titres de respect que peuvent donner la majesté du Trône, & la sainteté des Autels.

Un spectacle plus pompeux encore environne aujourd'hui Votre Majesté : nous voyons autour d'Elle, non l'élite d'une Nation naissante, mais l'élite d'une Nation formée par quatorze siècles d'épreuves & de combats, par une suc-

nuages, d'où sortent des rayons, termine le couvercle très-élégamment dessiné de cette coupe. La hauteur du Ciboire est de seize pouces trois lignes : le diamètre de la coupe est de six pouces trois lignes. Le Roi fit aussi présent de deux Burettes avec le bassin de vermeil, très-richement travaillés & avec la dernière délicatesse : la forme des Burettes est dans le genre antique : le bassin est ovale ; le tout pesant dix à onze marcs : les Burettes ont huit pouces six lignes de hauteur, & trois pouces quatre lignes de diamètre. Le bassin a quinze pouces de long & onze pouces de large.

Les deux Paix sont de vermeil, très-ornées, & dans le même stile des autres pièces, du poids d'environ trois marcs quatre onces.

ET DU COURONNEMENT DE LOUIS XVI. 21

cession continuelle de prospérités , de malheurs & de triomphes , & parvenue enfin au plus haut point de splendeur & de gloire : les Pontifes d'une Religion toute sublime , parce qu'elle est toute sainte ; d'une Religion amie des Rois , parce qu'elle aime la justice & la paix , viennent mettre sous la protection de l'Oint du Seigneur leurs personnes & leurs Églises : les Grands du Royaume apportent à Votre Majesté l'hommage de leurs vertus , de leurs actions , de celles de leurs Ancêtres , de ces services antiques & non interrompus , qui font leur gloire & celle de la Monarchie : un peuple passionné pour ses Rois invoque les Bénédictions du Ciel par les acclamations de son amour pour le Prince qui le gouverne & le protège ; enfin , Sire , tous les Ordres de l'État contemplent avec des sentimens d'admiration , d'attendrissement & de respect , un Roi jeune , & déjà si cher à ses peuples , déposant sa Couronne au pied du Trône visible de celui par qui règnent tous les Rois de la terre , de celui qui seul peut envoyer aux Rois cet Esprit de Conseil , de Justice & de Bienfaisance , inébranlable appui de la félicité du Souverain & des sujets.

Daignez agréer , Sire , au milieu de tant d'hommages éminens , celui que vous offrent les Membres du Chapitre de Reims , de leurs personnes & de leurs biens (a) : nous sommes François , Citoyens , Ministres d'un Temple qui est celui de nos Rois & de la Nation ; tous les sentimens , tous les devoirs se réunissent pour nous attacher inviolablement à Votre Auguste Personne , & sont les garants du

(a) Le Chapitre de Reims , par un très - ancien usage , fait hommage de ses biens au Roi lors de son Sacre , en lui offrant du pain dans une corbeille.

profond respect & de l'entière soumission que nous vouons à Votre Majesté.

Le Corps de Ville, que le Grand Maître des Cérémonies introduisit dans l'appartement du Roi & qui fut présenté à Sa Majesté par M. Bertin, Ministre & Secrétaire d'État, ayant le département de Champagne, lui offrit ses présens, qui consistoient en seize douzaines de bouteilles de vin, moitié rouge, moitié mouffeux, & en trois corbeilles remplies de fruits du pays.

Ensuite l'Université eut l'honneur de rendre à Sa MAJESTÉ les mêmes respects, & Monsieur l'Abbé Léa, Chanoine de l'Eglise de Reims, & Recteur, fit au Roi cette harangue.

SIRE.

LA Naissance vous a placé sur le premier Trône de l'Univers : mais votre autorité suprême déjà établie par les loix du sang, & gravée dans nos cœurs par les mains de l'amour & du respect, va encore être confirmée par la Religion dans l'Auguste Cérémonie de votre Sacre. L'onction sainte, qui a consacré les Clovis, les Charlemagne, les Saints-Louis, va rendre Votre Personne plus Auguste, plus Sainte, inviolable, l'image subsistante de la Divinité. La Nation, ainsi attachée à son Roi, par tout ce qu'il y a de liens sur la terre & dans le Ciel, dans la Nature & dans les loix, n'oubliera jamais ce qu'elle lui doit d'amour, d'obéissance & de fidélité.

L'Université de Reims est trop heureuse de pouvoir aujourd'hui offrir à Votre Majesté l'hommage de ses sentimens respectueux. Elle ne cessera de les inspirer à ce peu-

ple de jeunes sujets, qu'elle forme pour l'Église & pour l'État.

Puisse cette Jeunesse se rendre digne, par ses talens & ses heureux progrès dans la vertu, de la protection du meilleur & du plus grand des Rois, si digne lui-même, par sa sagesse, de régner long-tems sur le meilleur & le plus fidele de tous les peuples.

Les Juges du Présidial furent pareillement admis à complimenter Sa Majesté. M. de Pouilly, leur Président & Lieutenant Général, & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, prononça le discours suivant :

S I R E ,

Les commencemens du règne de VOTRE MAJESTÉ ont consacré ces grandes vérités qui assûrent la prospérité des États & la gloire des Rois. Tous vos Sujets ont été émus d'un sentiment profond de respect & d'admiration, en reconnoissant dans leur Monarque cette sagesse sublime qui maitrise les évènements, & fait, des Souverains, les images de la Divinité. Jamais de plus doux transports n'ont signalé les premiers jours d'un Empire. Quand le destin des Rois les appelle à faire le bonheur du monde, le monde entier ne doit en effet être occupé que du bonheur des Rois. Le respect & l'obéissance dus à ce caractère sacré ne suffisent plus alors pour acquitter les Peuples : leur amour seul peut être un juste dédommagement des travaux & des peines inséparables d'un Trône dont le maître ne respire que pour faire des heureux. Que cet amour soit consigné dans nos fastes pour servir d'instruction à tous

les siècles. Le seul nom de HENRI attendrit encore tous les cœurs; votre nom, SIRE, deviendra le cri de l'Humanité. Jamais cette pompeuse & sainte Cérémonie, dont nos yeux vont être témoins, ne fut célébrée sous de si favorables auspices. L'hommage d'un Souverain adoré est l'encens le plus digne du ciel.

Les Officiers de l'Élection participèrent au même honneur, & M. Defain, qui en est Président, complimenta le Roi en ces termes.

S I R E,

L'HOMMAGE le plus pur que vos Officiers de l'Élection puissent porter aux pieds de VOTRE MAJESTÉ, est l'assurance respectueuse de leur fidélité, de leur soumission & de tous les sentimens qu'inspirent vos vertus Royales.

Les actes multiplies de votre bienfaisance annoncent à l'Europe entière la gloire de votre Empire & garantissent à jamais le bonheur de vos Peuples.

Le Grand-Maître des Cérémonies introduisit pareillement le Chapitre de Reims à l'Audience de la Reine, à qui M. l'Abbé de Maurous fit ce Compliment :

M A D A M E,

LE Chapitre de Reims, après avoir assuré Votre Majesté de son profond respect, vous supplie d'agréer l'hommage de ses biens qu'il vous présente comme à sa Souveraine :

nous rendons, Madame, celui de nos cœurs à un autre genre de pouvoir, à l'Empire que vous donne sur la Nation Française l'assemblage des vertus & des qualités brillantes que le Ciel a pris plaisir à réunir dans Votre Auguste Personne.

Les Officiers Municipaux furent de même conduits dans l'appartement de la Reine, & offrirent à Sa Majesté une très-belle corbeille remplie de fruits du pays. M. Cocquebert, Lieutenant des Habitans, lui adressa ce discours,

M A D A M E,

Q'UIL est doux & glorieux pour votre Ville de Reims de pouvoir, en faveur d'un si beau jour, déposer aux pieds de VOTRE MAJESTÉ, nos très-humbles hommages & le tribut si légitime de nos très-profonds respects !

Si, dans les transports de notre admiration & de notre amour pour nos Souverains, la splendeur du Trône nous tient dans un silence respectueux ; la bienfaisance, cette vertu sublime des Rois, sçait près de vous en tempérer l'éclat. Que ne m'est-il donné, Madame, de célébrer dignement ce précieux appanage héréditaire dans votre auguste Maison ; & que ne devons-nous pas en attendre, quand il fait le bonheur de toute la France ?

L'Université eut aussi l'honneur de rendre ses hommages à la Reine.

Le Présidial suivit l'Université, & M. de Pouilly, son Président, eut l'honneur de la complimenter de la manière qui suit :

M A D A M E.

QUAND l'heureuse destinée de la France unit les jours de VOTRE MAJESTÉ à ceux de notre auguste Monarque, un sentiment inexprimable de joie pénétra tous les cœurs. Les Peuples crurent voir descendre du Ciel la Vertu même, ornée des attributs qui peuvent assurer son empire. Ils prévoyoit le bonheur d'un Roi qui devoit faire celui de ses Sujets. Le tems a justifié l'excès de nos transports. Jamais une lumière plus touchante, un jour plus pur, n'ont lui sur nos têtes ; jamais le Trône n'offrit aux regards des Nations un plus parfait assemblage de tous les dons qui peuvent embellir & consoler la terre. Puisse nos vœux nous acquitter envers nos maîtres : leur gloire est de rendre heureux des millions de Sujets ; la nôtre est de sentir notre bonheur & de leur en faire un juste hommage.

Les Officiers de l'Élection furent admis ensuite à présenter leurs profonds hommages à la Reine, & M. Desfain, Président, dit :

M A D A M E,

LES vertus qui caractérisent VOTRE MAJESTÉ sont inséparables des graces qui en font le cortège.

Le plus profond respect & la fidélité la plus épurée sont, MADAME, les sentimens inaltérables dont nous présentons l'hommage à VOTRE MAJESTÉ.

ET DU COURONNEMENT DE LOUIS XVI. 27

Monsieur, précédé & suivi de ses Gardes , alla se rendre à l'Hôtel de la Présidente Roger, qu'il a occupé pendant son séjour à Reims. Monseigneur le Comte d'Artois, pareillement accompagné de ses Gardes , se rendit rue Saint-Denys, à l'Hôtel du Marquis de Saint-Clair, qu'on lui avoit préparé.

DISPOSITION ET DÉCORATIONS DE L'ÉGLISE DE REIMS.

On avoit construit , pour le chemin du Roi , une galerie couverte depuis la grande salle de l'Archevêché jusqu'à la place devant la Métropole , de 306 pieds de longueur sur 18 pieds de large. Cette galerie , qui étoit en pente douce , étoit décorée de vingt-une arcades de chaque côté , peintes en marbre blanc , tant extérieurement qu'intérieurement , portées sur un soubassement peint aussi en marbre. La partie extérieure étoit couronnée d'un entablement dorique surmonté d'un socle. Les archivoltes de l'intérieur de la galerie , étoient ornés de Trophées , & le plafond étoit distribué en plates-bandes & panneaux, dans lesquels on avoit ajusté de grandes rosettes & différens ornemens. Chaque arcade étoit fermée par une balustrade faite en marbre.

Cette galerie venoit se réunir dans le retour sur la place à une colonnade d'ordre dorique, de 234 pieds de longueur sur 21 pieds de large , qui embrassoit toute la façade de l'Eglise , composée de 13 entre-colonnemens & de deux avant-corps surmonté d'un attique formant pavillon carré, & dont l'un étoit en face de la grande porte de la Métropole.

Entre chaque colonne étoit une balustrade à hauteur

du socle. Le plafond étoit divisé en plates-bandes & panneaux décorés de rosettes & de rinceaux d'ornemens. Dans la partie fermée des entre-colonnes, qui se trouvoit adossée à l'Eglise & aux murs de l'Archevêché, étoient pratiquées de grandes tables sur lesquelles on avoit ajusté des Trophées. Dans les plafonds en voussures des deux pavillons étoient peints différens attributs analogues à la cérémonie. L'extérieur de ces pavillons étoit orné de médaillons & de guirlandes qui les lioient ensemble. Cette colonnade étoit couronnée d'un entablement qui portoit le caractère & tous les ornemens de l'ordre dorique, & terminée par un socle, qui régnoit sur toute sa longueur. Toute cette décoration étoit peinte en marbre blanc veiné.

De cette galerie le Roi entroit dans l'Eglise, dont la nef, jusqu'à l'entrée du Chœur, étoit fermée le long des piliers par des barrières à hauteur d'appui : cet intérieur étoit garni de chaque côté de quatre rangs de banquettes pour faciliter à une grande partie du public les moyens de voir passer le Roi avec tout son cortége.

Les piliers étoient revêtus de tapisseries de la Couronne. A la voûte de l'Eglise étoit suspendu un grand nombre de lustres garnis de lumieres.

La partie du Chœur avoit été décorée avec magnificence. De dessus les stalles où étoient placés les Chanoines, s'élevoit un soubassement en voussure qui servoit de base à un ordre de colonnes corinthiennes qui entouroient le Chœur, le Sanctuaire & le Jubé. Ces colonnes, qui étoient de brèche violette, dont les cannelures, les bases & les chapiteaux étoient en or, étoient engagées d'un quart sur les angles des tribunes & sailloient devant les piliers sur

un arrière-corps de marbre blanc veiné. Elles séparaient les tribunes qui, des deux côtés, s'étendoient du Jubé au Sanctuaire. L'entablement de cet ordre, dont toutes les moulures, modillons & rinceaux d'ornemens qui enrichissoient la frise étoient taillés en or, & étoient surmontés d'un socle de marbre blanc veiné. A plomb des colonnes étoient des groupes d'enfans de marbre blanc portant des lumieres. Toutes les tribunes étoient garnies de gradins qui formoient un amphithéâtre & dont le fond & les côtés étoient peints en marbre blanc veiné. Le devant de ces tribunes étoit fermé par une balustrade de marbre blanc veiné de même que les ornemens des balustrés.

Au milieu du plafond de chaque tribune étoit suspendu un lustre qui portoit douze lumieres. Chaque arrière-corps entre les colonnes étoit décoré de grandes figures en or qui portoient des girandoles garnies de lumieres.

Le soubassement en vouffure sur lequel portoit toute cette colonnade, étoit en marbre blanc veiné, orné de fortes consoles à plomb de colonnes & de guirlandes en or.

A l'entrée du Chœur on avoit construit un jubé auquel on montoit par deux grands escaliers. C'est sur ce jubé qu'étoit placé le Trône du Roi, au-dessus duquel étoit un dais entre quatre colonnes, autour desquelles étoient retroussées des pentes de satin violet parsemées de fleurs-de-lys d'or. Le fond du Trône étoit percé à jour pour laisser voir le Roi au public dans la nef.

Les deux parties du jubé à droite & à gauche étoient aussi percées à jour : le soubassement, du côté de la nef, étoit peint en marbre blanc veiné, enrichi de grandes tables ornées de fleurs-de-lys en compartimens.

A droite & à gauche du Trône étoient placés les sièges des Pairs Laïques & Ecclésiastiques, & au pied du Trône,

étoient ceux du Grand-Chambellan , du premier Gentilhomme de la Chambre & du Grand-Maître de la garde-robe. En avant étoit celui du Connétable , & devant le Connétable étoient ceux du Grand-Maître & du Gardes-sceaux faisant la fonction de Chancelier. Sur le côté droit du Roi étoit un Autel pour dire une Messe basse.

Le fond du Chœur étoit terminé par une partie circulaire décorée de colonnes , ainsi que les parties latérales , & garni de gradins en amphithéâtre. Au-devant de cet amphithéâtre étoit un orchestre pour contenir cent Musiciens.

Dans la croisée du Chœur étoient deux vastes tribunes également décorées : celle du côté de l'Archevêché étoit destinée pour la REINE, MADAME, Madame CLOTILDE, Madame ÉLISABETH , & pour les Dames qui les accompagnoient. L'autre tribune vis-à-vis étoit destinée pour le Nonce du Pape & les Ambassadeurs.

Derriere les stalles des Chanoines étoient des tribunes , garnies de gradins en amphithéâtre.

Tout le pourtour du Chœur , au-dessus de la décoration , étoit garni des plus belles tapisseries de la Couronne , qui servoient de fond aux groupes d'enfans de marbre portant des lumieres.

On avoit pratiqué partout des escaliers commodes pour faciliter les entrées & les sorties des tribunes , & on n'avoit rien laissé à desirer de ce qui pouvoit contribuer à la circulation & à l'aisance du public. (*).

(*) La Gallerie couverte du Chemin du ROI , ainsi que les Décorations de l'Eglise , & autres préparatifs de cette auguste Cérémonie , ont été exécutés d'après les projets & les dessins de MM. GIRAULT & BOQUET , Inspecteurs Généraux des Menus-Plaisirs du ROI.

CÉRÉMONIE DE LA VEILLE DU SACRE.

Le Samedi 10 Juin après midi , Sa Majesté , accompagnée des Princes ses freres , des Princes du sang, & suivie de toute la Cour , se rendit à l'Église Métropolitaine pour assister aux premieres Vêpres du Sacre. Elle fut reçue à la porte de l'Église par M. l'Archevêque en habits Pontificaux , à la tête du Chapitre , & assisté des Évêques de Soissons , de Laon , de Beauvais , de Châlons , de Noyon & d'Amiens ses suffragans ; & alla se placer au milieu du Chœur sur un prié-Dieu qui étoit dressé sous un dais : les Princes ses freres & les Princes du Sang étoient à sa droite ; & à la gauche de Sa Majesté , étoient les principaux Officiers derrière son fauteuil. M. l'Évêque de Senlis , premier Aumônier du Roi , faisant les fonctions de Grand-Aumônier , étoit à la droite du prié-Dieu , & les Cardinaux de Rochechouart & de Luynes à la gauche , en rochet & en camail. Les Archevêques d'Ausche , de Rouen , d'Aix , de Cambrai , de Bourges , de Narbonne , de Toulouse , de Befançon , de Tours , l'ancien Evêque Limoges , & les Evêques de Meaux , de Lodève , de Glandève , de Luçon , de Comminges , de Sisteron , de Rennes , d'Arras , de Montpellier , & de Tagaste , invités par le Roi à la cérémonie de son Sacre , furent placés près de l'autel , à la droite ; & les places de l'autre côté étoient occupées par les Seigneurs de la Cour.

L'Archevêque de Reims se plaça dans la premiere haute stalle à droite & les Evêques de Soissons , de Beauvais & de Noyon , occuperent les stalles suivantes. L'Archevêque de Trajanopole , Coadjuteur de Reims , se mit dans la premiere stalle du côté gauche , & ensuite se pla-

cerent les Evêques de Châlons & d'Amiens. Les autres stalles furent occupées par les Chanoines tous en chappe, & les basses stalles, par les habitués de l'Eglise.

Tous étant à leur place, l'Archevêque entonna les Vêpres du jour qui furent continuées par la Musique du Roi & par celle de la Métropole. Après les Vêpres, il y eut un Sermon sur la cérémonie du Sacre prononcé par l'Archevêque d'Aix, qui, dans cette grande occasion, fit encore admirer son éloquence, dont la simplicité & la majesté forment l'heureux caractère.

Regnavit rex & sapiens erit & faciet judicium & justitiam in terrâ. Un Roi sage montera sur le Trône, il règnera dans la justice & dans l'équité.

La prédication étant finie, le Roi sortit de l'Eglise avec les mêmes cérémonies observées lorsqu'il y étoit entré. Sa Majesté, ayant été reconduite à l'Archevêché, se disposa, par la confession, à la sainte cérémonie du lendemain.

CÉRÉMONIES DU SACRE ET DU COURONNEMENT.

Le Dimanche 11 Juin, Fête de la Trinité, jour du Sacre & du Couronnement du Roi, toutes choses étant disposées pour cette auguste cérémonie, les Chanoines, tous en chappe, entrèrent au Chœur vers les six heures du matin & se placèrent dans les hautes stalles, à l'exception des quatre premières qu'ils laissèrent vuides de chaque côté.

Les trois Religieux de l'Abbaye de Saint-Denys, savoir Dom P. Boudier, Grand-Prieur, Dom Maurille Turpin, Trésorier, & Dom Louis la Forcade, Maître des cérémonies, qui avoient, pour obéir aux ordres du Roi, apporté,

suivant

suivant l'usage (a), à Reims, les ornemens Royaux dont ils sont les dépositaires, furent placés à côté de l'autel pour être à portée, lors du Couronnement de Sa Majesté, de livrer ces ornemens qui sont, 1°. La Couronne de Charlemagne; elle est d'or massif enrichie de rubis & de saphirs, doublée d'un bonnet de satin cramoisi brodé en or & surmontée d'une fleur-de-lys d'or, chargée de trente six perles orientales: 2°. Le Sceptre qui est d'or massif émaillé & garni de perles orientales; il a environ six pieds de haut: 3°. La main de Justice, qui est un bâton d'or massif, orné de rubis & de perles orientales & terminé par une main d'ivoire ou plutôt de corne de licorne: 4°. L'épée du même Empereur Charlemagne; la poignée & la garde en sont d'or, & le fourreau est de velours violet parsemé de fleurs-de-lys brodées en or: 4°. L'agraffe qui doit attacher le manteau Royal; elle est en forme de losange, d'or massif, ornée de 18 rubis avec 4 pointes de diamans, & bordée de perles orientales: 5°. Les éperons; ils sont d'or massif & enrichis de rubis: 6°. Le Livre qui contient les Prières usitées aux cérémonies du Sacre; ce Livre est revêtu d'argent doré & orné de ciselures.

On commença Prime. Pendant ce tems-là l'Archevêque Duc de Reims arriva à l'Eglise, se rendit dans la Sacristie pour prendre ses habits Pontificaux & revint ensuite à l'autel. Il étoit précédé du grand-Chantre, du sous-Chantre, tenant chacun leur bâton, de l'ancien Evêque de

(a) M. de Rivier, Exempt des Gardes du Corps de la Compagnie de Noailles & deux Gardes à Cheval accompagnèrent les Ornemens Royaux, depuis l'Abbaye de Saint-Denis jusqu'à Reims, & les reconduisirent

de Limoges , & de ceux de Meaux , d'Arras & de Montpellier , qui chanterent les Litanies en chappe & en mître. Après ces quatre Evêques , marchoiēt l'Evêque d'Amiens sous-Diacre & l'Evêque de Soissons , Diacre , tous deux en mître. L'Archevêque de Reims venoit ensuite , assisté de l'Archevêque de Trajanopole , son Coadjuteur , désigné pour le suppléer dans la cérémonie du Sacre en cas de besoin , & suivi de deux Chanoines en chappe , destinés pour les cérémonies. Lorsque l'Archevêque eut fait sa révérence à l'Autel , il s'assit , le visage tourné vers le Chœur , dans le fauteuil qui lui avoit été préparé vis-à-vis le prié-Dieu du Roi. Les Evêques de Soissons & d'Amiens se placerent à ses côtés & les Evêques de Limoges , de Meaux , d'Arras & de Montpellier , prirent leurs places au côté droit de l'Autel. L'Evêque de Senlis , faisant les fonctions de grand-Aumônier de France , en rochet , & après lui le Cardinal de Luynes revêtu de sa chappe de Cardinal , furent placés sur une forme un peu plus haute , mais un peu moins avancée que le banc des Pairs Ecclesiastiques.

Les Archevêques & Evêques invités , furent placés sur des formes derrière les Pairs Ecclesiastiques. Après eux étoient MM. l'Abbé du Lau , nommé par le Roi à l'Archevêché d'Arles , & l'Abbé de Vogué , agens du Clergé. M. l'Abbé de Radonvilliers Aumônier ordinaire du Roi , & MM. les Abbés de Narbonne , de Lubersac , nommé à l'Evêché de Tréguier , de Thémines , de Montagnac , d'Albignac , de Beaumont , de Vezins & de Castellane , Aumôniers de quartier , occupoient un banc derrière les Archevêques & Evêques : ils étoient en rochet & en manteau long.

Les formes qui étoient au-dessous de celles des Prélats, étoient occupées par MM. de la Galaisiere, Feydeau de Marville, le Pelletier de Beaupré, Bertier de Sauvigny, Trudaine, de Boulogne, Bastard, & Turgot, Ministre d'Etat & Contrôleur Général, tous Conseillers d'Etat; & par MM. Saunier, Boula de Quincy, Pouletier de la Salle, Doublet de Perfan, de Côte, Meulan d'Ablois, Gueau de Reverfeaux, Lambert, de Maupeou, Joli de Fleury, Bignon, Feydeau de Brou, Maîtres des Requêtes, invités au Sacre, tous en robe de cérémonie. Après eux, étoient MM. Pomyer, le Bégue, Mangot, Monchard, Villantroy, Tiffet, Secretaires du Roi pareillement invités & députés de leur Compagnie.

Les Pairs Ecclésiastiques, en mître & en chappe de drap d'or, étant arrivés, furent conduits par M. le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies, & se placèrent sur un banc couvert d'un tapis de velours violet, semé de fleurs-de-lys d'or, auprès de l'Autel du côté de l'Epître. Ces Pairs étoient, MM. l'Evêque Duc de Laon, l'Evêque Duc de Langres, l'Evêque Comte de Beauvais, l'Evêque Comte de Châlons & l'Evêque Comte de Noyon.

MM. de Contades, de Broglie, de Nicolay, Maréchaux de France, nommés par le Roi pour porter la Couronne, le Sceptre & la Main de Justice, se placèrent sur un banc derrière celui des Pairs Laïques.

MM. le Duc de la Vrilliere, Bertin, le Comte de Vergennes & de Sartine, Secretaires d'Etat, occupèrent un banc séparé & au-dessous de celui des trois Maréchaux de France. Les autres Maréchaux prirent leur place sur une forme qui étoit derrière le banc des honneurs. Sur

Les autres formes & sur la même ligne , étoient les principaux Officiers de Sa Majesté & les Seigneurs de la Cour.

La Reine , Madame , Madame Clotilde , Madame Elisabeth & les Dames qui les accompagnoient , furent conduites par la grande Salle du Palais Archiépiscopeal , à une grande tribune élevée dans la croisée du Chœur au côté droit de l'Autel.

Le Nonce du Pape & les Ambassadeurs de l'Empire , d'Espagne , de Naples , de Sardaigne , de Portugal , de Suede , de Venise , de Hollande & de Malte , furent pareillement conduits à leur tribune à gauche de l'Autel , par MM. de la Live de la Briche & Tolozan , Introduceurs , qui se placèrent auprès d'eux sur la même ligne. Le reste de la tribune fut occupé par les Ministres & Envoyés des différentes Cours , & par les Princes & Seigneurs étrangers.

Les galeries en amphithéâtre , qu'on avoit élevées entre les piliers des deux côtés du Chœur , étoient remplies de toutes les autres personnes de distinction (*a*).

Vers les sept heures , les Pairs Laïques sortirent du Palais Archiépiscopeal & arrivèrent à l'Église , où ils furent reçus par M. le Marquis de Dreux , Grand-Maître des Cérémonies , qui les conduisit à l'Autel , où ils firent les révérences qui sont d'usage. Ils allèrent ensuite se placer sur la forme qui leur étoit destinée du côté de l'Évangile , couverte de même que celle des Pairs Ecclésiastiques.

(*a*) Quatre Députés de l'Hôtel-de-Ville de Reims furent admis à entrer dans le Chœur , où ils prirent leurs places sur un banc qui leur avoit été destiné du côté de l'Évangile , au-dessous des premières stalles des Chanoines , vers le Sanctuaire. Sur deux autres bancs , du côté de l'Épître , étoient les Députés de l'Université & du Présidial.

Les Pairs Laïques étoient vêtus d'une veste d'étoffe d'or. Ils avoient une ceinture d'or, & par-dessus leur longue veste, un manteau Ducal de drap violet, doublé & bordé d'hermine, ouvert sur l'épaule droite. L'épitoge ou le collet rond, étoit aussi bordé d'hermine. Ils avoient tous une couronne d'or sur un bonnet de fatin violet.

MONSIEUR, Frère du Roi, représentoit le Duc de Bourgogne. Son siège avoit un marche-pied plus haut que celui des autres Pairs. Monseigneur LE COMTE D'ARTOIS représentoit le Duc de Normandie; Monseigneur le Duc d'Orléans, le Duc d'Aquitaine; Monseigneur le Duc de Chartres, le Comte de Toulouse; Monseigneur le Prince de Condé, le Comte de Flandres; Monseigneur le Prince de Bourbon, le Comte de Champagne.

Les trois Pairs qui représentoient les Ducs, avoient des couronnes Ducales, & les trois autres Pairs qui représentoient les Comtes, portoient des couronnes de Comte. Ils portoient sur leurs manteaux les colliers de leurs Ordres.

Un moment après que les Pairs Laïques eurent pris leurs places, ils s'approchèrent, ainsi que les Pairs Ecclésiastiques, de l'Archevêque Duc de Reims, & convinrent, suivant l'usage très-ancien, de députer l'Évêque Duc de Laon & l'Évêque Comte de Beauvais pour aller chercher le Roi.

Ces deux Prélats, ayant auprès d'eux deux Enfants de Chœur en chappe, portant chacun un chandelier avec un cierge allumé, & un troisième, revêtu de même, portant le bénitier, se mirent en marche, précédés du Grand-

Maître des Cérémonies. Tous les Chanoines, en chappe, marchoient devant en ordre de procession. La Musique occupoit le milieu des deux files qui étoient terminées par le Chantre & le sous-Chantre. Ils passèrent par la galerie couverte, & étant arrivés à la Chambre du Roi qu'ils trouvèrent fermée, le Chantre y frappa de son bâton. M. le Duc de Bouillon, Grand-Chambellan, sans ouvrir la porte, dit : *que demandez-vous ?* L'Evêque de Laon répondit : *le Roi*. Le Grand-Chambellan répartit : *le Roi dort*. Le Chantre ayant frappé, & l'Evêque demandé une seconde fois *le Roi*, le Grand-Chambellan fit la même réponse. Mais à la troisième fois, le Chantre ayant frappé & le Grand-Chambellan ayant répondu de même, l'Evêque de Laon dit : *Nous demandons Louis XVI que Dieu nous a donné pour Roi*. Aussi-tôt les portes de la Chambre s'ouvrirent, & le Grand-Maître des Cérémonies conduisit les Evêques de Laon & de Beauvais auprès de Sa Majesté, qu'ils saluèrent profondément. Ils étoient précédés du Chantre, du sous-Chantre & de l'Enfant de Chœur portant le bénitier.

Le Roi étoit couché sur un lit de parade (a). Il étoit

(a) C'est François I. qui a fait faire ce lit avec le riche ameublement qui l'accompagne, & qui consiste en quatre fauteuils, dix-huit plians, un tapis de table, un écran & un dais. Cet ameublement, qu'on appelle *le meuble du Sacre*, parce qu'il ne sert qu'au Sacre des Rois, est tout de broderie fond or, à grains d'or avec cartouches & tableaux en camayeux rehaussés d'or, représentant divers traits de l'Histoire de Moïse, d'après les dessins de Raphaël Urbain. Ce lit, composé de trois pantes de dehors, trois pantes de dedans, de deux bonnes-

vêtu d'une longue camifole cramoisie , garnie de galons d'or & ouverte , ainsi que la chemise , aux endroits où Sa Majesté devoit recevoir les onctions. Par-dessus cette camifole , le Roi avoit une longue robe d'étoffe d'argent , & sur sa tête une toque de velours noir , garnie d'un cordon de diamans , d'une plume de héron fine & d'une double aigrette blanche.

L'Evêque de Laon présenta de l'eau bénite à Sa Majesté , & récita une Oraison. Ensuite les deux Evêques soulevèrent le Roi de dessus son lit , & le conduisirent processionnellement à l'Eglise dans l'ordre qui suit , en chantant un Répons.

ORDRE DE LA MARCHE DU ROI A L'ÉGLISE.

Les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel , ayant à leur tête M. le Marquis de Sourches , commencèrent la marche & précédèrent le Clergé qui accompagnoit les Evêques. Après le Clergé , marchaient les Cent-Suisses de la Garde dans leurs habits de cérémonie & commandés par M. de

grâces , deux cantonnières , fond & dossier de riche broderie relevée , de trois foubassemens faits d'une campane , de la courtepointe , des deux fourreaux de piliers , de broderie plate , avec devises , des trois rideaux de broderie plate , sans envers , aussi avec devises , & de quatre pommes de broderie plate , étoit de sept pieds huit pouces de large , de sept pieds dix pouces de long & de huit pieds & demi de haut , & de forme ancienne. Au mois de Septembre 1722 , il fut haussé & rétréci pour servir au Sacre du Roi Louis XV. Ce lit , qui est aujourd'hui d'une forme plus agréable , a six pieds de large , sept de long & onze & demi de haut.

Duc de Cossé , (faisant la fonction de Capitaine pour M. le Marquis de Courtenvaux, leur Capitaine , absent par maladie) habillé de drap d'argent avec un baudrier de pareille étoffe & brodé , un manteau noir doublé de drap d'argent & garni de dentelles , ainsi que les chausses retroussées & une toque de velours noir garnie d'un bouquet de plumes : M. de Voltaire de Neufbourg & M. de Salis de Samade, Lieutenans des Cent-Suisses , vêtus d'un pourpoint & d'un manteau de drap d'argent & d'une toque de pareille étoffe ; les autres Officiers, vêtus d'habits de moire d'argent & de fatin blanc.

Les Hautbois , les Tambours & les Trompettes de la Chambre venoient après. Ils étoient suivis du Sieur Bronod de la Haye , Chevalier , Roi d'Armes de France, du titre de *Montjoie-Saint-Denis* , & des Sieurs de Sauzea , premier Hérault d'Armes , du titre de *Bourgogne* : de Vauxelles , du titre de *Normandie* : de Wilmain d'Abancourt , du titre de *Angoulême* : le Febvre des Cormiers , du titre de *Saintonge* : & de Jourdier , du titre de *Dauphiné* , tous en habit de velours blanc , les chausses retroussées , garnies de rubans & leur toque de velours blanc. Ils avoient par-dessus leurs pourpoints , la cotte-d'Armes de velours violet , chargée des Armes de France en broderie & le caducée à la main.

M. le Marquis de Dreux , Grand-Maître des Cérémonies , & M. de Nantouillet , Maître des Cérémonies , marchotent ensuite. Ils étoient vêtus de pourpoints d'étoffe d'argent , de chausses retroussées de velours noir , garnies de dentelles d'argent , avec une toque de velours noir chargée de plumes blanches. Ils précédoient les Maréchaux de Mouchy , du Muy , le Comte du Châtelet

ET DU COURONNEMENT DE LOUIS XVI. 41

& le Marquis de Poyanne, Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, destinés à porter les offrandes, & vêtus du grand manteau de l'Ordre; suivis de MM. de Valory, de Châteaubourg, de Montbrun, de Saint-Georges, de Sigy, du Cherray & de Guemy, Pages de la Chambre du Roi, vêtus de pourpoints en étoffe d'or, brodés sur toutes les tailles, d'une broderie à ramages cramoisie & argent avec basques & crevasses de gros de Naples bleu de Roi, nœuds d'épaules brodés en or, & une ringrave retrouffée de gros de Naples bleu, avec bandes de velours cramoisie brodées en or & ornées de réseaux d'or & bouffettes bleues & or au bas, un manteau & capot de velours cramoisie ornés de réseaux d'or à revers en gros de Naples gros bleu brodé en or & argent, bas blancs, toque de velours noir avec plume de héron noire, fouliers d'étoffe d'argent & gants blancs avec des franges d'or.

Le Maréchal de Clermont-Tonnerre, représentant le Connétable, vêtu comme les Pairs Laïques, avec la couronne de Comte, marchoit après. Il avoit à ses côtés les Sieurs Pallas & de la Chauverie, Huissiers de quartier de la Chambre du Roi, portant leurs masses. Ils étoient habillés d'un pourpoint de satin blanc, les manches tailladées à plusieurs étages & la chemise bouffante par les ouvertures, ayant les hauts-de-chausses aussi de satin blanc, retrouffés avec le manteau de pareille étoffe, doublé de même, les bas de soie gris de perle & les fouliers de velours blanc.

Le Roi paroissoit ensuite, ayant à sa droite l'Evêque de Laon & à sa gauche l'Evêque de Beauvais, M. le

Prince de Lambesc, Grand-Ecuyer de France, qui étoit destiné à porter la queue du manteau Royal, marchoit derrière le Connétable; & derrière Sa Majesté, étoient, à droite, M. le Maréchal de Noailles, Capitaine des Gardes-du-Corps, commandant les Gardes Ecoffois: & à gauche, M. le Prince de Beauveau, Capitaine des Gardes de quartier; ils étoient vêtus d'habits à manteau très-magnifiques. Le Roi étoit environné de six Gardes Ecoffois ou de la Manche, vêtus de fatin blanc, & ayant leurs cottes-d'armes en broderie par-dessus leurs habits & la pertuisanne à la main.

M. de Miroménil, Garde-des-Sceaux, représentant le Chancelier, marchoit après le Roi. Il étoit vêtu d'une soutanne de fatin cramoisi, d'un grand manteau d'écarlate par-dessus, avec l'épitoge retroussée & fourrée d'hermine, & avoit sur la tête le mortier de Chancelier de drap d'or bordé d'hermine.

Le Prince de Soubise, faisant les fonctions de Grand-Maître de la Maison du Roi, portant son bâton à la main, venoit ensuite, ayant à sa droite, sur la même ligne, M. le Duc de Bouillon, Grand-Chambellan de France, & à sa gauche, M. le Maréchal de Duras, Premier Gentilhomme de la Chambre, & M. le Duc de Liancourt, Grand-Maître de la Garderobe. Ils étoient tous quatre vêtus comme les Pairs Laïques & avoient la couronne de Comte sur la tête.

Cette marche pompeuse étoit fermée par les Gardes-du-Corps, ayant à leur tête M. le Marquis de Pujolle, Lieutenant, M. le Comte de Mun, Enseigne, M. le Commandeur d'Avrincourt, tous trois de la Compagnie de Noailles.

ARRIVÉE DU ROI A L'ÉGLISE.

Le Roi ayant passé par la grande galerie, les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel restèrent à la porte de l'Eglise. Les Cent-Suisses formèrent une double haie entre les barrières, par lesquelles on traversoit la nef. Les Tambours, les Hautbois & les Trompettes se placèrent entre les deux escaliers qui montoient au Jubé.

Sa Majesté étant arrivée à l'Eglise, le Clergé s'arrêta à l'entrée de la nef, où l'Evêque de Beauvais dit une Oraison, après laquelle le Chantre entonna le Pseaume 20^e, que continuèrent les Musiciens en faux-bourdon. Ce fut dans ce tems que le Roi, précédé du Clergé, entra dans le Chœur, accompagné des Evêques de Laon & de Beauvais, & alla se mettre à genoux au pied de l'Autel. Aussitôt l'Archevêque de Reims se leva de son siège & dit une Oraison. Ensuite Sa Majesté fut conduite par les mêmes Evêques au fauteuil qui étoit sous le dais au milieu du Chœur.

Les deux Capitaines des Gardes prirent leurs places à la droite & à la gauche du fauteuil du Roi. Le Capitaine des Cent-Suisses, qui avoit suivi le Roi dans le Chœur, prit la sienne au côté droit de l'estrade sur laquelle étoit Sa Majesté. Les six Gardes Ecoffois se placèrent plus bas aux deux côtés du Chœur, & les Lieutenant, Exempt & Enseigne de la Compagnie des Gardes Ecoffois, restèrent auprès de la porte du Chœur pour y donner les ordres nécessaires. Ils étoient vêtus de pourpoints & manteaux de drap d'argent & de velours blanc, & de toques chargées de plumes blanches, avec des baudriers de drap d'argent.

Le Connétable, ayant à ses côtés les deux Huissiers de la Chambre portant leurs masses, se plaça sur le siège

qui lui étoit destiné derrière le Roi & à quelque distance.

Le Chancelier de France prit place derrière le Connétable, & à trois pieds de distance.

Le Grand - Maître de la Maison du Roi, ayant son bâton de commandement à la main, se plaça sur un banc qui étoit derrière le Chancelier, & sur lequel le Grand-Chambellan de France se mit à la droite; le Premier Gentilhomme de la Chambre & le Grand-Maître de la Garderobe à la gauche. Le Grand - Ecuyer de France demeura auprès & à la droite du Roi, & les quatre Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, nommés pour porter les offrandes, allèrent se placer dans les quatre premières hautes stalles du Chœur du côté de l'Epître.

Chacun ayant pris sa place, l'Archevêque présenta de l'eau bénite au Roi & aux personnes qui avoient leurs séances dans cette auguste cérémonie. On chanta ensuite le *Veni Creator*, après lequel les Chanoines commencèrent Tierce. Cet office étant fini, la Sainte - Ampoule arriva à la porte de l'Eglise.

ARRIVÉE DE LA SAINTE - AMPOULE.

Vers les six heures & demie du matin, arrivèrent dans l'Eglise de l'Abbaye & Archi-Monastère de Saint-Remi, MM. le Vicomte de la Rochefoucault, le Comte de Talleyrand, le Marquis de Rochechouart & le Comte de la Roche-Aymon, envoyés par le Roi pour ôtages de la Sainte-Ampoule & la faire apporter dans l'Eglise Métropolitaine. Ils étoient vêtus uniformément d'habits, vestes, culottes & manteaux de brocard d'or légèrement rayé en noir, le chapeau noir garni de plumes noires, le bord

retourné en devant, les bas blancs à fleurs brodées en or, les fouliers noirs ornés de rosettes de couleur de feu avec réseaux d'or. Ces quatre ôtages étoient précédés de M. de Watronville, Aide des Cérémonies, en habit de cérémonie, & suivis d'Ecuyers, Chevaliers de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, vêtus d'habits uniformes écarlate, galonnés en or, portant chacun un guidon de taffetas blanc, chargé des Armes de France & de Navarre d'un côté, & de l'autre de celles des Maisons des Seigneurs otages.

Le rang que ces Seigneurs ôtages devoient tenir entr'eux, avoit été réglé par le sort au bas des degrés du grand Autel. Le premier tomba à Messire Antoine-Louis-François, Comte de la Roche-Aymon; le second à Messire Jean-Louis-Roger, Marquis de Rochechouart; le troisième à Messire Jean-François, Vicomte de la Rochefoucault, & le quatrième à Messire Charles-Daniel, Comte de Talleyrand.

Ensuite ces ôtages prêtèrent serment sur le livre des Evangiles & jurèrent entre les mains du Grand-Prieur, en présence des Officiers du Bailliage de Saint-Remi, qu'il ne seroit fait aucun tort à la Sainte-Ampoule, pour la conservation de laquelle ils exposeroient leur vie; & en même-tems ils se constituerent envers l'Abbaye ès mains du Grand-Prieur & du Bailli de Saint-Remi, en présence du Procureur-Fiscal, pleiges, cautions solidaires, & déclarerent qu'ils demeureroient en ôtage dans l'Abbaye jusqu'au retour de la Sainte-Ampoule. Après le serment prêté par eux, ils requièrent néanmoins le Grand-Prieur & le Bailli, qu'il leur fût permis d'accompagner la Sainte-Ampoule pour plus grande sûreté & conservation d'icelle

sous le même cautionnement : ce qui leur fut accordé par le Grand-Prieur, les Religieux & le Bailli, sur le consentement du Procureur-Fiscal.

Vers les sept heures du matin, la Procession se mit en marche dans cet ordre. Les Pères Minimes en aubes, précédés de leur croix. Après eux, les RR. PP. Bénédictins, aussi en aubes, précédés de leur croix, les Chantres tenant le Chœur en chappe, le bâton cantoral à la main. Au milieu étoit M. de Watronville, Aide des Cérémonies, à cheval, précédé d'un Aide-Major des Gardes Françaises, aussi à cheval.

Devant le dais, du côté droit, M. le Comte de la Roche-Aymon, précédé de M. de Soret, Chevalier de Saint-Louis, portant son guidon, & du côté gauche, M. le Marquis de Rochechouart, précédé de M. Simonnot de Grand-Pré, Chevalier de Saint-Louis, portant son guidon, tous quatre à cheval. Ensuite paroissoit le dais porté, savoir, le bâton de devant à gauche, par Charles-Jean-Baptiste-Alexandre Deslaires, Chevalier, Seigneur de Gernicourt, ancien Capitaine au Régiment de Touraine, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Baron de Souastre : celui à droite, par M^e. Jean-Baptiste Pitat, Avocat en Parlement, Bailli de Saint-Remi, ayant en cette qualité le droit de remplacer Louis-Alexandre, Comte d'Auger, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Baron de Neuvizy, absent (a) : celui de

(a) Le Bailli de l'Abbaye de Saint-Remi est en possession de remplacer le Chevalier de la Sainte Ampoule absent, suivant les procès verbaux des Sacres de Louis XIII, de Louis XIV & de Louis XV,

derrière à gauche, par Pierre-Alexandre, Comte d'Auger, Mestre de Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant des Gendarmes d'Orléans, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Baron de Bellestre : & celui à droite, par Jean-Charles Godefroy de Romance, Chevalier, Baron de Terrier, Lieutenant au Régiment de Guyenne, tous Chevaliers, Barons de la Sainte-Ampoule, à cause de leurs Seigneuries de Terrier, Bellestre, Neuvizy & Souastre (a), mouvantes & relevantes en plein fief de l'Abbaye de Saint-Remi. Ces quatre Chevaliers étoient vêtus de leur habit de Chevalerie, qui consiste en un pourpoint & chausses retrouffées de fatin blanc, un manteau de fatin noir doublé de fatin blanc, la Croix de Chevalier de la Sainte-Ampoule, brodée en or & en argent, sur le côté gauche du pourpoint & du manteau, un chapeau couvert de fatin blanc, garni d'un bouquet de plumes noires à deux rangs, les bas & les souliers blancs, avec des jarretières & des rosettes de ruban noir. Ils étoient encore décorés d'une écharpe de velours blanc, bordée d'une frange d'argent, dont Sa Majesté les avoit honorés & gratifiés. Ils portoient aussi la Croix d'Or de la Chevalerie, suspendue à un large ruban de soie noire moirée, que le Grand-Prieur leur avoit passé au cou avant l'arrivée des Seigneurs ôtages. Le Bailli de Saint-

(a) La qualité de Chevalier de la Sainte Ampoule & le droit de porter le dais sous lequel se transporte la Sainte Ampoule pour le Sacre des Rois de France, sont des prérogatives attachées aux quatre Baronnie de Terrier, Bellestre, Neuvizy & Souastre : mais on ne peut en jouir qu'on ne soit Gentilhomme & réellement propriétaire d'une de ces Baronnie,

Remi portoit l'écharpe sur sa Robe de Palais & la Croix de Chevalerie.

Le dais étoit de moire d'argent, bordé de franges d'argent. Il avoit été envoyé à l'Abbaye par ordre de Sa Majesté.

Sous le dais étoit le Grand-Prieur, monté sur une haquenée blanche, couverte d'une houffe de moire d'argent relevée en broderie très-riche & bordée d'une frange d'argent. Cette haquenée, ainsi harnachée, avoit été envoyée par ordre du Roi le matin à l'Abbaye, & conduite par deux Valets-de-pied, qui en tinrent les rênes tant en allant qu'en revenant.

Derrière le dais, étoient les Seigneurs ôtages, savoir, à droite, le Vicomte de la Rochefoucault, précédé de M. de Juffon, Chevalier de S.-Louis, portant son guidon; & à gauche, le Comte de Talleyrand, précédé de M. Martinot, Chevalier de S.-Louis, portant son guidon, tous quatre à cheval.

Le Procureur-Fiscal & le Greffier du Bailliage de l'Abbaye, précédés des Huissiers de la Jurisdiction, marchèrent ensuite avec les Habitans du Chêne le Populeux, au nombre d'environ cinquante, qui formoient deux lignes aux côtés du dais, tous en uniforme verd, vestes & culottes blanches, ayant à leur chapeau une cocarde blanche, surmontée d'une petite branche de feuilles de chêne: ils portoient des fusils armés de bayonnettes. Leurs Officiers étoient à leur tête, les tambours battans & le drapeau déployé. Ensuite du côté droit, sur une ligne parallèle, qui regnoit le long de la procession, étoit une Compagnie de Grenadiers des Gardes-Françoises, la bayonnette au bout du fusil, les Officiers à la tête,
tambour

tambour battant; & à gauche, une Compagnie de Grenadiers des Gardes Suisses dans le même ordre.

La procession étant disposée de cette manière, se mit en marche par la rue de Saint-Julien, les rues de la Halle, du Cerf, la rue Neuve, la rue du Bourg-Saint-Denys & celle de Sainte-Catherine, toutes tapissées. Lorsqu'elle fut arrivée au-devant du portail de l'Église Métropolitaine, le Grand-Prieur, les quatre Seigneurs ôtages, leurs Ecuyers, & M. de Watronville, Aide des cérémonies, descendirent de cheval. Le dais resta sous la galerie. Les Religieux Bénédictins, les Minimes, & ceux qui composoient le Clergé se retirèrent dans la Chapelle de Saint-Nicolas de l'Hôtel-Dieu, pour y attendre le retour de la sainte Ampoule. Les Officiers du Bailliage de l'Abbaye s'y rendirent quelques instans après. Ensuite le Grand-Prieur, le Trésorier de Saint-Remi, les quatre Seigneurs ôtages, leurs Ecuyers, les trois Chevaliers Barons, & le Bailli représentant le quatrième Baron, entrèrent dans l'Église, où, près de la porte du chœur, arriva l'Archevêque, précédé de sa croix, accompagné de son Coadjuteur, en chappe & en mitre, & assisté des Evêques de Soissons & d'Amiens en habits de Diacre & Soudiacre, pour recevoir la sainte Ampoule. Le Grand-Prieur, en la lui remettant entre les mains, lui a dit: « Monseigneur, je remets entre vos mains ce » précieux trésor envoyé du ciel au grand Saint-Remi » pour le Sacre de Clovis & des Rois ses successeurs: mais, » avant, je vous supplie, selon l'ancienne coutume, de » vous obliger à me la rendre après que le Sacre de notre Roi Louis XVI sera fait ». A quoi l'Archevêque lui

répondit : » je reçois avec respect cette sainte Ampoule ,
 » & vous promets , foi de Prélat , de la remettre entre
 » vos mains , la cérémonie du Sacre achevée ».

A l'instant l'Archevêque rentra dans le chœur avec ses assistans , & suivi du Grand-Prieur , du Trésorier de l'Abbaye , des Seigneurs ôtages , de leurs Écuyers , des Chevaliers Barons de la sainte Ampoule , & du Bailli. Les quatre ôtages occuperent les quatre premières stalles hautes du côté de l'Évangile , & leurs Écuyers ayant leur guidon en mains , les quatre stalles basses devant eux. Le Grand - Prieur en chappe , se plaça sur les degrés de l'Autel du côté de l'Épître ; & , près de lui étoit le Trésorier , en aube. Les trois Chevaliers-Barons & le Bailli se placèrent du même côté sur des banquettes près des piliers du chœur.

PROMESSES ET SERMENS DU ROI.

Lorsque l'Archevêque eut posé la sainte Ampoule sur l'Autel , & que l'on eut chanté une Antienne en son honneur , les Chanoines commencerent Sexte. L'Archevêque , pendant ce tems-là , alla derrière le grand Autel se revêtir des ornemens pour célébrer la Messe. Il en revint précédé de douze Chanoines , procédans & assistans , dont six Diacres qui étoient vêtus de dalmatiques , & les six Sous-Diacres , de tuniques. L'Archevêque étoit encore précédé de sa crosse , & de deux Chanoines en chappe.

Les Chanoines procédans & assistans prirent place sur des bancs derrière les quatre Evêques qui devoient chanter les Litanies.

L'Archevêque, après avoir fait la révérence à l'Autel & au Roi, alla s'asseoir sur son fauteuil devant l'Autel; & puis, assisté des Evêques de Laon & de Beauvais, s'approcha de Sa Majesté, & lui fit la requête suivante, pour toutes les Eglises de France: « Nous vous demandons » de conserver les privilèges canoniques, les droits & la » juridiction, dont chacun de nous, & les Eglises qui » nous sont confiées sommes en possession, & de vous » charger de notre défense, comme un Roi le doit dans » son Royaume à chaque Evêque, & à l'Eglise qui est » commise à ses soins ». Alors le Roi, sans se lever de son fauteuil, & la tête couverte, répondit ainsi: « Je promets de conserver à chacun de vous, & aux Eglises » qui vous sont confiées, les privilèges canoniques, les » droits & la juridiction dont vous jouissez, & de vous » protéger & défendre, autant que je le pourrai, avec le » secours de Dieu, comme il est du devoir d'un Roi » dans son Royaume de protéger chaque Evêque & l'E- » glise qui est commise à ses soins ».

Dès que le Roi eut fait cette promesse, les Evêques de Laon & de Beauvais souleverent Sa Majesté de dessus son fauteuil, & lorsqu'Elle fut de bout, ils demanderent, suivant l'ancienne formalité, aux Seigneurs assistans & au Peuple, s'ils acceptoient Louis XVI pour leur Roi? Le consentement de l'Assemblée ayant été reçu par un respectueux silence, l'Archevêque demanda au Roi le serment du Royaume. Sa Majesté, étant assise & la tête couverte, le prononça tout haut en Latin, & tenant les mains sur le livre des l'Evangelies: « Je promets au nom de » Jésus-Christ, au peuple Chrétien qui m'est soumis,

» 1°. De faire conferver en tout tems , à l'Église de Dieu ,
 » la paix par le peuple Chrétien : 2°. D'empêcher les per-
 » sonnes de tout rang de commettre des rapines & des
 » iniquités de quelque nature qu'elles soient : 3°. De faire
 » observer la justice & la miséricorde dans tous les juge-
 » mens , afin que Dieu , qui est la source de la clémence
 » & de la miséricorde , daigne la répandre sur moi & sur
 » vous aussi : 4°. de m'appliquer sincèrement, & de tout mon
 » pouvoir , à exterminer , de toutes les terres soumises à
 » ma domination , les hérétiques nommément condamnés
 » par l'Église. Je confirme par serment toutes les choses
 » énoncées ci-dessus : qu'ainsi Dieu & ces saints Evan-
 » giles me soient en aide ».

Après ce serment , le Roi prononça celui de Chef &
 Souverain Grand-Maître de l'Ordre du Saint-Esprit , qui
 est conçu en ces termes : « Nous LOUIS , par la grace de
 » Dieu , Roi de France & de Navarre , jurons & vouons
 » solennellement en vos mains , à Dieu le créateur , de
 » vivre & mourir en sa sainte foi & religion Catholique ,
 » Apostolique & Romaine , comme à un bon Roi très-chré-
 » tien appartient , & plutôt mourir que d'y faillir ; de
 » maintenir à jamais l'Ordre du Saint-Esprit , fondé &
 » institué par le Roi Henri III , sans jamais le laisser décheoir
 » amoindrir , ni diminuer , tant qu'il sera en notre pou-
 » voir ; observer les Statuts & Ordonnances dudit Ordre
 » entierement , selon leur forme & teneur , & les faire
 » exactement observer par tous ceux qui sont & seront
 » après reçus audit Ordre , & par exprès ne contrevenir
 » jamais , ni dispenser , ou essayer de changer ou inno-
 » ver les statuts irrévocables ».

Ces statuts portent que la grande maîtrise de l'Ordre sera unie à perpétuité à la Couronne de France; que l'on conservera toujours le même nombre déterminé de Cardinaux, Prélats, Commandeurs & Officiers; qu'il ne sera jamais permis de transférer la provision des commandes, en tout ou en partie, à aucune autre; que les Commandeurs & Officiers reçus ne seront point dispensés, autant que cela sera possible, de communier les jours ordonnés; que l'on n'admettra au nombre des Commandeurs & Officiers, que des Gentilshommes de trois quartiers paternels; & que tous les Chevaliers ou Commandeurs seront tenus de porter toujours la croix aux habits ordinaires, & l'habit de l'Ordre aux jours désignés.

Le Roi prêta ensuite le serment de chef & souverain Grand-Maître de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, en ces termes: « Nous jurons solennellement, en vos mains, » à Dieu le créateur, de maintenir à jamais l'Ordre » Militaire de Saint - Louis, fondé & institué par » Louis XIV, de glorieuse mémoire, notre très-honoré » Seigneur, & par nous confirmé, sans jamais le laisser » décheoir, amoindrir, ni diminuer, tant qu'il sera en » notre pouvoir; observer & faire observer les statuts & » ordonnances dudit Ordre, sçavoir: le statut d'union » de la grande maîtrise à la Couronne de France; celui » par lequel il est dit que tous Grands-Croix, Com- » mandeurs, Chevaliers & Officiers, ne pourront être » autres que Catholiques, Apostoliques & Romains; & » de n'employer ailleurs les deniers affectés aux revenus, » entretienement & pensions desdits Grands-Croix, Com- » mandeurs, Chevaliers & Officiers, pour quelques cau-

» ses & occasions que ce soit ; & de porter la croix d'or
 » pendante à un ruban de soie couleur de feu : ainsi le
 » jurons & le promettons sur la sainte vraie croix & les
 » saints Évangiles touchés ».

Enfin , le Roi prêta le serment de l'observation des
 Edits contre les duels , & le prononça en ces termes.
 « Nous , en conséquence des Edits des Rois nos prédé-
 » cesseurs , registrés en notre Cour de Parlement contre
 » les duels , voulant suivre sur-tout l'exemple de Louis
 » XIV , de glorieuse mémoire , qui jura solennellement ,
 » au jour de son sacre & couronnement , l'exécution de
 » sa déclaration donnée dans le Lit-de-Justice qu'il tint
 » le 7 de Septembre 1651 ».

» A cette fin nous jurons & promettons en foi &
 » parole de Roi , de n'exempter à l'avenir aucune per-
 » sonne , pour quelque cause & considération que ce
 » soit , de la rigueur des Edits rendus par Louis XIV en
 » 1651 , 1669 & 1679 ; qu'il ne sera par Nous accordé
 » aucune grace & abolition à ceux qui se trouveront pré-
 » venus desdits crimes de duels ou rencontre prémédi-
 » tées ; que nous n'aurons aucun égard aux sollicitations
 » de quelque Prince ou Seigneur qui intercède pour les
 » coupables desdits crimes ; protestant que , ni en faveur
 » d'aucun mariage de Prince ou Princesse de notre sang ,
 » ni pour les naissances de Dauphin & Princes qui pour-
 » ront arriver durant notre règne , ni pour quelque autre
 » considération générale & particuliere que ce puisse être ,
 » nous ne permettrons , sciemment , être expédiées au-
 » cunes lettres contraires aux susdites Déclarations ou
 » Edits , afin de garder une foi si chrétienne , si juste &

» si nécessaire : ainsi, Dieu me soit en aide & ses saints
» Evangiles ».

CONSÉCRATION DU ROI.

DANS le tems que le Roi faisoit les sermens, les habits & ornemens royaux dont Sa Majesté devoit être parée à son Sacre, furent mis sur l'Autel, sçavoir : la grande Couronne de Charlemagne, & deux autres, dont une enrichie de pierres précieuses (a), & l'autre d'or (b), l'épée,

(a) Cette Couronne est composée du bandeau ou diadème surmonté de huit fleurs-de-lys & d'autant de fleurons qui sont placés entre lesdites fleurs-de-lys. Du sommet de ces fleurs-de-lys s'élèvent huit branches qui vont toutes se réunir au haut de la Couronne, pour la fermer, & sont surmontées par une fleur-de-lys qui termine la Couronne.

Le bandeau est bordé de deux filets de perles où sont attachés vingt-quatre gros diamans & huit pierres de différentes couleurs. L'un de ces vingt-quatre diamans est un grand brillant de premier crystalin & de toute perfection, appelé dans l'état des diamans de la Couronne, *le Miroir de Portugal*, pour sa symmétrie ; de l'autre côté de ce diamant, on en a placé un autre non moins beau, appelé *le plus gros des diamans Mazarins*.

On remarque entre les huit pierres de couleurs, comme des morceaux d'une rare beauté, un *rubis Spinel*, une *Émeraude*, un *Saphir* & une *Topase d'Orient*. A la fleur-de-lys, au-dessus du milieu du bandeau, qui marque le devant de la Couronne, est placé le fameux diamant appelé *le Pitt* ou *le Régent* : il pèse 547 grains. L'admirable proportion de sa taille, jointe à la blancheur de son eau, à l'éclat de son jeu & à sa netteté, l'ont toujours fait regarder comme le plus beau diamant connu. Le reste des huit fleurs de-lys présente plusieurs gros diamans, parmi lesquels se trouve une partie des diamans *Mazarins*.

le sceptre , la main de justice , les éperons , & le livre des cérémonies ; une camifole de satin rouge , garnie d'or , une tunique & une dalmatique , qui représentent les ornemens de Diacre & de Soudiacre , des bottines &

Les huit fleurons entre les huit fleurs-de-lys , sont chacun composés de trois diamans roses & de trois pierres de différentes couleurs , d'un volume & d'un prix considérable.

Sur chacune des huit bandes qui partent des huit fleurs-de-lys , pour se réunir au haut de la Couronne , sont trois diamans & quatre pierres de différentes couleurs entrelacées de deux fils de perles , avec de petits chatons quarrés de pierres de différentes couleurs , qui sont placées aux endroits où les fils de perles se croisent. Entre les huit bandes & à l'endroit où elles se réunissent pour fermer la Couronne , sont huit gros diamans , forme pendeloque , montés à jour , qui ensemble forment une espèce de soleil , du milieu duquel paroît naître la belle fleur-de-lys du sommet.

Les huit bandes se trouvent arrêtées par un cercle enrichi de petits diamans brillans & d'un filet de perles placé au bord de la table qui porte la fleur-de-lys qui termine la Couronne. Cette fleur-de-lys est composé du fameux diamant appelé le *Sancy* , pesant 216 grains , lequel est taillé en forme de poire & de double rose. Ce diamant , qui est parfaitement net & brillant , a la plus grande réputation chez les connoisseurs. Le *Sancy* , & les seize autres diamans qui forment les autres parties de la fleur-de-lys , sont montés si légèrement & avec si peu d'argent , qu'ils semblent ne former ensemble une fleur-de-lys que d'un seul diamant.

Le bonnet qui est en dedans de la Couronne , est couvert de satin violet , divisé en huit compartimens égaux par des filets de perles ; & entre chaque compartiment sont placés trois diamans roses , dont la plupart sont d'une grandeur extraordinaire. Ces huit compartimens se terminent au milieu du bonnet par un autre diamant rose , non moins beau que les précédens.

un manteau royal de velours violet, semé de fleurs-de-lys d'or, doublé d'hermine.

L'Archevêque retourna à l'Autel, au pied duquel le Roi fut conduit par les Evêques de Laon & de Beauvais ; & là, étant debout, le premier Gentilhomme de la Chambre lui ôta la robe longue de toile d'argent, qu'il remit entre les mains du sieur de Livry, Premier Valet-de-Chambre. Le Grand-Maître de la Garderobe, ayant reçu la toque des mains de Sa Majesté, la remit au sieur Gentil, premier Valet-de-Chambre de la Garderobe. Le Roi resta debout, la tête découverte, & vêtu seulement de sa camifole de fatin.

L'Archevêque ayant fait des prières pour Sa Majesté, on apporta le fauteuil du Roi devant celui de l'Archevêque, & Sa Majesté s'y étant assise, le Grand-Chambellan lui chauffa les bottines de velours, ou les sandales.

Cette magnifique Couronne a neuf pouces de haut. Elle a été faite par le Sieur Aubert, Jouaillier du Roi & de la Couronne.

(b) Cette Couronne d'or est du poids de cinq marcs quatre onces ou environ & d'une très belle forme. Le bandeau est enrichi d'ornemens qui accompagnent les fleurs-de-lys. Ces fleurs-de-lys sont chacune surmontées d'un diadème formé par des feuilles d'acanthé, dont les côtés sont perlés. Les diadèmes sont terminés par des volutes qui supportent un bouton, en forme de chapiteau, sur lequel est placée une double fleur-de-lys, le tout du meilleur goût & d'une élégante exécution.

Cette Couronne a de hauteur neuf pouces neuf lignes, & est d'un diamètre convenable pour être posée sur la tête du Roi. Cette Couronne a été portée & déposée au trésor de l'Abbaye de Saint-Denys, après la cérémonie du Sacre.

Monfieur, qui repréſentoit le Duc de Bourgogne, premier Pair, lui mit les éperons d'or & les lui ôta tout de ſuite. L'Archevêque bénit en même tems l'épée de Charlemagne, qui étoit dans le fourreau, la ceignit au Roi par-deſſus ſa camifole, la lui ôta auffi-tôt, & puis, l'ayant tirée du fourreau, fit une priere. Après cette priere, l'Archevêque remit l'épée toute nue entre les mains de Sa Majeſté, & le Chœur chanta une Antienne. A l'inſtant que le Roi tenoit l'épée la pointe levée, l'Archevêque dit une Oraifon. Enſuite le Roi baiſa l'épée & l'offrit à Dieu en la remettant ſur l'Autel. L'Archevêque la reprit & la rendit au Roi. Sa Majeſté, l'ayant reçue à genoux, la remit entre les mains du Maréchal de Clermont Tonnerre, qui faiſoit les fonctions de Connétable, & qui la tint haute, la pointe levée, pendant toutes les cérémonies du Sacre, du Couronnement, & du Feſtin Royal.

Ces Prieres étant finies, l'Archevêque ſe retourna du côté de l'Autel, ſur le milieu duquel il plaça la patenne d'or du calice de Saint-Remi. Alors le Grand-Prieur de cette Abbaye ouvrit le reliquaire qui renfermoit la ſainte Ampoule, la prit & la donna à l'Archevêque, qui en tira, avec une éguille d'or que lui préſenta le Grand-Prieur, un peu du baume qu'elle contient qu'il mit ſur la patenne. Puis ayant rendu la ſainte Ampoule au Grand-Prieur, qui la replaça dans le reliquaire, il prit avec la même éguille d'or, du ſaint crême, & le mêla avec cette huile précieufe.

Pendant cette cérémonie, le Chœur chanta un Répons & un Verſet. L'Archevêque, tourné vers l'Autel & ſans mître, dit enſuite le Verſet & l'Oraifon de Saint-Remi. Alors

le Roi se prosterna sur un long carreau de velours violet semé de fleurs-de-lys d'or. En même tems l'Archevêque de Reims se prosterna à sa droite, & les Evêques de Laon & de Beauvais se tinrent debout aux deux côtés de Sa Majesté. Aussitôt l'ancien Evêque de Limoges & les Evêques de Meaux, d'Arras & de Montpellier, chanterent les Litanies, auxquelles le Chœur répondit. Dès que les Litanies furent achevées, les quatre Evêques étant toujours à genoux, & l'Archevêque, debout, sans mitre, tourné vers le Roi qui étoit toujours prosterné, récita plusieurs Oraisons. Après ces Prières, l'Archevêque, assis sur son fauteuil, le dos tourné vers l'Autel & avec sa mitre, dit plusieurs Prières sur le Roi, qui s'étoit mis à genoux devant lui.

L'Archevêque de Reims, demeurant toujours assis avec sa mitre, récita une sixième Oraison d'une voix plus élevée. Lorsqu'elle fut finie, le Roi restant toujours à genoux, l'Archevêque assis, & tenant d'une main la patenne d'or du calice de Saint-Remi, sur laquelle étoit l'onction sacrée, en prit avec le pouce droit, & commença d'oindre le Roi de la manière suivante :

Premièrement, sur le sommet de la tête, en faisant le signe de la croix & disant ces paroles : *ungo te in regem de oleo sanctificato, in nomine Patris †, & Filii †, & Spiritus Sancti.* (« Je vous sacre Roi avec cette huile » sanctifiée, au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit »). Il répéta les mêmes signes de croix aux six onctions qui suivirent, & tous les assistans répondoient à la fin de chacune *Amen.* 2°. Sur l'estomac ; les Evêques de Laon & de Beauvais ouvrant les ouvertures faites à

la chemise , à la camifole du Roi , & à chacun des endroits où devoit se mettre la sainte onction : 3°. entre les deux épaules : 4°. sur l'épaule droite : 5°. sur l'épaule gauche : 6° aux plis & aux jointures du bras droit : 7°. aux plis & aux jointures du bras gauche.

Les sept onctions & les Oraisons finies , l'Archevêque de Reims , aidé des Evêques de Laon & de Beauvais , referma les ouvertures de la chemise & de la camifole du Roi avec des lacets d'or. Le Grand Chambellan revêtit ensuite Sa Majesté de la tunique , de la dalmatique & du manteau royal. Ces vêtements , qui représentent les trois ordres de Sous-Diacre , de Diacre & de Prêtre , sont de velours violet , parsemés de fleurs-de-llys en broderie d'or.

Le Roi se remit ensuite à genoux devant l'Archevêque qui reprit la patenne , & fit à Sa Majesté la huitième onction sur la paume de la main droite , & la neuvième sur celle de la main gauche. Le Roi , toujours à genoux & tenant les mains jointes devant la poitrine , l'Archevêque debout & sans mitre , récita une Oraison , après laquelle il bénit les gants , & les aspergea d'eau-benite ; & s'étant assis , avec sa mitre , il les mit aux mains du Roi en faisant une Priere. L'Archevêque ayant pareillement béni l'anneau , le mit au quatrième doigt du Roi ; après quoi , il prit le sceptre royal sur l'Autel , qu'il mit dans la main gauche de Sa Majesté ; & enfin , la main de justice , qu'il lui mit dans la droite.



COURONNEMENT DU ROI.

Après ces cérémonies, M. de Miroménil, Garde-des-Sceaux de France, faisant les fonctions de Chancelier, monta à l'Autel, se plaça du côté de l'Évangile, le visage tourné vers le chœur, & appella les Pairs selon leur rang : MONSIEUR, qui représentez le Duc de Bourgogne, *présentez-vous à cet Acte.* Monsieur LE COMTE D'ARTOIS, qui représentez le Duc de Normandie, *présentez-vous à cet Acte.* Monsieur LE DUC D'ORLÉANS, qui représentez le Duc d'Aquitaine, *présentez-vous à cet Acte.* Monsieur LE DUC DE CHARTRES, qui représentez le Comte de Toulouse, *présentez-vous à cet Acte.* Monsieur LE PRINCE DE CONDÉ, qui représentez le Comte de Flandres, *présentez-vous à cet Acte.* Monsieur LE DUC DE BOURBON, qui représentez le Comte de Champagne, *présentez-vous à cet Acte.* Les six Pairs Écclésiastiques furent appelés de la même manière & en cet ordre, sçavoir : l'Évêque Duc de Laon, l'Évêque Duc de Langres, l'Évêque Comte de Beauvais, l'Évêque Comte de Châlons, & l'Évêque Comte de Noyon. On n'appella point l'Archevêque Duc de Reims, parce que sa fonction étoit de sacrer le Roi.

Le Chancelier ayant descendu de l'Autel, & s'étant remis à sa place, l'Archevêque prit sur l'Autel la grande couronne de Charlemagne, & la soutint seul à deux mains sur la tête du Roi sans le toucher. Aussi-tôt les Pairs Laïques & Ecclésiastiques y porterent la main pour la soutenir, & l'Archevêque la tenant toujours de la

main gauche, fit une Priere. Ensuite il mit seul la couronne sur la tête de Sa Majesté, continua de prier; & après le couronnement, s'étant levé & ayant quitté sa mitre, il récita plusieurs Oraisons, & donna plusieurs bénédictions.

INTRONISATION DU ROI.

Dès que cette grande cérémonie du Couronnement fut achevée, l'Archevêque de Reims, précédé de son Porte-Croix, de son Porte-Crosse, & des deux Chanoines en chappe, prit le Roi par le bras droit, & le conduisit en cet ordre au Trône élevé sur le Jubé. Les six Héraults d'Armes, qui étoient restés au milieu du chœur, commencerent la marche, & s'arrêterent au bas des escaliers qui conduisoient au Jubé. Les Pairs Ecclésiastiques monterent par l'escalier du côté de l'Epître: les Pairs Laïques par celui du côté de l'Evangile. Le Maréchal de Clermont-Tonnerre, représentant le Connétable, tenant l'épée nue & droite, ayant à ses côtés les deux Huissiers de la Chambre portant leurs masses, marchoit devant le Roi, qui avoit la couronne de diamans sur la tête, & qui portoit en ses mains le sceptre & la main de justice. Le Maréchal de Noailles & le Prince de Beauveau, Capitaines des Gardes du Corps, précédés de six Gardes Écossais, marchaient aux deux côtés du Roi. La queue du manteau royal étoit portée par le Prince de Lambesc, Grand-Écuyer de France. Le Chancelier suivoit seul le Roi, & après lui le Prince de Soubise, représentant le Grand-Maître de la Maison du Roi. A sa droite étoit le Duc de Bouillon,

Grand-Chambellan de France , & à sa gauche , le Maréchal de Duras , premier Gentilhomme de la Chambre , & le Duc de Liancourt , Grand-Maître de la Garde-robe. Les six Gardes Écossais s'arrêterent au haut des marches du Trône , trois de chaque côté.

Le Roi étant monté à son Trône par l'escalier du côté de l'Évangile , les Pairs Ecclésiastiques & Laïques se placèrent , chacun selon son rang , aux deux côtés du Trône , & les Grands-Officiers occuperent les places qui leur furent marquées. Les deux Capitaines des Gardes-du-Corps se tinrent sur la marche de l'estrade à côté du fauteuil de Sa Majesté. Alors , L'Archevêque fit asseoir le Roi , & le tenant toujours par le bras droit , il récita les prières de l'Intronisation.

Ces prières étant finies , l'Archevêque quitta sa mitre , fit une profonde révérence au Roi , & le baisa , en disant tout haut & par trois fois : *vivat Rex in æternum*. (Que le Roi vive éternellement !) Les Pairs Ecclésiastiques & Laïques , ayant baisé Sa Majesté , en faisant à leur tour une pareille acclamation , se remirent à leurs places , & les Héraults d'Armes montèrent au Jubé. Aussi-tôt on ouvrit les portes de l'Eglise , & le peuple y entra en foule pour y contempler son Souverain sur son Trône , entouré de toute la pompe , & de tout l'éclat de la Royauté. Dans ce beau moment , le Roi conserva cet air de majesté & de bonté , qui remplissent les cœurs de tous ses sujets , des sentimens de respect & d'amour. Ces sentimens précieux furent exprimés par mille & mille acclamations de **VIVE LE ROI** , dont toute l'Eglise & les environs re-

tentirent sur le champ. Les trompettes & les autres instrumens de musique, qui étoient dans le chœur, se firent entendre, & se mêlerent aux cris de joie que poussèrent à l'envi tous les assistans. Quels momens pour la Reine! Si ses larmes, qu'elle ne put retenir, honorèrent son propre cœur, combien ne rendoient-elles pas plus touchante encore cette auguste cérémonie!

Les Oïseleurs lâcherent ensuite un grand nombre de petits oiseaux, qui, par le recouvrement de leur liberté, signifioient l'effusion des graces du Souverain sur son peuple, & que jamais les hommes ne sont plus véritablement libres, que sous le règne d'un Prince éclairé, juste, & bienfaisant. L'Artillerie de la Ville célébra aussi & annonça cette grande solemnité par plusieurs décharges, & les Gardes Françoises & Suisses, qui étoient rangées dans le parvis & sur la place, firent alors une triple salve de leur mousqueterie.

Pendant ces vives acclamations d'allégresse, les Héraults d'Armes distribuerent dans le chœur & dans la nef une grande quantité de médailles d'or & d'argent, qui avoient été frappées pour cette cérémonie, & qui représentent d'un côté le buste du Roi avec cette inscription : LUDOVICUS XVI, REX CHRISTIANISSIMUS (Louis XVI Roi très-chrétien). Et au revers, l'instant de son sacre avec cette légende : DEO CONSECRATORI (au Dieu Consécrateur.) Et dans l'exergue, UNCTIO REGIA, Remis XI Juch MDCCLXXV, (Onction Royale à REIMS, le XI Juin MDCCLXXV). (A Reims avec la date du jour, du mois & de l'an.)

MÉDAILLE

MÉDAILLE DU SACRE.



L'Archevêque étant descendu du Jubé , & lors qu'il fut arrivé à l'Autel , entonna le *Te Deum* qui lui fut annoncé par le Grand - Chantre , & qui avoit été mis en musique par M. Rebel , Surintendant de la Musique du Roi, qui, dans cette belle composition, a donné de nouvelles preuves de ses talens supérieurs. Alors, toute la Ville retentit du son des cloches & du bruit de l'artillerie.



CÉLÉBRATION DE LA MESSE, ET FIN DES CÉRÉMONIES
DU SACRE.

QUAND le *Te Deum* fut chanté, le Chantre & le Sous-Chantre entonnèrent l'*Introït* que continuèrent les Musiciens.

L'Archevêque de Reims commença la Messe, & alors M. l'Abbé Blanchemain, Chapelain du Roi, vint dire une Messe basse à l'Autel dressé au bout du Jubé.

Après les *Kyrie* & le *Gloria in excelsis*, chantés par la Musique, à laquelle présidoit M. Giroux, Maître de la Musique du Roi, en sémestre, qui fit exécuter cette Messe solennelle avec autant de succès qu'il avoit mis de goût à la composer, l'Archevêque dit la Collecte, après laquelle l'Evêque d'Amiens, qui faisoit la fonction de Sous-Diacre, ayant quitté sa Mître, chanta l'Épître, assisté de deux Chanoines. Pendant que l'on chantoit le *Graduel*, les Pairs Ecclésiastiques quittèrent leurs Mîtres, & les Pairs Laïques leurs Couronnes. Monsieur, représentant le Duc de Bourgogne, ôta au Roi sa Couronne & la posa sur une crédence. Après que l'Évangile eut été chanté par l'Evêque de Soissons, qui faisoit l'office de Diacre, MONSIEUR remit la Couronne sur la tête de Sa Majesté. Les Pairs Ecclésiastiques reprirent leurs Mîtres & les Pairs Laïques leurs Couronnes.

Alors le Grand-Maître & l'Aide des Cérémonies descendirent du Jubé, précédés des Héraults-d'Armes qui

étoient restés au bas des escaliers, & s'étant ensuite avancés jusqu'au milieu du Chœur, ils firent leurs révérences au Roi, à la Reine, aux Princes, au Clergé & aux Ambassadeurs.

Après que le Marquis de Dreux eut fait une révérence au Grand-Aumônier de France, ce Prélat quitta sa place pour aller porter au Roi l'Évangile à baiser. Il étoit précédé du Grand-Maître & du Maître des Cérémonies, & accompagné de l'Évêque-Diacre & d'un Chanoine Diacre qui portoit le Livre des Évangiles, couvert d'une tavoïole de satin blanc. Il étoit en habit de Cérémonie, c'est-à-dire en chappe de tabis violet. L'Évêque de Senlis, faisant les fonctions de Grand-Aumônier, étant arrivé au bas du grand escalier du côté de l'Évangile, fit au Roi une première révérence : il en fit une seconde au milieu de l'escalier & une troisième enfin auprès du Trône. Il présenta à Sa Majesté le Livre des Évangiles à baiser, & le remit aussitôt à l'Évêque-Diacre. Il descendit du Jubé par l'escalier du côté de l'Évangile en répétant les mêmes révérences qu'il avoit faites en montant au Trône, & lorsqu'il fut arrivé près de l'Autel, il fit les révérences accoutumées en pareilles Cérémonies.

Pendant que la Musique chantoit l'*Offertoire* & que l'Archevêque officiant faisoit l'oblation, le Roi d'Armes & les Héraults allèrent prendre sur les crédences de l'Autel, les offrandes qui y étoient posées & les portèrent sur des tavoïoles de satin rouge, bordées de franges d'or, aux quatre Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, qui étoient placés dans les quatre premières hautes stalles du Chœur, & chargés de porter ces offrandes pour

le Roi. Le Roi d'Armes présenta au Maréchal de Mouchy un grand vase d'argent doré (a) ; les Héraults donnèrent au Maréchal du Muy un pain d'argent , au Comte du Châtelet, le pain d'or, & au Marquis de Poyanne , une bourse de velours rouge, brodée en or, dans laquelle étoient treize pièces d'or qui portoient les mêmes effigie , inscription & légende que les médailles distribuées pendant la Cérémonie de l'intronisation. Ces quatre Chevaliers tenant ces offrandes , furent conduits par le Grand-Maître, le Maître & l'Aide des Cérémonies, au Trône du Roi , où ils montèrent par l'escalier du côté de l'Évangile , & ils firent au bas , au milieu & au haut de l'escalier , les révérences d'usage. Le Roi ayant été ainsi invité d'aller à l'offrande , Sa Majesté descendit de son Trône dans l'ordre suivant , par l'escalier du côté de l'Épître.

Le Grand-Maître, le Maître & l'Aide des Cérémonies, précédés des Héraults-d'Armes, & , après eux , les quatre Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit , le Chancelier , le Connétable tenant l'épée nue , & ayant à ses côtés les deux Huissiers-Massiers. Les Pairs Ecclésiastiques

(a) Ce vase, qui est une buire, est admirable pour la forme & l'exécution. Il a un pied trois pouces de hauteur & six pouces de diamètre : sa forme est dans le goût antique ; ses ornemens, quoique très-riches, sont distribués sans confusion. L'anse est placée avec art : elle est soutenue par un enfant dans un rinceau d'ornement qui fait le tour du vase. L'Artiste a placé adroitement trois fleurs-de-lys naturelles qui forment les armes du Roi sur le devant dans le rinceau ; le bassin, qui a un pied de diamètre, est travaillé avec la même élégance. Ces deux pièces pèsent seize à dix-sept mars.

marchoient à la droite & les Pairs Laïques à la gauche du Roi , qui tenoit dans ses mains le Sceptre & la Main de Justice , ayant à ses côtés les deux Capitaines de ses Gardes & les six Gardes de la Manche. Ces derniers restèrent au milieu du Chœur. Le Grand Écuyer de France portoit la queue du manteau royal. Le Grand Chambellan , le premier Gentilhomme de la Chambre & le Grand Maître de la Garde-Robe étoient restés dans leurs places sur le Jubé pour garder le Trône.

Lorsque le Roi fut arrivé à l'Autel où l'Archevêque étoit assis le visage tourné vers le Chœur, Sa Majesté se mit à genoux , & après avoir remis le Sceptre au Maréchal de Broglie & la Main de Justice au Maréchal de Nicolai, Elle reçut la buire remplie de vin, le pain d'argent, le pain d'or & la bourse des quatre Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, qu'elle présenta à l'Archevêque, lui baisant la main à chaque offrande qu'Elle lui-faisoit. L'Archevêque mettoit ces offrandes, à mesure qu'il les recevoit, dans un bassin d'argent que le Chanoine fabricien de l'Eglise de Reims, tenoit en chappe à son côté gauche. Ces riches offrandes appartiennent à cette Eglise.

Cette Cérémonie étant achevée, le Roi reprit son Sceptre & la Main de Justice & retourna à son Trône dans le même ordre qu'il avoit observé en descendant. Les Pairs Ecclésiastiques montèrent par l'escalier du côté de l'Epitre, & les Pairs Laïques par l'escalier du côté de l'Evangile. Tous reprirent leurs places à la droite & à la gauche du Trône de Sa Majesté. Les quatre Chevaliers furent reconduits pareillement à leurs places par l'Aide des Cérémonies.

Avant l'*Offertoire*, M. l'Abbé de Lubersac, Aumônier du Roi, avoit eu soin d'apporter du Jubé, sur le grand Autel, le pain qui devoit être consacré pour la Communion du Roi, après en avoir fait l'essai suivant l'usage.

Au moment qui précéda celui de l'élévation, MONSIEUR, représentant le Duc de Bourgogne, ôta au Roi sa Couronne & la posa sur le prie-Dieu. Les Pairs Laïques quittèrent aussi leurs Couronnes & les Pairs Ecclésiastiques leurs Mîtres qu'ils ne reprirent qu'à la fin du Canon de la Messe & lorsque MONSIEUR eut remis la Couronne sur la tête de Sa Majesté.

Au *Pax Domini*, l'Evêque de Soissons, qui faisoit l'office de Diacre, se tourna vers le Chœur, & ayant sa Mître sur la tête & la Crosse de l'Officiant en sa main gauche, il annonça la bénédiction en chantant ces paroles : *humiliate vos ad benedictionem*, (humiliez - vous pour recevoir la bénédiction.) Et à chaque bénédiction, le Chœur répondit *amen*. Ensuite l'Archévêque, le visage tourné vers le Chœur & tenant sa Crosse de la main gauche, dit une Oraison sur le Roi & sur le Peuple.

Aussi-tôt après cette bénédiction, les Héraults-d'Armes, le Grand-Maître, le Maître & l'Aide des Cérémonies ayant fait les révérences ordinaires, M. le Marquis de Dreux en fit une particulière à l'Evêque de Senlis, représentant le Grand-Aumônier de France. A l'instant ce Prélat quitta sa place, alla recevoir de l'Archevêque officiant le baiser de paix, monta ensuite au Jubé dans le même ordre & avec les mêmes cérémonies observées pour le baiser de l'Evangile, & ayant fait au Roi une

profonde révérence, il lui donna le baiser de paix. Les Pairs Ecclésiastiques & les Pairs Laiques allèrent recevoir de Sa Majesté le même baiser de paix. Pendant cette cérémonie, l'Evêque de Senlis descendit du Jubé & retourna à sa place, en observant les mêmes révérences qu'il avoit faites en montant au Trône.

La Messe étant achevée, le Roi, avec les Pairs Ecclésiastiques & Laiques & les Grands-Officiers de la Couronne, descendit de son Trône pour la Communion & dans le même ordre que lorsque Sa Majesté étoit allée présenter les offrandes. Alors le Grand-Chambellan, le premier Gentilhomme de la Chambre, & le Grand-Maître de la Garde-Robe, marchèrent aux deux côtés du Grand-Maître de la Maison du Roi.

Dès que le Roi fut arrivé à l'Autel, MONSIEUR, représentant le Duc de Bourgogne, lui ôta la Couronne & la mit entre les mains du Maréchal de Contades. Sa Majesté remit pareillement son Sceptre & la Main de Justice aux Maréchaux de Broglie & de Nicolaï, & entra ensuite sous le pavillon qui avoit été dressé auprès du Grand-Autel du côté de l'Evangile, où l'attendoit son Confesseur. Le Roi, après s'être reconcilié, vint se mettre à genoux au bas de l'Autel. L'Archevêque lui ayant donné la bénédiction dans la forme de l'Eglise, donna la Communion au Roi sous les deux espèces, savoir d'une petite Hostie qu'il avoit consacrée exprès & du précieux sang de notre Seigneur qu'il avoit réservé dans le Calice de Saint-Remi. La nappe étoit tenue du côté de l'Autel par l'Evêque de Senlis & par un des Aumôniers de Sa Majesté, & du côté du Roi, par MONSIEUR, représentant

le Duc de Bourgogne, & par Monseigneur le Comte d'ARTOIS, représentant le Duc de Normandie.

Après la Communion, le Roi ayant repris la Couronne de Charlemagne, fit son action de grâces au pied de l'Autel; ensuite, s'étant relevé, l'Archevêque lui ôta cette Couronne & lui en mit une autre plus petite & plus légère, faite exprès & enrichie des plus belles pierreries de la Couronne. La grande fut remise entre les mains du Maréchal de Contades, qui la porta devant le Roi, dans la marche, sur un riche oreiller; & Sa Majesté retourna au Palais Archiépiscopal dans l'ordre qui suit.

Les Gardes de la Prévôté de l'Hôtel, qui étoient restés pendant la Cérémonie du Sacre, à la porte de l'Eglise, commencèrent la marche, ayant à leur tête M. le Marquis de Sourches, Grand-Prévôt de l'Hôtel. Ils étoient suivis des Cent-Suisses de la Garde, marchant deux à deux après M. Le Duc de Cossé, leur Capitaine-Colonel. Ensuite marchaient les hauts-bois, les tambours & les trompettes de la Chambre; les Héraults-d'Armes, le Grand-Maître & le Maître des cérémonies; les Maréchaux de Mouchy & du Muy, le Comte du Châtelet & le Marquis de Poyanne, Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, qui avoient porté les offrandes; le Maréchal de Contades portant la Couronne de Charlemagne sur un coussin de velours violet, &, à ses côtés, les Maréchaux de Broglie & de Nicolai, destinés à porter le Sceptre & la Main de Justice; les Pages de la Chambre du Roi; le Maréchal de Clermont-Tonnerre, représentant le Connétable, tenant l'épée nue & levée, ayant à ses côtés les deux Huissiers de la Chambre, portant leurs Masses. Le Roi

paroissoit ensuite étant revêtu de ses habits royaux, ayant sa Couronne sur la tête, tenant son Sceptre & la Main de Justice, marchant au milieu de ses Pairs & ayant d'un côté l'Archevêque de Reims qui étoit précédé de sa Croix & de sa Crosse, accompagné de deux Chanoines assistans, en chappe, & de l'autre, MONSIEUR, représentant le Duc de Bourgogne. Les Pairs Ecclésiastiques marchaient à la droite, en chappe & avec leur Mitre. Les Pairs Laïques marchaient à la gauche, ayant leur Couronne sur la tête. Le Prince de Lambesc, Grand-Ecuyer, portoit la queue du manteau royal. Le Chancelier & après lui le Grand-Maître, le Grand-Chambellan à sa droite; le premier Gentilhomme de la Chambre & le Grand-Maître de la Garde-Robe à sa gauche.

Le Maréchal de Noailles & le Prince de Beauveau, Capitaine des Gardes, marchaient ensuite, &, après eux, les six Gardes-Ecossais ou de la Manche sur les aîles du cortège.

Les Officiers des Gardes-du-Corps fermoient cette marche qui se fit par la Galerie couverte, au bruit des acclamations de joie & d'applaudissement du Peuple qui remplissoit le parvis de l'Eglise & les cours de l'Archevêché.

Lorsque le Roi fut arrivé dans son appartement, il y fut déshabillé. Ses gants & sa chemise qui avoient touché aux onctions, furent remis au Cardinal de la Roche-Aymon, Grand-Aumonier de France, pour les brûler. Sa Majesté s'étant reposée quelque tems, fut revêtue d'autres habits & de son manteau Royal par-dessus. Le Roi conserva sa Couronne de diamans sur la tête. Le Sceptre & la Main

de Justice furent remis aux Maréchaux de Broglie & de Nicolai qui avoient déjà tenu ces honneurs entre leurs mains.

Alors on introduisit les Religieux députés de l'Abbaye de Saint-Denys, dans l'anti-chambre de l'appartement où le Roi venoit de se déshabiller, & on leur remit tous les habits royaux, tant ceux qu'ils avoient apportés, que ceux qu'ils avoient reçus entre leurs mains dans l'Église de Reims, avant le Sacre, avec la camifole de fatin rouge, &c. Ces Religieux donnèrent leur récépissé au premier valet-de-chambre de la Garde-Robe.

Sitôt que Sa Majesté fut sortie de l'Église, après la cérémonie de son Sacre, M. de Watronville alla avertir le Grand-Prieur de retourner à l'Abbaye de Saint-Remi. En conséquence le Grand-Prieur, ayant la sainte Ampoule suspendue au cou, & accompagné de Dom Sutaine, Trésorier; des Seigneurs ôtages, de leurs Écuyers, de l'Aide des cérémonies, des trois Chevaliers-Barons & du Bailli, se mit en marche: la sainte Ampoule fut accompagnée par le Chapitre précédé de ses deux Croix, jusqu'à la porte de l'Église Métropolitaine, où elle fut reçue par les Religieux.

La Procession se rangea devant la porte de l'Église, dans le même ordre qui avoit été gardé en partant de l'Abbaye de Saint-Remi, où elle retourna par les mêmes rues tendues de tapisseries. Elle y arriva vers l'heure de midi, & lorsqu'Elle fut rentrée dans le Chœur, le Grand-Prieur récita une Oraison en action de grâces & reporta le Reliquaire, qui renfermoit la sainte Ampoule, dans

le tombeau de Saint-Remi. Ensuite les Seigneurs ôtages laissèrent dans l'Eglise les quatre Guidons portés par leurs Ecuycrs, pour y demeurer à perpétuité en mémoire du Sacre de Sa Majesté LOUIS seizième du nom ; & alors ils furent déchargés de leur cautionnement , & on leur donna main-levée de leurs personnes. Le dais ou le poële sous lequel la sainte Ampoule avoit été transportée , fut pareillement laissé dans l'Eglise par les Chevaliers-Barons.

Quant à la Haquenée, qui avoit été envoyée par Sa Majesté , elle fut conduite dans les écuries de l'Abbaye, pour appartenir au Grand-Prieur & Religieux de Saint-Remi, suivant les ordres que Sa Majesté, quelques jours avant le Sacre, avoit fait signifier aux habitans du Chesne le Populeux (a).

(a) « Les habitans du Chesne le *Populeux*, dit par corrup-
 » tion le *Pouilleux*, à six ou sept lieues de Reims, sur le che-
 » min de Rhetel, ont voulu renouveler l'ancienne contesta-
 » tion, prétendant avoir la Haquenée avec tous ses harnois &
 » ornemens, sur laquelle la sainte Ampoule a été portée &
 » rapportée par le Grand-Prieur de l'Abbaye de Saint-Remy,
 » quoique l'Abbaye prétende qu'elle lui appartient de droit,
 » les Religieux étant d'ailleurs Seigneurs Suzerains & Féodaux
 » du lieu du Chesne. Cependant les habitans du Chesne, dé-
 » putés, selon la coutume, pour escorter la sainte Ampoule
 » (au Sacre de Louis XV.) ont fortement disputé leurs droits,
 » mais on leur imposa silence. Ils prétendent que leurs ancêtres
 » reprirent la sainte Ampoule des mains des Anglois qui avoient
 » pillé Reims & le trésor de Saint-Remi ; d'où ils croient
 » avoir le droit d'escorter ce saint dépôt : mais Dom Marlot,
 » dans son Histoire de la Métropole de Reims, traite tout
 » cela de fable, & dit que, si les habitans du Chesne, avant le

Le 2 Juin, le Sr. Gauthier, Lieutenant de la Maréchaussée à Reims, se transporta dès le matin en l'Abbaye de Saint-Remi, où il étoit envoyé par M. Rouillé d'Orfeuil, Intendant de la Province de Champagne, pour signifier les intentions de Sa Majesté par rapport aux Habitans du Chesne le Populeux. Ces ordres sont renfermés dans deux Lettres, l'une de M. Bertin, Ministre, à M. l'Intendant, & l'autre du Roi à M. Bertin. La copie des deux Lettres fut remise au R. P. Prieur, par le sieur Gautier.

Copie de la Lettre écrite par M. Bertin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département de la Champagne, à M. Rouillé d'Orfeuil, Intendant de ladite Province.

A Versailles, le 29 Mai 1775.

Le Roi, MONSIEUR, a bien voulu permettre aux Habitans du Chesne le Populeux, de se trouver à son Sacre en armes, pour escorter, suivant l'usage, la Sainte-Ampoule, lorsqu'elle est portée de l'Abbaye de Saint-Remi en l'Église de Notre-Dame, & lorsqu'elle est rapportée à l'Abbaye. Mais afin de prévenir les difficultés qui se sont élevées plusieurs fois, ou qui pourroient s'élever encore, sur la question de savoir à qui doivent appartenir la haquenée & le dais qui servent au transport de la Sainte-

» règne de Charles VII, avoient coutume d'accompagner la
 » sainte Ampoule dans cette cérémonie, ce n'étoit qu'en qua-
 » lité de vassaux de l'Abbaye de Saint-Remi ». Mercure de
 France du mois de Novembre 1722.

ET DU COURONNEMENT DE LOUIS XVI. 77

Ampoule ; SA MAJESTÉ m'a chargé de vous envoyer l'ordre ci-joint , par lequel Elle ordonne que par provision la haquenée & le dais demeureront entre les mains des Abbé & Religieux de Saint-Remi , sans que cela puisse préjudicier aux droits des Parties. Vous aurez pour agréable de faire notifier ces ordres aux Habitans du Chesne le Populeux , & d'en envoyer la copie aux Religieux. Je suis , &c. Signé, BERTIN.

DE PAR LE ROI.

SA MAJESTÉ étant informée des difficultés qui se sont élevées plusieurs fois entre les Abbé & Religieux de l'Abbaye de Saint-Remi & les Habitans du Chesne le Populeux , sur la question de savoir auxquels doit appartenir la haquenée qui sert au jour du Sacre de SA MAJESTÉ , pour porter le Grand-Prieur de l'Abbaye de Saint-Remi , chargé d'apporter la Sainte-Ampoule dans l'Église de Notre-Dame de Reims & de la rapporter après le Sacre à l'Église de ladite Abbaye , & le dais ou pallium sous lequel ladite Sainte-Ampoule doit être apportée ; SA MAJESTÉ , voulant prévenir la querelle qui pourroit naître de cette difficulté , qui n'est point encore décidée , a ordonné & ordonne que la haquenée & le dais demeureront entre les mains des Abbé & Religieux de Saint-Remi par provision , & sans préjudicier aux droits des Parties , sauf aux Habitans du Chesne le Populeux à représenter à SA MAJESTÉ après son Sacre leurs titres , s'ils en ont aucuns pour établir leurs prétentions , & être

68 JOURNAL HISTORIQUE DU SACRE
par SA MAJESTÉ décidé ce qu'il appartiendra. Fait à
Versailles, le 29 Mai 1775. Signé, LOUIS. Et
plus bas, BERTIN.

Pour Copie, ROUILLÉ. (*)

FESTIN ROYAL.

On avoit richement meublé la grande Salle de l'Archevêché, destinée pour le banquet royal. Cinq tables y étoient dressées. La table du Roi étoit placée, selon la coutume, devant la cheminée, vis-à-vis la porte de l'appartement de Sa Majesté, sur une estrade élevée de quatre marches, & sous un dais de velours violet, semé de fleurs-de-lys d'or en broderie. On avoit placé les tables des Pairs Laïques & Ecclésiastiques aux deux côtés de la salle, à une distance égale de l'estrade du Roi & de deux pieds plus basses. Sur la même ligne & au bout de ces deux tables, il y en avoit deux autres, l'une à droite, du côté de celle des Pairs Ecclésiastiques, pour le Nonce du Pape, les Ambassadeurs, & l'autre, à gauche, près de celle des Pairs Laïques, dite la table des *Honneurs*,

(*) On a fait faire offre aux habitans du Chesne le Populeux des cinquante livres que la Maison a coutume de leur donner aux Sacres, avec laquelle somme ils sont censés se défrayer en route. Les habitans du Chêne qui ont estimé que cette somme ne les dédommageoit point de leurs prétentions, ont refusé de la recevoir.

pour le Grand-Chambellan, le premier Gentilhomme de la Chambre, le Grand-Maître de la Garde-Robe, & les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, qui avoient porté les offrandes, & autres Seigneurs qui avoient droit de s'y placer.

Lorsque tout fut préparé, le Duc de Cossé, Grand-Pannetier de France, fit mettre le couvert du Roi, & s'étant rendu ensuite au gobelet, il en rapporta le cadenas de Sa Majesté. Il étoit accompagné du Marquis de Verneuil, Grand-Echanson, qui portoit la soucoupe, les verres & les caraffes du Roi, & du Marquis de la Chenaye, Grand-Écuyer tranchant, qui portoit la grande cuillière, la fourchette & le grand couteau. Ces Grands-Officiers étoient vêtus d'habits & de manteaux de velours noir, doublés de drap d'or.

La nef d'or, enrichie de pierreries, fut mise sur la table du Roi, du côté droit & le plus éloigné.

Alors le Marquis de Dreux, Grand-Maître des cérémonies, alla avertir le Prince de Soubise, qui faisoit les fonctions de Grand-Maître de la Maison du Roi, que la viande du Roi étoit prête.

Sa Majesté ayant ordonné de servir, le Grand-Maître se rendit au lieu où les plats étoient préparés, & un moment après, le premier service fut apporté dans cet ordre.

Les Haut-bois, les Trompettes & les Flûtes de la Chambre, jouant des fanfares, marchaient à la tête.

Les six Héraults-d'Armes.

Le Grand-Maître & le Maître des cérémonies.

Les douze Maîtres-d'Hôtel du Roi marchaient deux à deux & tenant leurs bâtons.

Le Marquis de Mondragon, Maître-d'Hôtel ordinaire.

Le Comte d'Escars, premier Maître-d'Hôtel du Roi.

Le Grand-Maître, tenant son bâton de commandement, précédoit immédiatement le service.

Le Grand - Pannetier de France, portoit le premier plat.

Les Gentilshommes servans de Sa Majesté, portoient les autres plats.

Le Grand - Ecuyer Tranchant rangea les plats sur la table du Roi, les découvrit & en fit l'essai. Alors le Grand - Maître de la Maison du Roi, précédé du même cortège, alla avertir Sa Majesté, qui se rendit à la salle du festin dans cet ordre.

Les Haut-bois, les Trompettes & les Flûtes de la Chambre.

Les six Héraults-d'Armes.

Le Grand-Maître & le Maître des cérémonies.

Les douze Maîtres d'Hôtel.

Le Maître-d'Hôtel ordinaire.

Le premier Maître-d'Hôtel.

Les quatre Chevaliers de l'Ordre du Saint - Esprit qui avoient porté les offrandes.

Le Maréchal de France qui portoit la Couronne de Charlemagne & qui marchoit au milieu des deux Maréchaux qui avoient porté le Sceptre & la Main de Justice.

Le Grand Maître de la Maison du Roi, tenant son bâton, marchoit entre le Grand-Chambellan & le Premier Gentilhomme de la Chambre.

Le Connétable de France, tenant l'épée nue & droite, ayant à ses côtés les deux Huissiers de la Chambre portant leurs masses,

Ensuite

Ensuite les Pairs Ecclésiastiques & Laïques marchèrent aux deux côtés de Sa Majesté, qui avoit sa couronne de diamans sur la tête, & tenoit dans ses mains le Sceptre & la Main de justice. A sa droite étoit l'Archevêque de Reims; & MONSIEUR, représentant le Duc de Bourgogne, étoit à sa gauche. Les Pairs Laïques étoient revêtus de leur manteau Ducal, & portoient la couronne sur la tête: les Pairs Ecclésiastiques étoient en chappe avec la mitre.

Les deux Capitaines des Gardes marchèrent auprès du Roi.

Les six Gardes Ecoffois, ou de la Manche étoient sur les aîles.

Derrière Sa Majesté, le Grand-Ecuyer portoit la queue du manteau Royal.

Lorsque le Roi fut arrivé à sa table, l'Archevêque de Reims fit la bénédiction à l'ordinaire & dit le *Benedicite*. Dans le même tems, on posa sur des carreaux de velours violet la couronne de Charlemagne, à l'un des coins de la table à droite, le sceptre à l'un des coins de la table à gauche, & la Main de justice à l'autre bout du même côté.

Les Maréchaux de Contades, de Broglie, de Nicolaï, se tinrent de bout pendant le dîner auprès des honneurs que chacun d'eux avoit portés.

Le Maréchal de Clermont-Tonnerre prit sa place devant la table & vis-à-vis le Roi, tenant l'épée nue & ayant à ses côtés les deux Huissiers portant leurs masses.

Le Prince Lambesc se mit derrière le fauteuil du Roi,

& à ses côtés étoient le Maréchal de Noailles & le Prince de Beauveau.

Le Prince de Soubise, faisant les fonctions de Grand-Maître se tint de bout près de la table, & à la droite de Sa Majesté, pour lui présenter la serviette avant & après le dîner.

Le Duc de Coffé, le Marquis de Verneuil & le Marquis de La Chénaye, se placèrent devant la table, vis-à-vis de Sa Majesté pour être à portée de faire le service de leurs charges. Le Grand-Pannetier changea les assiettes, les serviettes, & le couvert du Roi : le Grand-Echanson donna à boire à Sa Majesté toutes les fois qu'elle en demanda, allant à cet effet, chercher le verre, le vin & l'eau, dont il faisoit l'essai. Le Grand Écuyer Tranchant servoit & desservoit les plats, & approchoit ceux dont le Roi vouloit manger.

Un Aumônier du Roi se tenoit debout auprès de la Nef, pour l'ouvrir toutes les fois que Sa Majesté vouloit changer de serviette.

Les autres services de la table du Roi furent apportés par les Officiers de sa Maison, avec le même cortège que le premier. Le bruit des fanfares se faisoit entendre à chaque service. Le troisième, qui étoit celui du fruit, fut servi par le Grand-Pannetier de France.

Immédiatement après que le Roi eut pris sa place, & que MONSIEUR & Monseigneur le Comte d'Artois, freres de Sa Majesté, se furent assis à ses côtés, les quatre autres tables de la salle du festin furent servies par les Officiers Municipaux de la ville de Reims, aidés de cent-trente notables Bourgeois, tous en habit noir, avec le manteau & le rabat, & une fleur-de-lys d'or brodée sur

leur habit. Alors les Pairs Ecclésiastiques & Laïques descendirent de l'estrade, & allèrent se placer à leurs tables dans cet ordre. (*)

L'Archevêque Duc de Reims, premier Pair Ecclésiastique, ayant derrière lui, debout, les deux Chanoines assistants de la Messe, en chappe, & vis-à-vis, deux Ecclésiastiques aussi debout, l'un tenant sa croix levée, & l'autre sa crosse; l'Evêque Duc de Laon, l'Evêque Duc de Langres, l'Evêque Comte de Beauvais, l'Evêque Comte de Châlons, & l'Evêque Comte de Noyon, tous sur la même ligne, en chappe & en Mitre. Les Evêques de Soissons, d'Amiens, & de Senlis qui étoient à la même table vis-à-vis les trois derniers Pairs, avoient seulement le rochet, le camail violet & le bonnet carré.

Les autres Pairs Laïques se placèrent à leur table, à gauche, dans l'ordre qui suit. Monseigneur le Duc d'ORLÉANS, représentant le Duc d'Aquitaine, occupa la première place. Ensuite, Monseigneur le Duc de CHARTRES, représentant le Comte de Toulouse; Monseigneur le Prince de CONDÉ, représentant le Comte de Flandres; & Monseigneur le Duc de BOURBON, représentant le Comte de Champagne. Ils avoient tous les mêmes habits & manteaux dont ils étoient revêtus dans la cérémonie du Sacre & leur couronne sur la tête.

A la quatrième table, furent placés le Nonce du Pape, l'Ambassadeur de l'Empire, ceux d'Espagne, de Naples, de Venise, de Hollande, de Malte, tous la tête couverte;

(*) Ces tables, de même que celle du Roi, furent servies aux dépens de la Ville de Reims, avec beaucoup de somptuosité & la plus grande magnificence.

& vis-à-vis les Ambassadeurs, le Garde-des-Sceaux, faisant les fonctions de Chancelier, en habit de cérémonie; le mortier sur la tête, & ensuite se placerent, MM. de la Live de la Briche, & de Tolozan, Introduceurs des Ambassadeurs.

A la cinquieme table, dite *la table des honneurs*, qui étoit vis-à-vis celle des Ambassadeurs, & au-dessous de celle des Pairs Laïques, étoient placés sur la même ligne, le Grand-Chambellan de France, le Premier Gentilhomme de la Chambre, le Grand-Maître de la Garde-Robe, & les quatre Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit qui avoient porté les offrandes, tous revêtus de leurs habits de cérémonie & la tête couverte.

On avoit dressé pour la Reine une tribune, ou balcon, élevée dans la salle, d'où elle pouvoit commodément, avec MADAME, Madame CLOTILDE, Madame ELISABETH, & les Dames de la Cour, voir dîner le Roi, ainsi que cela avoit été observé dans plusieurs Sacres.

Lorsque le Roi eut dîné, l'Archevêque de Reims s'approcha de la table & dit les grâces. Ensuite Sa Majesté, ayant repris son Sceptre & la Main de justice, fut reconduite dans son appartement, précédée des Pairs & des autres Grands-Officiers, dans le même ordre, & avec les mêmes cérémonies observées pour arriver à la salle du festin. Aussitôt les Princes, les Seigneurs, & les Officiers se retirèrent. L'Archevêque de Reims & les autres Pairs Ecclésiastiques retournerent à l'Eglise, où ils quitterent leurs habits pontificaux.

Pendant ce tems, les Officiers Municipaux & les Notables se rendirent à l'Hôtel-de-Ville pour y servir aux

trois tables qui y avoient été préparées ; la première , de douze couverts pour le Connétable ; la seconde , de dix-huit couverts pour les Seigneurs ôtages. & autres ; la troisième , dite la table *des honneurs* , de trente couverts pour les Seigneurs de la Cour & le Lieutenant des Habitans. Ces trois tables furent servies avec autant de délicatesse que d'abondance.

Le même jour , vers les neuf heures du soir , on servit à l'Hôtel-de-Ville une table de deux-cents couverts , à laquelle les Officiers Municipaux invitèrent les Députés de Troyes & de Châlons , & les Notables Bourgeois qui avoient servi aux tables des Princes & des Seigneurs.

Cette journée fut terminée par une illumination générale dans la Ville.

Lundi , 12 Juin.

Le lendemain de la cérémonie du Sacre , Sa Majesté entendit la Messe dans la Chapelle du Palais Archiépiscopeal. Le Roi reçut ensuite les respects des Dames de la Cour.

L'après-midi , la Reine & Madame allèrent à quelque distance de la Ville , où elles virent manœuvrer le Régiment de Hussards du Comte Esterhazy. Monsieur , & Monseigneur le Comte d'Artois , en uniforme de Dragons , firent une charge à la tête des Escadrons. Le Duc de Chartres , le Prince de Condé , & le Duc de Bourbon , aussi en uniforme , se mêlèrent à ces attaques. La Duchesse de Bourbon , & un grand nombre de Dames & de Seigneurs de la Cour assistèrent à ce spectacle guerrier , où les Princes montrèrent beaucoup d'adresse & d'intelligence.

Ce même jour , le Commandeur-Prévôt , & Maître

des cérémonies de l'Ordre du Saint-Esprit, fit assembler tous les Commandeurs, Chevaliers & Officiers de l'Ordre, pour délibérer sur ce qu'il convenoit d'observer le lendemain à la cérémonie dans laquelle le Roi devoit être reçu Grand-Maître Souverain de l'Ordre.

Il fut arrêté que les mêmes décorations, tribunes, & amphithéâtres qui avoient servi à la cérémonie du Sacre dans l'Eglise Métropolitaine de Reims, serviroient à celle-ci. Ensuite le Prévôt des cérémonies donna les ordres nécessaires pour faire quelques changemens convenables à cette auguste cérémonie, & en même tems pour que l'on disposât dans l'Eglise les places & les séances.

Le Grand Autel fut paré des ornemens de l'Ordre du Saint-Esprit, & l'on éleva un dais au-dessus. Le trône sur lequel le Roi devoit s'asseoir pendant les Vêpres & Complies, fut dressé sous un dais à la première place à droite en entrant dans le Chœur : il étoit aussi paré des ornemens de l'Ordre. On éleva pareillement près de l'Autel du côté de l'Evangile, un autre Trône, & un dais semblable, sous lequel Sa Majesté devoit signer son serment.

Les armoiries du Roi, & celles de tous les Chevaliers furent mises au-dessus des stalles qu'ils devoient occuper, suivant leur dignité & le rang de leur réception. Les bancs de ceux qui étoient invités d'assister à cette cérémonie, restèrent rangés à droite & à gauche, à-peu-près de la même manière qu'ils l'étoient le jour du Sacre ; mais avec cette différence qu'on en ôta plusieurs de ceux qui étoient du côté de l'Evangile, afin que les avenues du trône du Roi fussent libres, & que les Officiers eussent la facilité de faire les fonctions de leurs charges.

Mardi 23 Juin.

Les Cardinaux, Archevêques & Evêques qui avoient composé le Clergé que le Roi avoit invité à la cérémonie de son Sacre, s'assemblèrent dans la Chapelle du Palais Archiépiscopal pour aller à l'audience de Sa Majesté & la complimenter. Ils furent conduits par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies, & par le Sieur de Nantouillet, Maître des Cérémonies. Le Duc de la Vrilliere, Ministre & Secrétaire d'Etat, les présenta à Sa Majesté. Le Cardinal de Luynes porta la parole au nom du Clergé, & adressa au Roi ce discours.:

SIRE,

VOTRE MAJESTÉ, parvenue selon l'ordre de la succession au plus beau Trône du monde, vient de s'y asseoir avec l'applaudissement universel de la Nation qui lui est soumise.

Dès les premiers instans de son règne, Elle a développé aux yeux de ses Sujets, ces sentimens d'équité, de justice, d'humanité, de bonté & de tendresse paternelle, qui, placés dans le cœur des Rois, y sont le fondement le plus assuré de la félicité publique.

Vous avez été formé, SIRE, à la piété dès vos plus tendres années par des mains habiles. Vos augustes peres ont regardé comme un de leurs devoirs le plus indispensable, celui d'établir solidement eux-mêmes, dans le cœur de VOTRE MAJESTÉ, cette foi vive, ce profond respect pour la Religion dont ils étoient pénétrés. Ils ont joint

les exemples aux préceptes, en mettant sous vos yeux, dans leur conduite, le modèle parfait des vertus qu'ils vouloient vous inspirer.

Cette Religion vénérable s'est donc assise auprès de Vous, SIRE, sur votre Trône. Elle trouvera dans VOTRE MAJESTÉ le plus zélé & le plus puissant de ses défenseurs. Le zèle & la vigilance de ses Ministres agiront avec confiance, avec consolation & avec succès, soutenus de votre Royale protection. Votre exemple, SIRE, ce mobile si puissant, (sur-tout de la part des Rois) rendra sous votre règne à cette Religion sainte sa première splendeur, & déconcertera les projets de ces hommes insensés & téméraires, qui (au si grand préjudice de votre État) s'efforcent de la détruire jusques dans ses fondemens.

Ces onctions saintes que vous venez de recevoir, SIRE, accompagnées de tant de prières, & du vœu universel d'une Nation immense qui s'y est unie, reçues par VOTRE MAJESTÉ dans des dispositions aussi pures & aussi saintes, attireront sur sa Personne sacrée & sur son règne les plus précieuses bénédictions de la part de cet Etre Suprême, qui tient dans ses mains les cœurs des Rois & le sort des Empires.

Nous apprendrons, SIRE, aux Fidèles confiés à nos Joins, à aimer le meilleur des Rois, à respecter dans sa Personne l'Oint du Seigneur ; & la fonction de notre ministère, la plus intéressante pour nous, sera celle de graver profondément dans leurs cœurs ces sentimens d'amour, de fidélité & de reconnoissance dont nous sommes pénétrés pour VOTRE MAJESTÉ, & dont nous leur donneront l'exemple jusques au dernier soupir de notre vie.

Sa Majesté alla ensuite entendre la Messe à l'Abbaye de Saint-Nicaise , où Elle fut reçue à la porte de l'Eglise , par les Religieux en chappe , à la tête desquels étoit Dom Boniface , Grand-Prieur , qui complimenta le Roi en ces termes.

S I R E ,

LES Loix , les Mœurs & la Religion sont respectées dans votre Royaume. VOTRE MAJESTÉ a déclaré hautement vouloir les protéger : déjà les gens de bien respirent , & les méchans , s'il en reste , sont alarmés , confondus , & dans l'inaction. Un seul mot sorti de la bouche d'un Jeune Monarque a fait rentrer tout dans l'ordre & dans le devoir. Fasse le Ciel que le bon & fidèle François soit aussi heureux sous la sagesse de votre gouvernement , SIRE , qu'il mérite de l'être par la soumission , l'attachement , l'amour , le respect dont il est naturellement pénétré pour son Roi. C'est ce que nous demandons au Seigneur nuit & jour dans ce Temple auguste , pour la prospérité de votre règne , SIRE , & pour la félicité de la France.

Ce fut en revenant de l'Abbaye , vers l'heure de midi , que le Roi posa la première pierre du Collège de l'Université que l'on construit dans la rue Barbatre. Il y fut reçu par l'Archevêque de Reims , Supérieur de l'Université & du Collège , accompagné de son Coadjuteur. Les principaux Membres de l'Université & les Administrateurs du Collège , se trouverent à cette cérémonie.

CÉRÉMONIES DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT.

Ce jour , sur les trois heures après midi , tous les préparatifs étant faits dans l'Église Métropolitaine , les Cardinaux , les Archevêques & Évêques , invités à cette cérémonie , arrivèrent en Corps. Ils furent reçus & conduits dans le Sanctuaire , où ils se placèrent sur les formes qui leur étoient destinées auprès de l'Autel du côté de l'Épître , le Chapitre de l'Église Métropolitaine , en habit de Chœur , se plaça sur des formes derrière celle des Evêques & des Aumoniers du Roi , & sur les premières du côté de l'Évangile , il n'y avoit de Cardinaux que ceux qui étoient sur la forme des Commandeurs Ecclésiastiques.

M. de Miromesnil , représentant le Chancelier , vêtu de son habit de cérémonie , se plaça dans un siège à bras , sans dossier , qui étoit au - dessous de la forme destinée pour les Commandeurs Ecclésiastiques. Il étoit accompagné de plusieurs Conseillers d'État & Maîtres des Requêtes , qui prirent séance sur le même banc que le jour du Sacre. Les Secrétaires du Roi se placèrent sur le banc derrière les Maîtres des Requêtes. Les formes préparées du côté de l'Évangile , derrière celles du Chapitre , furent occupées par les principaux Officiers de Sa Majesté & les Seigneurs de la Cour. Quatre Députés de l'Hôtel de Ville assistèrent à cette cérémonie dans les places qui leur étoient destinées dans le Chœur.

La Reine , Madame , Madame Clotilde , Madame Élisabeth , & les Dames de leur suite , se rendirent dans

la même tribune qu'elles avoient occupée le jour de la cérémonie du Sacre.

Le Nonce du Pape & les Ambassadeurs trouvèrent leurs places dans la tribune qui étoit de l'autre côté; & un nombre considérable de Personnes de distinction se rangèrent sur les amphithéâtres dressés entre les piliers de l'Église.

Tandis que toutes les personnes qui avoient droit ou qui étoient invitées à la cérémonie prenoient leurs places dans l'Église, les Commandeurs, les Chevaliers & les Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, revêtus du grand habit de cérémonie de cet Ordre, s'assemblèrent dans l'appartement du Roi, où le Prévôt vint annoncer à Sa Majesté que tout étoit disposé pour la cérémonie. Alors le Roi ordonna qu'on se mît en marche, ce qui fut exécuté dans l'ordre qui suit.

Les Gardes de la Prévôté de l'Hôtel & le Grand-Prévôt à leur tête.

Les Cent-Suisses de la Garde en habit de cérémonie, tambours battans, drapeaux déployés, leur Capitaine à leur tête.

Les Tambours, Trompettes & Fifres des Ecuries du Roi.

Les six Héraults - d'Armes, vêtus de leur habit de cérémonie.

L'Huissier des Ordres du Roi, en habit de l'Ordre du Saint - Esprit.

Le Hérault des Ordres du Roi, revêtu du même habit.

M. d'Aguesseau, Doyen du Conseil, Commandeur, Prévôt & Maître des Cérémonies, revêtu de son habit & du grand manteau de cérémonie de l'Ordre, ayant à sa droite M. Bertin, Ministre & Secrétaire d'Etat, Grand-Trésorier, & à sa gauche, le Comte de Vergennes, Ministre & Secrétaire d'Etat, Secrétaire des Ordres, vêtus de leurs habits de cérémonie de l'Ordre.

L'Archevêque de Bourges, Chancelier & sur-Intendant des Finances de l'Ordre, vêtu de son habit de cérémonie.

Les Chevaliers, revêtus du grand manteau de l'Ordre, avec le collier par-dessus, marchaient deux à deux. Les Princes du Sang, Chevaliers, marchaient seuls l'un après l'autre.

Le Roi paroissoit en grand habit de l'Ordre, ayant à ses côtés l'Evêque de Senlis, son premier Aumônier, faisant les fonctions de Grand-Aumônier de France, & ses Aumoniers de quartier.

Ensuite les deux Capitaines des Gardes de Sa Majesté, le Grand-Chambellan de France, le Premier-Gentilhomme de la Chambre, le Vicomte de Talaru, destiné à porter la queue du manteau Royal, & plusieurs autres principaux Officiers de la Maison du Roi.

Les deux Huissiers de la Chambre, dans leur habit de cérémonie, portant leurs masses.

Enfin, les six Gardes Ecossois, vêtus comme ils l'étoient au Sacre, marchaient aux deux côtés du Roi.

(*) M. d'Aguesseau s'étant trouvé, à cause d'une attaque de goûte, hors d'état de faire son service, il fut remplacé par M. le Comte de Vergennes.

C'est dans cet ordre, qu'on alla depuis l'appartement de Sa Majesté, au sortir duquel tous ceux qui composoient cette marche se couvrirent la tête, jusqu'au portail de l'Eglise Métropolitaine, où on arriva par la galerie couverte, dont les décorations n'avoient point été changées. On traversa encore, sans se découvrir, la Nef de l'Eglise, qui étoit bordée par les Cent-Suisses, les Tambours, les Trompettes & les Fifres de la grande Ecurie. Les Gardes de la Prévôté restèrent, suivant l'usage, à la porte de l'Eglise.

L'Huissier & le Hérault se découvrirent en arrivant dans le Chœur, ainsi que les quatre Grands-Officiers de l'Ordre, qui s'avancèrent jusqu'au milieu du Chœur, où, après avoir fait les révérences accoutumées, ils allèrent se ranger vis-à-vis leurs sièges, qui étoient des tabourets couverts des houffes de l'Ordre, & placés au bas du Chœur. Le siège du Chancelier étoit devant le Trône du Roi à une certaine distance. Le siège du Maître des Cérémonies, plus avancé, étoit entre celui du Grand-Trésorier à la droite & celui du Secrétaire à la gauche. Le siège du Hérault étoit placé seul plus en avant, & celui de l'Huissier presqu'au milieu du Chœur.

Les Chevaliers entrèrent deux à deux. Après qu'ils eurent fait les révérences d'usage, ils se rangèrent aux côtés du Chœur, chacun vis-à-vis la stalle qu'il devoit occuper pendant les Vêpres, & y restèrent jusqu'à ce que le Roi fût arrivé.

Dès que Sa Majesté fut entrée dans le Chœur, Elle salua l'Autel & puis alla s'asseoir sur son Trône qui étoit placé à droite au bas du Chœur. Les Chevaliers

montèrent aussi-tôt à leurs places. L'Evêque de Senlis faisant les fonctions de Grand-Aumônier, se mit dans une stalle basse au-dessous & à la gauche du Roi, & les Aumôniers du Roi de quartier se placèrent auprès de lui. Les Commandeurs Ecclésiastiques de l'Ordre du Saint-Esprit se placèrent dans le Sanctuaire du côté de l'Épître, sur un banc qui leur étoit destiné, sur la même ligne que le fauteuil de l'Archevêque de Reims Officiant, dont il n'étoit séparé que par le tabouret du Sous-Diacre & le passage nécessaire au service. Les deux Capitaines des Gardes - du - Corps étoient aux deux côtés du fauteuil du Roi. Le Grand-Chambellan de France & le Premier-Gentilhomme de la Chambre étoient de même auprès de Sa Majesté. Les Princes du Sang occupoient les places à la droite du Roi.

Lorsque chacun eut pris séance dans le Chœur, les quatre Grands-Officiers de l'Ordre, précédés du Hérault & de l'Huissier, quittèrent leurs sièges, allèrent vis-à-vis l'Autel faire leurs révérences, & puis retournèrent à leurs places où ils se couvrirent, comme l'avoient fait le Roi & les Chevaliers. Alors le Maître des Cérémonies, précédé du Hérault & de l'Huissier, alla faire une révérence à l'Autel, vint ensuite en faire une autre au Roi, pour savoir de Sa Majesté si l'on commenceroit l'Office. Le Maître des Cérémonies ayant reçu l'ordre, alla le porter à l'Archevêque de Reims, qui dans ce moment étoit à sa place en chappe & en mitre, assisté de MM. de Ganderatz, de la Haye, Blanchemain, d'Estrées, Pouret, de Compiègne, Hufson, Robert & Mauroy, Chapelains ou Clercs de la grande Chapelle du Roi; les

trois premiers faisant Prêtre assistant, Diacre & Sous-Diacre assis sur des tabourets à ses côtés, & les autres debout en surplis, pour faire les différentes fonctions relatives à leur service. M. l'Abbé le Rat, chargé d'y veiller comme Sous-Maître, étoit à proximité, en soutane & manteau long, assis sur un tabouret. M. Bulté, Chapelain de la même Chapelle, étoit à la tribune de la musique.

Les Vêpres furent chantées par les Musiciens de la Métropole. Avant l'Hymne, le Maître des Cérémonies, précédé du Hérault & de l'Huissier, alla faire une révérence au Roi, pour l'avertir de se mettre à genoux & de se découvrir. Il observa la même cérémonie au *Magnificat*, pour avertir Sa Majesté de se lever.

Après que les Vêpres furent achevées & que l'Archevêque de Reims eut dit l'Oraison, les quatre Grands-Officiers de l'Ordre, précédés du Hérault & de l'Huissier, s'avancèrent jusqu'aux marches du Sanctuaire, où ils recommencèrent leurs révérences & allèrent ensuite prendre leurs places sur l'estrade du Trône élevé pour le Roi, près l'Autel du côté de l'Evangile. Le Chancelier près du Trône à la droite, & le Maître des Cérémonies à la gauche : le Grand-Trésorier & le Secrétaire de l'Ordre sur l'estrade après le Chancelier. Le Hérault & l'Huissier au bas de l'estrade après le Maître des Cérémonies, le premier à droite & l'autre à gauche.

Pendant que ces Officiers prenoient leurs nouvelles places, tous les Chevaliers de l'Ordre descendirent de leurs stalles, & s'avancèrent deux à deux jusqu'aux mar-

ches du sanctuaire , où , après avoir fait leurs révérences , ils montèrent au sanctuaire , & se placèrent , suivant leur rang , aux avenues du trône , en observant que les plus éminens en dignité en fussent les plus près.

Alors Sa Majesté descendit du trône au bas du Chœur , où Elle avoit entendu les Vêpres , & marcha à l'Autel , précédée de deux Huissiers portant leurs masses & suivie de l'Evêque de Senlis , qui faisoit les fonctions du Grand-Aumonier de France ; de ses deux Capitaines des Gardes , du Grand-Chambellan , & du Vicomte de Talaru , nommé pour porter la queue du manteau. Les six Gardes de la Manche marchaient aux deux côtés de Sa Majesté.

Le Roi , étant arrivé au sanctuaire , y fit ses révérences , & alla s'asseoir sur son trône près de l'Autel. L'Evêque de Senlis se plaça sur l'estrade à la droite de Sa Majesté , entre le Chancelier & le Grand-Trésorier de l'Ordre.

Dans ce moment , l'Archevêque de Reims sortit de sa place , & s'approcha du trône. On lui apporta un fauteuil qui fut mis sur l'estrade vis-à-vis de Sa Majesté. Lorsque ce Prélat fut assis , il demanda au Roi s'il vouloit signer le serment de l'Ordre du Saint-Esprit qu'il avoit fait à son Sacre. Sa Majesté , ayant consenti , le Secrétaire de l'Ordre le lui présenta à signer , ainsi que la profession de foi , écrite dans un registre , sur lequel les Rois prédécesseurs de Sa Majesté , & les Chevaliers ont tous signé , depuis l'établissement de l'Ordre du Saint-Esprit.

Après cette cérémonie , l'Archevêque de Reims retourna prendre sa place dans le sanctuaire du côté de l'Epitre

l'Épître. Tous les Chevaliers vinrent au trône baiser la main du Roi, chacun selon son rang, de même que les Officiers de l'Ordre, qui eurent cet honneur. Tous se remirent à leurs places.

Aussi-tôt l'Archevêque de Reims entonna le *Veni, Creator*, qui fut continué par les Musiciens de la Métropole.

Alors le Roi descendit de son trône, suivi de tous ceux qui l'y avoient accompagné, & s'arrêta devant le sanctuaire. Sa Majesté y fit ses révérences, & retourna ensuite à son trône, placé au bas du Chœur.

Les Musiciens de la Métropole chanterent (*) les Complies; & lorsqu'elles furent finies, les quatre Grands-Officiers de l'Ordre, précédés du Hérault & de l'Huissier, s'avancèrent au milieu du Chœur jusqu'au sanctuaire, où ils firent leurs révérences, & d'où ils se mirent en marche pour reconduire le Roi dans son appartement. Les Chevaliers descendirent de leurs stalles; & après avoir fait, deux à deux, les révérences d'usage, ils suivirent les Grands-Officiers de l'Ordre. Le Roi descendit en même tems de son trône, & retourna au Palais Archiépiscopal par la même galerie & dans le même ordre qui avoit été observé à son arrivée à l'Eglise.

A son retour, Sa Majesté tint un Chapitre, dans lequel elle nomma Commandeurs de l'Ordre du St.-Esprit M. de Coëtlosquet, ancien Evêque de Limoges, M.

(*) C'est toujours l'Officiant qui commence.

Dillon, Archevêque de Narbonne (*), & Chevaliers de ses Ordres, le Vicomte de la Rochefoucault, le Comte de Talleyrand, le Marquis de Rochechouart, & le Comte de la Roche-Aymon, qui avoient été ôtages de la sainte Ampoule, & le Vicomte de Talaru, qui avoit porté la queue de son manteau à la cérémonie qu'on venoit de faire de sa réception de Grand-Maître Souverain de l'Ordre.

CAVALCADE A L'ABBAYE DE SAINT-REMI.

Nos Rois, après la cérémonie de leur Couronnement, ont coutume d'aller en cavalcade à l'Abbaye de Saint-Remi, où ils entendent la Messe. Le mercredi 14, sur les dix heures, le Roi partit du Palais Archiépiscopal, & se rendit à l'Eglise de ce Monastère dans l'Ordre qui suit.

Dès le matin les Gardes - Françoises & Suisses se mirent en haie, & occuperent les rues par lesquelles Sa Majesté devoit passer.

Les Mousquetaires, ayant à leur tête leurs Officiers, commencerent cette marche brillante.

Ensuite les Chevaux-Légers de la Garde.

Les Gardes de la Prévôté de l'Hôtel marchoient à pied, deux à deux, avec le Grand-Prévôt à leur tête, & à cheval.

(*) Les Ecclésiastiques ne sont pas Chevaliers, & ils ne sont Commandeurs que de l'Ordre du Saint-Esprit, au-lieu que les Laïcs sont Chevaliers des Ordres du Roi.

Plusieurs Seigneurs de la Cour, magnifiquement vêtus & montés sur des chevaux richement harnachés.

Trois chevaux du Roi, dont les équipages étoient couverts de caparaçons de velours bleu, brodés en or & en argent, & menés à la main par des Palfreniers de l'écurie de Sa Majesté.

Douze Pages à cheval, savoir : quatre de la Chambre, quatre de la grande Ecurie, & quatre de la petite Ecurie.

Plusieurs Maréchaux de France & plusieurs Chevaliers des Ordres du Roi, tous à cheval, sans observer de rang entr'eux.

Le Grand-Ecuyer de France marchoit à cheval devant Sa Majesté.

Le Roi, vêtu d'un habit de la plus grande magnificence, montoit un cheval superbement harnaché, dont les rênes étoient tenues par deux Écuyers de Sa Majesté.

Quatre autres Écuyers marchoient à pied autour du Roi.

Les deux Capitaines des Gardes étoient à cheval aux côtés de Sa Majesté.

Les six Gardes Écossais marchoient à pied sur les aîles.

Derrière le Roi, le Grand-Chambellan, le Premier Gentilhomme de la Chambre, & le Premier Ecuyer de Sa Majesté.

MONSIEUR, Monseigneur le Comte d'ARTOIS, & les Princes du Sang qui avoient chacun auprès d'eux un de leurs premiers Officiers.

Les Officiers des Gardes-du-Corps de quartier marchant à la tête du Guet de ces Gardes.

Les Gendarmes de la Garde fermoient la marche.

La Reine, accompagnée de Madame, de Madame Clotilde, de Madame Elisabeth, & des Dames de sa suite, s'étoit rendue à l'Hôtel de M. de Julvécourt, Président de la commission, rue Saint-Denys, pour voir passer le Roi & son brillant cortège.

Sa Majesté après avoir traversé, au bruit des vives acclamations du Peuple, la grande rue qui conduit à Saint-Reni, fut reçue à la porte de l'Eglise de cette Abbaye par tous les Religieux, revêtus de chappes, ayant à leur tête le Grand-Prieur qui fit au Roi cette harangue :

SIRE,

Ne régner que pour couronner la justice, donner à ses desirs des bornes moins étendues que celles de sa puissance, ne faire connoître son pouvoir à ses Sujets que par le nombre de ses bienfaits, être plus jaloux du nom de père de sa patrie que du titre glorieux de conquérant, & moins sensible aux acclamations qui suivent les triomphes qu'aux bénédictions d'un Peuple soulagé dans sa misère ; c'est la parfaite image du Prince accompli : c'est en même-tems, SIRE, le portrait le plus naturel & le plus vrai que l'on puisse faire de VOTRE MAJESTÉ ; c'est celui dont tous les traits sont gravés dans les Édits qui sont émanés du Trône.

depuis que Vous y êtes monté. Ils tendent tous à remédier efficacement aux maux intérieurs de l'État, à en bannir le trouble & la discorde, à protéger le commerce, à exciter l'émulation dans les arts, à favoriser l'agriculture, à répandre la lumière en protégeant les sciences & ceux qui les cultivent.

Fasse le Ciel que nous jouissions long-tems d'une réalité aussi avantageuse ! Puisse un règne fondé sur des espérances aussi flatteuses, établi sur des promesses aussi solides, consacré par des cérémonies aussi augustes & aussi saintes, être aussi long qu'il doit être heureux ! Puisse les jours de VOTRE MAJESTÉ être prolongés jusqu'au terme le plus reculé que Dieu ait assigné à la vie des hommes; que le Dieu, puissant protecteur du Peuple d'Israël, multiplie ses bénédictions sur votre Personne sacrée, en vous donnant un digne héritier de vos vertus qui partage avec vous notre amour & nos respects : ce sont les vœux ardens que nous allons porter, & que nous ne cesserons désormais de porter aux pieds de l'Apôtre de la France pour qu'il les fasse parvenir jusqu'au Trône du Roi des Rois. Nous vous supplions, SIRE, de vouloir bien les agréer comme les marques les plus authentiques du respect le plus profond, de la fidélité la plus inviolable & de la soumission la plus parfaite, dont la Congrégation de Saint-Maur a toujours fait une profession expresse envers le Trône; daignez lui accorder la seule grâce dont elle soit jalouse, parce qu'elle est aussi la seule qui puisse lui rendre son ancien lustre & son ancienne vigueur, l'honneur de votre protection Royale; daignez l'accorder en particulier à ce Monastère, l'un des plus favorisés par vos illustres Ancêtres & auquel il sem-

ble suffire d'avoir éprouvé des malheurs pour avoir quelques droits d'y prétendre.

Après ce compliment, Sa Majesté entra dans le chœur, où Elle entendit une Messe basse qui fut dite par le Cardinal de la Roche-Aymon, Grand-Aumonier, des mains duquel Elle reçut la communion.

NEUVAINÉ DU ROI A SAINT - MARCOUL.

Aussi-tôt que la messe d'action de graces, qui fut dite par un Chapelain, fut finie, le Roi alla faire sa priere devant la châsse de Saint - Marcoul, placée près de l'Autel du côté de l'Epitre.

Ce fut le 6 Juin, avant l'arrivée du Roi à Reims, que la châsse de Saint-Marcoul fut transférée du Monastère de Corbény à l'Eglise de Saint-Remi, en exécution des ordres de Sa Majesté, renfermés dans une lettre de cachet, qu'adressa aux Religieux de cette Abbaye M. le Duc de la Vrillière: voici la copie de ces deux lettres.

LETTRE DU DUC DE LA VRILLIERE.

A Versailles, &c.

MES RÉVÉRENDIS PÈRES,

L'intention du Roi étant que la Châsse des Reliques de Saint-Marcoul soit apportée dans votre Église le 22 du mois prochain, je joins ici la Lettre que le Roi écrit à votre Chapitre pour cet objet. Vous voudrez bien m'en

ET DU COURONNEMENT DE LOUIS XVI. 103
accuser la réception, afin que je puisse rendre compte à
SA MAJESTÉ de l'exécution de ses ordres.

Je suis très-parfaitement,

MES RÉVÉRENDIS PÈRES,

Votre très-humble & très-
affectionné Serviteur,
LE DUC DE LA VRIILLIÈRE.

COPIE DE LA LETTRE DE CACHET.

DE PAR LE ROI.

Chers & bien Amés, Nous avons espéré nous rendre à Saint-Marcoul après la cérémonie de notre Sacre, & de remplir dans ce pèlerinage, à l'exemple des Rois nos prédécesseurs, toutes les œuvres de piété accoutumées; mais le Sieur Rouillé d'Orfeuil, Intendant de notre Province de Champagne, s'étant rendu près de Nous pour nous représenter, de la part de la Province, que les chemins étoient impraticables & le passage de la rivière peu sûr, Nous avons bien voulu nous rendre aux prières de la Province sur les inconvéniens du voyage. Cependant, ne voulant manquer à aucune des dévotions qui s'observent en cette occasion, Nous voulons & ordonnons que la Châsse des Reliques de Saint-Marcoul soit apportée dans l'Église de l'Abbaye de Saint-Remi de Reims, avec toute la décence convenable, ainsi qu'il en a été usé d'autres fois; vous donnant avis que Nous nous y rendrons le 14 de ce mois, pour remplir tous les exercices de piété & de charité pratiqués

par les Rois nos prédécesseurs. Car tel est notre plaisir.
Donné à Versailles, &c. Signé, LOUIS.

Signé, PHELIPPEAUX.

Et sur le repli, a nos chers & bien-amés, les Prieur, Religieux de l'Abbaye de Saint-Remi de Reims.

Le Grand-Prieur de l'Abbaye de Saint-Remi ayant répondu à Monsieur le Duc de la Vrillière que l'on se conformeroit à la volonté du Roi, & notifié cette lettre - de - cachet aux Religieux du Monastère de Corbény (*), la châsse de Saint-Marcoul fut apportée processionnellement à Reims au jour indiqué. La procession étoit composée d'environ cinquante personnes, tant Chantres ou Choristes, que des Habitans des lieux de Corbény, de Thil, & de Saint-Thierry, revêtus, pour la plupart, d'aubes, & les autres de surplis. Le Curé de Saint-Thierry y assista en habit de chœur. Le Sous-Prieur de l'Abbaye de Saint-Remi de Reims, député par le Grand-Prieur de cette Abbaye au Prieuré de Corbény pour en transférer la châsse, étoit revêtu d'une chappe. Les reliques furent portées sur un brancard, surmonté d'un petit dais de velours cramoisi, orné des écussons de France & de Navarre, brodés en or.

Dès que la procession fut arrivée à la porte de Mars, la châsse fut posée sur une crédence couverte d'un tapis,

(*) Bourg considérable à six lieues de Reims. C'est un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Saint-Remi. Des Religieux que le Grand-Prieur y envoie de sa Maison, desservent l'Eglise & en régissent les biens.

vis-à-vis la croix de l'ancien cimetièrre de la Ville. Quelques instans après les Officiers du Bailliage de Saint-Remi, vêtus de leurs robes, & précédés de deux Sergens de la Jurisdiction, se rendirent en cet endroit. Ensuite le Prieur & les Religieux de l'Abbaye de Saint-Remi y arriverent processionnellement. Aussitôt que les Habitans de Corbény virent leur premiere Bannière, ils se chargerent de la châsse, & la Procession entra dans la Ville dans l'ordre suivant.

Un Officier & un Cavalier de la Maréchaussée de Reims, les Chantres & les Choristes des Paroisses de Corbény, de Thil, & de Saint-Thierry; les Peres Minimes qui formoient une ligne à droite & à gauche, précédés de leur croix; les Religieux des Abbayes de Saint-Remi & de Saint-Nicaise, précédés de la croix de Saint-Remi; deux de ces Religieux, en aube & en chappe, tenoient le chœur. Au milieu de la procession, immédiatement devant la châsse, Dom Henri, Sous-Prieur, suivi du Grand-Prieur de St.-Remi, tous deux en aube & en chappe. Derrière la châsse, les Officiers du Bailliage de Saint-Remi, précédés des Sergens de la Jurisdiction. Des deux côtés les habitans de Corbény, de Thil & de Saint-Thierry qui se relevoient alternativement pour porter la Châsse. Ils étoient suivis par deux Gardes-Chasses & Bois de Corbény, vêtus de leur uniforme & armés de fusils. Deux Cavaliers de Maréchaussée, à cheval, fermoient cette marche.

Lorsque la procession, précédée & suivie d'un très-grand nombre de personnes que la dévotion y avoit attirées, fut entrée dans l'Eglise de Saint-Remi, on plaça

la Châsse dans le Chœur, près du Candelabre, pour y rester jusqu'après le Sacre du Roi. Les Religieux terminèrent la cérémonie par chanter le *Te Deum*.

La Neuvaine que le Roi venoit de commencer devant les Reliques de Saint - Marcoul, ayant été continuée & achevée le 22, par M. l'Abbé de Gain de Montagnac, Aumônier de quartier, assisté de M. Bégon, Chapelain du Roi, la Châsse a été reportée le Samedi 24 du même mois dans l'Eglise de Corbény qui lui est dédiée, & l'on observa à peu-près les mêmes cérémonies & le même ordre dans la marche au retour, que lors de sa translation.

LE TOUCHER DES ÉCROUELLES.

QUAND le Roi eut commencé sa neuvaine, on revêtit Sa Majesté du Manteau & du Collier de l'Ordre du Saint-Esprit. Ensuite le Roi fut conduit dans le parc de l'Abbaye pour y toucher les malades des écrouelles, qui se trouvèrent rangés dans les allées de ce parc, au nombre de deux-mille quatre-cents. Sa Majesté étoit accompagnée de MONSIEUR, de Monseigneur le Comte d'Artois, du Duc d'Orléans, du Duc de Chartres, du Prince de Condé, du Duc de Bourbon & d'un grand nombre de Seigneurs & de Grands Officiers.

Le cortège étoit précédé des Gardes de la Prévôté de l'Hôtel, des Cent-Suisses de la Garde & des Gardes-du-Corps. Les deux Huissiers de la Chambre, portant leurs Masses, marchaient devant Sa Majesté qu'entouroient les six Gardes Ecossois. Le premier Médecin & plusieurs Médecins & Chirurgiens du Roi, étoient devant Sa Majesté qui avoit à ses côtés ses deux Capitaines des Gardes.

La pieuse cérémonie commença dès que le Roi fut arrivé. Le premier Médecin appuyoit sa main sur la tête de chacun des Malades, dont un des Capitaines des Gardes tenoit les mains jointes. Le Roi, la tête découverte, les touchoit, en étendant la main droite, du front au menton, & d'une joue à l'autre, formant le signe de la croix, & prononçant ces paroles : *Dieu te guérisse ; le Roi te touche.*

Le Grand-Aumônier, qui étoit toujours auprès de Sa Majesté pendant la cérémonie, distribua, par ses ordres, des aumônes aux malades qui furent touchés.

Trois Chefs de Gobelet se trouvoient à l'endroit où finissoit le dernier rang des malades que Sa Majesté avoit touchés, ayant trois serviettes fraisées & mouillées différemment, qu'ils tenoient entre deux assiettes d'or, dont le Roi se lavoit les mains. La première serviette, imbibée de vinaigre, lui étoit présentée par Monsieur ; la seconde, mouillée d'eau commune, par Monseigneur le Comte d'Artois ; & la troisième, trempée d'eau de fleurs d'orange, par M. le Duc d'Orléans.

Après le toucher des malades, le Roi rentra dans l'Eglise, & fit sa prière auprès de la châsse de Saint-Remi, que l'on avoit tirée de son tombeau & placée dans le Chœur du côté de l'Evangile.

Pendant ce tems-là, les troupes de la Maison du Roi se mirent en marche, & Sa Majesté, au milieu d'un peuple immense qui témoignoit les transports de sa joie, retourna dans le même ordre au Palais Archiépiscopal, & par les mêmes rues où les Gardes-Françoises & Suisses étoient restées en haie & sous les armes.

Ce même jour, pendant que le Roi étoit à Saint-Remi, la Reine, Madame, Madame Clotilde & Madame Elisabeth, allèrent entendre la messe à l'Abbaye de Saint-Nicaise, & furent reçues à la porte de l'Eglise de cette Abbaye par les Religieux, & le Grand-Prieur adressa à Sa Majesté le discours suivant :

MADAME,

Les François, dont vous avez gagné à juste titre le cœur, ne font tous qu'un seul & même vœu pour le bonheur de VOTRE MAJESTÉ, c'est de la voir couler des jours heureux, & donner bien-tôt à la France un Prince qui soit le digne héritier de la bienfaisance d'une grande Reine, dont les sentimens d'humanité égalent la noblesse de la naissance, & qui retrace en sa Personne les hautes vertus de l'auguste Monarque, qui partage avec Vous, MADAME, nos hommages & notre vénération.

DÉLIVRANCE DES PRISONNIERS.

A cette religieuse cérémonie, succéda un acte de clémence, digne du cœur bienfaisant de Sa Majesté, & qui annonce la puissance souveraine de nos Rois. C'est une coutume très-ancienne, que les Rois, après leur Sacre, accordent un pardon général aux criminels que renferment les prisons de la ville de Reims. Tous néanmoins n'ont point part à cette grace. Les coupables qui sont exceptés, parce que leurs crimes sont jugés irrémissibles, sont ceux qui ont commis le duel, le vol de grand chemin, le crime de lèse-Majesté divine & humaine, des empoisonnemens, le rapt, le viol, les faux mon-

royeurs , les incendiaires avec dessein prémédité , les assassins de guet-à-pens , les faux-sauniers , contrebandiers en attroupement avec port d'armes , ceux qui sont condamnés à garder la prison par les Maréchaux de France , les Officiers de Justice convaincus de faux , les déserteurs , & les prisonniers pour amendes au profit du Roi.

Ce fut en vertu d'une commission du Grand-Sceau , datée de Versailles du 25 Mai , que MM. Guéau de Réverfaux, Joly de Fleury, Bignon , & de Brou , Maîtres des Requêtes , furent nommés pour interroger , en présence du Grand-Aumônier , les Prisonniers , tant forcés que volontaires , qui se trouvoient dans les prisons de Reims. Ces prisonniers étoient au nombre de cent-cinquante. Cent douze obtinrent leur grace , & furent présentés par le Grand - Aumônier à Sa Majesté qui leur fit distribuer vingt-quatre livres à chacun. Aussitôt on leur expédia des sauf-conduits , à la charge par eux d'obtenir dans trois mois des Lettres du Grand-Sceau , pour jouir pleinement de la grâce que le Roi leur avoit accordée à l'occasion de son Sacre.

Ce même jour , l'après-midi , Sa Majesté fut se promener au cours , & alla jusqu'au camp de ses Gardes-Françoises & de ses Gardes-Suisses. Une multitude nombreuse témoigna partout quel sentiment d'allégresse lui inspiroit la présence de son auguste Maître.

Le Jeudi 15 Juin.

PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU.

Leurs Majestés, accompagnées de Monsieur, de Madame, de Monseigneur le Comte d'Artois , de Madame Clo-

tilde , du Duc de Chartres , du Prince de Condé , du Duc de Bourbon , ainsi que de la Duchesse de Bourbon , & des Seigneurs & Dames de la Cour , suivirent la Procession. Les Troupes avoient pris les armes , & étoient rangées en haie dans les rues où le Roi devoit passer. Leurs Majestés , ainsi que toute la Famille Royale , assistèrent à la Grand'-Messe & au Salut.

RETOUR DU ROI A VERSAILLES.

Le Vendredi 16 Juin , jour fixé du départ du Roi de la ville de Reims , Sa Majesté , après avoir entendu la Messe dans la Chapelle du Palais Archiépiscopeal , monta en carrosse , vers les deux heures après midi , & fut accompagnée de Monsieur , de Monseigneur le Comte d'Artois & des Princes du Sang.

Comme les Officiers Municipaux étoient assemblés à l'Hôtel-de-Ville , & qu'ils se dispoisoient à se rendre à la dernière barrière de la porte de Vesle , pour se trouver au passage de Leurs Majestés , l'Intendant de Champagne arriva à l'Hôtel-de-Ville , & dit à la compagnie , qu'il s'empressoit de venir lui faire part des nouvelles bontés de Leurs Majestés ; qu'ayant été au Louvre pour prendre leur dernier ordre , le Roi lui avoit dit en se servant de ces termes : « M. l'Intendant , on ne peut être plus satisfait que je le suis des Habitans de la Ville de Reims , » tout s'est très-bien passé ici , & je suis content de » l'ordre que vous y avez mis ; je vous charge de le » témoigner à l'Hôtel-de-Ville ».

M. l'Intendant ajouta , qu'ayant été admis à l'audience de la Reine , Sa Majesté lui avoit dit : « M. d'Orfeuil ,

» vous vous êtes donné bien de la peine , mais vous
» devez être content , car nous le sommes beaucoup ;
» tout s'est passé à merveille : je vous charge de dire à
» toute la Champagne , & sur-tout à la Ville de Reims ,
» combien nous sommes satisfaits ».

Le Conseil de la Ville alla ensuite à la dernière barrière des Fauxbourgs , y attendre le passage successif de Leurs Majestés , auxquelles il fut présenté par M. le Duc de Bourbon & M. l'Intendant. Le Roi & la Reine eurent la bonté de s'arrêter & de confirmer ce que M. d'Orfeuil leur avoit dit de leur part.

Ce même jour , le Roi arriva à Compiègne , pour y rester jusqu'au lundi 19 , que Sa Majesté retourna à Versailles. Madame Clotilde & Madame Elifabeth s'y rendirent le matin. La Reine , accompagnée de Madame & des Dames de sa Cour , y arriva le soir.

C'est ainsi que cette fête solennelle du Sacre & du Couronnement de Louis XVI a été célébrée , avec autant d'édification , que d'allégresse & de magnificence. Le plus bel ordre & la meilleure police y ont prévenu tous les abus & procuré l'abondance en toute manière. Le zèle des Bourgeois de Reims , à remplir avec le plus noble défintéressement tous les devoirs de l'hospitalité , mérite sans doute beaucoup de reconnoissance & les plus justes éloges. Enfin , si les Princes , les Grands , la Cour & le Peuple , ont fait éclater les transports de leur joie & de leur tendresse pour leur Roi dans cette importante occasion ; Sa Majesté , à son tour , a daigné témoigner , par son air de satisfaction & de bonté , combien Elle étoit pénétrée de ce sentiment précieux que lui inspiroit la félicité publique.

Cette pompeuse cérémonie ne pouvoit manquer de trouver des Poètes qui la chantassent. Je dois au zèle qui les a conduits, de placer ici quelques morceaux des quatre pièces de vers qui sont parvenues à ma connoissance. Le sujet par lui-même & le desir de bien faire de la part des Auteurs ont toujours le droit d'intéresser.

LE SACRE DE LOUIS XVI,

*Par M. l'Abbé Jacquin, Chanoine de l'Eglise de Reims,
Ancien Recteur de l'Université de Paris.*

· · · · ·
BEAUX Esprits dont ce siècle abonde,
Nouveaux Docteurs du genre humain,
Venez, Législateurs du monde,
Contemplez votre Souverain :
Voyez-le dans le Sanctuaire,
Le front abaissé sur la terre,
Le cœur saisi d'un saint effroi.
« Agréez, Seigneur, mon offrande,
» Dit-il, écoutez ma demande ;
» Règnez sur mon Peuple & sur moi.

· · · · ·
QUEL concours de voix éclatantes
S'élevant dès le saint parvis,

ET DU COURONNEMENT DE LOUIS XVI. II 2

De ces voûtes retentissantes
Fait trembler les vastes lambris
Transporté d'une tendre ivresse
Chacun par des cris d'allégresse
Brûlé de signaler sa foi :
L'airain mugit, le bronze tonne,
Et dans les airs au loin résonne
VIVE LE ROI, VIVE LE ROI.
&c. &c. &c.

LE SACRE DE LOUIS XVI.

*Ode présentée au Roi, par M. Havé, Avocat au
Parlement.*

: : : : :
: : : : :
: : : : :
A peine au printems de son âge,
A peine assis au rang des Rois,
Il ne captive notre hommage
Que par de bienfaisantes loix (*):
Le plus beau droit de sa Couronne,
Que son cœur seul ambitionne,
Est de régner comme TIRUS ;
Au pied des Autels en ce Temple ;
Il jure de donner l'exemple
Des plus héroïques vertus.



RELIGION, source éternelle
Des biens de la Divinité ,

(*) L'Edit du mois de Mai 1774.

Toi, dont la splendeur immortelle
 Eclate sur la royauté,
 Aujourd'hui la France t'implore;
 D'un Roi prosterné qui t'adore,
 Montre-toi l'unique soutien;
 De tes dons, avec abondance,
 Sur Louis verse l'influence;
 Son empire sera le tien.



LONG-TEMPS de la terre exilée
 Par de funestes attentats,
 A la Justice rassurée,
 Louis découvre ses Etats:
 De l'honneur compagne fidelle,
 La Vérité vient auprès d'elle
 Partager ses nobles travaux:
 Nos mœurs, par le luxe flétries,
 Ne feront plus assujetties
 A des paradoxes nouveaux.
 &c. &c. &c.

*Les trois strophes suivantes sont prises de l'Ode à l'occasion
 du Sacre de LOUIS XVI, par M. de Loche, Chanoine
 de l'Eglise de Reims.*

.

ENVAIN la multitude éparse
 Sur les deux rives du Cydnus

ET DU COURONNEMENT DE LOUIS XVI. 115

Se plaît à voir, au port de Tharse,
Aborder une autre Vénus.
Je ne vois sur la nef impure,
Qu'une Reine impie & parjure,
Offrant ses coupables appas:
Celle que la France idolâtre,
Sait, aux charmes de Cléopâtre,
Joindre les vertus de Pallas.



.
.

VAINQUEURS, montez au Capitole;
Attachez les Rois à vos chars:
Votre éclat funeste & frivole
Frappe, mais blesse mes regards.
Sur les bords heureux de la Vesse
Un triomphe plus beau m'appelle;
Il flatte autant qu'il éblouit.
Un fleuve embellit les campagnes;
Le torrent qui vient des montagnes,
Les ravage & s'évanouit.



Déjà la trompette sacrée
Eclate, &, secondant nos vœux,
Fait mugir la voûte éthérée
De sons bruians & pompeux.
Sortant des mers, l'aimable aurore,
Des plus purs rayons se colore,

Pour annoncer un si beau jour.
 Hâtons-nous. La fête commence.
 Allons cimenter l'alliance
 De la Justice & de l'Amour.
 &c. &c. &c.

VERS AU ROI ET A LA NATION,

Par le Pere Dehaye, Minime.

• • • • •
 • • • • •

FRANÇOIS, qu'il est flatteur de te donner la loi!
 Que le devoir saint & sublime
 D'user, pour ton bonheur, d'un pouvoir légitime,
 Est doux à remplir avec toi!
 Et quel plaisir d'aimer un Peuple magnanime
 Qui fait si bien aimer son Roi!
 O bon Peuple! as-tu pu mériter ta misère?
 Pour quel crime les cieus se font-ils irrités?
 Qui rend les élémens ennemis de la terre?
 Le bonheur fuit de nos Cités;
 Il semble qu'une main sévère
 Sur nos riches climats, sur nos champs si vantés,
 Verse un déluge de colère,
 Pour nous anéantir sous nos calamités,



CELUI qui donne aux Rois l'empire sur les hommes,
 S'est réservé celui des tems & des saisons.

ET DU COURONNEMENT DE LOUIS XVI. 117

Peuvent-ils commander dans d'orgueilleux diplômes ,

A nos côteaux d'être féconds ,

Aux champs de se couvrir d'abondantes moissons ?

Ne sont-ils pas ce que nous sommes ?

O fardeau de l'Empire ! ô sort des SOUVERAINS

Ils ont le pouvoir dans leurs mains ;

Le Sujet , qui gémit , ne croit point aux obstacles ;

Le Sage , le Héros , doit forcer les destins ;

Et les Rois ne sont Grands qu'à force de miracles ;



Louis voit ses devoirs & ne s'étonne pas ,

Son jeune cœur se monte à la hauteur du Trône :

D'un front majestueux , il adresse ses pas

Vers cet Autel auguste où l'attend la Couronne.

Quel trouble le saisit ? Quels sont ces mouvemens ?

Un saint enthousiasme a passé dans son ame ;

Une céleste ardeur , un feu divin l'enflamme.

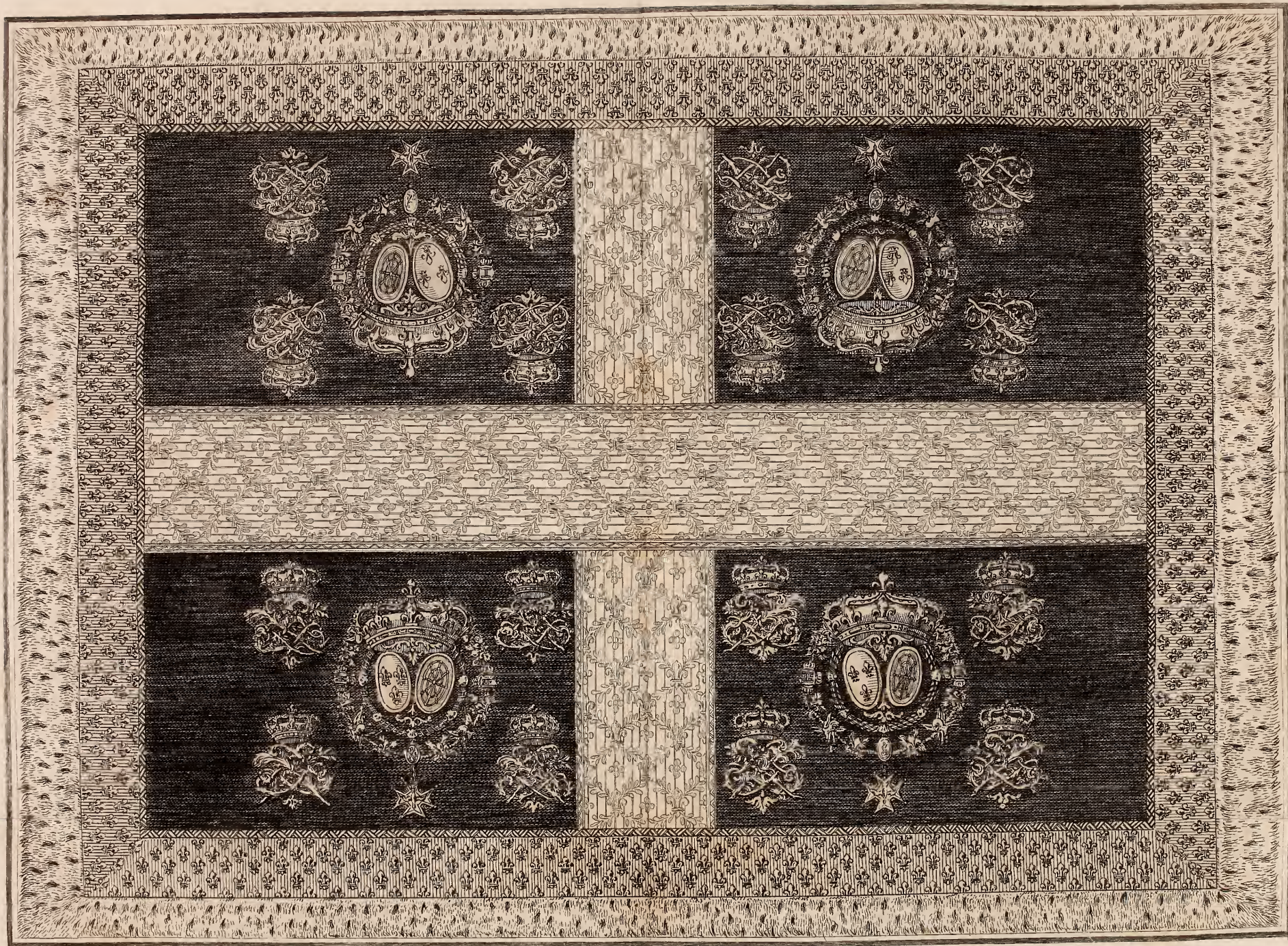
&c. &. &c.

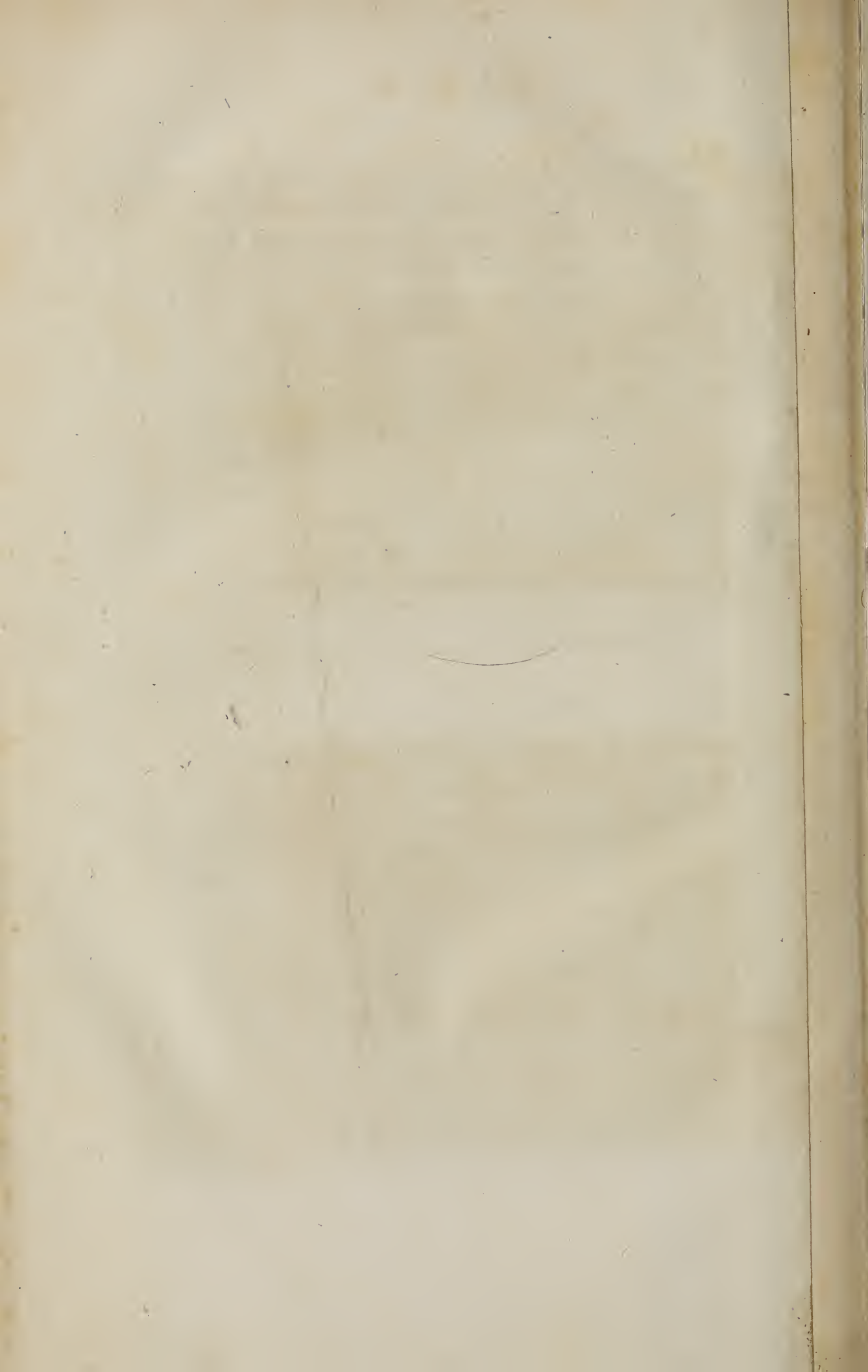
Concluons ce Journal Historique par la Relation d'une cérémonie dont la première date est très-ancienne & dont le sujet est bien propre à faire naître les réflexions les plus sérieuses & les plus importantes. Nous suivrons dans le récit l'extrait du Procès-verbal dressé par les Chanoines du Chapitre Royal d'Aix-la-Chapelle , qui , conformément à l'usage , ont célébré dans leur Eglise un service solennel pour le feu Roi Louis XV , & chanté ensuite le *Te deum* en actions de grâces du Sacre & du Couronnement de Sa Majesté LOUIS XVI.

Le 23 Juin, M. Papillon de la Ferté, Intendant, Contrôleur-Général de l'Argenterie, Menus Plaisirs & Affaires de la Chambre du Roi, & Intendant-Honoraire de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, s'étant rendu, par ordre de Sa Majesté, à Aix-la-Chapelle, fit annoncer son arrivée au Chapitre, & alla ensuite notifier aux Chanoines, assemblés dans l'Hôtel de M. le Doyen, que la cérémonie du Sacre & du Couronnement du Roi de France LOUIS XVI venoit d'être solemnisée dans la Ville de Reims, avec toute la magnificence possible & à la plus grande satisfaction d'un Peuple immense, qui n'avoit cessé d'élever au Ciel ses vœux les plus touchans pour la prospérité de son nouveau Maître & la conservation de son auguste Reine, dont la présence avoit mis le comble à l'allégresse publique.

Ensuite M. Papillon de la Ferté, après avoir remis la lettre adressée par le Roi au Chapitre, dit que Sa Majesté l'avoit envoyé pour lui présenter le drap mortuaire tel que les Rois de France, après leur Sacre, ont coutume d'en faire don à l'Eglise Royale d'Aix-la-Chapelle, afin d'y honorer le tombeau de l'Empereur Charlemagne, & d'y faire célébrer, suivant l'ancien usage, les obsèques du feu Roi, de très-glorieuse mémoire.

Le lendemain 24, le Chapitre s'étant assemblé dans le lieu ordinaire de ses délibérations capitulaires, députa deux Chanoines vers M. Papillon de la Ferté, qui le complimentèrent & l'assurèrent que ce seroit avec reconnaissance que, le lundi 26, le Chapitre recevroit le drap mortuaire, & que les ordres de tout préparer pour la cérémonie des obsèques étoient donnés.





En conséquence, le lundi matin, le Chapitre envoya à M. Papillon de la Ferté trois carrosses, un pour le transport du drap mortuaire, le second dans lequel M. Papillon de la Ferté devoit monter, & le troisième qui étoit destiné aux personnes de sa suite. Ce convoi, qui traversa la Place de l'Hôtel de Ville, où un détachement de Troupes, avec les Officiers à la tête, se trouva posté sous les armes, marcha au son de la grosse cloche & se rendit à la grande porte de l'Eglise Royale, où le Doyen & le Chantre, qui précédoient les Chanoines qui restèrent sous le portique, allèrent recevoir M. l'Envoyé. Quatre personnes, nommées par M. Papillon de la Ferté, remirent le drap mortuaire entre les mains de six Chapelains du Chapitre. Alors M. Papillon de la Ferté adressa au Doyen, au Chantre & au Chapitre le discours suivant.

« MESSIEURS,

» *Appelé, par la naissance, au Trône de ses pères,*
 » *le Roi, mon maître, se fait gloire d'avoir également*
 » *hérité des vertus & de la piété des Rois ses prédécesseurs :*
 » *il vient de recevoir l'onction sainte au pied des Autels,*
 » *& s'est fait couronner aux acclamations d'un Peuple im-*
 » *mense, dont il assure le bonheur ; son premier soin, après*
 » *cette auguste cérémonie, a été de donner une preuve*
 » *éclatante de sa reconnoissance envers le Tout-Puissant,*
 » *qui l'a placé à la tête d'un grand Empire, & , à l'exemple*
 » *des Rois, ses illustres ancêtres, il m'a ordonné de vous*
 » *présenter ce poële Royal, pour être déposé sur le tombeau*
 » *de l'Empereur Charlemagne, dont SA MAJESTÉ*
 » *porte le Sceptre & la Couronne. C'est un hommage que*

» la France doit à ce Monarque, qui, après avoir éclairé
 » son siècle, par les Loix les plus sages, est devenu le
 » modèle de tous les Princes qui, comme lui, regardent
 » la justice comme le premier devoir de la Souveraineté.

» Choisi par le Roi, mon auguste maître, pour remplir
 » cette mission, je suis très-honoré de ce que SA MAJESTÉ
 » a bien voulu jeter les yeux sur moi, & je me trouve
 » très-heureux de lui servir en ce moment d'Interprète, &
 » d'avoir, MESSIEURS, à vous assurer, en son nom,
 » de toute sa bienveillance Royale & de son affection par-
 » ticulière, sur lesquelles vous pouvez compter en toutes
 » occasions.

M. le Baron de Bierens, très-Révérénd Doyen,
 répondit :

« MONSIEUR,

» Rien de plus consolant, ni de plus relevant pour cette
 » Basilique, que de recevoir ce poële Royal, que SA
 » MAJESTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE, par reconnois-
 » sance envers le Tout-Puissant, des graces singulières
 » qu'il lui a plu de départir sur Elle en son Sacre, solem-
 » nellement célébré à Reims, le 22 de ce mois, a bien
 » voulu, à l'exemple de ses glorieux prédécesseurs, nous
 » faire adresser, par ses Lettres Clémentissimes, datées de
 » Reims le jour d'après, pour être déposé sur le tombeau
 » de Charlemagne, dont les saints ossemens sont conservés
 » en cette Basilique, avec toute l'attention due à la garde
 » d'un aussi grand Trésor respecté & vénéré d'un chacun.
 » Sensibles à ces intentions de SA MAJESTÉ, &

» assurés , par ce gage , de sa bienveillance Royale, Nous
» le recevons avec le respect le plus profond pour le re-
» mettre à sa destination.

» Nous vous prions , MONSIEUR , de vouloir
» informer SA MAJESTÉ des derniers honneurs qu'à
» cette occasion Nous nous faisons un devoir de rendre à
» la très-glorieuse Mémoire de son Ayeul le ROY
» LOUIS XV , comme aussi du Service solennel , suivi
» du Te Deum , en actions de graces pour le Sacre heu-
» reusement passé.

» Et de plus , de vouloir assurer SA MAJESTÉ qu'à
» tout jamais Nous ne cesserons de prier le Dieu des
» Armées , pour la prospérité de la France & pour la
» précieuse conservation de SA MAJESTÉ & de la Fa-
» mille Royale.

» En outre , très-charmés , MONSIEUR , du choix
» qu'il a plu à SA MAJESTÉ de faire de votre Per-
» sonne pour cette mission , Nous prendrons à tâche de
» vous témoigner jusqu'à quel point elle nous est agréable
» pour nous attirer & mériter pour toujours vos attentions.

M. Papillon de la Ferté, devant qui on portoit le drap mortuaire , entra dans l'Église , marchant entre le Doyen & le Chantre , & se rendit à l'Autel privilégié de Notre-Dame , sur lequel on posa , pour quelques momens , le drap mortuaire. Après quelques prières , le drap mortuaire fut porté dans le Chœur , où on l'étendit sur le riche catafalque que le Chapitre y avoit fait dresser sur la tombe d'Otton III.

Messieurs du Chapitre, après avoir fait voir à M. Papillon de la Ferté le trésor & les antiquités de leur Eglise, le reconduisirent jusqu'à sa voiture.

Le mardi 27, jour indiqué pour chanter les Vigiles du Service solemnel qui devoit être célébré le lendemain, deux Chanoines, accompagnés du Syndic & du Secrétaire du Chapitre, vinrent sur les trois heures après-midi, à l'Hôtel de M. Papillon de la Ferté, qui, en manteau de grand deuil, se rendit aussitôt, à leur invitation, à l'Eglise Royale. Le Syndic & le Secrétaire du Chapitre étoient dans la première voiture; les deux Chanoines députés, dans la seconde. Dans la troisième, étoit M. l'Envoyé, qui fut reçu à la grande porte de l'Eglise par le Doyen & le Chantre, qui le conduisirent d'abord à l'Autel de la Vierge pour y faire sa prière, & ensuite au fauteuil qui lui avoit été préparé sur un tapis de pied, devant un prié-Dieu couvert de velours noir, près la première colonne d'airain du côté droit de l'Autel.

Le catafalque étoit chargé des armoiries de France, & orné d'un grand nombre de chandeliers d'argent, de lampes, de lustres, & de torches funéraires. Le Chœur étoit tendu de tapisseries de drap noir, sur lesquelles étoient appliqués les écussons du Roi. Les Bourguemestres & Echevins occupoient une partie des stalles hautes du côté de l'Epître. Le Grand-Mayeur étoit placé du côté de l'Evangile. L'Eglise étoit remplie d'un nombre considérable de personnes qui avoient été invitées.

Quand les Vigiles eurent été chantées, avec beaucoup de solemnité, au son des cloches de toutes les Paroisses & de tous les Monastères de la Ville, M. Papillon de

la Ferté fut reconduit, avec les mêmes cérémonies que la veille, par le Doyen & le Chantre du Chapitre, & puis avec le même cortège jusqu'à son Hôtel.

Le lendemain, mercredi 28, la Messe solennelle pour le repos de l'ame de LOUIS XV fut chantée en musique. Le Doyen du Chapitre officia. Les mêmes cérémonies que l'on avoit gardées les jours précédens, furent observées pour conduire à l'Eglise & ramener à son Hôtel M. l'Envoyé, au son de toutes les cloches de la Ville.

Le Chapitre Royal, ayant arrêté de donner une marque particuliere de son attachement respectueux pour la personne de Sa Majesté très-chrétienne le Roi LOUIS XVI, ordonna que le jeudi 29, on célébreroit dans son Eglise un Service solennel, suivi d'un *Te Deum* qui seroit chanté en actions de graces de l'heureux évènement de son Sacre. Les Députés du Chapitre firent part de leur délibération à M. Papillon de la Ferté, qui, ayant accepté, au nom du Roi son Maître, cet hommage du Chapitre, l'assura en même tems qu'il auroit l'honneur d'en rendre compte à Sa Majesté.

Le Jeudi, sur les dix heures du matin, on vint chercher M. Papillon de la Ferté, toujours avec le même cérémonial, & on le conduisit à l'Eglise, où le Saint-Sacrement étoit exposé. Il commença par faire sa prière à la Vierge, & de-là il se rendit au prié-Dieu qui lui avoit été préparé, & assista à la Messe & au *Te Deum*, qui furent chantés en musique. Les Ministres Étrangers & les différens Corps de la Ville s'y trouvèrent. On donna l'encens à M. Papillon de la Ferté, ainsi que le Livre des

Evangelies & la Paix à baiser. Il y eut un concours de peuple très-considérable.

Le même jour le Chapitre donna à M. Papillon de la Ferté un repas somptueux dans l'Hôtel de M. le Doyen, où les Chanoines lui firent les honneurs, ainsi qu'aux Ministres étrangers, & à plusieurs personnes de distinction qu'ils y avoient invitées.

M. Papillon de la Ferté, dès que le repas fut fini, distribua, de la part du Roi, à MM. du Chapitre, des médailles d'argent qui avoient été frappées à l'occasion de son Sacre. Ensuite M. l'Envoyé, après avoir reçu des mains du Doyen, une lettre que le Chapitre le pria de remettre à Sa Majesté, prit congé de MM. les Chanoines, qui députèrent deux de leurs Confrères pour le complimenter.

F I N.

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde-des-Sceaux, un manuscrit intitulé : *le Sacre & Couronnement de LOUIS XVI, &c.* je crois qu'on peut en permettre l'impression. A Paris, ce 2 Mai 1775.

COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE.

P R I V I L È G E D U R O I.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France & de Navarre :
A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : S A L U T,
Notre amé le Sieur V E N T E ; Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public : *l'Histoire Chronologique du Sacre des Rois de France avec le Cérémonial qui sera observé à notre Sacre, &c.* s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires. A C E S C A U S E S, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. F A I S O N S défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance: comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois

de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs , en bon papier & beaux caracteres , conformément aux Réglemens de la Librairie , & notamment à celui du 10 Avril 1725 , à peine de déchéance du présent Privilège ; qu'avant de l'exposer en vente , le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage , sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès-mains de notre très-cher & féal Chevalier , Garde-des-Sceaux de France , le Sieur HUE DE MIROMÉNIL ; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique , un dans celle de notre Château du Louvre , un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur DE MAUREOU , & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMÉNIL , le tout à peine de nullité des Présentes : **D U C O N T E N U** desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant , & ses ayant cause , pleinement & paisiblement , sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. **VOULONS** que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage , soit tenue pour dûment signifiée , & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers, Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. **COMMANDONS** au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis , de faire, pour l'exécution d'icelles , tous actes requis & nécessaires , sans demander autre permission , & nonobstant Clameur de Haro , Charte Normande , & Lettres à ce contraires : **C A R** tel est notre plaisir. **D O N N É** à Paris le dix-septième jour du mois de Mai , l'an de grace mil sept-cent soixante-quinze , & de notre Regne le deuxième. Par le Roi en son Conseil.

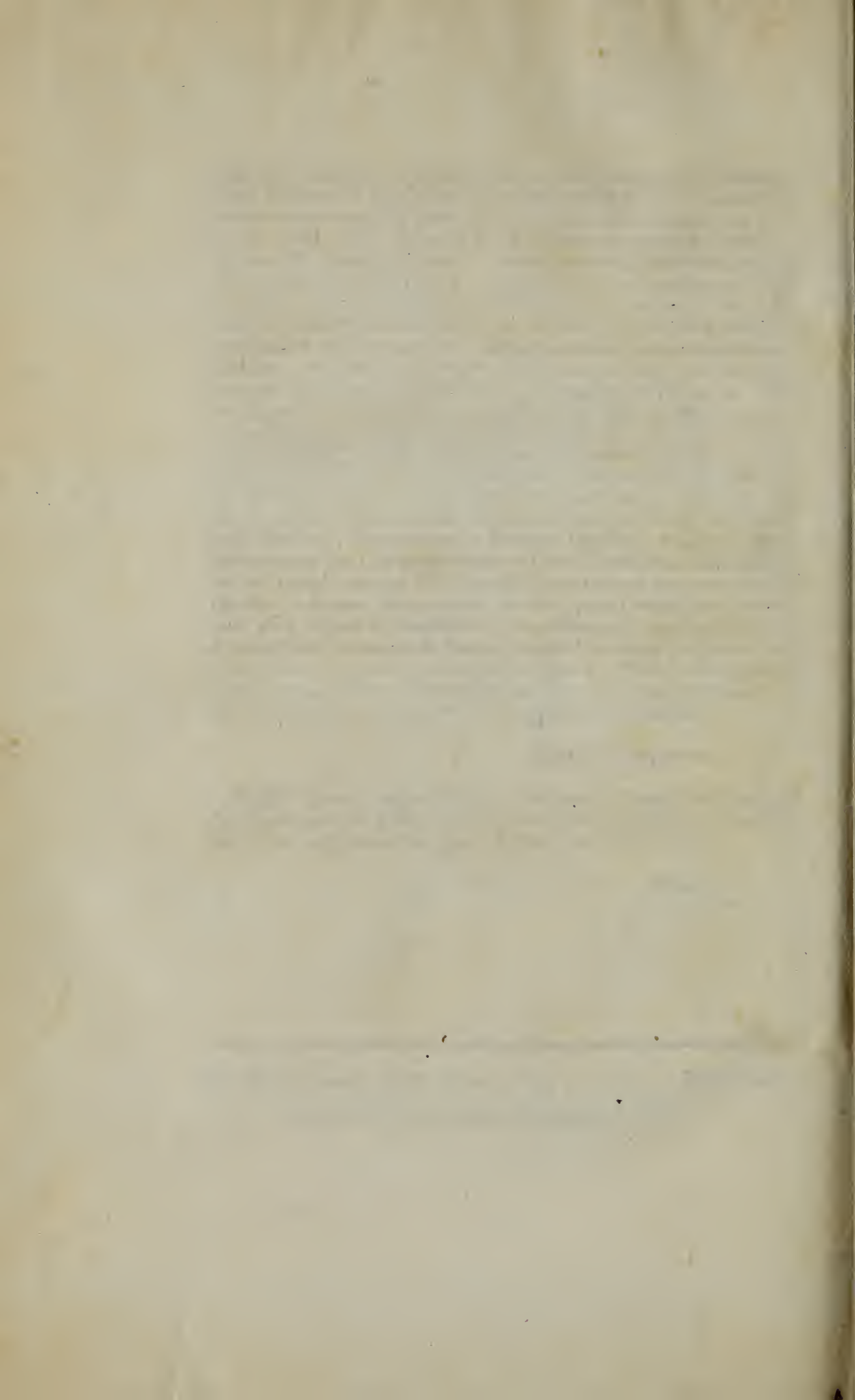
Signé, LE BEGUE.

Registré sur le Registre XIX de la Chambre Royale & Syndicale des Imprimeurs & Libraires de Paris , N^o, 132. fol. 422. conformément au Règlement de 1723. A Paris, ce 20 Mai 1775.

Signé LOTTIN le jeune, Adjoint.

De l'Imprimerie de la Veuve BALLARD, Imprimeur
du R O I, rue des Mathurins, 1775.





Œuvre de l'Académie des Sciences de France 1741

1. Traité de l'architecture des machines

3. Planches doubles

23. Planches de costumes

Journal historique des sciences

2. Mémoires - 1. Planches doubles

118)

